

U d/of OTTAWA



39003002733359



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

SEP 2 1970

MUSÉE DE LYON

INSCRIPTIONS

ANTIQUES

LYON - IMPRIMERIE L. DELAROCHE ET C^{ie}, PLACE DE LA CHARITÉ, 10.

MUSÉE DE LYON

INSCRIPTIONS

ANTIQUES

PAR

A. ALLMER & P. DISSARD

TOME CINQUIEME

LYON

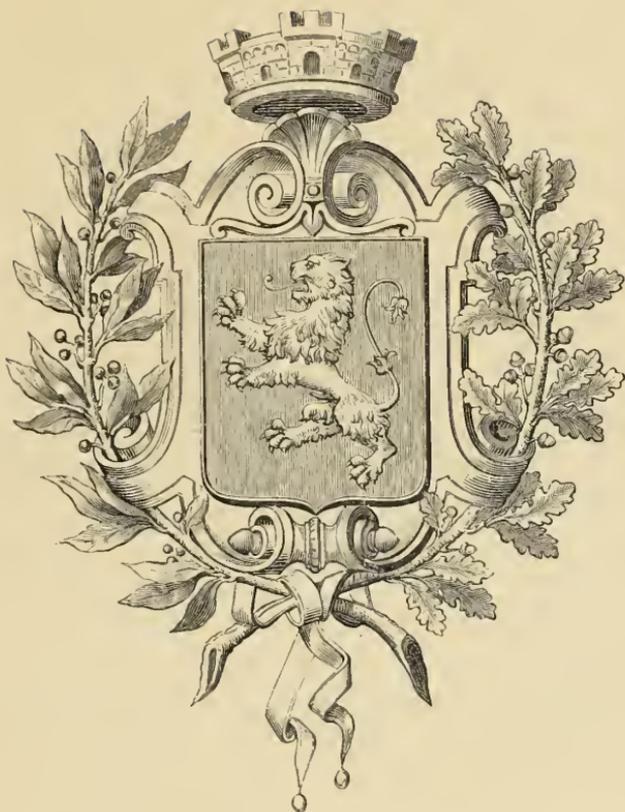
IMPRIMERIE LEON DELAROCHE ET C^{ie}

10, place de la Charité, 10

1893



DC
801
. 499 AA
1888
V. 5



Ouvrage édité par la ville de Lyon.

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DU MUSÉE DE LA
VILLE DE LYON

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUTRES QUE CELLES DÉJÀ INDIQUÉES DANS LES PRÉCÉDENTS VOLUMES

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME I^{er}

I, PAGE 55, LIGNE 4.

Division de la Gaule en l'an 27 av. J.-C.

La division de la Gaule en trois provinces n'a peut-être pas été faite avant les années 16 à 14, pendant lesquelles Auguste, venu à Lyon, « mit ordre aux affaires de la Gaule, de la Germanie « et de l'Espagne » : *Augustus, rebus Gallicis, Germanicis, Hispanicisque omnibus confectis, cum multos in singulas civitates sumptus fecisset, magnam ab aliis pecuniae vim accepisset, libertatem ac jus*

civitatis aliis dedisset, aliis ademisset, Druso in Germania relicto, Romam reversus est, Tiberio et Quintilio Varo cos. = Av. J.-C. 13.
(DION, 54, 25; voy. MOMMSEN, *Hermes*, 1880, XV, III.)

I, PAGE 58, LIGNE 6 AVANT LA DERNIÈRE.

Addition relativement à l'évaluation en monnaie actuelle de cinquante-huit écus d'or au soleil :

En tenant compte de la puissance de l'argent à l'époque de l'acquisition (en 1529), cinquante-huit écus d'or au soleil représentent à peu près 2,450 francs de notre monnaie.

I, PAGES 80, 103.

Discours de Claude, 2^e colonne, lignes 60 à 63 :

Tempus est jam. Ti. Caesar Germanice, detegere te Patribus Conscriptis quo teudat oratio tua, jam enim ad extremos fines Galliae Narbonensis venisti.

M. Mommsen (*Ephem. epigr.*, 1889, p. 394 : Table de bronze trouvée en 1888, en Espagne, à Italica, contenant une partie d'un sénatus-consulte de l'an de J.-C. 176/7 : *De sumptibus ludorum gladiatoriorum minuendis*) pense que les paroles que reproduit ce passage ont été prononcées, « non par Claude s'interpellant lui-même, mais en acclamation par les sénateurs se moquant tous ensemble de l'orateur prolix. Elles ont été transcrites dans le procès-verbal sans citation de noms comme cela avait lieu dans les acclamations ». Ce serait un exemple anticipé de la forme de rédaction des procès-verbaux des sénatus-consultes adoptée plus tard à partir d'Hadrien.

Il nous paraît cependant peu vraisemblable que les sénateurs, si peu de déférence qu'ils aient pu avoir pour Claude, eussent oublié les égards qu'ils lui devaient jusqu'à se moquer de lui sans ménagement et lui faire remarquer par une interruption irrespectueuse son excessive et ennuyeuse prolixité. De plus, le membre de phrase *detegere te quo tendat oratio tua* présente une choquante incorrection, facilement pardonnable peut-être à Claude, mais non à un sénateur porte-parole de ses collègues et encore moins si l'on suppose une acclamation de tous les sénateurs ensemble. Claude, s'il y a réellement eu interruption, ne devrait pas avoir repris le fil de son discours sans adresser aux sénateurs quelques paroles, ne fût-ce que pour les remercier d'être venus au-devant de ses propres idées et lui avoir facilité une transition qu'il désirait sans oser se décider à l'aborder. Mais alors on se heurte à ce que nous apprend Tacite du caractère de cette séance, où la proposition de l'empereur rencontra une opposition des plus vives, violente même. L'état d'esprit des Pères Conscrits devait être tout autre qu'une disposition à l'hilarité, et l'on sait que Claude ne parvint pas à gagner son procès, puisque les sénateurs ne consentirent à accorder qu'aux Éduens seuls ce qui leur était demandé pour les Gaulois de toute la Gaule. Enfin, comme en avertit M. Mommsen, l'insertion de l'interruption au procès-verbal aurait précédé de tout près d'un siècle l'adoption d'un usage qui ne s'est établi que sous Hadrien.

I, PAGES 80, 106.

Discours de Claude, 2^e colonne, ligne 71 : *Iam comatae Galliae...*

Gallia comata.

L'expression *Gallia comata*, « Gaule chevelue », employée sous

la République en manière d'ironie et de parler vulgaire plutôt qu'en langage correct, puis ensuite par les écrivains et notamment les géographes, comme offrant, pour désigner les trois Gaules, un mot commode à opposer à ceux de *Gallia bracata* et de *Gallia togata* par lesquels étaient désignées la Narbonnaise et la Cisalpine, vient de se rencontrer pour la première fois comme terme officiel sur une inscription d'Italie contemporaine d'Auguste et il est à remarquer que la Gaule dite *comata* s'y montre distincte de l'Aquitaine : [leg(ato) imp. Caes.] *Augusti in Gallia comata [itemque] in Aquitania.*

Cette expression n'embrassait donc vraisemblablement en premier lieu que la Celtique et la Belgique ; plus tard, elle s'est étendue à l'Aquitaine en conséquence sans doute de l'annexion à celle-ci d'une notable partie du territoire celte ; enfin Suétone (*Caes.*, 22) y comprend, mais à tort, la Narbonnaise.

En tout cas, ni *Gallia comata* ni *Gallia bracata* n'étaient des dénominations exactes ; la braie n'était pas spéciale à la Narbonnaise, la chevelure flottante n'était peut-être pas de mode chez les Aquitains ibériens non plus que chez les Germains répandus sur la rive gauche du Rhin, qui devaient porter, suivant l'usage de leur pays d'origine, les cheveux relevés et noués.

(MOMMSEN, *Observationes epigr.*, dans l'*Ephemeris*, 1891, pp. 446 et suiv.)

Les trois lettres de l'empereur Claude.

Des trois lettres inventées par l'empereur Claude une seule est connue : c'est le digamma, déjà employé par les Éoliens pour exprimer le *v* consonne, ainsi qu'on le sait formellement par le témoignage de Quintilien (I, 7) ; il dit, parlant de l'*u* supprimé ou

remplacé par *o* après le *v*, que Claude *nec inutiliter aeolicam illam ad hos usus ꝥ litteram adjecerat*. On aperçoit assez clairement par là le but que se proposait Claude; c'était de donner des figures à des prononciations qui, dans l'alphabet latin, manquaient de signes propres. Si, à ce point de vue, nous parcourons cet alphabet, nous ne rencontrons dans ce cas, outre le *v*, que l'*i* consonne (notre *j*) et l'*b* aspirée, prononcée avec une force d'aspiration tellement marquée que dans la poésie de la décadence elle valait consonne (voy. Le Blant, *Inscript. chrét.*, 1, p. 137, note 1). Ces trois consonnes *v*, *j* et *b* aspirée s'écrivaient chez les Romains par les mêmes signes que l'*u* et l'*i* voyelles et l'*b* non aspirée; il y avait par conséquent utilité à créer des figures destinées à les représenter.

Ces innovations de Claude ne lui ont pas survécu, et, sauf quelques exemples qui, au temps de Tacite, se voyaient « sur les tables » de bronze affichées dans les temples et sur les places pour « donner connaissance à tous des actes publics » ou qui subsistent encore sur quelques inscriptions, dans lesquelles *Vitellius*, *ampliaVit*, *terminaVit*, *xvVir*, sont écrits *ꝥitellius*, *ampliaꝥit*, *terminaꝥit*, *xvꝥir* (GRUTER. 119, 2; 196, 4; 236, 9). rien ne s'est conservé des deux autres lettres.

C'est par pure conjecture et à tort certainement qu'on lui attribue le *c* retourné : C , dont parle aussi Quintilien (*l. c.*), mais sans le rapporter à Claude, ce qui serait inconcevable si Claude en eût été l'inventeur, et l'*y* fait comme *b* dimidiée, rencontré sur quelques inscriptions, par exemple dans les mots *Aegꝥptus* pour *AegYptus*, *bꝥbliotheca* pour *bYbliotheca*, et autres. Ni le *c* retourné, abréviation souvent employée en remplacement d'un nom de femme et de quelques mots tels que *centuria*, *centurio*. *conjux*, etc., ni l'*y* modifié n'expriment des sons dépourvus de figures spéciales; ils ne peuvent ni l'un ni l'autre être comptés, croyons-nous, au nombre des lettres innovées par Claude.

Un curieux monument de numismatique, publié en 1684 dans

les *Selecta numismata* de Séguin (p. 195) et cité par le baron de Spanheim (*De praest. numism. dissert.*, p. 109), offre, au droit, la figure d'un digamma joint à une palme : , et accompagné des mots IO SAT IO; ce monument est signalé par les auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* comme « le plus célèbre et le plus avéré » des témoignages conservés jusqu'à nous de l'invention de Claude. « C'est », disent-ils, « un trophée érigé au digamma ou plutôt à son auteur à cause de la victoire remportée sur les Bretons ». Malheureusement, cette tessère, qui n'a été admise dans aucun recueil plus récent, a toute apparence d'être absolument fausse.

I, PAGE 135, LIGNE 6.

OVIR. — Lisez : QVIR, c'est-à-dire *Quirina (tribu)*.

I, PAGE 128, LIGNES 11 ET 12 DE L'INSCRIPTION.

NEPOTITIA. — Lisez : NEPOTILLA (Lecture Hirschfeld).

I, PAGES 138, 139.

« légat de Trajan puis d'Hadrien, remplissant par « intérim, quoique de rang prétorial, les fonctions du légat consulaire de l'Espagne Tarraconnaise ».

Gardée pendant la période d'Auguste à Vespasien par trois, puis deux légions, l'Espagne Citérieure Tarraconnaise était une province consulaire; mais après Vespasien, la garnison de cette même partie de l'Espagne n'étant plus que d'une seule

légion, la province dut conséquemment descendre du rang de consulaire à celui de prétoriale (voy. C., II, 2959); on voit qu'il en était ainsi sous Trajan et sous Hadrien.

I, PAGES 140, 142.

Addition aux Inscriptions étrangères et à la liste des gouverneurs de la Lyonnaise :

Sous Antonin le Pieux.

[.] *Latinus* (ALLMER, *Inscript. de Vienne*, I, p. 213; HIRSCHFELD, C., XII, 1857), *leg(atus Aug. pro. pr. [prov. Lugu]du-nensis, adlectus in[ter praetorios ab] imp. T. Aeli[o Hadriano Antonino Aug.] Pio*

Epoque indéterminée.

Anonyme désigné *praeses provinciae Lugduensis* (ci-dessus, I, 204).

I, PAGES 174, 175.

Timésithée, préfet du prétoire sous Gordien le Pieux.

Fragment extrait d'un manuscrit du XV^e siècle (MOMMSEN, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique allemand*, 1890, p. 90; voir C., VI, 1611) :

. . . . IS TIMESITHEVS
 AEFFPRETO LLMMVV
 MOFORTISSIMO QVE

. . . . *pra]eff. praetorio e e. mm. vv.*, c'est-à-dire *praefecti*

praetorio eminentissimae memoriae viri duo, d'où l'on apprend que Timésithée n'était pas préfet du prétoire sans collègue.

I, PAGE 179.

Addition au § III : « Inscriptions relatives aux fonctions remplies par des « chevaliers » :

21^{bis}

Statue d'un chevalier romain, préposé aux études de l'empereur, puis procurateur des provinces Lyonnaise et d'Aquitaine.

Dépôt. — Fragment détaché de la partie supérieure d'une épaisse table de marbre qui se terminait en haut par une corniche; trouvé le 27 septembre 1892, rue Saint-Jean, quartier SAINT-JEAN, dans des travaux de canalisation. — Hauteur totale 0 m. 39, de la partie inscrite 0 m. 25, largeur 0 m. 14, épaisseur 0 m. 13. — Hauteur des lettres de la première ligne et de la deuxième 0 m. 37, de la troisième 0 m. 30, de la quatrième 0 m. 28. — Copie et restitutions de notre collègue M. Dissard :

c · iuLIO · C · fil
quirIN · LATino
... a STVDiis aug
proc · prOVINciarum
luguduN · ETaquitan
 VI

Lettres très belles, du premier siècle ou du commencement du

deuxième; le C (?) à la fin de la première ligne réduit à sa moitié gauche, l'S de STVDiis à la troisième et le V et l'I à la dernière à une faible amorce de leur extrémité supérieure.

[C. In]lio, Caii? filio, Quirina, La[tino?,]a studiis Augusti, procuratori provinciarum Lugudunensis et Aquitanicae

« A Caius Julius Latinus, de la tribu *Quirina*, fils de Caius « (Julius); préposé aux études de l'empereur, procureur des « provinces Lyonnaise et d'Aquitaine, ».

Bien que les noms soient incomplets, il y a très grande vraisemblance, tant à cause de l'étendue présumée des lacunes qu'à cause du prénom probable du père et de l'époque ancienne de l'inscription, à ce que le personnage de ce fragment se soit appelé Caius Julius.

La restitution *a studiis Augusti*, fonction qui, dès le premier siècle ou le commencement du second, aurait été équestre et même non des moindres, semble trouver sa justification dans un fragment de Rome (C., VI, 1608), d'un temps à la vérité postérieur, au nom d'un [. . . .]itius Eglectus Iulianus, vir perfectissimus, magister a studiis Angg., procurator provinciae Asiae (Hirschfeld, *Adm. rom.*, pp. 210, 260, 275). Il ne serait même pas impossible que le commencement de la troisième ligne du fragment relatif à Iulius Latinus ait contenu l'abréviation MAG du mot *magistro*.

La partie non retrouvée qui terminait l'inscription devait présenter la suite hiérarchique des emplois obtenus par Latinus. Après la procuratelle de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, qui était une des plus hautes procuratelles provinciales, venait ordinairement une des quatre grandes préfectures équestres : celles des vigiles, de l'annone, de l'Égypte et du prétoire. Il serait toutefois peut-être téméraire de rapporter au mot *vigilum* les lettres VI de la dernière ligne de notre débris et de penser à identifier le personnage que ce débris concerne soit avec *Q. Aemilius Laetus*, préfet du prétoire

au moment de la mort de Commode, soit avec un *Iulius Laetus*, peut-être pas chevalier mais sénateur, mis à mort par Septime Sévère à la suite de sa victoire sur Niger (voyez Hirschfeld, *Recherches sur l'administration romaine*, p. 229).

La belle forme des lettres semble ne pas permettre de descendre jusqu'au temps de ces événements, mais s'accorderait au mieux avec la forme non moins belle des lettres d'une dédicace à Silvain (I, 78) par un M. Aemilius Laetus qualifié *a studiis Augusti*.

Tout à la fin de l'inscription devait se lire la mention de ceux qui avaient élevé la statue.

I, PAGE 210, LIGNES 9 ET 20.

*Dulciti*us. — Lisez *Dulciti*um, nom de forme neutre analogue à d'autres noms féminins de même forme (voy. ci-dessus III, p. 286).

Même correction à faire page 211, ligne 25, et page 212, lignes 3 et 6.

I, PAGE 238, LIGNE II.

Quinctius. — Lisez : Quinctio, nom au nominatif.

I, MÊME PAGE, LIGNE 23.

Caesaris u(ostri) verna. — L'emploi du mot *Caesaris*, soit dans le titre des procureurs, soit dans la désignation des *vernae* ou *servi* impériaux, disparaît vers le temps d'Antonin le Pieux (HENZEN, dans le *Bulletin de Correspondance archéologique de Rome*, juin 1885, p. 144).

I, PAGE 245.

Addition à l'avant-dernier alinéa :

Substitution des chevaliers aux sénateurs comme commandants légionnaires.

Il en avait été ainsi dès avant Gallien pour les trois légions Parthiques de Septime Sévère ; chacune d'elles avait pour commandant, non pas un légat sénatorial, mais un préfet chevalier romain.

« Le fait que Septime Sévère a donné le commandement supérieur des trois légions créées par lui à des préfets chevaliers est caractéristique et des plus significatifs pour l'entière politique de cet empereur, s'appliquant à réduire systématiquement les pouvoirs du sénat. C'est le premier pas vers l'exclusion des sénateurs du commandement des légions accomplie un demi-siècle plus tard. Nous reconnaissons mieux par là pourquoi le poste de *praefectus legionis* dans les autres légions commandées par des légats sénatoriaux a essentiellement pris de l'importance sous Sévère, alors que des hommes de l'ordre équestre et du titre de préfet étaient à la tête, non seulement des légions d'Égypte, mais aussi des trois légions Parthiques de nouvelle création. Nous voyons aussi que le campement de la II^e de ces légions à Albano n'était pas une aussi décisive rupture avec le passé qu'on l'admet communément, car cette légion, recrutée exclusivement de barbares et commandée par un préfet chevalier, peut convenablement avoir été considérée d'après son organisation comme un renforcement des prétoriens réformés » (Hirschfeld, *les Gouverneurs de provinces chevaliers romains*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences* de Berlin, *Comptes-rendus*, mai 1889, p. 436, et tiré à part, p. 20).

I, PAGE 249, LIGNE 10 DE L'INSCRIPTION.

LEG V V S A. — Lisez : LEG XXX V V S A.

I, PAGE 283.

Addition aux Inscriptions mentionnant la légion *I Minervia* :

55^{bis}

Epitaphe faisant mention d'un vétéran (?) de la légion I^{re} Minervia.

Don Marduel.

Arcade LIV. — Cipse avec base et couronnement; « servait
« de bouteroue au coin du clos de M. Marduel, à CHAMPVERT »
(Comarmond). — Hauteur 1 m. 42, largeur 0 m. 47.

	D	✕	M
	ET MEMORIAE		
	<i>a e T E R n a e</i>		
	/ / / / / / / / / /		
5	/ / / / / / / / / /		
	/ / / / Q · IV / / / /		
	/ / / / L E G I M		
	/ / / ER / ET / / / /		
	P I E N T I S S I M I S		
10	v I V V S P O S V I T E T		
	S V B A S C I A D E D I C A V		

COMARMOND, *Descript. du musée lapidaire*, p. 320; *Notice*, p. 117.

Diis Manibus et memoriae aeternae [..... et;]
Q(uintus) Lu(lius?) [....., *vet(erauus?) leg(iouis) I M(iuerviae),*
geu]ero(?) et [*filiae?*] *pientissimis vivus posuit et sub ascia*
dedicavit.

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de..... et
 « de.....; Quintus Iulius....., vétéran de la légion *I Minervia*,
 « à son excellent gendre et à son excellente fille, a, de son
 « vivant, élevé ce tombeau et l'a dédié sous l'*ascia* ».

I, PAGE 283, LIGNE 6.

Tribun de la légion *I Minervia*. — Lisez : légat de la légion
I Minervia.

I, PAGE 329, LIGNE 2.

Caius. — Lisez : Cneus.

I, PAGE 338.

Addition à la suite de la ligne 11. Légion XIII^e Gemina.

Des épitaphes de ses soldats (de la légion XIII^e *Gemina*), morts en activité de service à Aunay, dans les Deux-Sèvres (Espérandieu, *Épigr. du Poitou et de la Saintonge*, 1889, pp. 192, 196), et à Nérès, dans l'Allier (*Rev. de Saintonge et d'Annis*, 1890, p. 319), ont une apparence d'ancienneté qui les ferait remonter aux premières années du premier siècle, et autorise à supposer une occupation temporaire de ces points par des détachements de la légion à la suite sans doute du soulèvement d'une partie des peuples de la Loire, sous le règne de Tibère, en l'an 21.

I, PAGE 361.

Addition à la suite de la ligne 11. Légion XXII^e Primigenia.

Dans la première moitié du troisième siècle, si ce n'est même déjà plus tôt, elle (la légion XXII *Primigenia*) entretenait sur la grande voie de Mayence à Rome plusieurs postes pour le service de la correspondance et de la police (Hirschfeld, *La Police de sûreté dans l'empire romain*, p. 19) : à Soleure, d'après une inscription de l'an 219 (Mommsen, *Helv.*, n° 219), dédiée par un de ses soldats *curas agens vico Saloduro* ; à Saint-Maurice-d'Agaune suivant une autre dédicace de l'une des années 222, 226 ou 229 (*Helv.*, n° 14 ; C., XII, 144), par un autre de ses soldats *Genio stationis*.

De Gordien à Valérien, elle paraît avoir résidé en Afrique et, partiellement ou en totalité, dans la Maurétanie Tingitane (voy. HIRSCHFELD, *les Gouverneurs chevaliers*, p. 15).

I, PAGE 371, LIGNE 9.

Transportée au Musée en 1886. — Lisez : en 1866.

I, PAGE 401.

Addition aux Inscriptions mentionnant la légion XXX^e :

80^{bis}

Epitaphe faisant mention d'un vétéran de la légion XXX^e.

Arcade XLIV. — Cippe dont la base et la partie inférieure du dé

manquent et dont le couronnement a été abattu par-devant et sur le côté droit à fleur du dé; trouvé en 1889, dans une démolition, au quartier de la QUARANTAINE. Les sigles D M, qui compo-
saient à elles seules la première ligne de l'inscription, étaient gravées probablement sur le bandeau de la corniche et auront disparu avec celle-ci. — Hauteur 0 m. 60, largeur 0 m. 31.

	<i>d</i>	<i>m</i>
	—————	
	E M E M O R I A E	
	A E T E R N A E	
	A V R E L I V S	
5	D E M O S T E N E S	
	V E T E R A N V S	
	L E G · X X X · E · M A	
	T E R · E I I V S	
	I V L I A · F I L I O	
10	D O M I T I A N O	
	C A R I S S I M O	
	Q V I V A N N I S	
	

Copie de M. Stéyert. Copie dessinée de notre collègue M. Dis-
sard : Lettres peu profondément gravées et de mauvaise forme ;
l'E et le T de ET à la seconde ligne et à la septième, l'N et le
dernier E de DEMOSTENES à la cinquième, liés en monogrammes ;
l'L du mot FILiO autrefois surmontée d'un prolongement aujour-
d'hui disparu par suite d'une éraillure de la pierre.

ALLMER, *Revue épigraphique*, II, p. 437.

*Diis Manibus et memoriae aeternae. Aurelius Demostenes, vetera-
mus leg(ionis) XXX, et mater eius Iulia filio Domitiano carissimo,
qui vixit annis. . . .*

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle. Aurelius Demos-

« tenes, vétéran de la légion XXX^e, et Julia, à leur très cher fils
« Domitianus, mort à l'âge de ans, mois *ou* jours ».

Il n'est pas admissible qu'un légionnaire puisse être un ancien esclave comme semble l'indiquer le surnom grec *Demostenes* ; plus probablement *Demostenes* était d'origine orientale et aura reçu avec le droit de cité romaine à son entrée au service légionnaire le nom d'*Aurelius* de quelqu'un des empereurs qui se sont appelés ainsi.

D'après la forme abâtardie des lettres et l'absence des noms *Ulpia Victrix* à la suite du numéro de la légion, l'épithaphe de Domitianus ne doit pas être antérieure au troisième siècle.

I, PAGE 402, LIGNES 9 ET 10.

Vet(eranus) leg(ionis) U(lpiae) Vic(tricis). — Lisez : *vet(eranus) leg(ionis) XXX U(lpiae) Vic(tricis)*.

I, PAGE 417.

Correction à l'avant-dernier alinéa :

Commandement des troupes auxiliaires dans les provinces procuratoriennes.

« Les *auxilia* qui composaient à eux seuls la garnison des provinces procuratoriennes étaient sous le commandement supérieur « du chef de l'armée légionnaire la plus voisine ». Ce serait, paraît-il, une erreur. D'après M. Hirschfeld, le commandement de ces troupes appartenait au procureur gouverneur de la province.

Voici comment il s'exprime à ce sujet, dans son travail intitulé : *les Gouverneurs de provinces chevaliers romains*, p. 15 :

« En dehors de rares cas extraordinaires, il n'y avait sous le
 « commandement de ces procureurs chevaliers gouverneurs de
 « province que des troupes auxiliaires levées en majeure partie
 « dans le pays même, et, à côté de celles-ci, les milices provin-
 « ciales composées des hommes de la province en état de porter
 « les armes (*juventus*). Le caractère particulier de ces milices, qui
 « n'appartenaient pas aux troupes de l'empire, a été récemment
 « mis en lumière pour la première fois par M. Mommsen »
 (*Hermes*, XXII, pp. 547 et suiv.); puis, quelques lignes plus loin,
 p. 24 : « La situation des procureurs provinciaux *jure*
 « *gladii* n'était pas inférieure à celle des autres gouverneurs. . . .
 « Il est d'avance invraisemblable que, comme on l'a depuis peu
 « admis de plusieurs manières, ils aient été dépendants du gou-
 « verneur de la province impériale la plus proche, et on doit
 « reconnaître que les prétendus documents apportés pour les
 « provinces occidentales ne possèdent pas la moindre force de
 « preuve ».

I, PAGE 421.

Addition à la suite de la ligne 7 :

L. Septimius Peregrinus Adelfus était peut-être chrétien. M. Hirschfeld (*Contribution à l'histoire de la Gaule Narbonnaise*, p. 21, note 56, tirage à part de la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*) le considère comme tel. *Adelfus*, « frère », serait, non pas un nom, mais un titre d'affiliation à une communauté chrétienne, « et d'autant plus que, dans une autre inscription (p. 392, n° 76), il s'appelle simplement *L. Sept(imius) Peregrinus* ».

I, PAGE 428, LIGNE 18.

Cohortes I, II, III, III, V. — Lisez : *I, II, III, III, V.*

I, PAGE 429, LIGNES 1 ET 2.

Tianum Sicidinum. — Lisez : *Teamm Sidicinum.*

Le texte épigraphique (p. 428, avant-dernière ligne) porte *Tiano Silicino*, mais par faute de gravure à corriger par *Teano Sidicino*.

Voy. Mommsen, *C. I. L.*, III, pp. 894. 895.

I, PAGES 431, 432.

La garnison de Lyon.

La cohorte XIII *Urbana*, en garnison à Lyon dès le temps d'Auguste, va, apparemment vers le temps de Vespasien, en résidence à Carthage et est remplacée à Lyon par la I^e *Flavia Urbana* de création évidemment flavienne. Plus tard, les deux cohortes ont sans doute permuté ; au deuxième et au troisième siècle, c'est la I^e *Flavia* qui aurait été à Carthage, tandis que la XIII^e serait revenue à Lyon (MOMMSEN, *Observ. epigr.* dans l'*Ephemeris*, V, p. 119 ; MARQUARDT, *Manuel*, II, édition DESSAU et DOMASZEWSKI, p. 483, note 1).

M. Hirschfeld (*la Police de sûreté dans l'empire romain*, p. 17 et note) ajoute : « Qu'elles aient été laissées dans ces villes postérieurement à Hadrien, c'est ce dont je puis douter ».

I, PAGE 449.

Addition aux Inscriptions perdues ou non entrées au Musée :

Émélite. — Minnius Venustus (inscript. trouvée en 1757, à Saint-Romain-en-Galle; voy. ALLMER, *Inscript. de Vienne*, I, n° 109; HIRSCHFELD, *C.*, XII, 1871), *emeritus coh. XIII Urbanae, decurio Lug.* . . .

Après l'achèvement de son temps de service, Minnius Venustus était resté à Lyon et y avait été reçu au nombre des membres de la curie en qualité de décurion. Ce titre et celui de soldat émélite de la cohorte XIII^e *Urbana* rattachent sûrement l'inscription à Lyon, quoique trouvée non loin de Vienne, à Saint-Romain-en-Galle, et en font remonter l'époque antérieurement au règne de Vespasien, pendant lequel cette cohorte fut transportée à Carthage et remplacée à Lyon, comme il vient d'être dit (ci-dessus p. 18), par la 1^{re} *Flavia*, jusque vers le temps d'Hadrien.

I, PAGE 451.

Praefectus vigilum de Rome ou de Lyon?

M. Hirschfeld (*la Police de sûreté dans l'empire romain*, 1891, p. 31, et *Procès-verb. des séances de l'Acad. des sciences de Berlin*, tome XXXIX, p. 875) regarde comme peu vraisemblable un *praefectus vigilum* municipal de Lyon, ville « où précisément », dit-il, « l'indépendance de l'administration municipale était extrême-
« mement restreinte ».

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME II

II, PAGES 6 ET SUIVANTES.

Additions et corrections à la liste des peuples des trois Gaules :

Les trois Gaules.

Noms de peuples dans les trois Gaules d'après les Notes Tiro-niennes (Extrait d'un récent travail de M. KARL ZANGEMEISTER intitulé *Zur Geographie des römischen Galliens und Germaniens nach den Tironischen Noten*, tirage à part des *Neuen Heidelberger Jahrbüchern*, 1892):

AQUITAINE, PAGES 7 A 10.

1. Manque. — 2. *Auscins*. Le nom de la ville chef-lieu est dans Méla *Elinmberrnm*, dans l'Itin. Ant. *Climberrnm*, dans la T. Peut. *Cliberre*. — 3. *Obsedal(i) campestr(res)*, *Obsedal(i) montani*, à rapprocher des *Oscidates campestr(es)* et des *Oscidates montani* de Pline. L'identification avec les *Datii* de Ptolémée n'est nullement certaine. — 4. *Vasatis (Vasates?)*; *Vasarü* dans Ptolémée (non *Vasatii* mais sans doute fautivement), *Vasatae* dans Ammien. Il est douteux qu'ils soient à identifier avec les *Vocates* ou *Bojates*. — 5. Le nom de la ville chef-lieu, *Aquinsis*. — 6. *Vivisci*. — 7. *Nisiobrox* (pour *Nitiobrox*); ville chef-lieu *Agimmm*. — 8. *Petrocorius*; ville chef-lieu *Vesonna*; dans Ptolémée *Vesuna*. — 9. *Rutenus*; ville chef-lieu *Segundmm*; dans Ptolémée *Segodmm*,

sur la T. de Peut. *Segodum*. — 10. *Avernus*; ville chef-lieu *Augustouemetum*. — 11. *Cadurcus*; ville chef-lieu *Divonna*; dans Ptolémée *Dueona* (à corriger en *Devoua*). — 12. *Gabal*...; ville chef-lieu *Anderetum*. — 13. *Vellavs*. Inscr. *Vellavi* au génitif. *Rev. épigr.*, II, p. 458. — 14. *Lemofex*; inscr. *Lemovic(us)*, notre copie dessinée; Robert, *Bordeaux*, p. 45; Jullian, *Bordeaux*, I, p. 44. Espérandieu, *Inscr. des Lémovices*, p. 213; ville chef-lieu *Augustoretum*. — 15. *Biturex*, *Biturrex*; ville chef-lieu *Avaricum*. Inscr. *Biturix Cubus*, III, p. 97. — 16. *Santonus*; dans Strabon et Pline *Santoni*, dans Ptolémée *Santonos*. Inscr. [*San*]tono au datif, De Boissieu, p. 530. — 17. *Pictavus*, ville chef-lieu *Lemonum*. Inscr. *Pictavo* au datif. II, p. 96.

LYONNAISE, PAGES 10 A 14.

1. *Segusiarus*. Inscr. *Nymphis Cassia Tonta Segusiava*, à Luchon (Haute-Garonne), notre copie dessinée : l'A final visible en partie : *Segusiavo* au datif, II, p. 62; *Segusiavor(um)*, p. 81. — 2. *Aeduis*; villes : *Augustodunum*, *Cavalloum*. Inscr. *Aeduis*, *Aedua* sans b. — 3. Manque. — 4. *Senouus*; villes : *Agedincum*, *Autisioderum* (Auxerre). Inscr. *Senonio* au datif, II, p. 70; De Boissieu, p. 102. 5. — *Tricasses*, *Tricassinus*. Inscr. *Tricassin(o)* au datif, II, p. 75. — 6. Manque. — 7. *Parisius*; ville chef-lieu *Lutecia* (orthographe meilleure que *Lutetia*). — 8. *Carnotenus*, dans Pline *Carnuteui*; villes : *Autricum*, *Aurelianus* (tardivement en remplacement de *Genabum*). Inscr. *Caruut(...)* et *Carn[....]*, II, pp. 77, 80. — 9. *Alerci Ebroicae*; dans la notice des Gaules *civitas Ebriorum*. Inscr. *Aulercorum* au génitif. Espérandieu, *Lemov.*, p. 50. — 10. Manque. — 11. *Diablintas(-tus?)*. — 12. Manque. — 13. *Turonus*; ville chef-lieu *Caesaredunum*. Inscr. *Turono* au datif, II, p. 80. — 14. *Audecavus*; ville chef-lieu *Iuliomagnum*. Inscr. *Audicav[i]* au génitif, III, p. 93. — 15. *Viliocassus*, dans Ptolémée *Veliocassii*;

ville chef-lieu *Rotomagus*. Inscr. *civitas Veliocassium*, II, p. 487. — 16. *Caletus*. — 17. *Lixovius*, forme moins bonne que *Lexovius*. — 18. *Viducasus*; dans Ptolémée le nom de la ville chef-lieu est *Aregenua*. Inscr. *civitas Viducass(ium)*, II, p. 82; De Boissieu, p. 262. — 19. *Abrincatas(-tus?)*, dans la Notice des Gaules *Abrincateni* et *civitas Abrincatum*. — 20. *Unelli*; le nom de la ville chef-lieu dans Ptolémée *Cruciatommum*. — 21. *Coriosultae*. Inscr. *Coriosolis* (notre copie). — 22. *Redonas*. — 23. *Namnetis(-tes?)*. — 24. *Veneti*; le nom de la ville chef-lieu dans Ptolémée *Dario-ritum*. Inscr. *Veneto* au datif, II, p. 80. — 25. *Otbismus* (écrit par *th*, c'est-à-dire le *thêta* celtique se prononçant comme *s* mouillée); ville chef-lieu *Vorgium*, dans Ptolémée *Vorgum* (non *Vorganium*).

BELGIQUE, PAGES 14 A 19.

1. *Sequanus*; ville chef-lieu *Vesontio*. — *Hilvitius*; ville chef-lieu *Aventicum*. — 3. *Rabracus*, avec substitution du *b* au *v* consonne. Inscr. *in Gallia colonias deduxit.... et Rauricam*, II, p. 164. — 4. *Lingonis*; villes *Andematurnum* et *Tenoderum* (Tonnerre). — 5. *Leucus*, *Leucia*; ville chef-lieu *Nasium*. — 6. *Mediomatricum*. — 7. Manque. Inscr. *Triboci* au génitif, III, p. 73. — 8. Manque. Une des villes indiquées par Ptolémée est *Rufimiana* (non *Rufiana*). — 9. Manque. Inscr. *Vangioni* au datif, II, p. 472. — 10. *Trever*. Inscr. *Trever* au nominatif, III, p. 128. — 11. *Remus*; ville chef-lieu *Durocortorum*. — 12. *Suessio*. Inscr. *Suessioni* au datif, II, p. 107. — 13. Manque. Inscr. *Suebanic(t..?)*; ville chef-lieu *Reti-(magnus?)*, *Rev. épigr.*, III, p. 159. — 14. *Bellovacum*. — 15. *Virmandus*. Inscr. *Viromand(no)* au datif, II, p. 109. — 16. *Atrebas*. Inscr. *Fines Atrebatum*, mill. de Tongres. — 17. *Ambianus*; ville chef-lieu *Samarobria*. — 18. Manque. — 19. *Nervius*; ville chef-lieu *Bagiacum*, forme probablement moins bonne que *Bagacum*. Inscr. *Nervio* au datif, II, p. 111. — 20. *Tunger*; ville chef-lieu

Atuateca. — 21. *Menapius*. — 22. Manque. Villes des *Batavi* dans Ptolémée (§ 1 et 8) *Batavodurum* et *Lugodunum* (Leyde).

II, PAGE 9, § 15.

Expédition des Bituriges en 580 av. J.-C. en Italie et en Germanie.

Plus vraisemblablement, ces émigrations n'eurent lieu que deux siècles plus tard.

II, PAGE 82, LIGNES 3 A 7.

Correction à l'alinéa intitulé : « Eduen » :

Une copie primitive, retrouvée et publiée par M. l'abbé Thédenat dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, 1888, p. 219 (voy. *Rev. épigr.*, II, p. 435), permet de rectifier ainsi :

Eduen. — [...]nius Campanus, de la tribu *Pomptina*, fils de Latinus (Inscr. trouvée en mars 1734, à Grand-Villars, dép. du Jura), *Aeduus, sacerdos III provinciarum Galliar(um), officiis et honoribus omnibus [domes]ticis functus*, à qui la cité des Séquanes, *Sequani publice*, èlève une statue.

L'Eduen, prêtre des trois Gaules, ici rappelé n'était pas fils d'*A(ulus) Latinius*; il était fils de..... *Latinus*, et il s'appelait*nius Campanus*, non pas *Catapanus*. L'inscription donne ainsi ses noms et ceux de son père :

.....NIO POMPT[†]
 n A · LATINI FIL CAM
 p A N O

Réduit à sa dernière syllabe et non restituable, son nom reste

inconnu. Il en est de même de son prénom ; l'A du commencement de la seconde ligne, pris pour l'abréviation du prénom *A(ulus)*, appartient à la fin du mot *Pouplina*, qui est le nom de la tribu. L'inscription a été trouvée, non à Morriat, mais à Grand-Villars : « Il y a sept ou huit jours, à trente pas du Pont-des-Arches. en « labourant un champ » où depuis longtemps la pierre qui la portait « résistoit à la charrue » (Lettre d'un nommé Piard, adressée en date du 24 septembre 1734 à Dunod, auteur d'une *Histoire du comté de la Bourgogne*, 1735-1737, p. 209 et suiv., avec cette remarque : « Je n'ai point vu de caractères mieux formés « dans les livres les mieux imprimés »).

II, PAGES 49, 50.

Titre des délégués des trois Gaules : « *legatus* » et « *sacerdos* ».

Un important fragment d'une table de bronze, trouvé en 1888 à Italica dans la Bétique, contient une notable partie d'un sénatus-consulte rendu en l'une des années 176, 177, sur une proposition des empereurs Marc Aurèle et son fils Commode associé à la dignité d'Auguste, à l'effet de restreindre les dépenses des jeux que certains fonctionnaires municipaux ou provinciaux étaient obligés par la loi de donner dans leurs cités.

Pour ces jeux, qui ordinairement étaient des combats de gladiateurs, les fonctionnaires dont il s'agit ne trouvaient le plus souvent à se pourvoir de combattants qu'auprès des lanistes, à qui ils les louaient à prix débattu ; le fisc prélevait à titre d'impôt le quart ou même le tiers du prix. Ayant ainsi, en commun avec le fisc, intérêt à ce que les prix fussent aussi élevés que possible, les lanistes en étaient arrivés à des exigences tellement excessives que presque toujours les fonctionnaires forcés d'avoir recours à eux en étaient

totalem ou partiellement ruinés. Marc Aurèle apporta un remède à cet état de choses abusif en supprimant la part du fisc et en tarifant les prix des gladiateurs d'après l'importance des cités.

De ceux qui bénéficièrent de cet allègement, le fragment ne mentionne que les prêtres des Gaules (lignes 12 à 18) : *O magni Imp(eratores), qui scitis altius fundari remedia, quae etiam malis consulunt qui se etiam necessarios fecerint. Et jam fructus tantae vestrae providentiae emerget. Legebatur etiam nunc apud nos oratio; sed ubi rumore delat[um es]t quaestus lanistarum recisos, fiscum omnem illam pecuniam quasi contaminatam reliquisse, statim sacerdotes fidelissimarum Galliarum vestrarum concursare, gaudere, inter se loqui. — Erat aliquis qui deploraret fortunas suas creatus sacerdos, qui auxilium sibi in provocatione ad principes facta constituerat. Sed ibidem ipse primus et de consilio amicorum : « Quid « inibi jam cum appellatione? Omne onus quod patrimonium meum « opprimebat sanctissimi Imperatores remiserunt; jam sacerdos esse « et cupio et opto et editionem muneris, quam olim detestabamur, « amplector! ».*

D'après la partie de cette citation où il est dit qu'au premier bruit répandu que les extorsions des lanistes allaient être réfrénées et que le fisc repoussait désormais comme impur et souillé tout argent provenant de cette source, incontinent les prêtres des trois Gaules se mirent à courir avec empressement les uns vers les autres et à se communiquer en conversations animées leur joie et leurs impressions. on voit qu'au moment où se discutait au sénat la motion proposée par les empereurs, bon nombre de Gaulois nouvellement créés prêtres des Gaules se trouvaient à Rome, venus sans doute pour solliciter, soit un secours pécuniaire qui les aidât à supporter le fardeau de leur nouvel honneur, soit des appuis pour l'appel adressé par eux aux princes afin d'obtenir d'être dispensés; on voit aussi qu'il s'agit, non pas du prêtre unique créé en assemblée pour présider la session, mais des délégués de toutes les cités composant la circonscription provinciale, les *legati* de

l'inscription de Thorigny (*quod cum patria ejus eum inter ceteros legatum creasset*), qui peuvent d'autant mieux s'être appelés aussi *sacerdotes* qu'ayant mission d'aller desservir solennellement au chef-lieu provincial, au nom de leurs cités, le culte de Rome et d'Auguste, ils remplissaient une réelle fonction sacerdotale.

Que les *sacerdotes fidelissimarum Galliarum vestrarum* soient donc bien les délégués des 60 ou 64 cités des trois Gaules, cela ressort aussi de cet autre passage du bronze d'Italica (lignes 23, 24) : *Censeo igitur inprimis agendas maximis Imperatoribus gratias, qui salutaribus remediis, fisci ratione posthabita, labentem civitatum statum et praecipitantes jam in ruinas principaliu virorum fortunas restituerunt. . . .* Si le prêtre président était ici seul en question, sa cité seule eût été atteinte, puis une autre cité seule l'année suivante et ainsi de suite, et la plainte relative à l'état périliclitant des cités et au rapide acheminement des fortunes des notables vers la ruine ne serait pas justifiée; elle est, au contraire, justifiée pleinement si par *sacerdotes* il faut entendre les délégués des cités, dont chacune voit s'écrouler, chaque année, la fortune d'un de ses plus riches membres; ceux-ci presque tous ont, en peu d'années, été atteints et plus ou moins ruinés, et elles-mêmes en subissent un notable affaiblissement.

Les spectacles dont les dépenses ont absorbé plus ou moins complètement les fortunes des nobles gaulois ne sont pas ceux qui se célébraient au confluent de la Saône et du Rhône, mais les combats de gladiateurs que les délégués des cités étaient obligés de donner chacun dans sa cité dans l'année de sa prêtrise. Dorénavant, ces dépenses seront moins onéreuses; il y aura des gladiateurs de deux sortes, les uns « ordinaires », *promiscuae multitudinis* ou *gregarii* (l. 25, 36), dont le prix est limité entre 1000 et 2000 sesterces, les autres *meliores* (36), partagés en plusieurs classes et dont le prix ne pourra être ni inférieur à 5000 sesterces ni supérieur à 15000, et il y aura aussi, d'après l'importance des cités, les unes *tenuiores* (l. 48), les autres *fortiores* (l. 49), dans

lesquelles les jeux devront être donnés, une classification des combats de gladiateurs basée sur la dépense qu'ils nécessiteront : une classe inférieure ou quatrième de 30,000 à 60,000 sesterces, une troisième classe de 60,000 à 100,000 sesterces, une seconde de 100,000 à 150,000 et une première classe de 150,000 à 200,000 et au-delà.

Encore dans un autre passage du fragment il est parlé des Gaules et des cités des Gaules (l. 56) : *Ad Gallias sed et princeps..... qui in civitatibus splendidissimarum Galliarum veteri more et sacro ritu expectantur, ne ampliore pretio lanistae praebeant quam binis milibus.....*

Ces combattants qui apparaissaient dans les jeux « selon l'usage « antique et le rite sacré » et pour lesquels les lanistes ne devront pas exiger plus de 2000 sesterces, étaient vraisemblablement des condamnés à mort, qui, au lieu de subir leur supplice de la manière ordinaire, périssaient sur l'arène de la main des gladiateurs.

Il arrivait aussi (lignes 50 à 60) que les prêtres pouvaient quelquefois se soustraire à l'obligation d'avoir affaire aux lanistes ; c'est lorsqu'ils prenaient de leurs prédécesseurs les gladiateurs que ceux-ci avaient loués ou des combattants libres qui s'engageaient volontairement à eux.

Voir dans l'*Ephemeris epigraphica*, VII, p. 388 à 416, sous le titre d'*Observationes epigraphicae*, l'ample commentaire de M. Mommsen intitulé : *Senatus consultum de sumptibus ludorum gladiatoriorum minnendis*. — HÜBNER, *Corpus inscriptionum Hispaniae latinae*, II, suppl., 6278.

Inscriptions sur le piédestal de la statue de Titus Sennius Sollemnis.

Sur la face principale :

T · SENNIO SOLLEMNI SOLLEMNINI FILIO
 NON SINE SOLIDO MARMORE STATVAE
 HONOREM DEFERRE CVPIMVS HEREDIBVSQ
 MANDAMVS VIR ERAT SENNIVS MERCVRII
 5 MARTIS ATQVE DIANAЕ PRIMVS SACERDOS
 CVIVS MEMORIAE OMNE GENVS SPECTACVLORVM
 ATQVE TAURINICIA DIANAЕ RECEPTA EX
 M̄ H̄S̄ XXVII EX QVIBVS PER QVATRIVVM
 SINE INTERMISSIONE EDIDERVNT ETENIM
 10 GRAVITATE SECTA ET MORIBVS HONESTIS
 PRVDENTIAQVE SINGVLARI FVIT COMMENDABILIS
 MILITIAE CONSVMMATA PERITIA E CIVITATE
 VIDVCASSIVM ORIVNDVS ISTE SOLLEMNIS
 AMICVS BENEMERITVS CLAVDII PAVLINI
 15 LEG AVG PR PR PROVINC LVGDVNENSIS
 FVIT CVI POSTEA LEG AVG PENES EVM AD
 LEGIONEM SEXTAM ADSEDIIT CVIQVE OB
 SALARIVM MILITIAE IN AVRO ALIAQ MVNERA
 LONGE PLVRIS MISSA SVNT CLIENS PROBATISSIMVS
 20 AEDINI IVLIANI LEG AVG PROV LVGD QVI
 POSTEA PRAEF PRAET SICVT EPISTOLA QVAE
 AD LATVS SCRIPTA EST DECLARATVR ADSEDIIT
 ETIAM IN PROVINCIA LVGD VALERIO FLORO
 TRIB MIL LEG III AVG IVDICI ARKAE FERRAR
 25

TRES PROV GALL

PRIMO V · MONVMENTVM IN SVA CIVITATE
 POSVERVNT LOCVM ORDO CIVITATIS VIDVC
 LIBENTER DED P XVIIIII
 30 AN PIO ET PROCVL COS

*T(ito) Sennio Sollemni, Sollemnini filio, non sine solido marmore
 statuae honorem deferre cupimus, heredibusque mandamus.*

Vir erat Sennius Mercurii Martis atque Dianae primus sacerdos, cujus memoriae omne genus spectaculorum atque taurinicia Dianae recepta ex milibus sestertium XXVII, ex quibus per quadriiduum sine intermissione ediderunt, etenim gravitate secta et moribus honestis prudentiaque singulari fuit commendabilis, militiae consummata peritia. E civitate Viducassium oriundus, iste Sollemnis amicus bene meritus Claudii Paulini legati Augusti pro praetore provinciae Lugdunensis, fuit, cui postea legato Augusti penes eum ad legionem sextam adsedit, cuique ob salarium militiae in auro aliaque munera longe pluris missa sunt; cliens probatissimus Aedinii Iuliani, legati Augusti provinciae Lugdunensis, qui postea praefectus praetorio (fuit) sicut epistola quae ad latus scripta est declaratur. Adsedit etiam in provincia Lugdunense Valerio Floro tribuno militum legionis III (?) Augustae, judici arcae ferrariarum. . . .

Tres provinciae Galliae primo V(iducassi) monumentum in sua civitate posuerunt. Locum Ordo civitatis Viducassium libenter dedit, pedibus XVIII, anno Pio et Proculo consulibus = 238.

« Nous désirons décerner à Titus Sennius Sollemnis, fils de « Sollemninus, l'honneur d'une statue, mais avec un piédestal « de marbre d'un seul bloc, et nous en remettons le soin à ses « héritiers.

« Sennius était de son vivant prêtre de Mercure, de Mars et de « Diane; il est le premier (de sa cité) à la mémoire de qui aient « été donnés des spectacles de tout genre, notamment des chasses « de fauves sous l'invocation de Diane: ces spectacles ont coûté « 27,000 sesterces, et quelques-uns ont duré quatre jours sans « interruption; car c'était un homme d'une gravité peu commune, « d'une honnêteté de mœurs et d'une prudence très grandes et « d'une habileté militaire consommée.

« Originaire de la cité des Viducasses, ce Sollemnis fut l'ami bien « méritant de Claudius Paulinus, légat impérial propréteur de la « province Lyonnaise, et ensuite fut son assesseur à la légion VI^e

« (en Bretagne) et reçut de lui, outre le salaire de sa milice payé
« en or, divers cadeaux pour une valeur bien supérieure.

« Client très considéré d'Aedinius Julianus, légat impérial de la
« province Lyonnaise, qui devint ensuite préfet du prétoire, ainsi
« qu'il appert de la lettre transcrite sur le côté de ce piédestal,
« Sollemnis fut aussi assesseur, dans la province Lyonnaise, de
« Valérius Florus, tribun de la légion III^e (?) *Augusta*, juge de la
« caisse des mines de fer....

« Les trois provinces de Gaule ont élevé dans sa cité ce monu-
« ment au premier Viducasse à qui ait été fait cet honneur. L'Ordre
« de la cité des Viducasses a donné avec empressement cet em-
« placement de 19 pieds (en tous sens), l'année du consulat de
« Pius et de Proculus » = 238.

Il faut entendre par *legatus Augusti.... ad legionem sextam* que Paulinus était légat impérial de la province de Bretagne.

Il est difficile que Sollemnis ait été assesseur dans la Gaule Lyonnaise d'un tribun de la légion III^e *Augusta*; cette légion avait son cantonnement en Afrique et paraît n'en être pas sortie. Plus probablement il s'agit de la légion VIII^e *Augusta*, qui résidait dans la Germanie Supérieure, à Agentoratum (Strasbourg), et dont les vétérans sont assez nombreux à Lyon. Elle apparaît même plusieurs fois dans la Gaule en différentes circonstances comme corps d'occupation, au commencement du règne de Vespasien aux environs de Dijon à la limite de la Lyonnaise, sous celui de Domitien dans ces mêmes endroits et à Nérès en Aquitaine et même à Viviers dans la Narbonnaise. Une faute de transcription, qui aura fait prendre VIII pour III, est d'autant plus concevable que la partie du texte où se trouve cette mention est très fruste et que la copie de De Boissieu, que nous avons reproduite, présente d'autres fautes, par exemple à la même ligne IVDICIARIAE pour IVDICI ARKAE, et dans la seconde des deux inscriptions suivantes, lignes 5 et 6. QVINQVEFISCALIS pour QVINQVEFASCALIS.

Sur la face latérale gauche :

EXEMPLVM EPISTOLAE CLAVD
 PAVLINI LEG AVG PR PR PROV
 BRITANNIAE AD SENNIVM SOL
 LEMNEM GRATIAM PROFITENTIS
 5 LICET PLVRA MERENTI TIBI EX
 ME PAVCA TAMEN QVONIAM
 HONORIS CAUSA OFFERVNTVR
 VELIM ACCIPIAS LIBENTER
 CHLAMIDEM CARBASINAM
 10 DALMATICAM SERDICENAM
 FIBVLAM AVREAM CVM GEMMIS
 LACERNAS DVAS TOSSIAM BRIT
 PELLEM VITVLI MARINI SEMESTRIS
 ALTERAM EPISTOLAM TIBI PROPEDIEM
 15 CVM VACARE COEPERO MITTAM
 CVIVS MILITIAE SALARIVM DE
 H-S XXV N̄ IN AVRO SVSCIPE
 DIIS FAVENTIBVS ET MAIESTATE
 SANCTA IMP DEINCEPS PRO
 20 MERITIS AFFECTIONIS MAGIS
 DIGNA CONSECVTVRVS.....
 CONCORDIAE.....

Exemplum epistolae Claudii Paulini, legati Augusti pro praetore provinciae Britanniae, ad Sennium Sollemuem gratiam profitentis.

Licet plura merenti tibi ex me, pauca tamen quoniam honoris causa offeruntur, velim accipias libenter : chlamidem carbasinam, dalmaticam Serdicensam, fibulam auream cum gemmis, lacernas duas : tossiam Britannicam, pellem vituli marini semestris.

Alteram epistolam tibi propediam, cum vacare coepero, mittam. Cujus militiae salarium de sestertiis XXV nummis (millibus) in auro suscipe.

Diis faventibus et majestate sancta Imperatoris, deinceps pro meritis affectionis magis digna consecuturus, concordiae. . . .

« Copie d'une lettre de remerciement de Claudius Paulinus, « légat impérial propréteur de la province de Bretagne, à Sennius « Sollemnis.

« Bien que tu mérites de moi beaucoup plus, je te prie de vou-
« loir bien accepter ces cadeaux, en trop petit nombre puisqu'ils
« te sont offerts en témoignage d'honneur : une chlamyde de lin
« superfin, une dalmatique de Serdica, une fibule d'or avec des
« diamants, deux manteaux : l'un d'étoffe rase, l'autre à la mode
« de Bretagne, une peau de veau marin âgé de six mois.

« Je t'enverrai, au premier jour, une autre lettre aussitôt que je
« pourrai avoir plus de loisir. Reçois dès à présent pour salaire
« de ta milice 25,000 sesterces en or.

« Grâce à la faveur des dieux et de la majesté sainte de notre
« empereur, je me procurerai quelques objets plus dignes des
« mérites de ton affection. ».

Il se peut qu'à la ligne 12 on doive plutôt interpréter *lacernas duas*, « deux manteaux » : l'un que le texte appelle *tossiam Brit(annicam)*, l'autre *pellem vituli marini semestris*.

Une peau de veau marin passait pour être un préservatif contre la foudre. Suétone rapporte d'Auguste (ch. 29 et 90) qu'il avait une extrême frayeur du tonnerre et des éclairs ; c'était depuis que, dans un voyage de nuit, pendant son expédition contre les Cantabres, il avait couru un si imminent danger d'être foudroyé que l'esclave qui précédait sa litière pour l'éclairer avait été tué. A son retour à Rome, il avait élevé sur le Capitole un temple à Jupiter tonnant. Pour se préserver, il portait avec lui toujours et partout une peau de veau marin, dont il s'enveloppait à la moindre menace d'un orage.

Cnjus, ligne 16, paraît être une faute ; le sens demande *jam nunc* ou quelque autre chose analogue.

Sur la face latérale droite :

EXEMPLVM EPISTOLAE AEDINI IVLIANI
 PRAEFECTI PRAETORIO AD BADIVM
 COMNIANVM VICES PRAESIDIS AGENTEM
 AEDINIVS IVLIANVS BADIO COMNIANO
 5 SAL IN PROVINCIA LVGDVNENSI QVINQVE
 FASCALIS CVM AGEREM PLEROSQVE
 BONOS VIROS PROSPEXI INTER QVOS
 SOLLEMNEM ISTVM ORIVNDVM EX
 CIVITATE VIDVC SACERDOTEM QVEM
 10 PROPTER SECTAM GRAVITATEM ET
 HONESTOS MORES AMARE COEPI HIS
 ACCEDIT QVOD CVM CL PAVLINO
 DECESSORI MEO IN CONCILIO GALL
 IARVM INSTINCTV QVORVMDAM QVI
 15 AB EO PROPTER MERITA SVA LAEDI
 VIDEBANTVR QVASI EX CONSENSV PROV
 ACCVSATIONEM INSTITVERE TENTARVNT
 SOLLEMNIS ISTE MEVS PROPOSITO EORVM
 RESTITIT PROVOCATIONE SCILICET
 20 INTERIECTA QVOD CVM PATRIA EIVS
 EVM INTER CETEROS LEGATVM CREASSET
 NIHIL DE ACCVSATIONE MANDASSET
 IMMO CONTRA LAVDASSET QVA
 RATIONE EFFECTVM EST VT OMNES
 25 AB ACCVSATIONE DESISTERENT QVEM
 MAGIS MAGISQVE AMARE COEPI ET
 COMPROBARE IS CERTVS AMORIS MEI
 ERGA SE AD VIDENDVM ME IN VRBEM
 30 VENIT PROFICISCENS PETÏT VT EVM
 TIBI COMMENDEM RECTE ITAQVE
 FECERIS SI ILLIVS DESIDERIO
 ANNVERIS

Exemplum epistolae Aedinii Iuliani, praefecti praetorio, ad Badium

Comnianum vices praesidis agentem. — Aedinius Iulianus Badio Comniano salutem.

In provincia Lugdunensi quinquefascalis cum agerem plerosque bonos viros prospexi, inter quos Sollemnem istum oriundum ex civitate Viducassium sacerdotem, quem propter sectam gravitatem et honestos mores amare coepi; his accedit quod cum Claudio Paulino decessori meo in concilio Galliarum instinctu quorundam qui ab eo propter merita sua laedi videbantur, quasi consensu prov(inciarum) accusationem instituire tentarunt. Sollemnis iste meus proposito eorum restitit provocatione scilicet interjecta quod cum patria ejus eum inter ceteros legatum creasset nihil de accusatione mandasset, immo contra laudasset, qua ratione effectum est ut omnes ab accusatione desisterent; quem magis ac magis amare coepi et comprobare. Is, certus amoris mei erga se, ad videndum me in Urbem venit, proficiscens petiit ut eum tibi commendem. Recte itaque feceris si illius desiderio annueris.

« Copie d'une lettre d'Aedinius Julianus, préfet du prétoire, à
« Badius Comnianus, remplissant par intérim les fonctions de
« gouverneur.

« Aedinius Julianus à Badius Comnianus salut!

« Lorsque j'administras la province Lyonnaise en qualité de
« *quinquefascalis* (gouverneur à cinq faisceaux), j'ai été à même
« de voir et de connaître la plupart des notables les plus considérés
« comme gens de bien, et j'ai distingué parmi eux ce Sollemnis de
« la cité des Viducasses. Il était prêtre (des Gaules), et, à cause de
« sa gravité peu commune et de l'honnêteté de ses mœurs, j'ai
« commencé à l'aimer. Il arriva que, par l'intrigue de quelques-
« uns, qui, d'après l'idée qu'ils avaient de leurs propres mérites
« se croyaient lésés par Claudius Paulinus, mon prédécesseur, ces
« notables tentèrent, comme si ce fût de l'accord unanime des
« provinces, de dresser une accusation contre lui. Ce Sollemnis,
« mon ami, fit échouer leur projet; il interjeta opposition sur ce

« que sa cité, en le créant délégué de préférence à d'autres, ne
 « lui avait donné aucun mandat relativement à une accusation,
 « bien au contraire, n'avait eu qu'à se louer; cela fit que tous se
 « désistèrent de l'accusation. C'est depuis ce temps que je l'ai
 « de plus en plus aimé et apprécié.

« Confiant dans mon amour pour lui, il est venu me voir à
 « Rome et m'a demandé en partant de vouloir bien te le recom-
 « mander. Tu feras donc bien de lui accorder (si tu le peux) ce
 « qu'il désire. . . . ».

II, PAGES 84, 102 ET 521, LIGNES 21, 17 ET 15.

Le nom complet du grand-père de Caius Julius Victor, fils de Conconnetodubnus, était vraisemblablement *Agedomopatis* d'après une monnaie celtique, à la Bibliothèque nationale (MURET, *Catalogue* 1890, n° 10412), sur laquelle on lit, au droit GAIIV·IVL (buste tourné à gauche), et au revers AGEDOMOPATIS. « On
 « ne savait pas à quel peuple attribuer cette pièce; on peut déclarer
 « maintenant en toute certitude, la preuve en étant donnée par
 « notre inscription, que le Gaulois Agedomopatis était un chef
 « santon » (ESPÉRANDIEU, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, 1891, p. 157, et *Épigr. du Poitou et de la Saintonge*, p. 265).

II, PAGE 107, LIGNE 2 DE L'INSCRIPTION.

MELLIOR*i*. — Lisez : MELIOR*i*.

II, PAGE 118.

La *procuratio centenaria* du district d'Hadrumète est mentionnée

aussi sur une inscription de la Byzacène (C., VIII, suppl. 11174, 11175): *Vindici*. — C. *Postunio Saturnino Flaviano e. v., procuratori centenario regionis Hadrumetinae, juncto etiam partibus ducenarii ex sacro praecepto*....

Henzen (6931) indique, en rapportant l'inscription de Lyon, que la *provincia Hadrumetina* paraît avoir formé le troisième diocèse de la province d'Afrique, dont on sait que les deux autres étaient ceux d'Hippone et de Carthage.

La *procuratio ducenaria* était peut-être celle qui réunissait ces deux derniers diocèses.

II, PAGE 129, LIGNE 3 AVANT LA DERNIÈRE.

Eppius Bellius. — Lisez: Eppius Bellicus.

II, PAGE 134.

Addition au chapitre des Inscriptions religieuses.

Le culte impérial chez les Romains

PAR M. HIRSCHFELD

Traduction extraite de la *Revue épigraphique*, II, pp. 398 à 402 et 413 à 418.

Parmi les institutions de l'empire romain qui ne sont ni des créations originales de ce monde nouveau, moderne même à beaucoup d'égards, ni la continuation d'usages romains, mais qui révèlent de la manière la plus apparente une origine orientale et leur formation sur le modèle hellénique, le culte des empereurs

romains et de la famille impériale prend une place prééminente. Née sur le sol de l'Orient grec et transportée en Occident avec la nouvelle monarchie, cette plante exotique s'est acclimatée sur la terre étrangère avec une rapidité surprenante, y a jeté des racines profondes et produit des fleurs d'une sorte particulière.

A l'imitation de l'ancien culte des héros morts, patriotique dans la Grèce, une adulation inventée au temps du déclin de la grandeur hellénique a aussi offert à des héros vivants des hommages surhumains. Ce furent des villes de la Grèce asiatique qui élevèrent à Lysandre, le destructeur de la domination des Athéniens, comme au premier d'entre les Hellènes, des autels ainsi qu'à un dieu, lui offrirent des sacrifices et chantèrent en son honneur des hymnes sacrées. Mais à partir seulement d'Alexandre le Grand et, à la vérité, dans les familles des princes qui se sont en Orient partagé son héritage, ce culte des héros vivants et des souverains est arrivé à son dernier développement d'abord peut-être en Egypte, où, de même qu'en Perse, était déjà d'ancien temps publiquement admise la conception du roi dieu ou fils d'un dieu, et, si nous y voyons les prêtres du désert saluer Alexandre comme fils d'Amon-Ra, ce n'est en réalité que la reconnaissance religieuse du jeune conquérant comme maître de l'Égypte. Alexandre eût-il eu une vie plus longue, certainement lui eussent été décernés de son vivant des honneurs pareils ou même supérieurs à ceux qui, en Égypte et en Syrie, ont été tout de suite et plus tard accordés en si abondante mesure à ses successeurs. Également dans le royaume de Pergame, des sacrifices ont été offerts à Eumène I^{er} avant la prise du titre de roi, et là se montre de la manière la plus visible la marche progressive du culte des Attalides dans les décrets de l'association scénique de Téos dont les prêtres avaient égalé les jeux et le culte aux honneurs des souverains régnants ou apothéosés. De même à Cypre, la vénération divine accordée aux Ptolémées apparaît étroitement liée à celle dont était honoré Bacchus, comme si la désignation des rois orientaux et plus tard des empereurs romains

par le surnom de *νέος Διόνυσος* devait établir un rapprochement significatif entre le culte du souverain et ces sociétés dionysiaques.

A côté du culte du roi, parvenu, au second siècle, à l'égard des Ptolémées, des Séleucides et des Attalides, à son plus complet épanouissement, apparaît immédiatement après l'intervention des Romains dans les affaires asiatiques le culte de la déesse *Roma* dans des villes de l'Asie Mineure, qui, d'avance préparées aux hommages excessifs envers le nouvel astre, plaçaient sous la protection de Rome leur espoir dans leur lutte contre Antiochus. Déjà en 195 avant J.-C., « alors que Carthage existait et qu'en « Asie dominaient des rois puissants », les Smyrnéens avaient élevé, comme plus tard ils s'en glorifièrent, le premier temple de *Roma* (Tacite, *Ann.*, IV, 56). Il y a d'autant moins à douter de cette assertion qu'en l'an 196 Smyrne, à laquelle se joignirent Lampsaque et Alexandrie de Troade, se déclara libre et qu'alliée au roi Attale et aux Rhodiens, elle entreprit contre Antiochus une lutte où elle eut à subir un long siège. L'érection d'un temple de Rome à Smyrne était donc comme le symbole religieux par lequel la ville attestait publiquement s'être vouée à la *Fides populi Romani* et reconnaître Rome pour sa divinité protectrice. D'autres villes n'ont sans doute pas tardé à suivre cet exemple; cela est certain pour Alabanda de Carie, qui, peut-être aussi à l'occasion de la guerre d'Antiochus, aura été obligée d'entrer en rapport d'alliance avec les Romains, et est vraisemblable pour Pergame, ville à l'égard de laquelle une pareille association au dernier siècle de la République est tout particulièrement présumable, bien que jusqu'à présent dénuée de témoignages. Qu'à Athènes ait été élevé aussi un temple à la déesse *Roma* à la suite de la guerre persique, on l'a, il est vrai, supposé, mais non reconnu d'une manière certaine.

A ce culte de Rome sont venus s'ajouter les honneurs divins rendus dans les pays asiatiques grecs aux gouverneurs et aux généraux romains à l'exemple de ce qui déjà avait été fait pour Flami-

ninus le libérateur de la Grèce, honoré de sacrifices et d'hymnes en commun avec Jupiter, *Roma* et la *Fides romana*, d'édifices publics dans la consécration desquels il était associé à Apollon et à Hercule, et même d'un prêtre institué particulièrement pour lui et qu'on trouve en fonctions encore au temps de Plutarque, enfin dans une mesure que n'a peut-être atteinte aucun de ses successeurs. La consécration de temples aux proconsuls romains vraisemblablement en communauté avec les dieux ou avec la déesse Rome est devenue au dernier siècle de la République un hommage entièrement habituel, sanctionné par la loi, et en bénéficiaient tous les gouverneurs quels qu'ils fussent : les bons comme les mauvais. Qu'à Pompée en particulier après son expédition victorieuse en Asie et en mesure encore plus grande à César son vainqueur n'aient pas manqué les honneurs surhumains, on pourrait l'admettre avec certitude même sans preuves. Antoine, comme souverain de l'Orient, a prétendu pour lui-même aux honneurs divins rendus aux Ptolémées et avec encore moins de retenue.

De cette semence et sur ce terrain est né le culte impérial romain, et, s'il n'a pas tout de suite jeté des fleurs encore plus éclatantes, il faut certainement l'attribuer, non au peu d'empressement des sujets, mais à la réserve hésitante du nouveau souverain, à qui l'intérêt dynastique commandait de laisser libre cours à la croyance traditionnelle en Orient à la divinité du monarque et en même temps de faire entre ses sujets orientaux et romains, en désaccord toutefois avec la conduite de son père adoptif au moins au commencement de son règne, une division tranchée, dans laquelle il permit à ceux-ci le culte de son père reconnu dieu, à ceux-là le culte de sa propre divinité. Il n'est nullement étonnant que Pergame, où déjà de si bonne heure le culte des Attalides avait atteint un haut développement, ait été la ville prête la première à accepter le culte d'Auguste en union avec celui de la déesse Rome, et qu'à cet exemple se soient bientôt rattachées en grand nombre d'autres villes de l'Asie Mineure et de la Grèce.

Mais dans les derniers temps de son règne, Auguste s'est laissé honorer d'un culte divin par les Romains eux-mêmes et en Italie à l'exception seulement de la Capitale. Il y a toutefois à considérer que les cités d'Italie dans lesquelles a été reconnu ou un prêtre ou un temple à lui consacré de son vivant, étaient presque toutes des colonies fondées par lui ou des villes placées sous sa protection spéciale. A la première catégorie appartiennent Bénévent, Cumes, Fanum Fortunae, Pise ; à la seconde Asisium et Pompeï, auxquelles sont encore à ajouter les deux ports italiens de Rome : Ostie et Pouzzoles, et peut-être aussi Préneste, la résidence d'été préférée d'Auguste. Malgré cela, le culte d'Auguste ne s'est pas répandu en Italie de manière à y devenir tout à fait commun, car alors on devrait s'attendre à ce que les preuves épigraphiques de cette diffusion s'y rencontrent moins clairsemées qu'elles le sont effectivement, notamment dans la haute Italie. Toutefois, déjà sous son règne, comme cela est maintenant généralement admis, un certain complément a été apporté par l'institution de l'augustalité, qui, ainsi que le nom seul suffit à le faire comprendre, doit son origine au culte augustal et dont le service, presque exclusivement réservé à la classe des affranchis, a motivé, bien qu'avec de nombreuses variétés au début, la création d'une forme commune à l'Italie et aux provinces.

A côté des diverses manifestations du culte sorti de l'initiative municipale apparaît dans l'ouest, dès le temps d'Auguste, le culte impérial de provinces entières, et tout de suite en une forme arrêtée. Par l'entremise personnelle de Drusus, alors à Lyon, fut consacré dans cette métropole du nord, au confluent de la Saône et du Rhône, le 1^{er} août de l'an 742 (av. J.-C. 12), par les trois provinces gauloises annexées par César à l'empire romain, un autel, dont le premier prêtre fut pris chez les Eduens alliés d'ancien temps aux Romains avec le titre de frères ; dans l'immédiat voisinage de cet autel fut élevé un temple, peut-être aussi un amphithéâtre dont les restes existent encore.

De même à Narbonne, la capitale de la province du sud, comme permet peut-être de le conclure une inscription récemment découverte dont nous aurons encore à nous occuper, un temple aurait été élevé sur le forum à Auguste de son vivant, tandis que l'autel à lui consacré en l'an 11 de J.-C. par la reconnaissance du peuple narbonnais, vraisemblablement dans l'immédiat voisinage du temple, ne doit en aucune manière être considéré, ainsi qu'on l'a souvent fait, comme un monument du culte provincial.

Également dans l'Espagne césarienne avait été dédié à Auguste dans les premières années de son règne un autel à Tarragone probablement par les habitants de cette capitale; mais le temple que lui éleva ensuite la province est seulement de l'an 15 de J.-C. et conséquemment postérieur à sa mort. Ce que Tacite ajoute dans sa relation relative à ce temple (*Ann.*, 1, 78) : « que l'exemple fut suivi « par toutes les provinces », ne concorde ni avec ce qu'on sait des provinces orientales, ni avec ce qu'on sait des provinces de la Gaule, où, comme on vient de le voir, existait dès auparavant un temple d'Auguste. Au contraire, dans la Bétique comme aussi dans les autres provinces de l'ouest et du nord, il y a absence de témoignages certains, soit pour un culte provincial, soit pour un temple élevé à Auguste de son vivant, excepté pourtant l'*Ara* des Ubiens vraisemblablement délaissée bientôt après l'abandon définitif de la rive droite du Rhin, et peut-être également l'*ara Augusti* de Scardona, ainsi que d'autres institutions analogues dans d'autres provinces, où, bien que connues par des témoignages postérieurs, elles pourraient remonter jusqu'à ce temps. Cependant une inscription nouvellement ramenée au jour en Afrique apporte ce fait remarquable que le culte provincial d'Auguste, au moins sa forme postérieure, n'aurait pas commencé dans cette province avant Vespasien. En Bretagne, au contraire, il apparaît dès le temps de Claude tout de suite après la prise de possession du pays.

Décisive a été pour le développement ou plutôt la restriction du culte impérial la conduite de Tibère. Il ne fit aucune difficulté de

se laisser ériger par les communes d'Asie un temple à Smyrne, toutefois en communauté, non avec la déesse *Roma*, mais avec sa mère et le sénat. Rien ne montre d'une manière plus significative la position souveraine que Tibère eût voulu voir prendre par le sénat, et à cela répondent au mieux les nombreuses monnaies frappées en Asie et dans quelques autres provinces sénatoriales, monnaies qui, selon toute apparence, ne sont pas antérieures à son règne et célèbrent la *ἑρκα συγγληντος* ou le *θεός συγγληντος* non seulement rappelé dans leurs légendes, mais représenté sur leurs faces. En Occident, au contraire, en réponse à une demande de la Bétique de lui élever un temple à lui et à sa mère, il refuse énergiquement et, à la vérité, en donnant pour raison de son refus que de tels honneurs devaient rester limités au fondateur de l'empire. Ce qui vient en accord avec cela, c'est que nulle part en Occident ne se trouvent de temples de Tibère et que des prêtres de cet empereur se rencontrent seulement en quelques villes de l'Italie, et — fait remarquable — ne sont même mentionnés dans aucune province d'Occident, sauf une seule exception d'ailleurs très suspecte (*C. I. L.*, II, n. 49), bien que l'autorisation impériale pour l'institution d'un flamme municipal de l'empereur ne fût, selon toute probabilité, pas même nécessaire. Les successeurs de Tibère ont, à la vérité, suivi d'autres principes, et sans doute l'adulation aura atteint sous Caligula et sous Néron son point culminant, quand même les témoignages matériels, après la rigoureuse destruction des monuments qui leur étaient consacrés, manquent presque entièrement. Néron se fût toutefois fait dieu de son vivant si la proposition présentée à ce sujet au sénat n'eût été retirée comme n'ayant pas la faveur des augures. Domitien, à l'exemple de Caligula, s'est de son vivant proclamé dieu, mais deux siècles durent se passer encore avant qu'il trouvât des imitateurs. Avec Nerva commence et se poursuit jusqu'à Marc Aurèle une série d'empereurs sages et réservés qui n'ont accepté le culte impérial, devenu de plus en plus partie intégrante d'une forme gouverne-

mentale dans laquelle s'absorbait déjà presque entièrement l'élément personnel, qu'en ce qu'il constituait une marque de loyauté. Au contraire, le culte de la déesse *Roma*, que sa communauté avec celui du souverain avait de plus en plus repoussé à l'arrière plan, reçut d'Hadrien en Italie et dans les provinces occidentales une nouvelle impulsion par la consécration que lui fit cet empereur ainsi qu'à *Venus Genitrix* sans doute comme mère souche de la famille julienne, d'un magnifique temple commun aux deux déesses.

Nous n'avons eu en vue dans les considérations précédentes que le culte du souverain régnant; il reste à examiner la question de savoir en quelle mesure les autres membres de la famille impériale ont eu part au culte divin. Déjà de bonne heure dans le royaume des Diadoques, l'épouse du roi avait reçu à côté de celui-ci des honneurs divins presque égaux à ceux de son mari, et chez les Attalides, même les frères du roi n'avaient pas été laissés entièrement de côté. De même Livie a, du vivant de son impérial époux, été honorée en Orient comme déesse et eu à Athènes une prêtresse. Un temple d'Octavie, la sœur d'Auguste, élevé peut-être seulement après sa mort, est mentionné par Pausanias à Corinthe. Tibère lui-même a, comme on le voit par le temple dédié à lui et à sa mère à Smyrne, toléré en Orient le culte de l'impératrice mère. et en Occident s'est au moins abstenu d'interdire l'institution de prêtres et de prêtresses pour lui et elle; par contre, il s'est opposé à sa consécration proposée par le sénat. On sait que cette consécration n'eût lieu que sous son petit-fils Claude, après celle de Drusille, la sœur favorite de Caligula, que déjà celui-ci avait antérieurement à l'avènement de Claude placée dans le ciel.

Depuis ce temps l'apothéose devint habituelle non seulement pour les impératrices, mais aussi pour de nombreuses autres femmes de la famille impériale jusque sous Hadrien, qui mit dans l'Olympe même sa belle-mère. Sous les empereurs suivants, à l'exception de l'oriental Sévère Alexandre qui divinisa sa grand-mère Julia Maesa, ces honneurs restèrent, paraît-il, exclusivement réservés aux impératrices.

En Occident, Auguste ne permit aux princes de la famille impériale, ni de leur vivant ni après leur mort, l'accès aux honneurs divins; même à ses petits-fils, désignés pour la succession au trône, il n'a accordé, comme le montrent le célèbre décret des Pisans et non moins le silence des autres inscriptions, aucune part au culte divin officiel, quand même leur a été élevé, à Nîmes, après leur mort, un temple encore debout: « la Maison-Carrée ». Il en fut, à la vérité, autrement en Orient. A Mytilène, où pendant deux ans il avait séjourné en exil volontaire, Agrippa fut honoré comme θεός σωτήρ τῆς πόλεως, son fils Lucius là aussi après sa mort comme θεός, son autre fils Gaius à Athènes comme νέος Ἄρης. Tibère pareillement, avant son adoption et immédiatement après son mariage avec Julie, eut à Nysa de Carie un prêtre à vie; à Athènes fut fondé pour Drusus *senior*, vraisemblablement non avant le règne de son fils Claude, un culte qui a duré au moins jusque sous Hadrien.

De même, Germanicus et le jeune Drusus ont joui en Orient des honneurs divins; mais il est remarquable qu'en Occident aussi, dans quelques provinces et exclusivement dans des colonies julio-augustales de la Gaule méridionale et de l'Espagne, leur ont été attribués après leur mort, vraisemblablement sur l'initiative de ces communes, des prêtres particuliers, qui ont dû ne pas survivre à la chute de la famille julio-claudienne; une apothéose réelle n'a toutefois été accordée à aucun de ces princes. C'est Domitien qui le premier a fait déclarer dieu son fils mort en bas âge: plus tard ces honneurs n'ont été que très extraordinairement reconnus après leur mort à des fils d'empereurs non parvenus au trône. Sous Trajan, le sénat fit encore un pas en avant, il mit au rang des dieux le père de l'empereur, mort avant l'avènement de son fils; ainsi en avait fait Vespasien pour sa femme Domitille, morte lorsqu'il n'était encore qu'homme privé; il lui fit décerner les mêmes honneurs devenu empereur. Toutefois, l'exemple de Trajan ne fut, pendant le troisième siècle, suivi qu'une seule fois, sous l'empereur Philippe. Que ces divinisations aient eu un caractère moins officiel

que les autres, cela est, à la vérité, non invraisemblable en soi, mais non à déduire, comme on l'a récemment fait, d'un passage de Pline le jeune où il est parlé de l'apothéose du père de Trajan.

Toutes ces consécérations, y compris celles des impératrices, n'ont été d'aucune importance pour le culte provincial; dans les communes, au contraire, les prêtresses municipales des impératrices sont devenues, à côté des prêtres municipaux des empereurs, une institution permanente. Je puis d'autant mieux me dispenser de traiter ici des nombreuses variétés du culte municipal des empereurs que déjà précédemment j'ai entrepris, toutefois dans des limites locales, une recherche sur ce sujet; mais il ne sera pas superflu d'exposer, après d'autres qui déjà se sont occupés de cette matière, la situation des prêtres provinciaux des empereurs particulièrement en Occident, d'autant plus qu'une inscription sur bronze, tout récemment ramenée au jour à Narbonne et, selon toute apparence, contemporaine d'Auguste, apporte précisément à cet égard des éclaircissements précieux.

L'objet du culte provincial, comme cela ressort avec évidence des témoignages déjà produits pour Pergame, Lyon et d'autres villes, était l'empereur régnant en association avec la déesse de la capitale romaine, tandis que le culte du *divus Julius* n'a nulle part été joint à celui de cette déesse et n'a eu dans les provinces occidentales que peu d'extension. Après la mort d'Auguste, il y eut à décider si le culte resterait propre à l'empereur apothéosé ou passerait au nouveau souverain ou peut-être serait commun à l'un et à l'autre. La question n'a manifestement pas été résolue par un règlement obligatoire émané de Rome, mais, autant que nous puissions apercevoir, elle l'a été d'une manière conforme à l'institution spontanée du culte; la régularisation a été laissée à la volonté de chaque province. Ainsi, pendant que notamment en Espagne et en Sardaigne la réunion du culte des empereurs déifiés après leur mort avec le culte de l'empereur régnant se montre clairement dans le titre du prêtre, il n'y a trace de cette réunion dans le titre des prêtres des

autres provinces. La situation particulière de l'Espagne à cet égard trouve peut-être son explication dans le fait que le temple provincial d'Auguste à Tarragone, n'ayant été élevé qu'après sa mort, a été par conséquent dédié au *divus Augustus*; il en est de même dans la Bétique, il ne paraît pas qu'un temple provincial d'Auguste y ait existé pendant son règne. Mais, en général, on peut admettre sans risque d'erreur que le culte provincial est resté, conformément à son origine et à sa tendance, réservé à l'empereur régnant, au lieu que le culte des *divi* a été laissé à la volonté des communes, où il ne manque pas de traces épigraphiques de leurs prêtres.

Le titre du prêtre provincial est *flamen* ou *sacerdos*; en Afrique, en Sardaigne et dans les provinces du Danube, ne s'aperçoit toutefois que le titre de *sacerdotalis* qui régulièrement désigne celui qui a été prêtre provincial. Le titre de *flamen* était, d'après le témoignage des inscriptions, usité en Espagne, dans la Narbonnaise et dans les provinces des Alpes; au contraire, à Lyon, en Afrique et dans les pays danubiens, domine entièrement celui de *sacerdos*; ces diversités sont en réalité sans importance, mais font voir que la régularité des formes du culte n'émanait pas d'une prescription générale venue d'en haut. Peut-être a-t-on choisi le premier titre (*flamen*) en considération de ce que le prêtre provincial impérial, ainsi que le montre d'une manière non douteuse le règlement nouvellement retrouvé à Narbonne, devait être modelé pour ses droits et ses obligations sur le flamendial de Rome; ce serait une marque ostensible de la situation prééminente que le culte impérial était appelé à prendre dans les provinces.

De même qu'au flamendial était adjointe sa femme pourvue d'un caractère sacerdotal et de certains droits et de certaines attributions, de même au flamine impérial était adjointe la sienne d'une manière analogue : [*uxor fla*] *minis*, est-il dit dans le document de Narbonne, *veste alba aut purpura vestita..... neve invita jurato, neve corpus hominis mor[tui attingito, neve funus exsequitor? nisi necessa]rii hominis erit, eique spectaculis publicis ejus [provinciae loco.....*

interesse liceto], prescriptions évidemment copiées de celles du flamendial et restreintes exclusivement à la femme de ce flamine. Sans doute aussi, dès l'introduction du culte provincial, la femme du flamine de la province eut, comme celle du *flamen Dialis*, dès l'introduction du culte le titre de *flaminica*, et, de même que celle-ci était prêtresse de Junon, de même le culte des impératrices dut bientôt échoir à la *flaminica*, quand même en premier lieu elle doit n'avoir été que la femme du flamine, partageant les fonctions religieuses de son mari. Mais en aucune manière on ne devra admettre qu'il n'aurait été institué de prêtresses provinciales qu'après l'apothéose de Livie par Claude, car le culte provincial était, comme nous l'avons vu, réservé en première ligne au souverain vivant et n'a embrassé qu'exceptionnellement les apothéosés. Du reste, la participation des femmes à la prêtrise provinciale paraît ne pas s'être étendue à toutes les provinces; alors que des *flaminicae* des municipes et des colonies se montrent dans toutes les parties de l'empire romain, des prêtresses provinciales ne se laissent apercevoir qu'en Orient et, parmi les provinces occidentales, seulement en Espagne et en Narbonnaise; au contraire, dans les autres provinces de l'ouest, aucun témoignage d'une prêtresse provinciale n'est jusqu'à présent revenu au jour.

A l'opposé du principe suivi par Auguste en Asie, le culte impérial dans les provinces de l'ouest a été tout de suite laissé exclusivement aux citoyens romains. Dans l'abondante série des prêtres provinciaux que présentent les inscriptions, il n'y en a aucun, sauf peut-être une exception assez suspecte, qui n'ait sûrement ou très vraisemblablement été citoyen romain, et la disposition du règlement de Narbonne (lignes 14, 15) : « que tout flamine provincial, pendant et après l'exercice de ses fonctions, est membre de sa curie », n'est compréhensible que dans cette supposition. Que les prêtres provinciaux aient, d'après le témoignage des inscriptions, habituellement parcouru préalablement dans leur patrie tous les honneurs et y

aient souvent exercé aussi le flaminat municipal, cela peut toutefois, à l'origine, ne s'être pas appuyé sur une prescription légale, mais avoir été seulement d'usage; plus tard, les prêtres provinciaux ont certainement toujours appartenu à l'ordre des décurions, et aucun exemple certain d'un homme parvenu avant l'âge fixé pour le décurionat à la prêtrise provinciale n'est jusqu'à présent connu. Après que l'exercice préalable de la filière des fonctions municipales fut devenu la règle ordinaire, on ne put guère jamais être parvenu à cette dignité avant l'âge de 30 ans.

Sur le mode de l'élection, nos sources littéraires ne nous fournissent aucune donnée, car le témoignage d'Aristide, qui, d'après l'opinion de M. Waddington suivie de confiance par d'autres savants, voudrait dire que ce sophiste, porté par les Smyrnéens dans le concile provincial à la fonction d'*ἀρχιερεύς*, aurait été élu comme troisième ou quatrième et aurait dû obtenir la validation de son élection par le proconsul, ne concerne pas la prêtrise de l'Asie, les Smyrnéens ayant sur sa demande renoncé à l'y porter, mais au contraire la prêtrise d'Esculape, à laquelle il fut, à la vérité, élu, mais, comme il le dit, grâce à la protection du dieu et avec exemption par le proconsul de toute obligation. Que pour le choix du prêtre provincial en Asie on ait à admettre une ingérence quelconque du proconsul, c'est extrêmement douteux; mais en accordant même que dans cette province il fallût peut-être quelquefois, à cause de la vive concurrence des nombreuses villes intéressées, recourir à une instance supérieure, certainement dans les provinces occidentales ne se trouve nulle part la moindre trace d'une telle ingérence du gouverneur dans l'élection; plus vraisemblablement on aura voulu conserver à ces conciles, qui composaient chacun la représentation des provinciaux investis du droit d'exercer un certain contrôle sur les fonctionnaires impériaux, au moins l'apparence de l'indépendance.

En ce qui concerne l'élection du prêtre provincial, il ressort seulement des témoignages épigraphiques qu'elle avait lieu du consentement et souvent par une décision unanime du concile (*ex consensu provinciae*); sans doute, on aura en cela eu en vue non pas tant le droit d'élection que la confirmation pour la forme d'un choix déjà fait. Il y a même grande apparence de probabilité que les villes autorisées à envoyer une députation à l'assemblée avaient, dans un certain ordre, à fournir le prêtre provincial et que l'élection se faisait dans les communes intéressées, soit par le peuple lui-même comme cela paraît, d'après le récit d'Aristide, avoir été le cas en Asie, soit par les décurions avec une large participation du peuple. En Sardaigne, où l'élection est appelée d'une manière particulière *adlectio*, elle semble avoir appartenu aux décurions de Karales, la capitale du pays. Malheureusement, le chapitre du règlement de Narbonne qui traitait de l'élection du flamine n'a jusqu'à présent pas été retrouvé, et les dispositions dont il parle relativement à la suppléance qui devenait nécessaire au début d'une vacance définitive, ne nous sont parvenues que mutilées. Au cas, y est-il expliqué, où une élection supplémentaire devant suivre une vacance n'avait pas eu lieu, un suppléant entraît en fonctions trois jours après la notification et accomplissait les sacrifices et autres devoirs de la prêtrise. Quand il avait rempli au moins pendant trente jours cette suppléance, les dispositions stipulées dans la loi pour le flamine régulier lui devenaient applicables. Qui devait être appelé à cette suppléance? c'est une question que l'état incomplet du bronze laisse sans réponse; cependant les mots de la ligne 20 : *eo ordine habeto quo annuorum flaminum habetur*, et de la ligne 21 : *Siremps lex, jus, causaque esto quae flamini Augu[stali... erit]*, permettent peut-être de conclure qu'un prêtre à vie de la colonie était appelé à remplacer le prêtre provincial. Le plus ancien pontife ou bien un flamine de Jupiter ou de Mars serait peut-être, à cause de l'opposition avec les

annui flamines ou avec le *flamen Augustalis*, celui auquel on pourrait le plus facilement penser, bien que son existence, au moins pour Narbonne, ne soit pas démontrée.

Les élections avaient lieu nécessairement un certain temps avant la réunion de l'assemblée; à Smyrne, c'est tout de suite dans la première réunion de l'année que cette question est portée, et les députés ne se rendent à l'assemblée que quelque temps après. Que les flamines provinciaux figurent sur des inscriptions d'Espagne comme *designati*, cela fait voir qu'ils entraient en fonctions, non tout de suite après la tenue de l'assemblée, dont l'époque dans les diverses provinces était très différente, mais peut-être au commencement de l'année magistratique. Le refus d'acceptation de l'élection sans une cause d'excuse légale n'aura sans doute pas été permis, et il ne paraît même pas qu'une immunité impériale, analogue à celle qui exemptait de toutes les charges municipales et sur le fondement de laquelle Aristide, par exemple, échappa à l'irénarchie, ait existé dans l'ancien temps à l'égard de la prêtrise provinciale. C'est Septime Sévère qui, le premier, en Asie d'abord, ensuite aussi dans les autres provinces, établit que la paternité de cinq fils serait un motif de dispense. En Asie, l'hérédité de la prêtrise provinciale, au moins en fait, se montre souvent; en Occident, au contraire, ne se rencontrent que des cas isolés de l'exercice de la prêtrise par des membres de plusieurs générations d'une même famille.

La fonction de prêtre provincial, comme aussi la prêtrise d'Alexandre et des rois d'Égypte, a été annuelle en Orient aussi bien qu'en Occident; c'est ce que mettent hors de doute de nombreux témoignages certains et en dernier lieu le règlement de Narbonne, dans lequel les prêtres sont expressément désignés *annui flamines*. Ici encore se révèle clairement l'origine orientale de l'institution, car la durée limitée des prêtrises est en opposition avec les usages romains. Dans les provinces de l'Asie, d'accord avec ce qui avait lieu pour le prêtre égyptien, le prêtre

provincial est éponyme, tandis que dans les provinces de l'ouest, l'éponymité est, suivant toute apparence, restée inusitée. En Orient, la réitération de la fonction est fréquente; en Occident, elle a certainement aussi été permise; cependant il est remarquable que les nombreuses inscriptions jusqu'à présent découvertes n'ont offert aucun exemple de réitération.

Sur les fonctions du prêtre provincial, auquel sont attribuées dans les provinces de l'Orient, toutefois non avant une époque tardive, la surveillance et une autorité disciplinaire sur les autres prêtres de la province, les documents sont muets. Dans le débris conservé du règlement de Narbonne, il est parlé de la célébration des sacrifices habituels et de l'emploi consciencieux de l'argent affecté aux besoins du culte et particulièrement à l'entretien et à l'ornement du temple, avec stipulation que le surplus servira à ériger des statues à l'empereur.

A Lyon, il y avait pour les dépenses de l'assemblée et particulièrement pour la célébration des jeux une caisse provinciale, l'*arca Galliarum*, sous l'administration propre de l'association. En Occident comme en Orient, la présidence de l'assemblée et des spectacles qui l'accompagnaient appartenait au prêtre provincial; ainsi s'explique que sur le bronze de Narbonne se trouve consignée parmi les dispositions relatives aux honneurs et aux droits du flamine une prescription concernant le lieu où le concile doit se tenir. Le prêtre provincial était-il obligé de rester toute l'année au chef-lieu de la province? L'attestation, toutefois mutilée de la loi de Narbonne (ligne 4), que pendant la durée de sa fonction il est autorisé à avoir place et droit de vote dans la curie de sa patrie et à assister aux spectacles parmi les décurions, permet de conclure qu'il n'était absent de chez lui que pendant une partie de l'année. Toutefois, il était, tout le temps de sa fonction, exempt de tutelles et vraisemblablement aussi des autres obligations communales. — Des licteurs ou plus vraisemblablement, conformément à l'usage romain, un licteur se tient à la

disposition du flamine dans l'exercice de sa fonction. Le costume du flamine dans les sacrifices et aux spectacles et encore, après l'expiration de sa charge, dans les mêmes circonstances et aux jours anniversaires des sacrifices, est la prétexte, tandis que la robe de pourpre reste aux prêtres orientaux et aux flamines municipaux. La femme du flamine doit, d'après les dispositions du règlement narbonnais, paraître dans les occasions solennelles en vêtement blanc ou de pourpre et s'asseoir dans les spectacles à une place d'honneur. La couronne d'or, insigne des prêtres orientaux, ne se montre dans les provinces ni du nord ni de l'ouest à l'exception toutefois de l'Afrique et de la Dacie, qui, repeuplée, comme on sait, de colons en majeure partie tirés d'Asie, offre de nombreuses traces du rite oriental; c'est seulement au IV^e siècle qu'elle forme la parure du prêtre de l'assemblée de l'Italie, institué sur le modèle des prêtres orientaux, au lieu que dans les provinces occidentales, les prêtres provinciaux et vraisemblablement aussi les prêtres municipaux portent, conformément au rite romain, l'*apex* et le bandeau.

Parmi les prérogatives d'honneur accordées dans la loi de Narbonne au flamine sorti de fonctions, indépendamment de sa participation à l'assemblée de sa province et à la curie de sa patrie, — ce que l'énumération de deux *sacerdotales* dans l'album de Thamugas vient également confirmer pour une époque postérieure et pour l'Afrique, — se présente avec un intérêt particulier pour nous le droit d'érection de statues. En conséquence de ce droit, était accordée à l'ancien flamine, sur la proposition de son successeur et vraisemblablement par les membres de l'assemblée décrétant après assermentement et peut-être par vote secret, l'autorisation de s'élever à lui-même, « si dans sa gestion « il n'a rien fait de contraire à la loi », une statue dans la circonscription du temple impérial avec inscription de son nom, du nom de son père, de celui de sa patrie et mention de l'année de son exercice. A Narbonne, où le temple d'Auguste a dû périr

dans l'incendie de la ville arrivé sous Antonin le Pieux, aucune de ces statues n'a, il est vrai, jusqu'à présent été ramenée au jour, mais à Tarragone et à Lyon ont été trouvées, sans doute dans la circonscription du temple, de nombreuses inscriptions ayant servi de bases à des statues d'anciens prêtres, et sur lesquelles sont ordinairement indiqués, conformément à la prescription du règlement de Narbonne, le nom du père et le lieu d'origine. La seule différence avec les dispositions prescrites pour Narbonne consistait, au moins primitivement, en ce que ces statues, à Lyon sans exception et à Tarragone la plupart, étaient élevées par les provinces, quelquefois par les cités d'origine ou par les parents, et alors d'après un décret de l'assemblée; en Espagne, cet honneur s'est étendu aussi à la flaminique de la province, soit tout de suite, soit plus tard. En quelle mesure les autres provinces ont-elles suivi ces usages probablement copiés des coutumes asiatiques, les inscriptions jusqu'à présent parvenues à notre connaissance ne permettent pas d'en décider.

Les prêtres provinciaux ont duré au-delà de la chute du paganisme et du triomphe du christianisme. Le culte qu'ils desservaient avait une attache tellement peu étroite avec les anciens dieux que les empereurs chrétiens purent eux-mêmes s'accommoder du culte de l'empereur-dieu avec quelques modifications de ses cérémonies, notamment la restriction ou l'abolition des sacrifices païens, et c'est ainsi que Constantin, suivant en cela sa conduite prudente vis-à-vis des institutions existantes, a pu permettre, en la considérant comme indifférente en quelque sorte, la prêtrise de sa famille : la *gens Flavia*, et a été lui-même le fondateur de cette prêtrise. Les efforts faits par Julien, l'ennemi du christianisme, pour donner à la prêtrise provinciale une importance plus grande et en faire un soutien du paganisme vermoulu, sont, comme toutes les tentatives de cet empereur pour prolonger artificiellement la vie de l'ancienne croyance, restés sans résultat. Déjà, vers la fin du IV^e siècle, nous trouvons la prêtrise provin-

ciale dépouillée de son caractère religieux et réduite à la célébration et à la présidence des spectacles liés à la tenue des assemblées provinciales, ces assemblées que les empereurs les plus chrétiens, poussés par la vive insistance du clergé pour l'abolition de ce reste du paganisme, avaient pensé à retirer au peuple. Si donc des chrétiens considéraient comme non incompatibles avec leur croyance les fonctions, soit du flaminat municipal, soit de la prêtrise provinciale; si, sous des empereurs tels que Gratien et Valentinien, un proconsul d'Afrique pouvait être félicité d'avoir fait de la prêtrise provinciale, alors anxieusement évitée à cause des frais considérables qu'elle entraînait, un honneur de nouveau recherché; si dans une ordonnance impériale de l'an 400 il est recommandé à un gouverneur de l'Afrique d'apporter à l'avenir un soin scrupuleux à ce que cette prêtrise ne soit conférée qu'à des hommes capables, n'est-ce pas là une marque évidente que l'esprit religieux, de tout temps débile, de ce culte avait alors entièrement disparu? Il s'est maintenu dans cette forme effacée jusque dans le V^e siècle; plus tard encore le flaminat municipal, déjà réduit sous Julien à un simple titre, apparaît par quelques traces jusque sous Justinien, alors que depuis longtemps les évêques et les prêtres chrétiens ont partout pris possession des refuges du culte païen des dieux et des empereurs et sont devenus, dans tout l'empire romain, les chefs de la vie religieuse.

Mais c'est un témoignage frappant pour la continuité du développement humain, là même où en apparence il s'est accompli en contraste violent avec le passé, que l'église chrétienne a en grande partie emprunté pour ses conciles et ses prêtres les formes extérieures, les noms et les insignes du culte provincial impérial, qui pendant trois siècles avait été en Orient et en Occident l'enseigne de l'unité de l'empire.

II, PAGE 178.

Auguste en Gaule en l'an 727 de Rome, av. J.-C. 27.

La division de la Gaule en trois provinces est à rapporter plus vraisemblablement au voyage des années 738 à 740, av. J.-C. 16 à 14 (pp. 179, 181), pendant lesquelles Auguste s'occupa particulièrement de l'organisation du pays (Dion, 54, 25).

Voir ci-dessus, page 1.

II, PAGE 187, LIGNE 16.

Solidus ou pièce d'or. — Lisez : *solidus* ou sou d'or.

II, PAGE 229.

Civilisation et bien-être. — Les Romains n'imposaient pas de force leur civilisation à leurs sujets, mais s'appliquaient à les y attirer progressivement par la séduction des privilèges et des honneurs attachés au droit de cité romaine, et, en même temps, à rendre de plus en plus facile l'accès à ces avantages; ils en ont agi de même dans la Gaule. Devenaient citoyens romains ceux à qui l'empereur accordait le droit de cité, ceux qui dans leurs cités parvenaient aux magistratures ou même simplement au décurionat, ceux qui servaient dans l'armée romaine soit à leur enrôlement s'ils entraient dans les légions, soit à leur libération s'ils faisaient partie des troupes auxiliaires, et la Gaule était un des pays qui fournissaient le plus de soldats; puis encore les esclaves affranchis

par un citoyen romain. Le droit se transmettait aux descendants, et l'on peut juger combien devait être considérable en peu de temps le nombre des personnes ainsi élevées de la condition barbare ou servile à la condition de citoyen de Rome, portant le vêtement romain, s'appelant de noms romains, parlant le langage romain, adorant les dieux romains, ne ressortissant qu'aux tribunaux romains, formant dans leurs cités une aristocratie brillante et privilégiée, d'autant plus enviable que les portes qui y donnaient entrée étaient plus largement ouvertes.

Au temps où Caracalla accorda, dans les premières années du troisième siècle, le droit de cité romaine à tous les sujets libres de l'empire, les Gaulois devaient en être, en très grande partie, déjà en possession.

II, PAGE 241, LIGNES 2 ET 3.

« Bélus, directeur de la Fortune et maître de Mên ». — L'inscription porte MENT[†]SQVE MAGISTER, non pas MENIS (HIRSCHFELD, *Corpus inscriptionum latinarum*, XII, 1277).

II, PAGES 287, 288.

Aqueduc de Miribel.

Certaines parties de l'aqueduc sont, d'après une constatation de M. Gabut (*Revue du Lyonnais*, 1889, p. 186), « exactement « métriques : 2 mètres, 5 mètres 50, 1 mètre ». autrement dit 6 pieds, 16 pieds 1/2, 3 pieds.

Il résulte de cette observation que l'aqueduc de Miribel a été construit, non pas à la mesure romaine, non pas non plus à la

mesure moderne du mètre, mais à la mesure du pied gaulois, identique, comme l'a depuis longtemps démontré M. Aurès (*Étude des dimensions de deux chapiteaux du musée de Nîmes*, 1888, p. 37 et suiv.), à notre ancien pied-de-roi, identique lui-même au pied assyrien.

« Tandis », dit M. Oppert (*Bullet. archéol. de l'Athenaeum français*, 1856), « que la mesure de Babylone était égale à celle de « l'Égypte, celle de Ninive a formé le système des Mèdes et des « Perses. Nous voyons, après Alexandre, ce système transporté « en Égypte où il reçoit le nom de philétérien, et de là il a passé « aux Arabes, qui probablement l'ont imposé à l'Occident, où le « pied de Ninive est devenu le pied-de-roi de France ».

Puisqu'on trouve des monuments de l'époque romaine faits à la mesure du pied gaulois, l'introduction de cette mesure dans la Gaule est évidemment très antérieure à l'arrivée des Arabes en Occident, et c'est avec toute vraisemblance que M. Aurès conjecture que les Celtes eux-mêmes l'y auront apportée d'Orient, leur pays d'origine.

II, PAGE 338.

Addition aux inscriptions municipales. — Inscriptions étrangères :

Lugdumensis. — Lucius Carisius Jucundus, affranchi (Inscript. à Narbonne, C., XII, 4538), *Lugdumensis*.

A cause de l'orthographe, plus probablement de Lyon que de Saint-Bertrand-de-Comminges, dont il n'y a pas d'exemple que le nom ait été *Lugdunum*

II, PAGE 353.

Addition aux inscriptions municipales. — Inscriptions étrangères :

Un décurion. — Minnius Vestinus (Inscript. autrefois à SAINT-ROMAIN-EN-GALLE; voy. ALLMER, *Inscript. de Vienne*, I, p. 412; HIRSCHFELD, C., XII, 1871), *emeritus cohortis XIII Urbanae, decurio Lug.*

II, PAGE 353, LIGNE 23.

Cinquante places dans le cirque. — Lisez : cinq cents places.

II, PAGE 400, LIGNE 1 DE L'INSCRIPTION.

M · D — Lisez : D · M, c'est-à-dire *Diis Manibus*.

II, PAGE 428, A LA SUITE DE LA LIGNE 2.

Addition aux inscriptions municipales. — Sévirs augustaux :

167^{bis}

Epitaphe d'un sévir augustal, membre de la corporation des charpentiers.

Arcade LIV. — Cippe incomplet en haut et à gauche, encore

pourvu de sa base, mais dont le couronnement a été retaillé par-devant au ras du dé; trouvé le 20 mai 1892 à Vaise, près de la station de Gorge-de-Loup, quartier de CHAMPVERT, presque à fleur du sol, en creusant pour l'établissement d'une rigole d'assèchement. — Hauteur 1 m. 10, du dé 0 m. 62, largeur 0 m. 52.

	<i>d</i>		<i>m</i>
	<i>et memoriae · AETERNAE</i>		
	· CAESONI · NICONIS		
	[IIII] VIRI · AVG · LVG · CORPO		
5	rati · INTER · FABROS · TIGN		
	LVG · CONSIST		
	· CAESONIVS · MENAS · CON		
	LIBERTO OPTIMO		
	PONEND · CVR · ET · SVB · AS		
	CIA · DEDICAVIT		

Copie de notre collègue M. Dissard : Lettres d'assez bonne forme, vraisemblablement du deuxième siècle; l'A et l'e à la fin du mot AETERNAE probablement liés en un monogramme faute de place pour un E séparé.

ALLMER, *Revue épigraphique*, III, p. 168.

Diis Manibus et memoriae aeternae Caesonii Niconis, sevir Augustalis Lug(udunensis) corporati inter fabros tign(uarios) Lug(uduni) consistentes; Caesonius Menas conliberto optimo ponendum curavit et sub ascia dedicavit.

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Caesonius
 « Nico, sévir augustal de Lyon, membre de la corporation des
 « charpentiers domiciliés à Lyon; Caesonius Ménas à son
 « excellent co-affranchi a élevé ce tombeau et l'a dédié sous
 « l'ascia ».

La mutilation du texte ne permet de connaître le prénom d'aucun des deux Caesonius qu'il mentionne, mais une inscription depuis longtemps perdue, autrefois dans l'église de St-Irénée, où elle se voyait « au pavé de la nef » (De Boissieu, p. 182, d'après Paradin, p. 429; Allmer et Dissard, II, p. 429), était l'épithaphe d'un sévir augustal nommé M(arcus) Caesonius : *D·M· et securitati aeternae Iulia Marcia, conjunx M. Caesoni(i), viro quondam sibi carissimo, IIIII vir(o) Aug. c. C. C. Aug. Luguduni, viva in suo posuit et sub ascia dedicavit.* M. Dissard le suppose un affranchi et probablement du même maître que les deux co-affranchis de l'inscription de Vaise. Il serait alors certain qu'ils s'appelaient tous trois *Marcus* du prénom de leur patron commun.

Caesonius Nico était, en même temps que sévir augustal de Lyon, membre de la corporation des *fabri tignuarii Lug(uduni) consistentes*, c'est-à-dire des charpentiers demeurant à Lyon. Il n'est, en effet, pas rare de trouver admis dans des corporations de gens de métiers des personnes sans profession ou d'une profession autre que celle du corps dans lequel elles étaient admises. Le chapitre des sévirs augustaux des Inscriptions de Lyon en fournit de nombreux exemples : *Tontius Incitatus, sevir Augustalis Lug. et nauta Araricus, item centonarius Lug. consistens honoratus, negotiator frumentarius* (ci-dessus, II, p. 415); — *C. Primiis Secuudus, sevir Augustalis c. C. C. Aug. Lug., curator ejusdem corporis, nauta Rhodanicus, praefectus ejusdem corporis, faber tignuarius Lug. consistens, omnibus honoribus apud eos functus, patronus ejusdem corporis* (p. 421); — *Primiis Secundiannus, sevir Augustalis c. C. C. Aug. Lug., nauta Rhodanicus Arare navigans, incorporatus inter fabros tign. Lug. consistentes, negotiator muriarius* (p. 424), etc., etc. Le but de ces associations était bien moins professionnel que funéraire; ce qu'on s'y proposait avant tout, c'était de s'assurer, au moyen de cotisations mensuelles cumulées, une plus convenable sépulture et une suite plus nombreuse au jour des funérailles.

Ces collèges funéraires sous noms de collèges d'artisans n'étaient

pas à nombre illimité; on croit (voy. *Revue épigr.*, II, p. 421) qu'ils ne pouvaient généralement pas se composer de plus de soixante membres et qu'ils n'étaient autorisés à les réunir qu'une fois par mois.

II, PAGE 493, LIGNES 5 A 9

Fragment faisant mention d'un utriculaire de Lyon et considéré comme suspect.

De nouveaux témoignages parvenus à la connaissance de M. Hirschfeld (*C.*, XII, 1742, *Add.*) lui paraissent mettre hors de doute l'authenticité du fragment.

II, PAGE 509, LIGNE 4 AVANT LA FIN.

DE VELLEFOSSÉ. — Lisez : DE VILLEFOSSÉ.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME III

III, PAGE 17, LIGNE 20.

L·D·D·D. — Lisez peut-être : *l(aetus d(ono d(at) d(edicat).*

III, PAGE 23, LIGNE 26 ET FIN.

« On ne comprend pas ce qu'il (Albin) serait allé faire à Tournus,

« sur la rive droite de la rivière ; on ne comprend pas davantage
 « que, vainqueur à Tournus, Septime Sévère ne se fût pas tout de
 « suite mis à la poursuite de l'armée disloquée de son ennemi... »
 — Supprimez toute la première partie de la phrase et lisez : On ne
 comprend pas que, vainqueur à Tournus, Septime Sévère etc.

III, PAGE 26, AVANT-DERNIÈRE LIGNE.

borta numinis. — Lisez : *bortatu numiniſ.*

III, PAGE 35.

Tombeau de Q. Valerius, à l'extrémité occidentale
 de la place de Choulans.

Grandes lettres peintes au minium de 40 et 45 centimètres de
 hauteur, occupant en deux lignes toute la largeur de la face Est du
 tombeau.

CORN / LIV /
 COR / / M

Les trois premières lettres de la seconde ligne réduites à de
 faibles traces de leur partie supérieure, et de lecture peu certaine :
 peut-être l'OPTVMA déjà enregistré à la dernière ligne de la
 page.

III, PAGE 52, LIGNE 1.

Felix, le procurateur de la Judée sous Claude, s'appelait, non pas
 Claudius, mais Antonius (Tacite, *Hist.*, V, 9).

III, PAGE 86, LIGNE 13.

« Sans doute un esclave », — peut-être plutôt un Grec non citoyen romain.

MÊME PAGE, LIGNE 18.

Caius. — Lisez : Cneus.

III, PAGE 88, LIGNES 5 ET 15.

De Boissieu, page 443. — Lisez : De Boissieu, 409.

De Boissieu, page 434. — Lisez : De Boissieu, 499.

III, PAGE 112, LIGNES 16 A 19.

Langres colonie ?

Langres est appelée colonie sur cinq inscriptions (MOWAT, *Revue archéol.*, 1890, pp. 45, 48, 55, 64, 73) : [sevir A]ng(ustalis) colon(iae); — l(ibertus) coloniae Lingon(um); libertus coloniae Lingonum; — [liberta] c(oloniae); — c(oloniae) Lingon(um) servus.

En présence de cinq textes, sur lesquels le mot *colonia*, plusieurs fois suivi du mot *Lingonum*, est gravé en partie ou en entier, il est difficile de se refuser à reconnaître que Langres n'ait pas eu, au moins temporairement, le titre de colonie.

III, PAGE 124, LIGNE 24.

Ses co-affranchis. — Supprimez le mot : « ses ».

III, PAGE 139, LIGNE 19.

D·M·C·Acuronii Sattonis. — Ajoutez : *Treveri.*

MÊME PAGE, LIGNE 25.

Chemin de Montriblond. — Lisez : chemin de Montriblourd.

III, PAGE 170, LIGNE 17.

L'épouse d'Atonius Orfitus. — Lisez : d'Antonius Orfitus.

III, PAGE 227, LIGNE 17.

Absente de fautes. — Lisez : exempte de fautes.

III, PAGE 316.

Partie métrique de l'inscription. — M. Mommsen lit ainsi le premier vers :

Longus amor perit dire(m)pta morte recept(a).

La fin du second vers témoigne de l'intention de faire un hexamètre; on pourrait peut-être le rétablir ainsi :

[*Par*] *ulnam una [nos] fatus texisset utrosque !*

III, PAGE 400, LIGNE 13 DE L'INSCRIPTION.

VTRVMO· — Lisez : VTRVMQ·, c'est-à-dire *utrumque*.

III, PAGE 424.

Les fragments enregistrés à cette page en deux groupes réunis sous le n° 413 sont gravés sur une tablette de marbre, dont la face opposée est ornée de moulures qui rendent certain le raccordement tel qu'il suit. — Hauteur 0 m. 24, largeur en haut 0 m. 11, en bas 0 m. 19.

<i>d</i>	M
.....	VLIA
.....	VIXIT
.....	M·VIII
5	II·IVL //
.....	S ET IN
.....	AFRODITE

Probablement, l'épithaphe d'une enfant à qui son père et sa mère ont élevé un tombeau.

413^{bis}

Dépôt. — Fragments, au nombre de trois, d'une mince tablette de marbre, découverts au même endroit que les précédents, le premier réduit à une seule lettre, le deuxième complet à gauche seulement, le troisième complet à droite seulement. — Hauteur 0 m. 15 et 11, largeur 0 m. 17.

. . .	M
L V P V S	
C I V · C A I	
A V I O L A	
5 . . V I P A	
. I E T I . .	
. R T I O L A	
. c o n j V G I · F I . .	
.	

MARTIN-DAUSSIGNY, n° 1031 *bis* de son Registre d'entrées.

Réduit à ses deux premières lettres CA, le nom de la cité dont Lupus était originaire n'est pas restituable, à moins qu'il ne s'agisse d'une cité des trois Gaules; dans ce cas, on n'en rencontre que trois dont le nom commence par ces lettres : celle des Cadurques dans la province d'Aquitaine et celles des Calètes et des Carnutes dans la Lyonnaise.

La même pensée philosophique, exprimée comme ici en grec et

à peu près dans les mêmes termes, se rencontre sur une inscription de Salones (HIRSCHFELD, C., III, suppl., 8899) :

Εὐθύμει Ἀστέρεϊ, πολλοὶ πρὸ σοῦ. πολλοὶ μετὰ σέ.
Οὐδεὶς ἀθάνατος!

« Console toi, Asteris; beaucoup avant toi (sont morts), beaucoup après toi (mourront). Nul n'est immortel! ».

III, PAGES 452, 453.

201^{bis}

Épitaphe de Claudius Urbanus, indiquée dubitativement comme perdue.

Arcade XXVIII. — Tablette de marbre, découverte à VAISE, Grande-rue, maison Picard. — Hauteur 0 m. 40, largeur 0 m. 35.

D · · · · · M
C L A V D I
V R B A N I · C O N
I V G I S · K A R I S S I
5 M I · V I B I A
T R O F I M E N
E T · V I B I A · V R
B A N A · F I L I A

DE BOISSIEU, p. 506, n° 3. — Ne figure ni dans la *Description*

de Comarmond, ni au Registre d'entrées de Martin-Daussigny.

Lecture, traduction, commentaire; voir page 453.

III, PAGE 464, LIGNE 9.

Au mois de janvier 1768. — Lisez : au mois de janvier 1678.

III, PAGE 469.

Epitaphe perdue de Septimia Juliana.

Cippe brisé, dont manquaient le couronnement et les côtés gauche et droit de la partie supérieure du dé; de provenance primitive non connue; extrait, à la prière d'Artaud, par M. Dutillieu, d'un des murs du jardin de son habitation, rue Masson, quartier de la CROIX-ROUSSE, et donné au Musée. « Depuis quelques années « toute trace de ce monument a disparu » (De Boissieu).

..... ΠΑΙΟΥΔΙ. . . .
 ΠΙΑΕΤ_ω
 Ι_ω ΝΒΗ_ω
 υΠΘΕ
 5 ΑΙΙ_ωΘ
 ΔΕΚΕΙΤΑΙΣΕΠ
 ΤΙ_ω ΟC ΑΙΤΗΤΟC
 ΚΑΙ ΣΕΠΤΙ_ωΙΑ ΡΟ
 ΥΦΙΝΑ ΓΟΝΕΙC ΤΕΚ
 10 Ν_ω ΤΑΥΚΥΤΑΤ_ω Ε
 CΤΗCΑΝ ΕΤ ΣΥΒ ΑCΙ ΔΕΒ sic

ARTAUD, *Notice* 1816, p. 24, et *Musée lapidaire*, arcade XV, en

copie dessinée : les *omega* et les *mu* faits comme une *m* de bas-de-casse renversée : ω . — DE BOISSIEU, p. 614. — ALLMER, *Rev. épigr.*, III, p. 157.

La copie ci-dessus est celle du *Musée lapidaire*; celle de la *Notice* présente quelques différences; ligne 2 : $\text{III}\Lambda \text{ET}\omega\text{IN}$; 3 à la fin : $\text{II}\omega$; 4 : $\omega\text{H}\Theta\text{E}$; 5 : $\text{A}\Gamma\text{I}\omega\Theta$; 10 : $\text{TATKYTATI}\omega$; 10 et 11 : ECTI ICAN .

$\Sigma\epsilon\pi\tau\iota$]μια $\text{I}\acute{\omicron}\upsilon\lambda\iota$ [ανα?, νήπια ἐτω[ν... , μην]ων $\bar{\text{B}}$, ἡμ[ερων... , κοι]μηθε[ισα ἐν] ἀγνωστ[ητι? ἐνθά?]δε κῆται. $\Sigma\epsilon\pi\tau\iota\mu(\iota)\sigma\varsigma$ Ἀιτητος καὶ $\Sigma\epsilon\pi\tau\iota\mu\iota\alpha$ Ρουφίνα, γονεῖς, τεκνῶν ταχιστατῶ ἐστήσαν et sub ascia dedicaverunt

Septimia Iuliana(?), infans annorum....., mensium duorum, dierum....., defuncta in innocentia, hic jacet. *Septimius Aetetus* et *Septimia Rufina*, parentes, filiae citius (raptae) posuerunt et sub ascia dedicaverunt.

« *Septimia Juliana*, enfant de.... ans, deux mois et.... jours, « morte dans l'innocence, gît ici. *Septimius Aetetus* et *Septimia* « *Rufina*, ses parents, ont élevé ce tombeau à leur fille prématurément ravie, et l'ont dédié sous l'*ascia* ».

En outre de ses deux copies, Artaud a laissé, dans un manuscrit destiné à accompagner son *Musée lapidaire* et conservé à la Bibliothèque du musée des Antiques, une restitution en lettres capitales, où sont confondues les parties restituées avec les parties non manquantes. Il y donne le nombre des années et des jours de la vie de la jeune *Septimia*, arbitrairement, puisque ces détails étaient précisément gravés sur les parties de la pierre qui n'ont pas été retrouvées. Pour le nombre des années, il écrit $\bar{\text{T}}$, chiffre impossible, car il signifie 300. Sa traduction par « 3 » fait apercevoir que probablement la restitution n'est pas de lui et qu'il n'aura fait que la transcrire en prenant fautivement un Γ pour un $\bar{\text{T}}$. Il en est de

même des chiffre \overline{KV} , qu'il adopte pour le nombre des jours (il écrit « heures »). D'abord un V n'est ni une lettre grecque, ni un signe numéral grec ; il le traduit par « 26 ». Ici encore, l'auteur anonyme de la restitution aura marqué un K suivi de l'épisme $\epsilon\alpha\bar{\omega}$, ce qui veut dire en effet 26 ; mais Artaud, ne connaissant pas ce signe, l'aura rendu approximativement par un V. De Boissieu a corrigé ce V par un \bar{Y} , non heureusement du tout, car \bar{Y} signifie 400, et il n'a nullement remédié à l'impossibilité en traduisant KY par « vingt-quatre ».

Aux lignes 5 et 6, à la suite de KOIMHΘEICA, la restitution donne une série de lettres qui ne présentent pas de sens : EVAHUOEU ; De Boissieu les remplace par les mots KOINΩ HATHOΩ, « à la douleur commune (des siens) » qui ont l'inconvénient de répondre à peine aux vestiges reconnaissables ; de plus, il oublie le CA nécessaire pour terminer le mot précédent, et à la ligne 6, il écrit KEIOI au lieu de KEITAI, puis ensuite comme Artaud CEITIMOC, sans indiquer l'omission de l'I à la dernière syllabe, puis enfin il corrige les fautifs TAYKYTATU et ECTI-ICAN en TAXYTATTΩ et ECTHCAN. Dans la traduction du premier de ces mots par *citius raptae* se retrouve bien l'idée exprimée par *citius*, mais un mot répondant à *raptae* manque ; on se serait attendu à quelque chose comme $\tau\alpha\upsilon\ \acute{\alpha}\rho\pi\alpha\kappa\tau\eta$.

Probablement aussi il y avait sur la pierre dans la partie latine ASC, et non AC ; un trait qui apparaît dans la copie dessinée au-dessus de ces deux lettres doit être une petite S inscrite dans l'interligne.

Sur un cippe. — Lisez : Sur un cippe de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AU TOME IV
INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

IV, PAGE 87, LIGNE 6.

Est daté du nom de consul. — Lisez : du nom du consul.

IV, PAGE 106, LIGNE 18.

Cinquième siècle. — Lisez : septième siècle.

IV, PAGE 118.

Aurélien, comptant cinq lustres à la fin de sa vie, est mort à quarante ans. — Lisez : comptant cinq lustres et trois ans, est mort à quarante-trois ans.

IV, PAGE 132, AVANT-DERNIER ALINÉA.

Le nom de la défunte réduit à sa première lettre. — Lisez : à ses premières lettres.

IV, PAGE 140, DANS LE TITRE.

Mois de juin d'une indiction. — Lisez : Mois de juin d'une année.

IV, PAGE 143, LIGNES 1 ET 2.

Datée de la soixante-neuvième année après le consulat de Justinus. — Lisez : soixante-unième.

IV, PAGE 152, DERNIÈRE LIGNE DE L'INSCRIPTION.

All. — Lisez plus probablement : NI.

INSCRIPTIONS DE PROVENANCE NON LYONNAISÉ

IV, PAGE 197.

12^{bis}

Fragment d'épithaphe apporté de Sainte-Colombes-Vienne.

Arcade XXXII. — Fragment présentant l'angle supérieur gauche d'une tablette de marbre, trouvé à Sainte-Colombe, dép. du Rhône.

In hoc loc[o] requiescit bone [memoriae]

« En ce lieu repose de bonne mémoire »

DISSARD, n° 1263 de son *Catalogue-inventaire*.

SÉRIE D'INSCRIPTIONS GRECQUES APPORTÉES D'ATHÈNES
ET DE SAÏDA

489

(1 à 11)

Epitaphe de Soclès apportée d'Athènes.

489-1. — Partie supérieure d'une stèle à sommet cintré, ornée de rosaces et de feuillages. — Rapportée d'Athènes et donnée par M. A.-M. CHENAVARD. — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 25, de l'inscription 0 m. 05; largeur 0 m. 22.

Σ Ω Κ Λ Η Σ
Μ Ο Λ . . .
.

Σωκλήης Μολ. — « Soclès, [fils] de Mol. ».

Fragment apporté de Saïda (Syrie).

2. — Fragment trouvé par M. le Dr Lortet, à Saïda (Syrie). —

Fragment d'une tablette de marbre blanc. — Hauteur 0 m. 08, largeur 0 m. 085.

.....
 Λ Σ Ι Ν
 Ι ο Υ Ω Ν Η Σ
 Ο Λ Ε Μ Ω Ν
 Ι Ε Ι Σ Α Τ ο Φ ο Ι Ρ ο Ι

Peut-être pas funéraire. — DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1257.

Építaphe d'Apollonios apportée de Saïda.

489-3. — Petit cippe en forme de colonnette, couronné d'une guirlande. — Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 31, du texte 0 m. 14; largeur 0 m. 08.

Λ Π Ο Λ Λ ω
 Ν Ι Χ Ρ Η Σ Τ Ε
 Κ Α Α Λ Υ
 Π Ε Χ Α Ι Ρ . .
 5 Ζ Η Σ Α Σ
 Ε Τ Η Π . .

Ἀπόλλωνι χρηστέ καὶ ἄλυπε χαῖρ[ε], ζήσας ἔτη Π . . .

« Bon Apollonios [maintenant] sans chagrin, adieu! Il a vécu
 « quatre-vingt . . . ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1254 : tous les Ε lunaires.

Epitaphe de Berthoia apportée de Saïda.

489-4. — Cippe couronné. — Même forme que le précédent.
— Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 37, du texte
0 m. 14; largeur 0 m. 14.

ΒΕΡΘΙΩΗ
ΧΡΙΕΤΗ
ΧΑΙΡΕ

Βερθωια χρυστή χαίρει. — « Bonne Berthoia, adieu ! ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1253.

Epitaphe de Diodotis apportée de Saïda.

5. — Petit cippe couronné. — Même provenance. — Marbre
blanc. — Hauteur 0 m. 26, du texte 0 m. 11; largeur 0 m. 09.

ΔΙΟΔΟΤΙΣ
ΧΡΙΗΤΕ
ΚΑΙ ΑΛΥΠΕ
ΧΑΙΡΕ ΖΗ
ΚΑΘΕΤΗΙΔ

Διοδοτις χρυστέ και αλυπε χαίρει, ζήσας ἔτη ΙΔ.

« Bon Diodotis [maintenant] sans chagrin, adieu ! Il a vécu
« quatorze ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1251 : tous les E lunaires.

Építaphe de Dometios apportée de Saïda.

489-6. — Petit cippe en forme de colonnette, couronné de la même façon que les précédents. — Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 27, du texte 0 m. 12; largeur 0 m. 11. — Don de M. le D^r LORTET, 1881.

Δ Ο Μ Ε Τ Ι
Χ Ρ Η Σ Τ Ε
Κ Α Ι Α Δ Υ Π
Ε Ζ Η Σ Α Σ
5 Ε Τ Η
Ξ Β

Δομετι χρηστὸ καὶ ἀλυπε, ζήσας ἔτη ΞΒ.

« Bon Dometios [maintenant] sans chagrin. Il a vécu soixante-« deux ans ».

L'építaphe ne contient pas l'adieu habituel; deux des építaphes suivantes présentent la même abstention.

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n^o 1272 : tous les E lunaires.

Építaphe d'Hermogenia apportée de Saïda.

7. — Petite stèle en forme de colonnette, découpée dans une plaque de marbre blanc et ornée, au sommet, d'une guirlande.

— Saïda (Syrie). — Hauteur 0 m. 30, du texte 0 m. 12; largeur 0 m. 13.

ΕΡΜΟΓΕΝΙ
ΑΧΡΗCTΗ
ΧΑΙΡΕΖΗ
CACAETH
5 ΕΜΗΝΕC
Δ

Ἐρμογενεια χρηστη χαῖρε, ζήσασα ἔτη Ε̄, μῆνας Δ̄.

« Bonne Hermogenia, adieu! Elle a vécu cinq ans, quatre « mois ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1256 : tous les E lunaires.

Epitaphe de Zenobis? apportée de Saïda.

489-8. — Petite stèle en forme de colonnette, découpée dans une plaque de brèche violette. — Saïda (Syrie). — Hauteur 0 m. 28, du texte 0 m. 12; largeur 0 m. 12. — Don de M. le D^r LORTET, 1881.

..ΗΝΟΒΕΙC
ΖΗCΑC
ΚΑΛΩC
ΕΤΗ ΝΕ

[Ζ]ηνοβεις?, ζήσας καλῶς ἔτη ΝΕ.

« Zenobis? Il a vécu honnêtement trente-cinq ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1273 : tous les E lunaires.

Epitaphe de Sidonios? apportée de Saïda.

489-9. — Fragment d'une petite colonnette funéraire. — Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 12, largeur 0 m. 07.

.. I Δ O N I
 .. E P E
 Σ Η C A
 C E T H

[Σ]ιδουι? χαῖρε, ζήσας ἔτη

« Sidonius, adieu! Il a vécu ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1252 : tous les E lunaires.

Epitaphe d'Hygiusa? apportée de Saïda.

10. — Petit cippe en forme de colonnette, terminé par une couronne. — Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Hauteur 0 m. 33, du texte 0 m. 15; largeur 0 m. 13.

Υ Γ Ι Ο Υ C
 Χ Ρ Η C Τ Η Κ Ε
 Α Δ Υ Π Ε Χ Α Ι
 Ρ Ε Ζ Η C Α C Α
 Ε Τ Η Ν Β

Υγιουσ(α?) χρηστή και ἄλυπε χαῖρε, ζήσασα ἔτη ΝΒ.

« Bonne Hygiusa, [maintenant] sans chagrin, adieu! Elle a
« vécu cinquante-deux ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1255 : tous les E lunaires.

Épitaphe de Flora apportée de Saïda.

489-11. — Petit cippe en forme de colonnette, couronné d'une
guirlande. — Saïda (Syrie). — Marbre blanc. — Don de M. le Dr
LORTET. — Hauteur 0 m. 22, du texte 0 m. 10; largeur 0 m. 11.

ΦΛΩΡΑΧΡΗC
ΤΗΚΕΑΛΥ
ΠΕΖΗCΑC
ΑΕΤΗΛΕ

Φλωρα χρηστή καὶ ἄλυπε ζήσασα ἔτη ΛΕ.

« Bonne Flora, [maintenant] sans chagrin. Elle a vécu trente-
« cinq ans ».

DISSARD, *Catalogue-inventaire*, n° 1271 : tous les E lunaires.

INSCRIPTIONS SUR OBJETS EN TERRE, VERRE, MÉTAL,
OS, PIERRES FINES.

IV, PAGE 224.

Addition aux estampilles sur tuiles :

490-3^{bis}

. . ANINIA . . .

[C]aninia[num?] — Sainte-Colombe-lès-Vienne, dép. du Rhône.

IV, PAGES 237, 242, 243, 246, 248, 252, 253, 256.

Additions aux estampilles sur amphores :

494-38^{bis}

C E L S I

Celsi. — Sainte-Colombe-lès-Vienne, département du Rhône.

38^{ter}

N C A M I L I
M E L I S S I

N(umerii) Camili(i) Melissi. — Lettres en creux. — Sainte-Colombe-lès-Vienne.

73^{bis}

F S C I M
N I A N O

F(iglina?) Scimniano(rum). — Sainte-Colombe-lès-Vienne.

75^{bis}

G A L L I

Galli. — Sainte-Colombe. — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 5683-118.

79^{bis}

I A · 2 A E N I

Sainte-Colombe-lès-Vienne, dans le département du Rhône.

101^{bis}

M · S L

Sainte-Colombe (Rhône). — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 5683-185.

404-103^{bis}

MARTIAL

Martial(is). — Lettres en creux, anse plate. — Sainte-Colombe.116^{bis}

PAR·F

Sainte-Colombe-lès-Vienne, dans le département du Rhône.

121^{bis}

PROCVINI

Proculini. — Sainte-Colombe-lès-Vienne. *C. I. L.*, XII, 5683-230.150^{bis}

SCA·GAB

Sainte-Colombe-lès-Vienne, dans le département du Rhône.

153^{bis}

SAESÀ·E

Sainte-Colombe-lès-Vienne, dans le département du Rhône.

156^{bis}

CSPOĹCL†

C(aii) S(empronii) Policliti. — Sainte-Colombe-lès-Vienne.177^{bis}

Q̄RCRΛC

Estampille incomplète à droite. — Sainte-Colombe-lès-Vienne.

180^{bis}

VALER

Valer(ii). — Sainte-Colombe-lès-Vienne, département du Rhône.

IV, PAGES 266, 267.

Additions aux estampilles sur terrines ou tèles :

495-14^{bis}

IANVARI

Trois fois sur un fragment. — Sainte-Colombe-lès-Vienne, département du Rhône. — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 5685-22.

22^{bis}

PRIMVS

Deux fois sur un fragment. — Sainte-Colombe-lès-Vienne, département du Rhône. — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 5685-34 d.

IV, PAGES 269, 270.

Additions aux estampilles sur poterie non vernissée :

496-1^{bis}

AGENOR·F·

Agenor fecit. — Légende circulaire, filets au pourtour; au centre, une rosace. — Sainte-Colombe, département du Rhône.

7^{bis}

MARCVS·FE

Marcus fecit. — Légende circulaire, chaînette et filet au pourtour; au centre, un anneau. — Sainte-Colombe. — HIRSCHFELD, *C. I. L.*, XII, 5686-541, b 1.

496-8^{bis}

MARTINVS·

Légende circulaire ; filets au pourtour ; au centre, un globule.
Sainte-Colombe.

15^{bis}

PEGASVS·F·

Pegasus fecit. — Légende circulaire entre deux filets ; au centre, un globule. — Hauteur des lettres 20 millimètres. — Sainte-Colombe.

IV, PAGES 297, 298, 321, 339, 390.

Additions aux estampilles sur poterie rouge :

497-146^{bis}

A·E·P·O·M·A·R

Atepomar(us). — Lyon, fouilles exécutées à Trion en l'an 1885.

150^{bis}

A·T·T·I·C·I·M

Attici m(ann). — Lyon, montée des Carmélites, 1892. Don de M. TRAVERSE.

429^{bis}

... FICRESTI

[O](f)fi(cina) *Cresti*. — Lyon, quartier du Jardin-des-Plantes.

496^{bis}

FIRM

Firm(us). — Lyon, fouilles exécutées à Trion en l'an 1885.

953^{bis}

PALLI·M

Paulli m(anu). — Lyon, fouilles de Trion, 1885. — ALLMER et DISSARD, *Trion*, n° 1035.

IV, PAGE 443, DERNIÈRE LIGNE.

Corrections aux inscriptions sur médaillons en terre cuite :

Incendiaris.

« Un Génie portant un objet difficile à déterminer ». — Ce sont les ailes de l'incendiaire; on les lui a, comme on voit, non pas simplement rognées, mais coupées rasibus aux épaules.

Voy. Lafaye, *l'Amour incendiaire*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome, t. X.

IV, PAGE 445, A LA SUITE DU TEXTE ÉPIGRAPHIQUE.

La vache lo.

[*Lustra*]t Amor, taurus latet [Jun]oque furta : Ton[antis,
O] mirandum! an[*i*]mos fundere [vacc]a potest. »

Le sens est, croyons-nous, celui-ci : « Amour éclaire la scène. « Aucun taureau ne paraît, et Junon, (devinant) quelque artifice, « (se dit à elle-même) : C'est chose bien merveilleuse qu'une « vache puisse enflammer ainsi le cœur du maître du tonnerre! »

IV, PAGE 448.

Le vaisseau de Danaüs.

Au bord supérieur de la cassure se voit le bas de trois lettres incomplètes : DAN . . .

Dan[aus]. = « Danaüs ». — L'inscription, si nous suppléons bien, ne permet pas de doute. C'est le vaisseau de Danaüs, construit par lui et sur lequel il s'enfuit d'Égypte avec ses cinquante filles et vint aborder sur les côtes du Péloponèse, près de Lerne, à l'endroit qui depuis porta le nom d'*Apobathmoi*, c'est-à-dire « Dèbarcadère ». On voit, à l'avant du navire voguant à pleine voile (le reste manque), un groupe de quatre femmes : quatre des filles du héros, qui paraissent être assises dans la position des rameurs et au repos, tandis que lui, la main armée, enjambe vivement le bord pour s'élancer à terre.

C'est par fausse attribution que, dans nos *Antiquités de Trion* (II, p. 488), le sujet de ce médaillon est rapporté aux aventures d'Ulysse.

IV, PAGE 466.

Addition aux estampilles sur lampes en terre cuite :

501-40^{bis}

◦ P ◦

En creux, sur une lampe dont le disque est orné du monogramme du Christ. — Ancien cabinet de la Ville. — COMARMOND, *Descript.*, p. 86, n° 504.

IV, PAGE 454.

SUPPLÉMENT

ESTAMPILLES DIVERSES DE PROVENANCE ORIENTALE

515

(1 à 8)

515-1. — Anse d'amphore. — Provenance inconnue.

ΕΠΙΕΥΚΡΑΤΙΔΑ
ΚΑΡΝΕΟΥ

Ἐπι Εὐκρατιδᾶ[ς] Καρνεοῦ. = « Sous Eucratidas, (fils) de Carneos ».

2. — Anse d'amphore trouvée dans les mines d'Olbiopolis et rapportée par le général vicomte Paultre de la Motte.

ΕΠΙΠΡΑΤΟ
ΦΑΝΕΥΣ
ΔΑΜΟΥ

Ἐπι Πρατοφάνεου Δαμου. = « Sous Pratophaneus, (fils) de Damos ».

Ancienne collection Artaud. — COMARMOND, *Descript.*, p. 123,
n° 734.

515-3. — Anse d'amphore. — Provenance inconnue.

Σ Ο Ε Ν

Ν Ι Λ Α

Σοεννιλα. = « Soenila ».

4. — Fragment d'anse d'amphore. — Provenance inconnue.

..... Γ Ω Σ

..... Λ Χ Ο Υ

5. — Anse d'amphore. — Provenance inconnue : 

6. — Lampe en argile rouge. — Collection Couchaud : 

7. — Au revers d'une statuette en terre cuite représentant un marchand forain. — Asie Mineure. — FRÖHNER, catalogue Gréau, n° 1109.

Ϝ ω

Δ Α Μ [ο] Υ

Σωδαμου.. = « (Œuvre) de Sodamos ».

513-8. — Sceau rectangulaire en bronze. — Lettres en relief dans un encadrement. — Revers muni d'un anneau. — Provenance inconnue, ancienne collection Artaud. — Longueur 74 millimètres, largeur 38 millimètres.

HCYXI

OY 

Ἡσυχίου. = « (Sceau) d'Hésychius ».

COMARMOND, *Description*, p. 381, n° 656; gravé pl. 16. —
DE BOISSIEU, pp. 443, 445, § XXIX, n° 8, gravé.

Inscription relative à Plautien et à la guerre entre
Septime Sévère et Albin.

(I, 33, 112; II, 236 et suiv.; III, 23; V, 61, 62).

PRAESTITO IOVI S
C FVLVIVS PLAVTIANVS (ligne martelée)
TRIBVNVS · COH · X ·
PRAET · CVLTOR · NV
5 MINIS · IPSIVS · PROFIC
ISCENS · AD · OPPRIMEN
DAM · FACTIONEM
GALLICANAM IVSSV
PRINCIPIS · SVI · ARAM
ISTAM POSVIT

Copie A. von Premerstein.

Mommsen, C., III, 4037 : « à Pettau sur la porte de Stirie :

« maintenant à Gratz »; ligne 1 : PRESTITO; 2 : martelée dans l'antiquité et donnée vide. — A. von Premerstein, *Archaeol. épigr. Mittheil. aus Oesterreich* 1888, p. 131; la ligne 2, encore lisible sous le martelage, et rétablie entière.

Praestito Iovi sacrum. [C. Fulvius Plautianus], tribunus coh(ortis) X praet(oriae), cultor numinis ipsius, proficiscens ad opprimendam factionem Gallicanam jussu principis sui, aram istam posuit.

« A Jupiter Praestes, Caius Fulvius Plautianus, tribun de la
« X^e cohorte prétorienne, dévot à sa divinité, a, en partant pour
« aller, par ordre de son prince, réprimer la faction rebelle dans la
« Gaule, dressé cet autel ».

On ne connaissait pas jusqu'à présent d'une manière certaine le prénom de Plautien : on hésitait entre *Caius* et *Publius*. Cette inscription lui donne celui de Caius, et, d'accord avec de nombreuses tuiles trouvées à Rome (Marini, *Arv.*, 544. 620; *Syll.*, 893), ne permet plus de doute sur ce prénom.

De plus, elle nous montre Plautien n'ayant encore què le grade de commandant de la X^e cohorte prétorienne à l'époque de la rupture entre Sévère et Albin, car c'est manifestement à cette rupture et à la guerre qui s'en est suivie que se rapporte la mention de « la faction gallicane » pour la répression de laquelle il partit de la Pannonie Supérieure sur l'ordre de son prince et vint probablement jusqu'à Lyon. Il est d'autant plus à présumer qu'il dut prendre une efficace part à la bataille décisive du 19 février de l'an 197, que dès le 9 juin suivant on le trouve, sur une inscription de Rome (*C.*, VI, 224) datée *V idus junias, Laterano et Rufino cos*, élevé au poste de préfet du prétoire avec rang sénatorial.

Il était admis sur la foi de la Chronique d'Alexandrie que Plautien avait été assassiné par Caracalla, son gendre, en 203, dans le cours du mois de février. L'inscription de l'arc érigé à Rome en 204 à Septime Sévère par les *argentarii*, sur le forum Boarium, vient

infirmen cette opinion ; elle contenait, dans une partie martelée à la suite des noms de Sévère et de Caracalla et de l'impératrice Julie, primitivement suivant une conjecture de M. Bormann (*Bullet. Instit. archéol.* 1867, p. 18), approuvée par M. Mommsen (*C.*, VI, 1035), les noms de sa fille Plautille et le sien. Si cette restitution est entièrement certaine, Plautien vivait encore en 204, et sa mort, placée à tort en 203, doit être repoussée, soit au mois de février 204 dans le cas peu vraisemblable où la date de l'arc se rapporterait aux premières semaines de l'année, soit plus probablement jusqu'au mois de février 205.

Il faut ajouter à cela que toutes les estampilles de briques ou de tuiles qui portent les noms de Plautien appartiennent au court espace de temps compris entre son second consulat qui a commencé avec l'an 203 et sa mort.

On peut constater sur l'inscription de Pettau des indices non douteux de la décadence du style épigraphique. *Praestito* fautivement, croyons-nous, pour *Praestiti*, *Gallicanam* avec le sens de *Gallicam*, les mots *sui* et *istam* tout à fait inutiles, la mauvaise coupure du mot *proficiscens*, la vicieuse construction de phrase dans laquelle on n'aperçoit pas clairement à quoi se rapporte *ipsius*, marquent déjà, à la fin du deuxième siècle, l'apparition de la barbarie qui va faire de si rapides progrès dans le cours du troisième.

OUVRAGES CITÉS

- ALLMER : *Inscriptions de Vienne*. — Vienne, 1875 ; in-8.
- *Suppléments aux Inscriptions de Vienne* : I^{er} Supplément, Vienne 1877 ; II^e Supplément, 1878 ; III^e Supplément, 1880.
- *Revue épigraphique du midi de la France*. — Vienne, 1878 et années suivantes ; in-8.
- *Découverte de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*. — Lyon, 1885 ; in-8.
- *Les Gestes du dieu Auguste d'après l'inscription du temple d'Ancyre, avec restitutions et commentaires extraits du Monumentum Ancyranum 1865-1883 de M. Mommsen*. — Vienne, 1889 ; in-8.
- ALLMER ET DISSARD : *Trion. Antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion*. — Lyon, 1887-1888 ; in-8.
- ALLMER ET GERMER-DURAND : *Épigraphie de la province de Languedoc, préparée par Edward Barry et Eugène Germer-Durand, publiée par M. Albert Lebègue et MM. François Germer-Durand et Auguste Allmer, imprimée sous la direction de M. Allmer*. — Toulouse, 1892 ; in-4.
- ANONYME : Manuscrit de la fin du XVII^e siècle, provenant de la bibliothèque du marquis de Ruolz. — Bibliothèque de M. Dissard.
- ARTAUD : *Notice des antiquités et tableaux du musée de Lyon*. — Lyon, 1808 ; in-8.
- *Notice des inscriptions antiques du musée de Lyon*. — Lyon, 1816 ; in-8.
- *Lyon souterrain ou observations archéologiques et géologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*. — Lyon, 1846 ; in-12.
- *Musée lapidaire ou Description des inscriptions antiques réunies au Palais des Arts*. Manuscrit gr. in-4. — Bibliothèque de la Conservation.
- *De la céramie et principalement des vases sigillés des anciens*. — 2 vol. ; in-4, avec 105 planches coloriées. — Manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Académie de Lyon.

- AURÈS : *Concordance des vases Apollinaires et de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem dans toutes les parties qui leur sont communes et comparaison de ces textes avec l'Itinéraire d'Antonin et avec la table Théodosienne.* — Nîmes, 1868; in-8.
- *Notes sur les dimensions d'une inscription antique du musée de Nîmes.* — Paris, 1869; in-8.
- *Monographie des borues milliaires du département du Gard.* — Nîmes, 1877; in-8.
- *Encore le pied gaulois.* — Nîmes; 1879, in-8. Une planche.
- BEAUDOUIN : *Le Culte des empereurs dans les cités de la Gaule narbonnaise.* — Grenoble, 1891; in-8.
- BÉGULE : *Monographie de la cathédrale de Lyon.* — Lyon, 1880; in-fol.
- BELLIÈVRE : *Lugdunum priscum.* — Lyon, 1846; in-12. Le manuscrit original de cet ouvrage de la première moitié du XVI^e siècle se trouve à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. Il en existe une copie dans la bibliothèque de l'Académie de Lyon, c'est celle dont Monfalcon s'est servi pour l'édition de la collection des Bibliophiles lyonnais.
- BERGK : *Augusti rerum a se gestarum index cum graeca metaphrasi.* — Gottingue, 1873; in-8.
- BERNARD : *Description du pays des Séguisaves.* — Paris, 1858; in-8.
- *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise.* — Lyon, 1863; in-4.
- BLOCH : *De decretis functorum magistratum ornamentis. De decreta adlectione in ordines functorum magistratum usque ad mutata Diocletiani temporibus rempublicam. Accedit appendix epigraphica.* — Paris, 1883; in-8.
- BOECKING : *Notitia dignitatum et administrationum omnium tam civilium quam militarium in partibus Orientis et Occidentis.* — Bonn, 1839-1853; in-8.
- BORGHESI : *Œuvres complètes.* — Paris, 1862; in-8.
- BORMANN, HENZEN ET HUELSEN : *Corpus Inscriptionum latinarum.* — Tome VI : *Inscriptiones urbis Romae Latinae 1876-1882*, réunies par Henzen et de Rossi.
- BORREL : *Les Monuments anciens de la Tarentaise (Savoie).* — Paris, 1884. Atlas.
- BRÉGHOT DU LUT, COCHARD, etc. : *Archives historiques et statistiques du département du Rhône.* — Lyon, 1824-1832; in-8.
- BROSSETTE : *Histoire abrégée ou Éloge historique de la ville de Lyon.* — Lyon, 1711; in-4.
- CAILLEMER : *Établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du V^e siècle.* — Lyon, 1877; in-8.

- CANAT : *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône et de Mâcon*. — Chalon, 1880 ; in-folio.
- CHARVET : *Histoire de la sainte Église de Vienne*, par M. C. CHARVET, prêtre, archidiacre de cette église, du titre de la Tour. — Lyon, 1761 ; in-4.
— *Fastes de la ville de Vienne*, édition Savigné. — Vienne, 1869 ; in-8.
- CHARVET Gratien : *Les voies romaines chez les Volkes-Arécomiques*. — Alais, 1874 ; in-8.
- CHORIER : *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*. — Lyon, 1659 ; in-12.
— Nouvelle édition avec les additions de Cochard. — Lyon, 1828 ; in-8.
- COCHARD : *Notice sur Saint-Romain-en-Galles*. — Lyon, 1824 ; in-8.
- COMARMOND : *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*. — Lyon, 1854 ; in-4.
— *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*. — Lyon, 1855 ; in-8.
— *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon (Supplément)*. — Lyon, 1857 ; in-4.
— *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*. — Lyon, 1857 ; in-4.
- D'ANVILLE : *Géographie ancienne abrégée avec les cartes géographiques nécessaires pour en faciliter l'intelligence*. — Paris, 1782 ; in-12.
- DE BOISSIEU : *Inscriptions antiques de Lyon*. — Lyon, 1846-1854 ; gr. in-4.
- DE COLONIA : *Antiquités de la ville de Lyon ou explication de ses plus anciens monuments*. — Lyon, 1738 ; in-12.
- DE LA MURE : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. — Lyon, 1671 ; in-4.
- DE LA SAUSSAYE : *Étude sur les tables claudiennes*. — Lyon, 1870 ; in-8.
— *Les six premiers siècles littéraires de la ville de Lyon*. — Lyon, 1876 ; in-8.
- DELORME : *Description du musée de la ville de Vienne*. — Vienne, 1841 ; in-8.
- DE NICOLAY : *Description générale de la ville de Lyon*, etc. — Lyon, 1882 ; in-4.
- DE ROSSI : *Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*. — Rome, 1861 ; in-fol.
- DISSARD : *Inscriptions funéraires de la rue de Trion*. — Lyon, 1883 ; in-8.
— *Catalogue sommaire des musées de la ville de Lyon*. — Lyon, 1887 ; in-8.
— *Catalogue-inventaire des musées de Lyon*. Manuscrit ; in-4 — Bibliothèque de la Conservation.
- DOMASZEWSKI : *Die Fâhnen in romischen Heere*. — Wien, 1885, dans les *Abhandlungen des archæologisch-epigraphischen Seminars der Universität Wien*, publiés par Benndorf et Hirschfeld.

- DOMASZEWSKI ET HIRSCHFELD : *Corpus inscriptionum latinarum*. Supplément au tome III. — Berlin, 1892 ; in-folio.
- EGGER : *Latini sermonis vetustioris reliquiae selectae*. — Paris, 1843 ; in-8.
- ESPÉRANDIEU : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. — Melle, 1889 ; in-8. Cartes et planches.
- *Inscriptions antiques de la cité des Lémovices*. — Paris, 1891 ; in-8. Cartes.
- *Inscriptions antiques de Lectoure*. — Auch, 1892 ; in-8. Les monuments sont donnés en reproductions photographiques.
- FABRETTI *Rapbaelis, Gasparis filii, Urbinalis, inscriptionum antiquarum quae in aedibus paternis asservantur explicatio et additamentum*. — Rome, 1699 ; in-4.
- FAZY : *Catalogue du musée d'archéologie de Genève*. — Genève, 1863 ; in-8.
- FIÈRE : *Monument romain découvert à Lyon en 1870*. — Vienne, 1878 ; in-8.
- FRIEDERICH : *Matronarum monumenta*. — Bonn, 1886 ; in-4.
- GIRAUD : *Les Bronzes d'Osuna*. — Paris, 1874, 1875, 1877 ; in-8.
- GOBIN : *Note sur des inscriptions et pierres antiques découvertes dans le lit du Rhône*. — Lyon, 1864 ; in-8.
- GREPPO : *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription du musée de Lyon*. — Lyon, 1838 ; in-8.
- GROS DE BOZE : *Explication d'une inscription antique trouvée depuis peu à Lyon, etc.* — Paris, 1705 ; in-8.
- GROTEFEND : *Histoire des légions*, dans la *Real-Encyclopaedia* de Pauly au mot *Legio*. — Stuttgart.
- *Die Stempel der roemischen Augenaerzte*. — Hanovre, 1867 ; in-8.
- GRUTER : *Inscriptiones antiquae totius orbis Romani*. — Amsterdam, 1707 ; in-fol.
- GUICHARD : *Funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains, etc.* — Lyon, 1581 ; in-4.
- GUIGUE : *Notice sur une inscription bilingue trouvée à Genay*. — Lyon, 1863 ; in-8.
- HENZEN : *Volumen tertium collectionis Orellianae supplementa emendationesque exhibens*. — Zurich, 1856 ; in-8.
- *Nundina consularia*. — Rome, 1872, dans l'*Epibemcris epigraphica*.
- *Le Iscrizione graffite nell'escubitorio della settima coorte de Vigili*. — Rome, 1874 ; in-8.
- *Acta fratrum Arvalium quae supersunt. Accedunt fragmenta fastorum in luco effossa*, — Berlin, 1874 ; in-8.

- HENZEN : *Iscrizioni recentemente scoperte degli equites singulares.* — Rome, 1885 ; in-8.
- HERZOG : *Galliae Narbonensis provinciae romanae historia.* — Leipzig, 1864 ; in-8.
- HIRSCHFELD : *Untersuchungen auf dem Gebiete der roemischen Verwaltungsgeschichte.* — Berlin, 1877 ; in-8.
- *Lyon in der Romerzeit.* — Wien, 1877. — Traduction dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, I, 1879.
- *Die Verwaltung der Rbeingrenze in den ersten drei Jahrhunderten der Kaiserzeit.* — Wien, 1877 ; in-8.
- Rapport sur une dissertation de M. Schmidt intitulée : *De seviris augustalibus*, dans la *Zeitschrift fur die Oesterreichischen Gymnasien.* — Wien, 1878, in-8.
- *Zur Geschichte des latinischen Rechtes.* — Wien, 1879 ; in-4. — Traduit par M. l'abbé Thédénat : *La Diffusion du droit latin dans l'empire romain.* — Vienne, 1885, in-8.
- *Das Neujahr des tribunischen Kaiserjahres.* — Wien, 1881 ; in-8.
- *Gallische studien*, I, II, III. — Wien, 1883, 1884 ; in-8. — Extrait du III^e fascicule dans la *Revue épigraphique*, II, 1885.
- *Die Kaiserlichen Grabstätten in Rom.* — Berlin, 1886, dans les comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. — Traduction dans la *Revue épigraphique*, II, 1887 et 1888.
- *Zur Geschichte des roemischen Kaisercultus.* — Berlin, 1888, in-8, dans les Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. — Traduction dans la *Revue épigraphique*, II, 1888 et 1889.
- *Corpus inscriptionum latinarum.* — T. XII : *Inscriptiones Galliae Narbonensis.* — Berlin, 1888 ; in-fol. Trois cartes.
- *Beitrage zur Geschichte der Narbonensischen provinzz.* — 1889, in-8, dans la *Westdeutsche Zeitschrift.*
- *Die reitterlichen Provinzialstatthalter.* — Berlin, in-8, 1889, dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences.
- *Die flamines perpetui in Africa.* — 1890, dans l'*Hermes.* — Résumé dans la *Revue épigraphique*, 1891.
- *Zur Geschichte des Pannonisch-Dalmatischen Krieges.* — Berlin, 1890, dans l'*Hermes*, tome XXV.
- *Die Sicherheitspolizei in roemischen Kaiserreich.* — Berlin, 1891, dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. — Traduction dans la *Revue épigraphique*, III. pp. 161 et suiv.
- Supplément intitulé : *Die Aegyptische Polizei der roemischen Kaiserzeit nach Papyrusurkunden.* — 1892.
- HÜBNER : *Corpus inscriptionum latinarum.* — Tome II : *Inscriptiones Hispaniae Latinae*, 1869, et supplément, 1892. Trois cartes. — Tome VII : *Inscriptiones Britanniae Latinae*, 1873. Une carte.

- JAHN : *Histoire des Burgondes et de la Bourgondie jusqu'à la fin de la première dynastie.* — Halle, 1874; in-8.
- JULLIAN : *Les Bordelais dans l'armée romaine.* — Bordeaux, 1884; in-8.
 — *Histoire d'une inscription.* — Bordeaux, 1886; in-8.
 — *Inscriptions romaines de Bordeaux.* — Bordeaux, 1887; in-4.
- KLEIN : *Fasti consulares inde a Caesaris nece usque ad imperium Diocletiani.* — Leipzig, 1881; in-8.
- LAFAYE : *L'Amour incendiaire.* — Rome 1890; in-8.
- LE BLANT : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle.* — Paris, 1856-1865; in-4.
 — *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles.* — Paris, 1878; in-folio. Planches en héliogravure.
 — *Les sarcophages chrétiens de la Gaule.* — Paris, 1886; in-folio.
 — *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine.* — Paris, 1890; in-8.
 — *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au huitième siècle.* — Paris, 1892; in-4.
- LEJAY : *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or.* — Paris; 1880; in-8.
- LÉPAULLE : *L'Édit de maximum et la situation monétaire de l'Empire sous Dioclétien.* — Lyon, 1886; in-4.
- LOCARD : *Note sur une tombe romaine trouvée à Lyon et renfermant le masque d'un enfant.* — Lyon, 1882; in-8.
- LUPI : *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium.* — Palerme, 1734; in-folio.
- MAFFEI : *Galliae antiquitates quaedam selectae.* — Vérone, 1734; in-4.
- MARINI : *Iscrizioni antiche delle ville e Palazzi Albani.* — Rome, 1785; in-4.
 — *Gli atti e monumenti dei fratelli Arvali.* — Rome, 1795; in-4.
- MARQUARDT : *De provinciarum Romanarum conciliis et sacerdotibus.* — Rome, 1872, dans l'*Ephemeris epigraphica.*
 — *Roemische staatsverwaltung*, dans le *Handbuch der roemischen Alterthümer.* — Leipzig, 1873 et suiv.; in-8. — Le tome V relatif aux finances publiques et à l'armée a été réédité, corrigé et augmenté par MM. Dessau et Domaszewski, 1884.
- MARTÈNE et DURAND : *Voyage littéraire de deux bénédictins.* — Paris, 1717-1724; in-4.

- MARTIN-DAUSSIGNY : *Notice sur l'inscription de Sabinius Aquila*. — Lyon, 1857 ; in-8.
- *Notice sur les découvertes faites en 1859 lors de la démolition de l'ancien hôpital des filles Sainte-Catherine*. — Lyon, 1859 ; in-8.
 - *Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste*. — Lyon, 1863 ; in-8.
 - *Monuments épigraphiques retirés du Rhône, etc.* — Lyon, 1864 ; in-8.
 - *Registre d'entrées*, manuscrit in-8. — Bibliothèque de la Conservation.
- MÉNESTRIER : *Éloge historique de la ville de Lyon*. — Lyon, 1669 ; in-4.
- *Les divers caractères des ouvrages historiques, avec le plan d'une nouvelle histoire de Lyon*. — Lyon, 1694 ; in-12.
 - *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*. — Lyon, 1696 ; in-fol.
- MEYNIS : *Mémorial de la confrérie des SS. martyrs*. — Lyon, 1863 ; in-18.
- MILLIN : *Voyage dans les départements du midi de la France*. — Paris, 1811 ; in-8.
- MOMMSEN : *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*. — Leipzig, 1852 ; in-folio. Trois cartes.
- *Inscriptiones confederationis Helveticae latinae*. — Zurich, 1854 ; in-fol. Deux cartes.
 - *Verzeichniss der roemischen Provinzen aufgesetzt um 297*. — Berlin, 1863 ; in-folio. Une carte. — Traduction par M. Picot intitulée *Mémoire sur les provinces romaines et listes qui nous en sont parvenues depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du cinquième siècle*. — Paris, 1867 ; in-8. Carte.
 - *Res gestae divi Augusti ex monumentis Ancyraeo et Apolloniensi*. — Berlin, 1865, in-8. Trois planches. Deuxième édition, augmentée, 1883. Onze planches en héliogravure.
 - *Étude sur Pline le Jeune*. Traduction de M. C. Morel. — Paris, 1873 ; in-8.
 - *Corpus inscriptionum latinarum* ; — tome III : *Inscriptiones Asiae, provinciarum Europae Graecarum, Illyrici, latinae*. — Berlin, 1873, quatre cartes ; — tome V : *Inscriptiones Galliae Cisalpiniae latinae*. — Berlin, 1877, deux cartes.
 - *Suppléments au tome III*. — Mommsen : *Aegyptus et Asia, Achaia, Epirus, Macedonia, Thracia*, 1889 ; — Domaszewski : *Moesia inferior*, 1889 ; *Dacia, Moesia superior*, 1892 ; — Hirschfeld : *Dalmatia*, 1892.
 - *Lex coloniae Iuliae Genetivae Urbanorum sive Ursonis datae ab anno u. c. DCCX fragmenta nova, additamentum ad Corporis vol. II*, 1874-1877, dans l'*Epheméris épigraphica*. — Voyez ci-dessus Giraud : *Les Bronzes d'Osuna*.

- MOMMSEN : *Roemisches Staatsrecht*, dans le *Handbuch der roemischen Alterthümer*. — Leipzig, 1876 et suiv.
- *Die keltischen pagi*, dans l'*Hermes*, tome XVI.
 - *Die Conscriptioensordnung der roemischen Kaiserzeit*, dans l'*Hermes*, tome XIX. — Résumé dans la *Revue épigraphique* 1884. — *Die Cunei*.
 - *Die roemischen Provinzialmilizen* dans l'*Hermes*, tome XXII
 - *Lingonische legionziegel*. — Berlin, 1889.
 - *Das roemischen Militarwesen seit Diocletian*, dans l'*Hermes*, tome XXIV. Résumé avec un tableau des légions dans la *Revue épigraphique*, III, 1890
 - *Die Ortlichkeit der Varusschlacht*, dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. — Berlin, 1885.
 - *Roemische Geschichte*, tome V : *Die Provinzen von Caesar bis Diocletian*. Berlin, 1885 ; in-8. — Traduction du chapitre III relatif aux *Provinces de la Gaule*, dans la *Revue épigraphique* II, 1885, 1886 et 1887.
 - *Observationes epigraphicae : Officialium et militum Romanorum sepulcra duo Carthaginiensia ; — Protectores Augusti ; — Evocati Augusti ; — Jusjurandum in C. Caesarem Augustum ; — Militum provincialium patriae*, dans l'*Ephemeres epigraphica*, tome V.
 - *Observationes epigraphicae : Senatus consultum de sumptibus ludorum gladiatoriorum minuendis factum anno p. C. 176/7*, dans l'*Ephemeres epigraphica*, tome VII.
 - *Observationes epigraphicae : Commentaria ludorum saecularium quintorum et septimorum*, dans l'*Ephemeres epigraphica*, tome VIII (1892). Une planche en photogravure. — Extrait dans la *Revue épigraphique*, III, 1892.
 - *Zur roemischen Bodenrecht*, dans l'*Hermes*, tome XXVII. — Extrait dans la *Revue épigraphique*, III, 1891.
 - *Das roemisch-germanische Herrscherjahr*, dans les *Neue Archiv.*, tome XVI.
 - *Ostgotische Studien*, dans les *Neue Archiv.*, tome XVI.
 - Articles dans la *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*. — Trèves.
- MONFALCON : *Monographie de la Table de Claude*. — Lyon, 1851 ; gr. in-fol.
- Nouvelle édition 1853 augmentée de la Dissertation de Zell, intitulée : *Claudii Imperatoris oratio*, etc.
 - *Musée lapidaire de la ville de Lyon*. — Lyon, 1859 ; in-4.
- MOREL : *Genève et la colonie de Vienne*. — Genève, 1888 ; in-8.
- MOREL (L.-B.) : *Le temple du Cbâtelet d'Andance*. — Lyon, 1885 ; in-4.
- MOWAT : *Le temple de Vassogalate des Arvernes et la dédicace Mercurio Vassogalati*. — Paris, 1875, in-8, dans la *Revue archéologique*.
- *Marques de bronziers*, dans le *Bull. épigr.* — Vienne, 1884 ; in-8.

MOWAT : *Bulletin épigraphique faisant suite au Bulletin épigraphique de la Gaule fondé par Florian Vallentin*. — Vienne, 1884-1886. — Voir ci-après Vallentin Florian et Vallentin Ludovic et Mowat.

— *Notice épigraphique sur diverses antiquités*. — Paris, 1887; in-8

MURATORI : *Notus thesaurus veterum inscriptionum*. — Milan, 1739; in-fol.

NORIS : *Cenotaphia Pisana Cati et Lucii Caesarum*. — Venise, 1681; in-folio.

ORELLI : *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*. — Zurich, 1828; in-8. Le tome III a été publié par Henzen en 1856.

PARADIN : *Mémoires de l'histoire de Lyon*. — Lyon, 1573; in-fol.

PÉRICAUD : *Notice sur Saint-Nizier*. — Lyon, 1830; in-8.

PONCET (Docteur ERNEST) : *Documents pour servir à l'histoire de la médecine à Lyon*. — Lyon, 1885; in-4.

— *Le Trésor de Planche (commune de Neuville-sur-Ain)*. — Lyon, 1890; in-4. Deux planches en photogravure.

RENIER : *Itinéraires romains de la Gaule publiés avec les variantes des manuscrits, des tables de concordance et des notes*. — Paris, 1850; in-12. Une carte intitulée : *La Gaule de la table Théodostienne réduite aux deux tiers*, publiée par la Société des Antiquaires de France, y est jointe.

— *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les inscriptions de l'Algérie*. — Paris, 1851, 1852.

— *Mélanges d'épigraphie*. — Paris, 1854; in-8.

— *Inscriptions romaines de l'Algérie*. — Paris, 1855; in-folio.

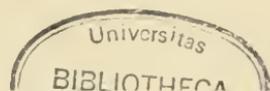
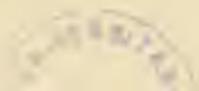
— *Sur une inscription romaine découverte dans les environs de Saint-Gervais-les-Bains en Savoie et sur le véritable nom des anciens habitants de la Tarentaise et du Faucigny*. — Paris, 1856, in-8, dans la *Revue archéologique*, seizième année.

— *Découverte d'un monument dépendant du temple de Rome et d'Auguste à Lyon*. — Paris, 1859; in-8.

— *Sur une inscription récemment découverte à Orléans*. — Paris, 1865, in-8, dans la *Revue archéologique*.

— *Inscriptions de Troesmis dans la Mésie inférieure*. — Paris, 1865; in-8. Extrait des Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

REYON : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie. Epigraphie gauloise, romaine et burgonde*. — Annecy, 1870; in-folio. Les monuments sont reproduits en fac-similé.



- ROBERT : *Les armées romaines et leur emplacement*. — Paris, 1871, in-4, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*. — Paris, 1873; in-folio. Continuation en 1883, Planches en photogravure.
- *Les étrangers à Bordeaux. Etude d'inscriptions de la période romaine portant des ethniques*. — Bordeaux, 1883; in-8. Reproduction des monuments en fac-similés.
- ROUX : *Recherches sur le Forum Segusiavorum*. — Lyon, 1851; in-8.
- SAX : *Epist. ad vir. ampl. eruditiss. H. Van Wyn, de vet. medici ocul. gemma spbragide*, etc. — Utrecht, 1774; in-8.
- SCHUERMANS : *Sigles figulins (époque romaine)*. — Bruxelles, 1867; in-8.
- SEVERT : *Cronologia historica hierarchica illustrissimorum archiepis Lugdunensis archiepiscopatus*, etc. — Lyon, 1628; in-fol.
- SIRAND : *Antiquités générales de l'Ain*. — Bourg-en-Bresse, 1855; in-8.
- SPON : *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*. — Lyon, 1673; in-8. — La Bibliothèque nationale possède un exemplaire interfolié, avec de nombreuses notes de la main de l'auteur. — Nouvelle édition augmentée de notes, etc., par L. Renier et J.-B. Monfalcon. — Lyon, 1858; in-8.
- *Miscellanea eruditae antiquitatis*. — Lyon, 1685; in-folio.
- *Voyage d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*. — La Haye, 1724; in-12.
- STEYERT : *Défense de l'étymologie de Lugdunum*, où l'on examine qui a pu mieux savoir la langue des Celtes : des gens qui ont vécu de leur temps et avec eux ou des savants de nos jours qui n'en ont jamais traduit quatre mots suivis, par un Lyonnais partisan de la logique et du sens commun. — Lyon, 1886; in-8.
- SYMEONI : *L'Origine et la antichità di Lione*. — Lyon, 1846; in-12. — Édition publiée par Monfalcon, d'après une copie du manuscrit original conservé à Turin. Cette copie, faite par Gazzera, en 1836, contient de nombreux dessins à la plume. — Grande bibliothèque de la ville de Lyon.
- THÉDENAT : *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*. — Paris, 1885; in-folio.
- TÔCHON : *Cachets antiques des médecins oculistes*. — Paris, 1816; in-4.
- VALENTIN-SMITH : *Divisions territoriales de la Gaule transalpine à l'époque gallo-romaine*. — Paris, 1866; in-8. Trois cartes.
- *La loi Gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus*,

recueillis, publiés et annotés, 14 fascicules. — Trévoux, 1888-1890. Le sixième fascicule reproduit le manuscrit en héliogravure.

VALLENTIN Florian : *Bulletin épigraphique de la Gaule*. — Vienne, 1881 à 1883; in-8. (Voir Vallentin Ludovic.)

VALLENTIN Ludovic ET MOWAT : *Bulletin épigraphique de la Gaule fondé par Florian Vallentin*. — Vienne, 1883.

WADDINGTON : *L'édit de Dioclétien*. — Paris, 1864; in-4.

WALCH : *Sigillum medici oculoarii*, etc. — Léna, 1763; in-4.

WALTZING : *L'épigraphie latine et les corporations professionnelles de l'empire romain*. — Gand, 1892; in-8.

WILMANN : *De praefecto castrorum et praefecto legionis*. — Rome, 1872, dans l'*Ephemeris epigraphica*.

— *Exempla inscriptionum latinarum*. — Berlin, 1873; in-8.

ZANGEMEISTER : *Zur Geographie des römischen Galliens und Germaniens nach den Tironischen Notizen*. — Heidelberg, 1892, in-8, dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*.

ZELL : *Claudii Imperatoris oratio*. — Fribourg, 1833. — Cette dissertation se trouve aussi dans la seconde édition de la monographie de la Table de Claude, par Monfalcon.

TABLES

NOMS DE PERSONNES

- P. A.... Galenus, IV, 236.
- Q. A.... Geme... , Gemel..., IV, 232.
- L. A.... L..., IV, 232.
- M. A.... R..., IV, 232.
- D. A.... Sc..., IV, 269.
- T. Abius Virtus, IV, 422.
Abuccia Euterpe, III, 81.
- C. Ac... Atim..., IV, 312.
- Q. Acceptius Firminus, II, 357.
- Q. Acceptius Venustus, II, 357.
Acceptia Accepta, I, 371.
- M. Accius Modestus, I, 437.
ACILIUS AVIOLA, I, 141, légat
gouverneur de la Lyonnaise.
Acilia, M. I., Prisca, IV, 216.
- C. Acuronius Satto, III, 139; V, 64.
Acutia Amatrix, III, 447.
- Q. Adginnius, Urbici fil., Martinus, II,
110; III, 22.
Adjutoria Perpetua, III, 113.
- AEDINIUS JULIANUS, I, 140, 141;
V, 28, 33, légat gouverneur de
la Lyonnaise. Il avait le prénom
de *Marcus* (*Mommsen, Inscr. du*
royaume de Naples, 635).
- L. Ael...., IV, 232.
Aelius Anthus, I, 38.
Aelius Castrensis, I, 27, 33.
- Aelius Dionys(ius), III, 149.
- T. Aelius, Aug. lib., Eutyclus, III,
179.
... Aelius Felicianus, III, 150.
... Aelius, Augg. lib., Festus, I, 227.
... Aelius Germaninus, III, 153.
Aelius Maximus Polychronius, III,
157.
- O. Ael. Minicianus, IV, 233.
Aelius, Aug. lib., Parthenopaeus,
I, 227.
... Aelius Pollio, II, 516; III, 374.
Aelius Profuturus, III, 118.
- P. Aelius Serenus, II, 430; III, 21.
Aelius Silvester, Aug. lib., III, 81.
Aelia Clementina, I, 249.
Aelia Eutychiane, III, 157.
Aelia Germanilla, III, 153.
Aelia Ingenua, III, 156.
Aelia Philete, III, 151.
Aelia Sent..., IV, 232.
- P. Aemilius, IV, 233.
- L. Aemilius Carpus, I, 17.
- L. AEMILIUS KARUS, I, 141, légat
censiteur de la Lyonnaise.
- L. AEMILIUS, ... f., Quirina, FRON-
[.....], I, 109, légat gouverneur
de la Lyonnaise.

- Aemilius Gaius, I, 384.
- M. AEMILIUS LAETUS, I, 178, a studiis Augusti.
- L. Aemilius Sullectinus, I, 453; III, 24.
 Aemilius Venustus, I, 384.
 Aemilius Zoticus, III, 160.
 Aemilia Aphrodisia, lib., I, 384.
 Aemilia Honorata, I, 440.
 Aemilia Lupula, III, 160.
 Aemilia Secundilla, I, 38.
 Aemilia Valeria, III, 160.
 Aemilia Venusta, I, 384.
 Aemilia Zotica, III, 160.
 Aemilia Zotice, III, 160.
 Aestivius Ursio, III, 162.
- C. Al.... Alba..., IV, 282.
- Q. Al.... B....., IV, 234.
- G. Al.... M....., IV, 282.
 Albanus Pertinax, III, 442.
 Albanus Potens, I, 375; III, 442.
 Alcuius Sabinianus, IV, 207.
- C. ALFIDIUS, M. f., ..., GALLUS PACCIANUS, I, 139, sénateur.
- Q. Ancharius Marianus, III, 163.
- M. Ancharius Philadelphus, III, 464.
 Ancharia, Q. I., Bassa, III, 43.
 Anaeus Iustullus, IV, 288.
- Q. Ani..., IV, 234.
- L. Anniani(us) ou L. Annius, Ani(ensi), Speratus, III, 165.
 Annios, Annius, IV, 288, 289.
- Q. Annausonius ou Ann(ius) Ausonius Priscus, III, 319.
- M. Annius Firminus, IV, 488.
- C. Annius Flavianus, I, 401; III, 442.
 Annius Respectus, III, 442.
- M. Annius Sat..., IV, 234.
 Annia Myrina, III, 440.
 Annia Venerea, III, 441.
- TIB. ANTISTIUS, Fausti fil., Quirina, MARCIANUS, I, 162, procureur des trois Gaules.
- ... Antonius....., III, 447; IV, 234.
- M. Antonius....., IV, 289.
- C. Ant.... B....., IV, 289.
- M. Antonius, Sacri lib., Candidus, II, 382, 383.
 Antonius Felix (affr. de Claude), V, 62.
- M. Antonius Gr....., II, 515.
- M. Antonius, Olympicus, lib., II, 383.
 Antonius Orfitus, III, 169.
- M. Antonius Panchratus (?), III, 169.
- M. Antonius, Sacri lib., Polytimus, II, 382, 383.
- C. Antonius Quietus, IV, 234.
- Q. Ant.... R....., IV, 235, 236.
- M. Antonius, Fruendae lib., Sacer, II, 382.
 Antonia Amanda, III, 59.
 Antonia Antonilla, III, 166.
 Antonia Augustina, III, 169.
 Antonia Festilla, III, 168.
 Antonia Sabinula, III, 166.
 Antonia Sacra, lib., II, 383.
 Antonia, Sacri lib., Tyche, II, 382.
- T. Ap....., IV, 514.
 Ap..... Urbi..., III, 44.
 Apidius Euphrosinus, lib., I, 197.
 Apidius Hermes, lib., I, 197.
 Apidius Valerius, I, 197.
 Apidius Zoticus, lib., I, 197.
 App.... Alb..., IV, 268.
 Appia I, 255.
 Appiane, III, 171.
 Apricius Priscianus, II, 447.
 April(ius) Alexsander, III, 162.
 Aprius Illiomarus, II, 487.
 Apronius Blandus, II, 456.
- M. Apronius Eutropus, IV, 202.
- C. Apronius, Apronii Blandi fil., Raptor, II, 456.
 Apronia Clodilla, IV, 202.
 Aquilia Flaccilla, II, 70.

- M. Aquinius Verinus, I, 437.
 P. Ar.... F....., IV, 235.
 L. Aristius I....., II, 516.
 Aristius Mercurius, III, 173.
 Aristius Nicias, lib., III, 173.
 Aristius Olympius, III, 173.
 Arruntius Victor, III, 448.
 Artilia Martia, III, 444.
 Arvescius Amandus, III, 329.
 Asucii, IV, 224.
 A. At.... F....., IV, 235.
 Q. At.... R....., IV, 236.
 L. At.... Rus....., IV, 236.
 Ateius, IV, 294, 295, 296.
 Cn. Ateius ; Gn. Ateius, IV, 295.
 Ateius Maesus, IV, 296.
 Gn. Ateius Xanthus, IV, 296.
 Ate.pomarius Martinus, III, 449.
 Atessatia Fidula, III, 176.
 S. Ati....., II, 515.
 T. Atilius Asiaticus, IV, 235.
 Appius? Atilius Honoratus, III, 445.
 C. Atilius Marullus, I, 167.
 C. Atilius Primus, IV, 263.
 Sex. Atilius Sabinus, I, 412.
 Atilia Verula, I, 412.
 L. Attellius, C. f., Stellatina, I, 429 ;
 III, 442.
 M. Atticius....., III, 139.
 L. Atticius Januarius, III, 178.
 C. Atticius Julius, IV, 509.
 C. Atticius Latinus, IV, 509.
 L. Attic(ius) Secundinus III, 178.
 G. Atisius Sabinus, IV, 263.
 L. Atisius Secundus, IV, 264.
 Attius, IV, 298, 299.
 C. Attius S..., IV, 299.
 L. Attius, IV, 235.
 P. Attius, IV, 299.
 ATTIIUS ALCIMUS, v. e., I, 188, pro-
 curateur des mines de fer.
 C. ATTIIUS ALCIMUS FELICIANUS, v. p.,
 I, 192, 193, vice-procurateur du
 quarantième des Gaules.
 Attius Annianus, III, 331.
 S. Attius Apollinaris, IV, 488.
 Sext. Attius Ian....., II, 348.
 Attius Is....., IV, 299.
 M. Attius M....., IV, 372.
 M. Attius, M. f., Marcellus, III, 443.
 M. Attius Marcellus, I, 448.
 Attius Probatolus, III, 383.
 Attia....., III, 442.
 Attia Florentina, III, 442.
 Attia Rhodope, III, 331.
 Attia Successa, III, 179.
 Attonius Constans, I, 375 ; III,
 442.
 M. Attonius Germanus, III, 73.
 M. Attonius Respectinus, III, 73.
 M. Attonius Restitutus, III, 73.
 Au... Zos....., III, 426.
 C. Aucius, Gal., Celer, I, 184 ; III,
 445.
 C. Aucius Celer, II, 431.
 C. AUCIUS, C. fil., Gal., MACRINUS, I,
 182, membre des décuries de
 juges.
 C. Aucius Macrinus, III, 445.
 Sex. Aufidius Marcus III, 450.
 Aufidius Militaris, III, 449.
 Aufidia Felicula, III, 450.
 T. Aufillenus Probus, I, 412.
 C. Aufustius, IV, 300
 C. Aufustius Januaris, III, 232.
 Aufustia Alexandria, I, 33.
 Aug.... Be...., IV, 236.
 Augustius Aevalis, I, 367.
 Augustius Augustalis, I, 367 ; III,
 455.
 Avidius Agrippa, III, 67.
 A. Avillius, IV, 302.
 Sex. Avillius Man....., IV, 302.
 Avitia Restituta, I, 379.

- Avitia Severa, III, 450.
 Sex. Avius Hermeros, III, 303.
 P. Aulinus Antoninus, I, 402 ; III, 442.
 M. Aur. ., IV, 236.
 M. Aurelius, Aug. lib.,, I, 238
 Aurelius Agathopus, Aug. lib., III, 298.
 T. Aurelius Aprilis, I, 305.
 Aurelius Atianus, III, 100.
 Aurelius Bitus, I, 414.
 AURELIUS CAECILIANUS, I, 180, praepositus vectigalium.
 Aurelius Calocaerus, Aug. lib., I, 231.
 Aurelius Demostenes, V, 15.
 M. Aurelius Faustinus, III, 181.
 Aurelius Fortunatus, III, 156.
 Aurelius Hermes, lib. Augg., I, 238 ; III, 440.
 M. Aurelius Januarius, I, 394.
 T. Aurelius Julius, III, 380.
 Aurelius Leons, III, 59.
 C. Aurelius Marinus, IV, 489.
 Aurelius Max....., I, 414.
 Aurelius Messorianus, III, 184.
 Aurelius Nereus, I, 190.
 M. Aurelius Phileros, Aug. lib., III, 467.
 M. Aurelius Primus, I, 270.
 M. Aurelius Proximus, Aug. lib., I, 238 ; III, 440.
 Aurelius Pusinnio, III, 151.
 Aurelius Secundinius Donatus, I, 416.
 Aurelius Sextianus, III, 186.
 M. Aurelius Trophimus, III, 411.
 Aurelius Val....., III, 406.
 Aurelia Aquilina ?, III, 87, 446.
 Aurelia Calliste, III, 450.
 Aurelia Faustina, III, 181.
 Aurelia Libye, III, 450.
 Aurelia Munatia, III, 440.
 Aurelia Pervinca, I, 394 ; III, 184.
 Aurelia Pompeia, I, 231.
 Aurelia Sabbatia, III, 186.
 Aurelia Sabina, III, 187.
 Aurelia Secundina, III, 189.
 Aurelia Zotica, III, 25.
 T. B..... Secun....., IV, 303.
 BADIUS COMNIANUS, I, 192 ; V, 33.
 procureur provincial remplissant par intérim les fonctions de gouverneur de la Lyonnaise.
 L. Baebius Lepidus, III, 86.
 Bell.... R....., IV, 236.
 Bel.... Urs....., IV, 237.
 Belatullius Victor, III, 389.
 T. Belgisius ?....., II, 131.
 Belli....., IV, 210.
 L. BESIUS SUPERIOR, II, 109, eques Romanus.
 Besuvius ?, Betuvius Philumenus, III, 375.
 Betton(ius) ..apianus, III, 126.
 M. Bettonius Romulio, III, 126.
 Bettonius Sosus, lib., III, 126.
 C. Bellius Belliolus, III, 191.
 C. Bellius Octavius, III, 191.
 Bellia Octaviola, III, 191.
 Bellia, T. fil., Veneria, I, 47.
 P. Bit.... Man....., IV, 264.
 T. Bit.... Piu....., IV, 265.
 Bittia Eugenia, III, 451.
 Bittia Severa, III, 451.
 Bittia Titia, III, 193.
 Blandinia Martiola, II, 505.
 L. Blandius Paternus, I, 448 ; III, 443.
 L. Blandius Pius, III, 443.
 Bononius Gordus, I, 437.
 L. Brinnius, IV, 311.

- L. C..... Ae....., IV, 237.
 T. C..... Alixa..., IV, 312, 313.
 L. C..... Celsus, IV, 311.
 Q. C..... Cle....., IV, 238.
 L. C..... F....., IV, 238.
 P. C..... O....., IV, 238.
 D. C..... P....., IV, 238.
 Q. C..... R....., IV, 238.
 G. C..... Satto, IV, 265.
 L. C..... Sol....., IV, 239.
 S. C..... Spr..., IV, 256.
 .. C..... V....., IV, 239.
 Q. Cabutius Sextus, III, 195.
 Cabutia [...] cepta?, III, 195.
 Cae.... Apol..., IV, 237.
 P. Caecilius Ant..., IV, 224.
 ... Caecilius Fortunatus, II, 516.
 Q. Caecilius Urbicus, IV, 214.
 Caelius Felix, IV, 495.
 L. Caesius Amatus, IV, 237.
 M. Caesonius....., II, 429; III, 443.
 Caesonius Felicio, III, 196.
 ... Caesonius Menas, lib., V, 59.
 Caesonius Nico, lib., V, 59.
 Caesonia Ampliata, III, 196.
 Caia Philete, III, 387.
 T. Cal.... Xa....., IV, 313.
 Callistia Ma, III, 198.
 M. Calpurn..., IV, 245.
 Calpurnius B..., IV, 237.
 Calpurnia Delicata, III, 200.
 Calpurnia Severa, III, 200.
 L. Caltilius Hilarus, lib., IV, 212.
 L. Caltilius Stephanus, lib., IV, 212.
 Caltilia Felicula, lib., IV, 212.
 C. Calvisius Atticianus, III, 202.
 Calvisia Urbica, III, 444.
 Q. Calvius, Q. l., Pal., Turpio, II, 376.
 Calvonius Bellus, I, 376; III, 442.
 N. Camilius Melissa, V, 80.
 Camill(ia) Augustilla, III, 204.
 Campania Geminia, III, 351.
 Kaninia Galatia, III, 109.
 C. Cantius Elventinus?, III, 447.
 Capelliana Anniola, III, 264.
 Q. Capiton(ius) Probatas senior, II, 400.
 Caprilia Mnemosyne, IV, 198.
 C. Carantius Junianus, II, 131, 132.
 Carantia Secundina, III, 206.
 L. Carisius Jucundus, V, 57.
 Cassianius Lupulus, I, 279.
 Cassius, IV, 459.
 C. Cassius, IV, 459.
 Cassius Carantianus, III, 207.
 D. Cassius Ibliomarus, III, 209.
 D. Cassius Julius, III, 209.
 T. Cassius Lucinulus, IV, 191.
 L. Cassius Melior, II, 107.
 Titus Cassius Mysticus, II, 390.
 Cassius Primitivus, III, 472.
 Cassia, III, 210; IV, 192.
 Cassia Taurina, III, 445.
 Cassia Toutona, III, 105.
 Cassia Veratia, IV, 191.
 C. Catius Driburo, II, 492; III, 445.
 Catius Priscus, IV, 473.
 Catius Pupus, III, 445.
 Catia Severa, III, 212.
 Catia Silvina, JJJ, 445.
 C. Catul(ius) Deciminus, II, 75.
 Catullia ..amilla, III, 214.
 Caturicius Successus, III, 2.
 CFLERINIUS AUGENDUS, I, 224, e(gre-
 gius) vir a mi!(itiis)?
 Celerinius Fidelis, I, 224.
 Centusmia Abba, III, 296.
 Sex. Cereius....., III, 445.
 Cerialius Callistio, III, 383.
 Cerialia Aulina, III, 216.
 CERVIDIA, Q. f., VESTINA, c. f.,
 I, 125, femme appartenant à l'or-
 dre sénatorial.

- C. Cintusminius Blandus, IV, 513.
 Claudii, IV, 511.
- Tib. Claudius Achilleus, III, 217.
 Claudius Agathysrus, III, 218.
- T. Claudius Amanidus, II, 429 ; III, 443.
 C[laudius A]phrodisius, II, 393.
- Tib. Cl. Asclepius, III, 176.
- TIB. CLAUDIUS CANDIDUS, I, 192, procureur du XX^e des successions dans la Lyonnaise, la Belgique et les deux Germanies.
 Claudius Karinus, III, 220.
- Tib. Claudius Karus, III, 220.
- Ti. Claudius Xresimus, IV, 495.
- Tib. Cl. Chrestus ?, I, 235.
- Tib. Cl. Deuter, III, 217.
- Ti. Cl., Fab. Rom., Felix, I, 259.
- Ti. Claudius Genialis, II, 129.
- L. Claudius Hermes, III, 357.
 Kl. Ingenuus, I, 422.
 Claudius Isatius ? III, 441.
- C. Claudius Liberalis, III, 222.
- Tib. Claudius Maturinus [Eff]rons ?, III, 87, 446.
 Claudius Messor, III, 451.
 Cl. Minervalis, II, 345.
 Claudius Myron, II, 501, 503.
- CLAUDIUS PAULINUS, I, 140, 142 ; V, 28, 31, légat gouverneur de la Lyonnaise. Il avait le prénom de *Tiberius* (voy. C., VII, 1045).
- Tib. Claudius Peregrinus, lib. II, 490 ; III, 444.
 Claudius Peregrinus, lib., III, 443.
- Ti. CLAUDIUS POMPEIANUS, I, 283 ; III, 22, tribun légionnaire.
 Claudius Primigenius, lib., III, 443.
- TIB. CLAUDIUS, Ti. fil., Pal., QUARTINUS, I, 138, 139, 142, légat gouverneur de la Lyonnaise.
 Claudius Regulus, III, 446.
- L. Claudius Rufinus Rottio, lib., III, 225.
- TIB. CLAUDIUS SECUNDINUS L. STATIUS MACEDO, I, 191, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine.
 Claudius Senex, III, 93.
 Claudius Sequens, III, 225.
 Claudius Silvanus, I, 27.
 Claudius Severinus, III, 445.
- C. Claudius Traianus, III, 222.
 Claudius Traianus, III, 222.
 Claudius Urbanus, III, 453 ; V. 49.
 Claudia, III, 444.
 Claudia Catiola, I, 204.
 Claudia Felicitas, I, 281.
 Claudia Gamice, IV, 216.
 Claudia Heuresis, lib., III, 452.
 Claudia Maxima, III, 139.
 Claudia, C. fil., Pia, III, 222.
 Claudia Placida, II, 413.
 Claudia Rufina, III, 453.
 Claudia Severina, III, 228.
 Cl. Saturnina, II, 345.
 Claudia Suavis, lib., III, 49.
 Claudia Veneria, III, 453.
 Cl. Victorina, III, 228.
- Septimus Closarius ? Closinius ? Ficosus, II, 379.
- A. Cluttius C....., III, 293.
- Q. Co.... Cl...., IV, 238.
 Coelius, IV, 327.
- Sex. Coelius Pyrinus, III, 232.
 Coelia Rustica, III, 453.
 Cogitatinus Iuvenis, I, 188, 284.
 Connius ..risci..., III, 236.
 Connia Lucina, III, 128.
 Constantinius Aequalis, II, 402.
 Constantinius Aequalis ou Aevalis, II, 402.
 Constantinius Constantius, II, 402.
 Constantinius Servatus, II, 402.

- Constantinia Iulia, III, 234.
 Constantius Celadrianus, I, 315.
 Constant(ius) Celadus, I, 315.
- M. Cornelius....., III, 454.
 Cornelius, V, 62.
 Corn]elius ?....., III, 459.
 CORNELIUS GALLICANUS, I, 140,
 141, légat gouverneur de la
 Lyonnaise.
 Cornelius Polycarpus, III, 413.
- M. Cornelius Rufinus, I, 239 ; III, 441.
 Cornelius Victor, I, 353 ; III, 441.
 Cornelia, L. f.,....., III, 278.
 Cornelia Paulina, III, 441.
 Cornelia Pia, III, 238.
 Corn.... Surti...., III, 237.
 Cornifficia ?]....., III, 25.
 Cos..... Via...., IV, 329.
 Cosius Rufinus, IV, 328.
 Cosius Urbanus, IV, 328.
- L. Cosius Virillis, IV, 329.
- Sex. Cosutius, Sex. fil., Quirina, Pri-
 mus, I, 436.
- G. Cottius Theodotus, III, 284.
 Crassia Demincilla, II, 398.
 Crisp....., III, 423.
 Crixsius Antonius, III, 454.
- M. Crixsius Antonius, III, 239.
 Crixsia Secundina, III, 454.
 Crotius ?....., III, 442.
- ... Curtilius....., III, 381.
- P. Curtilius Anthiocus, lib., III, 241.
- M. Curvelius, M. f., Aniensi, Robus-
 tus, I, 447.
 Cuspius, IV, 460.
 Cyrillia Marcellina, I, 279.
- M. D..... M....., IV, 506.
 M. D..... Ore....., IV, 265.
 L. D..... Poli....., IV, 495.
- Cn. Danius Co..... Minuso, III, 444.
 Cn. Danius Minuso, III, 86, 171, 242.
- M. Danius Minuso, II, 429.
 Cn. Danius Sollemnus, lib., III, 242.
- C. Deccius Erectheus, III, 246.
 Deccia Clementilla, III, 244, 246.
 Deccia Primula, lib., III, 244.
 Decim.... Marcianus, III, 40.
 Decim.... Marcus, III, 410.
 Decimia Nicopolis, III, 461.
- A. Decius Alpinus, IV, 221.
 Decmius Decmanus, III, 139.
 Decmia Decmilla, III, 139.
- C. Dessius, IV, 460.
- L. Dextrius Apollinaris, III, 24.
- L. DIDIUS MARINUS, v. e., I, 193, pro-
 curator familiae gladiatoriae per
 Gallias.
- A. Didius Martinus, III, 97.
 C. Didius Secundus, IV, 505.
- T. Domitius....., II, 515.
 Domitius Heutyichianus, III, 454.
 Domitius Ma(n)suetus, III, 249.
 Domitius Ylas, III, 249.
 Domitia Corbilla, III, 101.
 Domitia Heutyichia, III, 454.
 Domitia Myrine, III, 454.
 Domitia Nice, III, 250.
- C. Donatius Quartus, lib., II, 385.
- C. Donat(ius) Quintus, II, 385.
 Draccius, IV, 499.
- L. DUDISTIUS NOVANUS, I, 193, censi-
 teur adjoint de la Lyonnaise.
 Dulcicius Claudianus, III, 449.
- ... Dunnus Palladius, III, 455.
 Dunnus Restitutus, III, 455.
- M. E..... E....., IV, 240.
 M. E..... Eupl...., IV, 246.
 C. E..... F....., IV, 240.
 M. E..... P....., IV, 246.
 M'. Eg....., IV, 239.
 C. Egnatius Bassus, III, 443.
 ... [Eg]natius Felicissimus, II, 426.

- ... [Eg]natus Felix, II, 426.
Egnatus Ireneus, III, 450.
- ... [Eg]natus Lucensis, lib., II, 426.
[Eg]natus Venustus, II, 420.
[Eg]nata Veneria II, 426.
Ennius ? Iul...., IV, 230.
- Ti. Eppius Bellicus, II, 122 ; III, 25.
Exomnius Paternianus, I, 407.
- C. F.... Auc...., IV, 241.
M. F.... C...., IV, 241.
Q. F.... C...., IV, 241.
L. F.... Dov...., IV, 245.
Q. F.... E...., IV, 241.
G. F.... Hi...., IV, 487.
L. F.... O...., IV, 242.
C. F.... Q...., IV, 269.
M. F.... Theo...., IV, 242.
Q. Fabius Dioc..., IV, 499.
FABIUS SATURNINUS, I, 416, tribun
légionnaire.
- Cn. Fabius Vergilianus, III, 456.
C. Fadius, IV, 461.
G. Fadius, IV, 500.
L. Faenius Apollinaris, III, 4.
L. Faenius Rufus, III, 4.
L. Fanius Agatho, IV, 512.
T. Fanius Theofilus, IV, 512.
Felicius Romanus Libellicus, III,
446.
Felicia Felicula, III, 445.
Felicia Martina, III, 202.
Felicia Mina, III, 443.
F]estivia ? Ursa, III, 442.
Firmia Sextiola, III, 191.
- Q. Firmidius Agrestis, III, 457.
Firmidia Vera III, 457.
F]lavi...., II, 39.
Flavius....., III, 256.
- T. FLAVIUS ARISTUS ULPIANUS, c.
p., I, 128, lectus in patricias fa-
milias.
- T. Flavius Faustus, III, 254.
T. Flavius Felix, III, 88, 446.
T. Flavius Florus, I, 217.
T. Flavius Hermes, II, 430 ; III, 95,
444.
[C. Flavius Jan]uarius, II, 413.
T. FLAVIUS LATINIANUS, I, 450, préfet
des vigiles.
Flavius Marius, III, 88.
Fl. ? Marius Karus, III, 446.
Flavius Mascel..., III, 457.
Flavius Maximinus, III, 457.
T. Flavius Phosphorus, III, 458.
T. Flavius Protus, I, 217.
Flavius Restitutus, I, 27, 33, 38.
Fl. Ri...., IV, 340.
Fl. Sab...., IV, 341.
Fl. Se...., IV, 341.
T. Fl. Sec..., IV, 341.
- T. FLAVIUS SECUNDUS PHILIPPIA-
NUS, v. c., I, 128, légat gou-
verneur de la Lyonnaise.
... Flavius Silv...., III, 458.
Sex. Flavius Successus, I, 448 ; III, 443.
... FLAVIUS, T. fil., Quirina, TITIANUS,
I, 185, procureur de la Lyon-
naise et de l'Aquitaine.
T. Flavius Treptus, IV, 213.
T. FLAVIUS VICTORINUS PHILIP-
PIANUS, c. j., I, 128, sénateur,
tribun légionnaire.
T. Flavius Vithannus, I, 396.
T. Fl. Ulfus, I, 379.
Flavius Zephyrus, III, 314.
Flavia Dionysis, III, 451.
Flavia Livia, II, 440.
Flavia Melitine, III, 444.
Flavia Plebeia, III, 457.
Flavia Syntice, IV, 213.
Florentinia Lupula, III, 442.
Fourius, IV, 342.
Foventius Se...., I, 317.

- M. Fraternius Saturninus, III, 458.
Fuficius, IV, 457.
- L. Fufius Equester, I, 433.
- Ti. Ful.... C....., IV, 506.
- L. FULVIUS GAVIUS NUMISIUS PETRON(IUS) AEMILIANUS, v. c., I, 118, 123, 125, curateur et patron de la colonie de Lyon.
- [C. FULVIUS P]LAUTIANUS, c. v., I, 112, préfet du prétoire et sénateur.
- C. FURIUS SABINIUS AQUILA TIMESITHEUS, I, 167, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, ensuite préfet du prétoire.
- G. G..... P....., IV, 242.
.. Galerius, C. I., Felix, III, 50.
- L. Gavius Firm...., III, 263.
- L. Gavius Fronto, II, 380.
- L. Gavius Gra...., III, 263.
- L. Gellius, IV, 414.
- T. Gellius, IV, 463.
Gellius Ju...., I, 279.
- L. Gellius Quadratus, IV, 340.
- G. Geminus Artillus, I, 204, 325.
- Q. Geminus Priscianus, III, 261.
Geminia Aphrodisia, III, 261.
Geminia, Q. filia, Quintiana, III, 261.
Gen.... Verinus, III, 466.
- C. Gentius Olillus, II, 47.
- [.. G]enuinius Januarius, III, 280.
Gesatia Clari...., III, 186.
Graecius Proclianus, III, 264.
- Q. Grattius Proclio, IV, 198.
Grattia, IV, 198.
- L. Gri.... R...., IV, 351.
- Q. HAEDIUS RUFUS LOLLIANUS GENTIANUS, I, 141, censeur de la Lyonnaise.
- L. Helvius Frugi, III, 465.
- L. Helvius, L. fil., Voltin, Frugi, II, 480.
- Q. Helvius Roga...., II, 515.
Helvia Gaetica, III, 319.
- M. Herennius, M. I., Albanus, III, 11.
- L. Hilarianus Cinnamus, II, 338, 463; III, 445.
Hirpidius Polytimus, IV, 513.
Ho]ratius? [Ho]nestus?, I, 239.
- Q. Horatius Hyla, IV, 463.
- L. Hoscrius M..., T...., V...., X...., IV, 463, 464.
- A. Hostilius Nestor, IV, 217.
- Q. I...., IV, 244, 245.
- Sex. I...., II, 515.
- G. I.... Alb...., IV, 244.
- C. I.... A...., IV, 266.
- M. I.... H....., IV, 497.
- M. I.... M....., IV, 244.
- P. I.... Pac...., IV, 248.
Ianuarinia Verina, I, 264.
- Q. Ignius....., II, 515.
- L. Ignius Charito, III, 449.
- Q. Ignius Silvinus, lib., II, 387.
Ignia Helpis, lib., II, 387.
Illiomarius Aper, II, 487.
- P. In.... Secun, IV, 260.
- C. Iu.... R...., IV, 244.
Iu...., V, 12.
- Q. Iul...., III, 423.
Iulius, IV, 354, 440.
- C. Iulius, C. f.,, IV, 204.
- T. Iulius, II, 80, 515.
- L. Iulius, L. f., Gal(eria), I, 294, 357.
- C. Iulius Alb....., IV, 355.
- C. Iulius Aïexio sive Vitulus Alexander, lib., III, 459.
Iulius Amator, III, 166.
Iulius Alexsa(n)der, III, 54.
Iulius Alexsius, III, 54.

- I. Anicetus, III, 272.
 T. Iulius Apa..., IV, 355.
 Iulius Au..., III, 54.
 Iul. Aventinus, I, 267.
 T. Iulius Augustalis, III, 212.
 C. Iulius Augustianus, III, 274.
 C. Iulius, C. f., Galeria, Baccus, I, 426.
 Iulius Balbus, II, 99.
 Sex. Iulius C..., II, 515.
 C. Iulius Camillus, III, 459.
 C. Iulius Karicus, III, 459.
 Iulius Castor, III, 296.
 Iulius Catullus, III, 460.
 C. IULIUS, C. fil., Quir., CELSUS, I, 135, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine.
 C. IULIUS, C. fil., Quir(ina), CELSUS MAXIMIANUS, I, 135, allectus in amplissimum ordinem.
 C. Iulius Clarus, lib., III, 274.
 Iulius Classicianus, IV, 217.
 P. Iul. Crisp..., IV, 243.
 L. Iulius Cupitus, III, 48.
 Pupus Iulius Cyrio, III, 54.
 Tiberius Iulius Decminus, III, 277.
 Ti. Iulius Delus, I, 229.
 C. Iulius, C. f., Decoratus, I, 428.
 Iulius Diviciacus, III, 193.
 Iul. Egn..., IV, 243.
 Iulius Eonius, III, 54.
 Iulius Felix, lib., II, 389.
 Iulius Felix, III, 54.
 P. Iulius, P. f., Gal., Felix, III, 89.
 Iulius Firminus, II, 340.
 M. Iulius Fortunatus, III, 216.
 G. Iulius, Gal., Galenus, I, 308.
 Iulius Gall..., III, 54.
 Iulius Gallonius, III, 54.
 Iulius Glycerus, lib., III, 289.
 Q. Iulius Habi..., IV, 355.
 Sex. Iulius. Sex. fil., Palatina, Helius, II, 390.
 C. Iulius Hermes, III, 278.
 Q. Iulius Hylas, III, 109.
 Sex. Iulius Januarius, I, 123; II, 366.
 C. ? Iu]LIUS? C. f., LA [...], V, 8, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine.
 Iulius Leontius, III, 54.
 C. Iulius M..., IV, 204.
 Sex. Iulius Ma..., II, 77.
 Iulius Maior, III, 280.
 M. Iulius Marc..., III, 282.
 Iulius Marcianus, II, 366.
 C. Iulius Marcianus, III, 460.
 Iulius Maternus, I, 437.
 C. Iulius Maximus, III, 181.
 Q. I. Mercator, IV, 489.
 Sex. Iul. N..., IV, 243.
 ... Iulius Num(m)ianus, III, 460.
 Iulius Onesimus, lib., III, 288.
 C. Iulius, C. f., Gal., Optatus, I, 345.
 A. Iulius Paris, IV, 193.
 Tib. Iulius Pacatianus, II, 126.
 ... Iulius Peregrinus, II, 516.
 C. Iul. Placidinus, I, 365.
 Q. Iulius Potitus, III, 101.
 Iulius Primitivus, lib., I, 365.
 Iulius Primitivus, II, 352; III, 443.
 C. IULIUS PROCULUS, I, 141, légat censiteur de la Lyonnaise.
 Iul. Pu..., III, 138.
 Iulius Quartillus, III, 287.
 C. Iulius Respectus, III, 21.
 C. Iulius Sabinianus, II, 466.
 Iul. Sae..., IV, 239.
 L. Iulius Samm..., III, 24.
 T. Iulius Saturninus, III, 7.
 C. Iul. S..., IV, 269.
 C. Iul. Se..., IV, 269.
 Iul. Se..., IV, 210.
 Iulius Servandus, III, 282.

- Iul. Severian..., III, 30.
 Q. Iulius Severinus, II, 105.
 Sex. Iulius Sextilianus, II, 70.
 IULIUS SILVANUS MELANIO, I, 176,
 procurateur impérial.
 Iulius Su..., IV, 243.
 Q. Iulius Su....., II, 515.
 Iul. Superinius Victor, I, 206.
 ... IULIUS TAURUS, I, 132, vigin-
 tivir.
 Sex. Iulius Thermianus, II, 70.
 Iulius Valerius, III, 289.
 Iulius Vallio, III, 113.
 Iulius Verecundus, III, 87, 446.
 Iulius Verissimus, III, 446.
 Titus Iulius Verinus, I, 442.
 L. (IULIUS) VESTINUS, I, 80, 184, eques-
 tris ordinis ornamentum.
 C. Iulius Victor, fils de Conconneto-
 dubnus, V, 35.
 Titus. Iulius Virilis, I, 442.
 C. IULIUS VINDEX, I, 141, légat
 gouverneur de la Lyonnaise.
 Iulius Zosimus, III, 291; IV, 243.
 Iulia? III, 459.
 Iulia....., IV, 204; V, 15, 65.
 Iulia Adepta, III, 47, 48.
 Iulia Aniceta, III, 272.
 Iulia Artemisia, III, 95.
 Iulia Asia, lib., III, 284.
 Iulia Balbilla, II, 99.
 Iulia Barbiane, III, 157.
 Iulia Callistate, II, 372.
 Iulia Catita? III, 471.
 Iulia Catulla, III, 458.
 Iulia Celerina, I, 315.
 Iulia Clara, III, 460.
 Iulia Dafne, III, 276.
 Iulia Digna, lib., I, 365.
 Iulia Eutychia, lib., III, 284.
 Iulia Felicissima Scholastica *Ἰ.λ.υ.ζ.α.*,
 III, 89.
 Iulia Filematium. III, 284.
 Iulia Frigia, lib., I, 267.
 Iulia Graeca, III, 272.
 Iulia Helene, III, 250.
 Iulia Heliane, III, 372.
 Iulia Helias, II, 372.
 Iulia Juliane, II, 345.
 Iulia Justina, I, 305.
 Iulia Lucia, I, 267.
 Iulia Maiana, III, 280.
 Iulia Marcellina, lib., III, 277.
 Iulia Marcia?, III, 443.
 Iulia Materna I, 277.
 IULIA NEPOTILLA, c. f., I, 128;
 V, 6; femme appartenant à l'or-
 dre sénatorial.
 Iulia Nice, I, 274; II, 372.
 Iulia Novella, III, 89.
 Iulia Quintina, III, 288.
 Iulia Regina, II, 71.
 Iulia Restituta, III, 442.
 Iulia Secundina, II, 498.
 Iulia Severina, III, 212.
 Iulia Thermiola, II, 71.
 Iulia Vegeta, III, 370.
 Iulia Verecunda, lib., II, 389.
 I. Vindicia Luperca, I, 200.
 Iulia Viventia, III, 440.
 Iun..., Iunius, IV, 356.
 IUNIUS BLAESUS, I, 141, légat
 gouverneur de la Lyonnaise.
 C. Iun. Drac..., IV, 464.
 C. IUNIUS, C. f., Quirina, FLAVIANUS,
 I, 186, procurateur de la Lyon-
 naise et de l'Aquitaine.
 C. Iun. Heburus, IV, 244.
 Iunia, D. I., Nigella, III, 40.
 Iunia Profutura, III, 293.
 M. Iust....., III, 349.
 M. Iustinius Marcellus, III, 294.
 M. Iustinius Secundinus, III, 204.
 Iustius? Lucanus, III, 168.

- Iuventia Felicissima, III, 298.
Iuventinia Auspicia, III, 296.
- P. L..... S....., IV, 245.
Q. L..... S....., IV, 245.
- P. Labenius Trophimus, IV, 199.
Labenia Nemesia, lib., IV, 199.
Labienus Victor, III, 301.
Labiens Severa, III, 301.
- Q. Latinius Carus, III, 461.
Q. Latinius Pyramis, lib., III, 461.
C. Latinius Reginus, II, 495.
L. Lentulius Censorinus, II, 96.
T. Lib..... Justus, I, 220.
Libertius Decimianus, III, 363.
- G. Libertius Decimanus, II, 495.
Libertia Primula, III, 363.
- Q. Licinius....., II, 91.
Licinius Sabinus, II, 91.
- L. Licinius, L. f., Gal., Sanga, I, 286.
Licinius Tauricus, II, 91, 93, 94.
- Q. Licinius Ultor, II, 93, 94.
L. Ligurius, Sex. fil., Galeria, Marinus,
II, 362.
- L. Litugius, Sex. f., Laena, IV, 501.
Livia Ianthis, III, 222.
- L. Lucretius Campanus, III, 392.
Lucretia Valeria, III, 393.
- M. Lucterius Leo, II, 102.
Lucterius Senecianus, II, 102.
Lullia Macrina, III, 306.
- L. M..... A....., IV, 247.
Sex. M..... Cal....., IV, 362.
- C. M..... E....., IV, 247.
C. M..... R....., IV, 247, 302, 406.
- P. M..... Rufus, IV, 247.
C. M..... S....., IV, 247.
- L. M..... Ve....., IV, 247.
Magilius Honoratus, II, 71.
- C. Maglius, C. f., Quir., Albinus, I,
444.
- Ma glius ? Demetrius, III, 247.
- P. Maglius Priscianus, II, 62.
Magnia Florentina, I, 382.
Magusatia, III, 470.
- T. Malius Fortunatus, IV, 306.
Manilius Quintinus, I, 440.
- P. Manl... Su'la ?, IV, 246.
- P. Manlius Vitalis, II, 352.
- C. Mansuetius Brasus, III, 120.
Mansuetius Lucianus, III, 307.
- G. Mansuetius Tertius, I, 220.
Mansuetia Poppa, I, 220.
Mansuetia Scylla, III, 307.
- M. Marcellinius Lectus, I, 449 ; III,
443.
- ... Marcus....., II, 513.
- L. Marcus, M. f.,....., I, 410.
Marcus Aen....., I, 410.
- Q. Marcus Donatianus, I, 157.
Martius Gemin..., II, 513.
- L. Martius Secun..., I, 410.
[Marc]ius Urb..., II, 513.
- Marcia..., III, 462.
- Marius, IV, 505.
Marius Cefalio, III, 312.
- M. Marius Florentinus, II, 127.
- .. Marius Ka....., III, 446.
- C. Marius Lucinianus, III, 128.
- C. Marius Ma....., II, 469.
- T. MARIUS MARTIALIS, I, 401, tribun
légionnaire.
- L. MARIUS, L. f., Quir., PERPETUUS, I,
157, procureur de la Lyon-
naise et de l'Aquitaine.
Marius Sil..., V, 80.
- T. Marius Tiro, IV, 193.
Maria Dafne, lib., III, 312.
Maria Macrina, III, 105.
Maria Sapricia, III, 314.
Marinius Demetrius, III, 107.
Marinia Demetrias, III, 107.
- C. Mars..... Lu....., IV, 246.

- Martinius Figulus, IV, 505.
 Martinia Lea, III, 57.
- Q. Maspetius Severianus, III, 445.
 Maspetia Silvina, III, 403.
 Mastonia Bella, III, 24.
- L. Maternius Maturus, III, 134.
- M. Maternius Primitivus, III, 345.
- M. Maternius Servandus, lib., III, 134.
 Maternia Victorina, III, 441.
 Matia Vera, III, 316.
- Q. Matisation Pollio, III, 319.
 Matucia....., III, 462.
 Maturinia Pia, I, 224.
 Maximinia Marsa, III, 457.
 Melius? Zosimus, III, 291.
- ... Memmius Severianus, III, 377.
 Memmia Cassiana, III, 443.
 Memmia Juliana, III, 462.
 MEMMIA SOSANDRIS, c. f., I, 190, femme appartenant à l'ordre sénatorial.
- Mercator(ius)? Sessor, IV, 191,
 Mercurialia Casata, I, 325; III, 441.
- Q. Mes..... D..... IV, 266.
 Messorius Florus, I, 281.
 Messius Aquilinus, III, 403.
- T. Messius Cornelius Fortunatus, III, 403.
 Messius Cornelius Taurus, III, 463.
- M. Messius Hermadio, III, 322.
- M. Messius Optatus, III, 323.
 Messia Aquilina, III, 323.
 Messia Gr..., III, 322.
- P. Met.... Uc..., IV, 374.
 Metilia Donata, III, 78.
 Mettius, IV, 374.
- L. Mettius Firmus, I, 388.
- L. Mettius Hilarus, III, 388.
- M. Mettius Onesimus, III, 325.
 Mettia Ionice, IV, 215.
- L. MINICIUS RUFUS, I, 140, 142,
 légat gouverneur de la Lyonnaise.
- C. MINICIUS ITALUS, I, 191, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine.
- Minnius Venustus, V, 19.
 Minucia Astte, lib., IV, 214.
 Minthatius, M. fil., Vitalis. II, 452.
- C. Modestin(ius) Peregrinus, I, 270.
- L. Modius Annianus, III, 368.
- Q. Mom.... Suc....., IV, 465.
- Montania, Q. filia, Agrippina, III, 464.
 Muccassenia Fortunata, I, 323.
- P. Mun.... Sur....., IV, 246.
- T. Munatius Felix, II, 430; III, 444.
- L. MUNATIUS, L. f., L. n., L. pron., PLANCUS, II, 164, 149, 156, 172.
- L. MUSSIUS AEMILIANUS, v. e., I, 193,
 préfet des chariots de poste dans la Lyonnaise, la Narbonnaise et l'Aquitaine.
- S. N.... R....., IV, 248.
 Nameria Titulla, III, 465.
 Nebrigijs Ac..., IV, 230.
- Sex. Nertinius Quietus, III, 326.
- Sex. Nertinius Sacer, lib., III, 326.
- C. Nertius Censorinus, III, 327.
 Nigidia Grata, III, 62.
- L. Nonius....., III, 25.
- C. Nonius Euposius, III, 6.
 Nonius Pius, IV, 495.
 Novellius Faust..., lib., II, 472.
- C. Novellius Januarius, II, 472.
 Novellius ricus, lib., II, 472.
- L. Novianus Telesphorus, III, 451.
 Novianus Victor, III, 451.
 Numonia Belliosa, III, 54.
 Numonia Bellia III, 54.
- Obellius?, IV, 306.
- Q. Obellius Evangelus, III, 16.
- T. Oce.... Valens, III, 442,

- Oclatia Alexand..., I, 410.
 Octavius, IV, 187. .
- P. Octavius Primus, I, 445.
 Ocusii, IV, 493.
- P. Of.... F....., IV, 248.
 Olia....., IV, 210.
 Olia Tributa, III, 320.
- D. Om..... S....., IV, 239.
- C. Opi..... R....., IV, 328.
 Oppius, IV, 466.
- M. Oppius Placidus, II, 42.
- C. Oppius Res....., IV, 466.
 Optatius Silanus, III, 101.
- C. Optatatus Silanus, III, 103.
 Optatia Siora, I, 38.
 Orbia Hellas, III, 21.
- L. Osidius, Quieti f.,, II, 111.
 Ovinius? Valerio, I, 277.
- L. P....., IV, 255.
 C. P..... C....., IV, 249.
 S. P..... Julianus, IV, 490.
 A. P..... M....., IV, 240.
 C. P..... M....., IV, 385.
 M. P..... R....., IV, 249.
 Pacatia Servanda, II, 402.
 Pactumeius Ion, III, 335.
- P. Pantius Priscus, IV, 190.
 Paternius Ursus, II, 80.
 Paternia Paterniana, I, 407.
 Paternia Victorina, I, 407; III, 441.
 Paulia Anic...., II, 348.
 Pauliniana, Q. f., Macrina, III, 465.
- L. Peregrinius, L. lib., Pomptina, Rul-
 linus, III, 24.
- T. Pervincius Paternus, III, 465.
 Pervincius Polychronius, III, 189.
 Pervincia Placidina, I, 373.
 Petronius Marcellus, III, 331.
 Petron(ius) Vitalis, III, 331.
- Olus Picarius Sabinus, IV, 494.
 ... Placidius Pervincus, I, 373.
- Pompeius, IV, 500.
 ... Pompeius, Q. f., Serg., III, 40.
- CN. POMPEIUS CASSIANUS, I, 329, tribun
 légionnaire.
 Pompeius Catussa, II, 505.
- L. Pompeius Erotion, III, 333.
 Pompeius Felix, I, 237; III, 440.
- CN. POMPEIUS HOMULLUS AELIUS GRACILIS
 CASSIANUS LONGINUS, I, 192, pro-
 curateur de la Lyonnaise et de
 l'Aquitaine.
 Pompeius Justus, II, 87.
- M. Pompeius Libo, II, 80.
- TIB. POMPEIUS PRISCUS, II, 87, tribun lé-
 gionnaire.
- M. Pompeius Quintus, I, 382.
 Pompeius Sabellus, III, 335.
- C. Pompeius Sanctus, II, 89.
- C. Pompeius Zosimus, III, 335.
 Pompeia, Cn. f., Potita, IV, 190.
 Pompeia Rufina, lib., III, 335.
 Pompeia Sabina, II, 89.
- P. Pomponius Gemellinus, II, 431;
 III, 444.
- P. Pompullius Carpus, IV, 189.
- M. Pontius Gemellus, I, 200.
 Pontia Martina, lib., I, 200.
 Popilius Fortunatus, III, 343.
- C. Popilius Juvenis, III, 465.
 Popill(i)a Affra, lib., III, 336.
 Porcia Matróna, III, 471.
- C. Postumius? Ones....., III, 466.
 Postumia Phoebiana, III, 467.
 Pectumia? Potita, III, 466.
 Postumia? Secunda, III, 466.
 Potitius Romulus, III, 57.
 Potitia Alpina, III, 111.
 Pousonia Gra...., III, 389.
 Primanius Secundinus, III, 339.
 Primania Marcellina, III, 294.
- M. Primitivius Mercator, III, 345.
 Primitivia Augustina, III, 336, 345.

- Primitivia Mercatilla sive Mastiche, III, 345.
- M. Primi^{us} Augustus, II, 424.
- P. Primi^{us} Cupitus, III, 348.
- P. Primi^{us} Eglectianus, lib., III, 348.
- C. Prim.... Menander, III, 378.
- Primi^{us} Secundianus, II, 421.
- M. Primi^{us} Secundianus, II, 424.
- C. Primi^{us} Secundus, II, 421.
- Primia Prima, II, 398.
- Prisci^{us} Eustochus, lib., II, 440.
- L. Privati^{us} Eutyches, III, 65.
- Privati^{us} Felicissimus, III, 65.
- Privatia Eutychia, III, 65.
- Privatia Quarta, III, 65.
- Privatia Quartilla ?, III, 65.
- Proclini^{us} Silvinus, III, 234.
- Pusinnon(ius) Dubitatus, III, 316.
- Pusoni^{us} Julianus, I, 27.
- M. Q..... F....., IV, 249.
- L. Q..... S....., IV, 249.
- Quarta Secundilla, III, 471.
- Quartonia Carantina, I, 367.
- M. Quar....., III, 349.
- Quintini^{us} Augustus, I, 363.
- Quintini^{us} Primanus, I, 400.
- Quintia Quintula, III, 97.
- P. R....., IV, 507.
- L. R..... Eutyches, IV, 250.
- M. R..... I....., IV, 250.
- M. R..... M....., IV, 250.
- M. R..... Q....., IV, 496.
- Q. R..... Tert....., IV, 479.
- Regini^{us} Mascellio, III, 351.
- Respecti^{us} Hilarianus, I, 416.
- T. Romani^{us} Epictetus, III, 444.
- Romani^{us} Sollemnis, III, 123.
- Rufoniasta, III, 217.
- Rusoni^{us} Erophilus, lib., III, 467.
- Rusoni^{us} Hylas, II, 431 ; III, 444.
- C. Rusoni^{us} Mercurialis, lib., III, 445.
- C. Rusoni^{us} Myron, lib., II, 433.
- Rusoni^{us} Ovondibulus, lib., III, 445.
- C. Rusoni^{us} Secundus, lib., II, 433.
- Rusoni^{us} Senator, lib., III, 467.
- Rusticini^{us} Erennus ?, I, 401 ; III, 442.
- Rusticina Vennonia, III, 162.
- Ruttonia Martiola, III, 73.
- L. S....., IV, 255.
- P. S..... A....., IV, 255.
- L. S..... Ar....., IV, 251.
- T. S..... Eug....., III, 139.
- T. S..... M....., IV, 255.
- G. S..... P....., IV, 255.
- Q. S..... P....., IV, 255.
- C. S..... Policl....., IV, 253.
- C. S..... Policletus, V, 81.
- Q. S..... Potim..., IV, 250.
- Q. S..... R....., IV, 250.
- L. S..... T....., IV, 251.
- M. S..... T....., IV, 250.
- C. SABINIUS : C. FURIUS SABINIUS
AQUILA TIMESITHEUS, procureur
de la Lyonnaise et de l'Aquitaine,
ensuite préfet du prétoire, I, 167.
- L. Sabin[us] Amandus, I, 264.
- L. Sabini^{us} Cassianus, lib., II, 440.
- Sabini^{us} Sanctus, III, 103.
- Sabini^{us} Victor, I, 264.
- C. Sacconi^{us} Adnatus, I, 167.
- Saedi^{us}, III, 24.
- Saen.... Maes...., IV, 252.
- Saen.... Nes....., IV, 252.
- Saenianus, IV, 252.
- M'. Saenianus, IV, 251.
- M'. Saenianus Sat....., IV, 251.
- Saenian.... Sil, IV, 252.
- Saeni^{us}, V, 61.
- Saen.... Victor, IV, 223.

- Q. Salon. ..., III, 31.
- T. Salonijs, III, 31.
 Salvius, III, 467.
 Salvius Aster, III, 468.
 Salvius Doviocus, III, 450.
 Salvius Felix, III, 468.
 Salvius Glaucus, III, 456.
 Salvius Memor, I, 284; III, 441.
- C. Salvius Mercurius, II, 396.
- L. Salvius Paullinus, IV, 267.
 Salvius Victor, III, 468.
 Salvia Valeriana, III, 468.
 Salvia Victorina, III, 468.
- Q. Sammius Secundus, I, 17.
 S]ammia Su....., III, 355.
 Sappiena Lychnis, III, 24.
 Satia Heliane, III, 247.
- P. Satrius Eros, III, 356.
 Satria Firmina, II, 357.
 Satria Hermione, III, 357.
 Satria Lucilla, III, 440.
 Satria Ursa, I, 398.
 Satria Venusta, II, 357.
 Sattia Sabina, III, 443.
- M. Sattonius Alexander, III, 359.
 Lucius (Sattonius) Victor, III, 359.
- L. (Sattonius) Victorinus, III, 359.
 Sattonia Ursa, III, 462.
 Sax.... Fel....., IV, 251.
 Sax.... Herp....., IV, 251.
- C. Sc.... Dous....., IV, 268.
 Scal.... Gab....., V, 81.
 Scalens... Ag...., IV, 252.
 Scalesia Fo....., IV, 253.
 Scalesia Gal...., V, 81.
 Scalesia Lib....., V, 81.
 Scalesia Phi...., IV, 253,
 Scimniani, V, 80.
 Secundinius (Aurelius) Donatus, I,
 416; III, 26.
 Secundinia Iusta, I, 392, 410.
 Secundinia Placida, II, 478.
- M. Secundius Acceptus, III, 302.
 Secundius Antiochus, lib., III, 123.
 Secun.... Constans, I, 315.
- L. Secundius Fruendus, lib., III, 360.
 Secundius Januarius, lib., III, 123.
- L. Secundius Octavus, III, 123.
- L. Secund... Reso, III, 360.
- M. Secundius Saturninus, lib., III,
 362.
- T. Secundius Titianus, III, 453.
 Sedatius Agathonicus, III, 218.
 Sedatia Primitiva, III, 363.
- C. Segellius Marinus, IV, 490.
- C. Segs....., IV, 244.
 Seia Ae....., III, 463.
 Seia Myrine, III, 365.
 Seia Sabina, III, 365.
- Sex. Selius, Sex. fil., Gal., Homullinus,
 III, 366.
 Selia Sexta, IV, 207.
- C. Semp.... Polic....., IV, 253; V, 81.
- L. Sempr....., IV, 414.
- M. Sennius Metilius, II, 509.
 Sennius Sollemnis, Sollemnini fi-
 lius, V, 28, 31, 33.
- T. Sennia Iulla, II, 509.
- Sentius, IV, 416.
- C. Sentius, IV, 417.
 Septicia Gemina, III, 368.
 Septicia Valeriana, I, 38.
 Σεπτίμιος Αίτερος, III, 469; V, 68.
- L. Sept.... Mucianus, I, 392.
- L. Sept.... [Ale]xander, I, 419.
 Septimius Iulianus, III, 76.
 Sept..... Marcellianus, I, 249.
- L. Septimius, L. f., Papir., Marcelli-
 nus, I, 249.
 Sept. Marcellus, I, 249.
- L. Septimius Peregrinus, I, 392.
- L. Septimius Peregrinus Adelfus, I,
 419; V, 17.
 Septimius Sextianus, I, 323.

- Septimia Cresces, IV, 497.
 Σεπτίμια Κρύσανθη, III, 469; V, 68.
 Septimia Marcella, I, 240.
 Σεπτίμια Ρουφίνα, III, 469; V, 68.
 Ser....., IV, 253.
- L. Ser....., IV, 253.
 Serenius Licinus, III, 370.
 Sergia Parthenope, I, 33.
- M. Serot....., II, 515.
 Sertorius Fortunatus, I, 259.
 Sertoria Festa, I, 259.
 Sertoria Quintula, III, 76.
- Titus Servandius Gratus, III, 372.
 Servi.... Severus, IV, 192.
- C. Servilius Domitus, II, 86.
- C. Servilius Martianus, II, 86.
 Sever. Cobrunus, III, 198.
 Severia Fuscina, III, 374.
 Severia Philumena, III, 375.
 Severia Severa, III, 446.
 Severia, C. fil., Valerina, III, 377.
- Q. Sevius Fortunatus, IV, 497.
- L. Sex.... Tr....., IV, 254.
- P. Sextil... Secund..., I, 440.
 Sextilius Sollemnis, III, 378.
 Sextilia Amanda, III, 470.
 Sextilia Campana, III, 378.
- P. Sextius Florus, II, 431.
- M. Sextius Marius, III, 121.
 SEXTIUS MARTIALIS, I, 193, procurator inter mancipēs XL Galliarum et negotiatores.
- G. Se.... Nar....., IV, 273.
 Silenius Reginus, III, 204.
- P. Silicun...?, II, 515.
 Silv..., IV, 420.
 Sylvarius? Firmiss..., III, 25.
 Silvinius Balbinus, III, 159.
- C. Silvius, IV, 420.
 Silvius Pa....., IV, 420.
 Silvius Pat..., IV, 420.
- Q. Socenius Trophimus, IV, 216.
 Solemnius Fidus, I, 284; III, 441.
 Solimnius Firmo, IV, 254.
 Sollius Amandus, III, 470.
- C. [S]ollius? Heliodorus, II, 398.
- Q. Sosius Antoninus, III, 380.
 Sosius Florentinus, III, 380.
 Sosia Valeria, III, 380.
- T. Spedius Marullianus, III, 14.
 Speratius Paternus, lib., III, 165.
- M. Staius Aeschinus, III, 470.
- C. Ste...., Ian...., IV, 254.
 Sulpc...?, IV, 254.
 Sulpicius, IV, 421.
 Sulpicius Aphrodisius, II, 413.
- Tib. Sulpicius C...nus, II, 126.
 Sulpicius Zoticus, III, 160.
 Sulpicia Agathemeris, III, 325.
 Sulpicia Martia, III, 470.
 Sulpicia Placida, II, 413.
 Sulpicia Rufina, III, 103.
 Sulpicia Victoria, III, 406.
 Sutia Anthis, III, 383.
- Q. T..... F....., IV, 241.
- P. Te.... Q....., IV, 493.
- S. T..... T....., IV, 256.
- C. Tallonius Pervincus, I, 319.
 Talusius Primus, III, 386.
- L. Tauricius Florens, II, 80, 482, 484.
 Tauricius Tauricianus, II, 80.
- L. Ter.... Secun..., IV, 422.
 Ter.... Pritto, III, 341.
- Sex. Terentius Lucillus, III, 440.
- L. Terentius Sabinus, IV, 198.
- M. Terentius Sextanus, III, 456.
 Terentia Rhodope, III, 387.
 Terentia Secundilla, IV, 491.
 Tertinius Gessius, I, 321.
- L. Tertinius Paul..., IV, 491.
 Tertinius Severianus, I, 289; III, 441.
 Tertinius Ursus, III, 380.

- Tertinia Amabilis sive Cyrille, I, 321.
 Tertinia Primitiva, III, 198.
 Tertinia Tertina, III, 441.
 Tertinia Victorina, I, 407; III, 441.
 Tertius Mascellio, III, 391.
 Tertius Sura, IV, 226.
 Tertia... .., II, 270.
 Tertia Primilla, III, 391.
 Tetius, IV, 423.
 Tetricius Ursio, III, 375.
 L. TETTIENUS SERENUS, I, 140, 141, légat gouverneur de la Lyonnaise.
 L. Tettius Samia, IV, 423.
 L. Tettius Samus, IV, 424.
 Ti[..... ..] piola, II, 447.
 Tiberia, IV, 506.
 Tiburia Abbula, I, 373.
 C. Tigranius?, IV, 424.
 L. Tinc. Alpinus, III, 111.
 G. Tipur... Sacruna, II, 478.
 L. Titius, IV, 424.
 Titius, IV, 424.
 G?, Titius Fortunatus, III, 393.
 M. Titius Helvinus, I, 307.
 L. Titius Primanus, lib., III, 395.
 Titius Sabinianus, III, 443.
 C. Titius Sedulus, IV, 195.
 L. Titius Vitalis, lib., III, 395.
 Titia Fortunata, III, 393.
 Titia Hilara, I, 442.
 Titia Prima, lib., III, 395.
 Toutius Incitatus, II, 415.
 Toutius Marcellus, lib., II, 415.
 Toutia Aproniana, III, 396.
 Toutonius Auxilius, III, 470.
 Toutonius December, III, 470.
 Q. Tr..... Crac..., V, 81.
 Cn. Trebellius Cres..., IV, 500.
 Trebia Digna, I, 197.
 M. Tritius Florens, II, 127.
 M. Tullius Thermianus, II, 71.
 Tutius Catullinus, II, 75.
 L. V..... A....., IV, 259.
 L. V..... Ant....., IV, 259.
 L. V..... Bellicus, IV, 492.
 P. V..... Crisp....., IV, 259.
 P. V..... Faustinus, IV, 259.
 L. V..... O....., IV, 260.
 T. V..... R....., IV, 497.
 L. V..... Sabinus, IV, 257.
 L. V..... Se....., IV, 480.
 L. V..... Trophimus, IV, 257.
 C. V..... Va....., IV, 260.
 S. Ub....., IV, 240.
 C. Ulattius, II, 60, 79.
 C. Ulattius Aper, II, 64.
 C. Ulattius Asp..., II, 79.
 C. Ulattius Meleager, II, 429; III, 443.
 ... Ulattius Priscus, II, 60.
 M. Ulpius Fortunatus, Aug. lib., I, 233.
 M. Ulpius Gresianus, Aug. lib., I, 240.
 Quartus Ulpius Primitivus, lib. Augg., III, 471.
 M. Ulpius Syntrophus, IV, 216.
 Ulpius Verus, I, 396.
 C. Urogenius....., II, 431; III, 445.
 Urogenius Ners?, I, 371.
 Urogenia....., III, 445.
 Urtius Epa....., IV, 258, 259.
 Urtius Fes....., IV, 259.
 Urtius Se....., IV, 259.
 C?, Ussinius Italicus, III, 87, 446.
 .. Uxassonius Niger, III, 421.
 Sex. Vagirus Gratus, II, 367.
 SEX. VAGIRIUS, Sex. fil., Gal., MARTIANUS, II, 338, 367, tribun légionnaire.
 Valer..., IV, 426.
 Valerius, III, 62; IV, 427; V, 81.

- Q. Valerius, III, 35.
- C. Valerius, C. f., Gal., I, 294, 357.
- C. Valerius Alb....., IV, 427.
- C. Valerius, Montani lib., Amabilis, IV, 193.
- Valerius Annatus, III, 471.
- C. Valerius, Galer., Antiochus Libanius, II, 345.
- C. Val. Antoninus, II, 345.
- L. Val. D....., IV, 258.
- L. Valerius Felix, Galeria, I, 426.
- VALERIUS FLORUS, V, 28, tribun légionnaire.
- C. Valerius Ingenuus, III, 400.
- L. Valerius Iulianus, II, 352.
- L. VALERIUS IULIANUS, I, 192, procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine.
- Q. Valerius Iulianus, III, 402.
- C. Valerius M....., IV, 427.
- Valerius Maximus, II, 498.
- Valerius Messor, III, 403.
- Valerius Modestinus, III, 400.
- C. Valerius Myrismus, III, 400.
- Valerius Myro, III, 400.
- Valerius Narcissus, III, 406.
- Valerius Primus Viperius, I, 217.
- L. VALERIUS PROCULUS, I, 192, procureur des trois Gaules.
- Va.... Pus., IV, 427.
- Va.... Puso, IV, 427.
- Q. Valerius Quintilianus, III, 105.
- C. Valerius Sacer Gregorius, II, 345.
- Valerius Sattianus, III, 62.
- Valerius Sattiolus, III, 62.
- M. Valer. Secu....., II, 515.
- Valerius Secundinus, II, 498.
- .. Valerius Sen...us, III, 214.
- M. Valerius Silvanus, I, 419.
- Valerius Silvicola, III, 403.
- Valerius Solinus, III, 470.
- L. Valerius Terpnus, IV, 257.
- Quintus Valer. Tertius, III, 105.
- L. Valerius Ti....., II, 515.
- L. Valer. Trophim., IV, 257.
- L. Val. V....., IV, 257.
- .. Valerius Vallo, II, 349.
- G. Valerius, C. f., Gal., Victor, I, 290.
- L. Val. Ux....., IV, 257.
- Valeria Agathemeris, III, 468.
- Valeria Attiola, III, 62.
- Valeria Attiola minor, III, 62.
- Valeria Caupiola, III, 471.
- Valeria, T. f., Cupita, IV, 193.
- Valeria Gratina, III, 398.
- Valeria Helpis, III, 411, 472.
- Valeria Irene, III, 100.
- Valeria Iuliane, I, 231.
- Valeria Leucadia, II, 498.
- Valeria Martina, III, 440.
- Valeria Proba, III, 406.
- Valeria Nocturna, III, 408.
- Valeria Poppa, III, 410.
- Valeria Saturnina, II, 345.
- Valeria Secundina, IV, 208.
- Valeria Severa, III, 472.
- Valeria Trophime, III, 411.
- Valeria Veneria, III, 418.
- Valeria Vera, I, 400.
- Valgia Lucille, IV, 468.
- Varenius Lupus, III, 91.
- Varenius Tau... , III, 91.
- Var... Rufina, II, 345.
- Sex. Varius, IV, 428.
- Sex. Varius, ...ger, IV, 428.
- P. Velitius Quietus, III, 413.
- Velitius Hylarus, lib., III, 413.
- P. Velitius Rufinus, III, 413.
- Velitia Quietilla, III, 413.
- M. Velleius Auctus, III, 472.
- M. Velleius Philocalus, lib., III, 472.
- Velleia Deutera, lib., III, 472.
- Venantia Donis, III, 415.
- M. Venusius Severus, I

- T. Veratius Taurus, III, 128.
 Verecundinius Macrinus, III, 387.
 Verecundin. Senilis, I, 369.
- C. Verecundinius Verinus, I, 369.
 Verecundinia Donata, I, 396.
 Verecundinia Vera, I, 369.
 Verecundinia Verina, I, 369.
 Vergilia Ingenua, III, 450.
 Verinius Aeternus, I, 390.
 Verinius Marinus, I, 390.
- M. Verinius Ursio, I, 390.
 Verinius Victor, I, 390.
 Verinia Ingenua, lib., I, 369.
 Verinia Marina, I, 390.
 Verinia Ursa, I, 390.
- Sext. Verius Paramythius, III, 309.
- C. Verrius Achillaeus, IV, 274.
- T. Vettius Decimus, I, 325 ; III, 441.
- L. Veturius Hermes, IV, 498.
 Vibii, IV, 258.
 Vibius, IV, 430.
 Vibius Alexander, III, 416.
- A. Vibius Venicus, lib., IV, 430.
 Vibius Vinic..., IV, 430.
- L. Vibius Chrom..., IV, 258.
 Vibia Trofimen, III, 453 ; V, 67.
 Vibia Urbana, III, 453 ; V, 67.
- C. Vi..... Ingenuus, III, 118.
- C. Vic... llar..., IV, 468.
 Victorius Eutyches, III, 162.
- C. Victorius ...urix sive Quiguro, II, 492 ; III, 445.
 Victoria Lamyra, III, 239.
 Victoria Novella, III, 239.
- L. Vinicius, L. f., Gal., Modestus, I, 206.
 Vinnia Nigrina, III, 220.
 Vintid..., III, 417.
 Vintidia Candidiola, III, 417.
- L. Vippius Potitus, III, 418.
 Vireius Athenagoras, III, 444.
- Vireius Hermetio, I, 38.
- Q. Vireius Laurentinus, II, 450 ; III, 444.
 Vireius Marinianus, II, 498.
 Vireius Secundianus, II, 498.
 Vireius Vitalis, II, 408.
 Vireia Athenais, III, 444.
 Virii, IV, 222.
- C. Virius Cle... , IV, 228.
- T. Vir... Fortunatus, IV, 492.
 Vitalin. Felicissimus, I, 274.
 Vitalinius Felix, I, 274.
 Sextus Vitalius Mascel., III, 372.
 Sextus Vitalius Motucus, III, 372.
- A. Vitellius Valerius, III, 88, 447.
 Vithannia Nice, lib., I, 396.
- T. VITRASIIUS POLLIO, I, 140, 142, légat gouverneur de la Lyonnaise.
 Volturius, IV, 437.
 Volus ..., IV, 436.
- M. Volusius, IV, 436.
-cimius Aper, II, 516.
dius Eros, lib., III, 252.
 ...dius Felix, II, 516.
 ...dius Vescendus, II, 417.
 ...elius Aristodemus, III, 175.
 ...er... Popillus, II, 490.
 ...ia Clhewia, I, 363.
 ...ia Gratilla, III, 309.
 ...ia Juliane, III, 271.
 ...ia La...a, III, 356.
 ...ia Salica, II, 122.
 ...ia Vitalis, III, 447.
 ...icia Corintha, III, 236.
 ...inia Chrysis, III, 150.
 ...inia Festa, I, 222.
 ...inius Sedianus, III, 266.
 ...IUS LATINUS, V, 7, gouverneur de la Lyonnaise.
 ...ius Liberalis, I, 387.

- ...ius Reginus, III, 352.
 ...ius Silv....., II, 98.
 ...LIUS, C. f., LA....., V, 8.
 ...minius Marcus, II, 516.
 ...nius, Latini fil., Pomptina.
 Campanus, V, 23.
 ...nius Tr...., III, 46.
 ...nius Vita, III, 410.
 ...occt.. K...., IV, 514.
 ...onius Pute..., III, 138.
 ...onius Secundus, II, 516.
 ...orgius Messianus, II, 516.
 ...picia, IV, 254.
 ...ranus V, II, 459.
 ...ria Lucretia, III, 302.
 ...ria Valentina, III, 458.
 ...sius....., III, 149.
 Q.tesius, IV, 223.
tia Grania, III, 266.
ulia, III, 424.
 .. .us Lupus, II, 516.
 ...us Sabinus, II, 516.
 ...u...tius Theseus, III, 266.

SURNOMS

- A....., IV, 247, 255, 259, 279.
 Aba..., IV, 270.
 Abascantus, II, 132.
 Abba, III, 296.
 Abbula, I, 373.
 Abitus, IV, 270.
 Abus, IV, 270, 280.
 Ac...., IV, 230.
 Accepta, I, 371; [Ac]cepta, III, 105.
 Acceptus, III, 362.
 Acco, IV, 250.
 Achillaeus, IV, 274.
 Aci....., IV, 266.
 Acu....., IV, 280.
 Acutus, IV, 280; lib., I, 200.
 Adelfus, I, 410.
 Adepta, III, 47, 48.
 Adgatus, IV, 280.
 Adinus, IV, 281.
 Adnatus, I, 167.
 Ae....., III, 463; IV, 237.
 Aegit., IV, 281.
 Aelianus, III, 256; IV, 281.
 Aemilianus, I, 118, 123, 125, 193; II,
 339.
 Aen...., I, 410.
 Aequalis, II, 402.
 Aeschinus, III, 470.
 Aeternus, I, 390.
 Ἀιτερος, III, 469; V, 68.
 Aevalis, I, 367; II, 402.
 Affra, lib., III, 326.
 Africanus, IV, 233, 281.
 Afrodite, V, 65.
 Agapetus, III, 157.
 Agapus, IV, 281.
 Agastus, IV, 281.
 Agathemeris, III, 325, 468.
 Agatho, IV, 210, 512.
 Agathonicus, III, 218.
 Agathopus, lib. Aug., III, 298.
 Agathus, IV, 458.
 Agathyrsus, III, 218.
 Agedemopatis, V, 35.
 Agenor, V, 82.
 Agil..., Agilis, IV, 281, 282.

- Agrestis, III, 457.
 Agricola, IV, 233.
 Agrippa, III, 67.
 Ail...., IV, 282.
 Alb...., IV, 244; 268, 355.
 Albanus, IV, 187, 282, 283, 206, 427 ;
 lib., III, 11.
 Albinus, I, 444 ; IV, 283, 284, 285.
 Albus, IV, 283, 285, 286.
 Alcides, III, 338.
 Alcimus, I, 188 ; Alcimus Felicianus,
 I, 193.
 Alex...., III, 359 ; IV, 286.
 Alexander, I, 419 ; III, 54, 162, 416 ;
 lib., 459.
 Alexandria, I, 33, 419 ; III, 416.
 Alexio, lib., III, 459.
 Alexsius, III, 54.
 Alixa..., IV, 311, 312, 313.
 Alpina, III, 111.
 Alpinus, III, 111 ; IV, 221.
 Ama..., IV, 286.
 Amabilis, I, 321 ; lib., IV, 193.
 Am'anda, III, 59 ; Amanda, 470.
 Amandus, I, 264 ; II, 429 ; III, 329,
 443, 470 ; Amand..., IV, 286, 287.
 Amator, III, 166.
 Amatrix, III, 447.
 Amatus, IV, 237.
 Amethystus, escl., I, 202 ; lib., 229.
 Amonus, IV, 287.
 Amor, III, 31.
 Ampliata, III, 197.
 Amuta, IV, 287.
 And...., IV, 288.
 Andegenus, IV, 288.
 Aniceta, II, 348 ; III, 272.
 Anicetus, III, 272.
 Anicius, IV, 288.
 Annatus ?, III, 471.
 Annianus, III, 165, 331, 368.
 Anniola, III, 264.
 Ant...., IV, 224, 259.
 Anthis, III, 383.
 Anthus, I, 38.
 Antiochus, II, 340, 345 ; lib., III, 123 ;
 Anthiocus, lib., 241 ; Antiocus, IV,
 289.
 Antonilla, III, 166.
 Antoninus, I, 402 ; II, 345 ; III, 380,
 442, 461.
 Antonius, III, 239, 454.
 Anullus, IV, 289.
 Anunus, IV, 289.
 Anus, IV, 482.
 Apa...., IV, 355.
 Aper, II, 64, 338, 487, 516 ; IV, 290.
 Aphrodisia, lib., I, 384 ; Aphrodisia,
 III, 261.
 Aphrodisius, II, 393.
 Apo...., IV, 289.
 Apol... , IV, 237.
 Apollinaris, III, 4, 24 ; IV, 488.
 Ἀπολλωνίου, V, 74.
 Apolonius, IV, 235.
 App...., IV, 289.
 Apper ?, IV, 290.
 Appianus, Aug. lib., I, 135.
 Aprilis, I, 305 ; II, 515.
 Aprio, IV, 458.
 Aproniana, III, 396.
 Apronios, IV, 290.
 Apter[us ?], II, 459.
 Aq...., IV, 291.
 Aqu...., IV, 290.
 Aquila Timesitheus, I, 167.
 Aquilina, III, 87, 323, 446.
 Aquilinus, III, 463.
 Aquit...., Aquitanus, IV, 291, 292.
 Ar...., IV, 251.
 Arcus ?, IV, 292, 293.
 Ardacus, IV, 293.
 Aristodemus, III, 175.
 Aristus Ulpianus, I, 128.

- Arpagius, III, 448.
 Artemisia, III, 95.
 Artemius, III, 287.
 Artemon, III, 241.
 Artillus, I, 204, 325.
 Artus ?, IV, 294.
 Asclepius, III, 176.
 Asia, lib., III, 284.
 Asiaticus, IV, 235, 294.
 Asper, II, 79.
 Astte, lib., IV, 214.
 Aster, III, 468.
 Ἀστερις, V, 67.
 Atdnas ?, III, 31.
 Atepo..., Atepom. ., Atepomarus, IV,
 297 ; V, 85.
 Athenagoras, III, 444.
 Athenais, III, 444.
 Atianus, III, 100.
 Aticus, IV, 297.
 Atimetus, IV, 458, 474.
 Atilanus, IV, 298.
 Atticianus, III, 202.
 Attianus, IV, 298.
 Atticus, IV, 472 ; V, 85.
 Attilus, IV, 298.
 Attiola, III, 62.
 Au...us, III, 54
 Auc. ., IV, 241.
 Aucio, IV, 300.
 Auctus, IV, 472.
 Aud.... ?, IV, 303.
 Audax, IV, 300.
 Ave..., IV, 301.
 Aventinus, I, 267 ; IV, 193, 301, 302.
 Aventus, IV, 264.
 Aug ., IV, 300.
 Auge. ., IV, 300.
 Augendus, I, 224.
 Augur, II, 339.
 Augustalis, I, 367 ; III, 212, 455.
 Augustilla, III, 204.
 Augustina, III, 169, 336, 343.
 Augustianus, III, 274.
 Augustus, I, 363 ; II, 421, 424.
 Aviola, V, 66.
 Avit(i)anus, IV, 302. ▽
 Avitus, IV, 302, 303.
 Aulianus, IV, 301.
 Aulina, III, 216.
 Aulinus, IV, 301.
 Aulus, IV, 300, 301.
 Ausonius ?, III, 319.
 Auspicia, III, 296.
 Austerinus, IV, 301.
 Auxilius, III, 470.
 Axius ?, IV, 303.
 B...., IV, 237, 289.
 Baccus, I, 426.
 [Bal]billa, II, 99.
 Balbinus, III, 139.
 Balbus, II, 99.
 Barbiane, III, 157.
 Barnaeus, IV, 236.
 Bas..., IV, 303, 304
 Bassa, lib., III, 43.
 Bassico ?, IV, 306.
 Bassicoeus ?, IV, 306.
 Bassinus, IV, 306.
 Bassus, III, 421, 443 ; IV, 303, 304,
 305.
 Basus, IV, 304, 305.
 Be...., IV, 236.
 Beliniccus, Belinicus, IV, 306, 307.
 Bella, III, 24.
 Bellia, III, 54.
 Bellicana, IV, 236
 Bellicianus, II, 493.
 Bellius, II, 122 ; III, 25 ; IV, 492, 495.
 Belliolus, III, 191.
 Belliosa, III, 54.
 Bellus, I, 370 ; III, 442.
 Belus, IV, 306.

- Βενεχί, I, 407.
 Benigna, II, 386.
 Benivolus, II, 510.
 Βενθωύς, V, 75.
 Bigatus, IV, 307.
 Bilica..., Bilicat..., Bilicatus, IV, 307,
 308.
 Billi..., Billic..., Billicus, IV, 308.
 Bio, IV, 308, 309.
 Bisen..., IV, 309.
 Bissun..., IV, 309.
 Bitur..., Biturix, IV, 309.
 Bitus, I, 414.
 Blandus, II, 456; IV, 307, 313.
 Bonoxus, IV, 310.
 Borillus, IV, 310.
 Brasus, III, 120.
 Bri ..., IV, 310.
 Brit ..., IV, 311, 483.
 Bucius?, IV, 311.
 Burdo, IV, 311.

 C... .. IV, 241, 248, 506.
 Cabinus, IV, 450.
 Cabitatus, IV, 311, 312.
 Cabuca, IV, 312.
 Cadgatus, IV, 312.
 Cadurcus, IV, 312.
 Caecilianus, I, 180.
 Cal..., IV, 362.
 Calav..., IV, 312.
 Callimorphus, III, 8.
 Callistate, II, 372.
 Καλλιστά, III, 450.
 Callistio, III, 383.
 Callistus, lib., II, 390.
 Calocaerus, Aug. lib., I, 231.
 Calvinus, IV, 313.
 Calvus, IV, 313, 314, 315.
 Cambus, IV, 315.
 Camillus, III, 450.
 Campana, III, 378.
 Campanus (non Catapanus), II, 82 et
 V, 23; II, 392; III, 469; IV, 316,
 317.
 Canavos, IV, 317.
 Candida, I, 422.
 Candidiola, III, 417.
 Candidus, I 192; lib. II, 382, 383.
 Caniniana (officina?), IV, 219.
 Kaninianum (...?), IV, 220; V, 79.
 Cantii, IV, 317.
 Capito, IV, 317; Capitu, 318.
 Cara..., IV, 318.
 Carantianus, III, 207.
 Carantina, I, 367.
 Caran..., Carantinus, IV, 318.
 Karicus, III, 459.
 Caril..., IV, 310.
 Karinus, III, 220; Carinus, IV, 319.
 Καρνεός, V, 86.
 Carpus, I, 17; IV, 189, 319.
 Carus, Karus, III, 220, 446, 461; IV,
 319.
 Carussa, IV, 320.
 Casata, I, 325; III, 441.
 Cassia, III, 210.
 Cassiana, III, 443.
 Cassianus, I, 192, 329; [C]assianus, II,
 515; lib., 440.
 Cassinetus, IV, 320.
 Cassiolus, IV, 269.
 Castor, III, 296.
 Castrensis, I, 27, 33, 54.
 Castus, IV, 320, 321.
 Casurus, IV, 321.
 Catiola, I, 204.
 Catita?, III, 471.
 Catulla, III, 458.
 Catullinus, II, 75; IV, 265, 321.
 Cattos, IV, 324.
 Catulus, II, 483.
 Catullus, III, 460.
 Catus, IV, 321.

- Catusa, II, 505; IV, 322.
 Caupiola, III, 471.
 Cautus, IV, 322.
 Cefalio, III, 312.
 Celadianus, I, 315.
 Celadus, I, 315; IV, 322.
 Celer, I, 184; II, 431; III, 445; IV, 322, 323; lib. III, 327.
 Celerina; I, 315.
 Celsus Maximianus, I, 135.
 Celsus I, 135; II, 341; III, 40; IV, 311; V, 80.
 Cen...., IV, 323.
 Censorinus, II, 96; III, 327; IV, 324.
 Cer...., IV, 324.
 Cerialis, II, 515; IV, 324, 439, 473.
 Charidemus, IV, 489.
 Charito, III, 449.
 Chres...., IV, 324.
 Chresimus, lib., II, 376.
 Xresimus, IV, 495.
 Chrestus, I, 235; IV, 324, 325; lib., II, 376.
 Chrom...., IV, 258.
 Chryseros serv., III, 451.
 Chrysis, III, 150.
 Ciam..., Ciamil..., Ciamilus, IV, 325.
 Cinges, III, 31.
 Cinnamus, II, 463; III, 445; IV, 325.
 Cl...., IV, 238.
 Cla...., IV, 326.
 Clara, III, 460.
 Clari..., III, 186.
 Clarian..., IV, 225.
 Clarianus, Clariana, Clarianum, IV, 220, 221, 222, 225, 227.
 Clarus, lib., III, 274.
 Classicianus, IV, 217.
 Claudianus, III, 449.
 Cle...., IV, 228, 238.
 Clem...., IV, 228.
 Clemens, III, 421.
 Clementilla, III, 244, 246.
 Clementina, I, 249.
 Clhevvia, I, 363.
 Clodilla, IV, 202.
 C....nus, II, 126.
 Cobnertus, IV, 326, 439.
 Cobrunus, III, 198.
 Coca...., IV, 326.
 Coccil..., IV, 326.
 Coccilianus, IV, 326.
 Cocus, IV, 326, 327.
 Com...., IV, 327.
 Communis, IV, 450, 473.
 Comnianus, I, 102; V, 33.
 Comus, III, 422; IV, 327; Comos, 327
 Conconnetodubnus, II, 102; V, 35.
 Congius, IV, 327.
 Constans, I, 315, 375; III, 442.
 Constantius, II, 402.
 Cor...., IV, 328.
 Corbilla, III, 101.
 Corintha, III, 230.
 Cori..., Corin..., Corinthus, IV, 328.
 Cornelianus, II, 353.
 Cotio, IV, 329.
 Cotton..., Cottonus, IV, 329.
 Cotto, IV, 329; Cotu, 329.
 Cotulo, Cottulo, IV, 330.
 Coxx...., IV, 330.
 Cr...., IV, 330.
 Crac... , V, 81.
 Cres...., IV, 330.
 Cresces, IV, 460, 497.
 Crestio, IV, 331.
 Crestus, IV, 330, 331; V, 83.
 Criciro, IV, 331.
 Crisp...., IV, 259.
 Crispinus, IV, 332.
 Crispus, IV, 331, 332, 243, 402
 Crucuro, IV, 332.
 Cudus, IV, 332.
 Cupita, IV, 193.

- Cupitus, III, 48, 348.
 Cur...?, IV, 473.
 Cyrilla, I, 321.
 Cyrio, III, 54.

 D....., IV, 258, 266.
 Dafne, III, 276; lib., 312.
 Damo, Damon, IV, 332.
 Damonus, IV, 332, 333.
 Δαμος, V, 87.
 Dar....., IV, 333.
 Darrantus, IV, 333.
 December, III, 470.
 Decimanus, II, 475.
 Decimianus, III, 363.
 Decimina, I, 325; III, 441.
 Deciminus, I, 325; II, 75; III, 441.
 Decmanus, III, 139.
 Decmilla, III, 139.
 Decminus, III, 277.
 Decoratus, I, 428.
 Decuminus, III, 22, 309.
 Delicata, III, 200.
 Delus, I, 229.
 Demetrias, III, 107.
 Demetrius, III, 107, 247.
 Demincilla, II, 398.
 Demostenes, V, 15.
 Deuter, III, 217.
 Deutera, lib., III, 472.
 Dia....., IV, 474.
 Digna, I, 197; lib., 365.
 Dioc..., IV, 499.
 Diochares, IV, 217.
 Διοδοτης, V, 75.
 Διονυσιο, IV, 333.
 Dionysius, II, 493; III, 149.
 Dionysis, III, 451.
 Divic... , IV, 333.
 Divicatus, IV, 333.
 Diviciacus, III, 193.
 Divicus, IV, 460.

 Divixtus, III, 130; IV, 333, 334.
 Docnib...., IV, 334.
 Dom...., IV, 265.
 Δομετιο, V, 76.
 Domitianae (figlinae minores), IV, 440.
 Domitianus, V, 15.
 Domitus, II, 86.
 Donata, I, 396; III, 78.
 Donatianus, I, 157; II, 516.
 Donatus, I, 416; III, 26; IV, 334; lib.,
 II, 376.
 Donis, III, 415.
 Dov....., IV, 245.
 Doveccus, Doeccus, IV, 334.
 Doviocus, III, 456; lib., 468.
 Dous..., IV, 268.
 Drac(0?), IV, 464.
 Driburo, II, 492; III, 445.
 Druta. , Drutalus, IV, 334, 335.
 Dubitatus, III, 316.
 Dulcitiun, I, 209; V, 10.

 E....., IV, 241, 247.
 Ebu...., IV, 335.
 E99us, IV, 335.
 Eduillus, IV, 335.
 [Eff]rons ?, III, 87, 446.
 Egenus, Eginus, IV, 335.
 Egít ..., IV, 335.
 Eglectianus, lib., III, 348.
 Egn....., IV, 243.
 Elafia, III, 287.
 Elventinus, III, 447.
 Emta...., IV, 336.
 Emus?, IV, 336.
 Eonius, III, 54.
 Epa ..., IV, 258, 259.
 Epacus?, Eptacus?, IV, 336.
 Epiciesis, III, 251.
 Epictetus, I, 180; lib., III, 444.
 Epotsorovidus, II, 102.
 Equester, I, 433.

- Equus, IV, 336.
 Eretheus, III, 246.
 Erennus?, I, 401; III, 442.
 Ericius?, IV, 336.
 Ermais, III, 447.
 Ἐρμωγενιζ, V, 77.
 Erophilus, lib., III, 123, 407.
 Eros, III, 356; IV, 239, lib., III, 252.
 Erotion, III, 333.
 Eva... , Evan..., Evangelus, III, 16; IV, 336, 337.
 Eucarpus, IV, 461.
 Ἐυκαρπίδης, V, 86.
 Eugamius, III, 415.
 Eugenes, III, 130.
 Eugenia, lib., III, 451.
 Euhodus, IV, 337.
 Euphrosinus, lib., I, 197.
 Eupl(oeus?), IV, 240.
 Euposius, III, 6.
 Ἐυψυχί, I, 407.
 Eusebes, lib., II, 392.
 Eusebius, III, 218.
 Eust..., IV, 336.
 Eustochus, lib., II, 440.
 Eut....., III, 258.
 Euterpe, III, 81.
 Eutropus, IV, 202.
 Eutyches, III, 65, 162, 253; lib., III, 24.
 Eutychia, III, 65, 266.; lib., 284.
 Eutychiene, III, 157.
 Eutyclus, IV, 250; Aug. lib., III, 170.
 Excingus, IV, 187.
 F... , IV, 235, 238, 240, 241, 248, 249.
 Fa... , IV, 474.
 Fabit(us), IV, 337.
 Faor, IV, 461.
 Faus, ... lib., II, 472.
 Faustina, III, 181.
 Faustinus, III, 181; IV, 259.
 Faustus, I, 162; III, 254; Aug. lib., I, 202.
 Fel....., IV, 251.
 Felicianus, I, 193; Aug. verna, 238; III, 440.
 Felicio, III, 196.
 Felicissima, III, 80, 208.
 Felicissimus, I, 274; II, 426; III, 65, 456.
 Felicitas, I, 281; III, 149.
 Felicula, III, 445, 450; lib., IV, 212.
 Felix, I, 237, 250, 274; II, 426, 430, 515, 516; III, 54, 88, 89, 440, 444, 446, 456, 468; IV, 240, 337, 338, 495, 496; lib., II, 389; III, 50.
 Ferox, IV, 513.
 Fes...., IV, 259.
 Festa, I, 222, 259, 294.
 Festilla, III, 168.
 Festus, IV, 338, 474; Augg. lib., I, 227.
 Fi....., IV, 338.
 Ficosus, II, 379.
 Fidelis, I, 224.
 Fidula, III, 176.
 Fidus, I, 284; III, 441.
 Fif...., IV, 339.
 Figulus, IV, 505.
 Filematium, III, 284.
 Fileta, III, 151.
 Fir... , IV, 330.
 Firm...., III, 263; IV, 339; V, 83.
 Firmanus, I, 238; IV, 241.
 Firmina, II, 357.
 Firminus, II, 349, 357; IV, 260, 488.
 Firmis...., III, 25.
 Firmo, III, 250; IV, 254, 339.
 Firmus, I, 388; IV, 487.
 Fla...., IV, 341, 474.
 Flaccilla, II, 70.
 Flaccus, III, 40.

- Flavianus, I, 186, 310, 401; II, 338; III, 442.
 Flavus, IV, 341.
 Flo..., IV, 341.
 Φλωρα, V, 79.
 Florens, II, 80, 127, 482, 484.
 Florentina, I, 382; III, 380, 442.
 Florentinus, II, 127; III, 380, 461.
 Florus, I, 217, 281, 298; II, 431; IV, 341; V, 28.
 Flos, IV, 341, 342.
 Font..., IV, 342.
 Formosus, IV, 342.
 Fortis, IV, 461, 462.
 Fortu..., III, 258.
 Fortunata, I, 323; III, 257; III, 393.
 Fortunatus, I, 259, 294; II, 516; III, 216, 343, 393, 463; IV, 200, 366, 492, 497; Aug. lib., I, 233.
 Frigia, lib., I, 267.
 Front..., IV, 343.
 Fronti..., IV, 343.
 Frontinus?, I, 109; IV, 343, 344.
 Fronto, II, 386; IV, 344, 345, 463.
 Fruenda, II, 382.
 Fruendus, lib., III, 360.
 Frugi, II, 481; III, 465.
 Fuscina, III, 374.
 Fuscus, IV, 241, 345.

 Gab..., V, 81.
 Gaetica, III, 319.
 Gai..., IV, 485.
 Gaius, I, 384; IV, 345.
 Gal..., IV, 242.
 Galannus, IV, 345.
 Galatia, III, 109.
 Galenus, I, 308; II, 341; IV, 236, 345.
 Galerianorum gens, III, 62.
 Gallica..., Gallicanus, IV, 345, 346.
 Gallicus, IV, 242.
 Gallus, IV, 346; V, 80; Gallus Paccianus, I, 139.
 Gall..., Gallonius, Galonius, III, 54.
 Gamice, IV, 216.
 Gamus, IV, 346.
 Gan..., III, 50.
 Gaudentius, I, 209.
 Gedemo, II, 102.
 Gemell..., III, 271.
 Gemellinus, II, 431; III, 444.
 Gemellus, I, 209.
 Gemina, III, 368.
 Geminia, III, 351.
 Geminus, II, 513; IV, 347.
 Genes..., III, 247.
 Genia..., IV, 347.
 Genialis, II, 129; IV, 347.
 Genitor, IV, 347.
 Genius, IV, 347, 348.
 Ge..., IV, 340.
 Ger..., IV, 340.
 Germ..., Germanus, IV, 348, 349.
 Germanilla, III, 153.
 Germaninus, III, 153.
 Germanus, III, 73.
 Gerus?, IV, 340.
 Gessius, I, 321.
 Giamilus, IV, 340.
 Gippus, IV, 349.
 Glaucus, III, 456.
 Glycerus, lib., III, 289.
 Gnatus, IV, 349.
 Gordus, I, 437.
 Gr..., II, 515; III, 322.
 Gra..., IV, 349.
 Grac..., Gracc..., Graccus, Gracchus, Grachus, IV, 350.
 Gracilis, I, 192.
 Gracuna, IV, 350.
 Graeca, III, 272.
 Graecina, III, 370.
 Graecinus, III, 370.

- Graecus, IV, 265.
 Gra..., III, 389.
 Grania, III, 266.
 Granus? IV, 351.
 Grata, III, 62.
 Gratilla, III, 309, 459.
 Gratina, III, 398.
 Gratus, II, 367; III, 372; IV, 441.
 Gregorius, II, 345.
 Gresianus, Aug. lib., I, 240.
- H....., IV, 497.
 Habi..., Habitus, IV, 351, 355.
 Heburus, IV, 244.
 Helene, III, 250.
 Heliane, II, 372; III, 247.
 Helias, II, 372; III, 175.
 Heliiodorus, II, 398.
 Helius, II, 390.
 Hellas, III, 21.
 Helpis, III, 411, 472; lib., II, 387.
 Helvinus, I, 307.
 Heraclida, serv., III, 267.
 Heraclio..., IV, 460.
 Hermadio, III, 322; serv., 267.
 Hermeros, III, 303.
 Hermes, II, 430; III, 95, 278, 357; IV, 498; Augg. lib., I, 238; III, 440; lib., I, 197; III, 444.
 Hermetio, I, 38.
 Hermione, III, 357.
 Herpus?, IV, 251.
 Hesperis, II, 417.
 Ἡσπερίς, V, 88.
 Hevodus, IV, 351.
 Heuresis, III, 452.
 Heutychia, III, 454.
 Heutychianus, III, 454, 455.
 Hilara, I, 442.
 Hilarianus, I, 416; III, 21.
 Hilarius, III, 287.
 Hilarus, I, 388; III, 269; lib., IV, 212.
- Hylarus, lib., III, 413.
 Homullinus, III, 366.
 Homullus, I, 192.
 Honestus, I, 239.
 Honorata, I, 440.
 Honoratus, II, 71, 517; III, 116, 445.
 Hospes, I, 436; Ospes, IV, 287.
 Hyla, IV, 463.
 Hylas, II, 431; III, 109, 249; lib., 445; serv., III, 88, 447.
- I..., IV, 250.
 Ian..., IV, 243, 254.
 lanthe, III, 222.
 Ianuaria, III, 116.
 Ianuaris, III, 222, 241; V, 82.
 Ianuarius, I, 123, 394, 433; II, 348, 366, 413, 472, 515; III, 178, 280; lib., 123.
 Ibliomarus, lib., III, 209.
 Ianus?, IV, 351.
 Ibertus?, IV, 351.
 Igerus?, IV, 352.
 Iginus, IV, 352.
 Ἰγίνας, III, 89.
 Ilarus, IV, 468.
 Ilem. ?, IV, 352.
 Iliac..., III, 258.
 Ilioma..., Iliiomarus, II, 487; IV, 352.
 Imprito, IV, 352.
 Inacus, Inachus, IV, 352.
 Incitatus, II, 415.
 Indercillus, IV, 353.
 Ingenua, III, 156, 456; IV, 208; lib., I, 369.
 Ingenuus, I, 422; III, 118, 270, 400; IV, 353.
 Ion, III, 335.
 Ionice, IV, 215.
 Iovi..., III, 462; IV, 353.
 Iovianus, IV, 354.
 Iovinus, lib., III, 351.

- Iovius, IV, 353.
 Irene, III, 100.
 Ireneus, III, 450.
 Isias?, III, 441.
 Isatia, III, 441.
 Isatius?, III, 441.
 Italicus, III, 87, 446.
 Italus, I, 191.
 Iu..., I, 279.
 Iucu ..., Iucun ..., Iucundus, IV, 354,
 464; V, 57.
 Iul..., IV, 244.
 Iulia, III, 234.
 Iuliana, II, 435.
 Iuliane, I, 231; II, 345; III, 271.
 Ἰουλιανη, III, 469; V, 69.
 Ἰουλιανος, III, 67.
 Iulianus, I, 27, 54, 192; II, 352; III,
 66, 76; IV, 354, 402, 475, 490;
 V, 28, 33.
 Iulinus, Iullinus, IV, 356.
 Iulius, III, 209, 380; IV, 509.
 Iulla, II, 509.
 Iullus, IV, 355, 356.
 Iunianus, II, 131.
 Iusta, I, 392, 419.
 Iustina, I, 305.
 Iustinus, IV, 475.
 Iustula, III, 398.
 Iustullus, IV, 288.
 Iustus, I, 220; II, 87; IV, 357.
 Iuvenalis, IV, 230.
 Iuvenis, I, 188, 284; III, 465; IV, 357.
 Iuventilla, III, 259.

 L..., IV, 246, 255.
 La..., III, 356; IV, 357; V.
 Labeo, III, 30.
 Labio, IV, 358.
 Labus, IV, 358.
 Laena, IV, 501.
 Laetus, I, 178; III, 421.

 Lamyra, III, 239.
 Latinianus, I, 450.
 Latinus, II, 482; IV, 509; V, 7.
 Lauratus, IV, 358.
 Laurentinus, II, 430; III, 444.
 Lea, III, 57.
 Lb...., V, 81.
 Lectus, I, 449; III, 443.
 Legitimus, IV, 359.
 Lentinus, II, 124.
 Leo, II, 402; III, 462.
 Leons, III, 59.
 Leontius, III, 54.
 Lepidus, III, 86.
 Leucadia, II, 498.
 Libanius, II, 340, 345.
 Liberalis, I, 387; III, 222, 461.
 Libellicus, III, 446.
 Libertus, IV, 359.
 Libo, II, 89, 101.
 Libye, III, 450.
 Licinianus, IV, 359.
 Licinus, III, 370; IV, 359.
 Livia, II, 440.
 Logirinus, IV, 359.
 Lollus, IV, 359, 360.
 Longinus, I, 192.
 Lucanus, III, 168; IV, 360.
 Luceus, IV, 360.
 Lucensis, lib., II, 426.
 Lucia, I, 267.
 Lucianus, III, 307.
 Lucilla, III, 440; IV, 498.
 Lucillus, III, 440; IV, 361.
 Lucina, III, 128.
 Lucinianus, III, 128.
 Lucinulus, IV, 191.
 Lucinus, IV, 361.
 Luciolus, III, 307; IV, 442.
 Lucius, II, 516; IV, 360, 361.
 Lucnus, IV, 360.
 Lucre...., III, 202.

- Lucullus, IV, 361.
 Luperca, I, 206.
 Luppa, IV, 361.
 Lupula, III, 160, 442.
 Lupulus, I, 279.
 Lupus, II, 515; III, 91; IV, 361; V, 66.
 Luscillus, Luscilus, IV, 362.
 Lutea, III, 442.
 Lychnis, III, 24.

 M....., IV, 244, 249, 250, 255, 362,
 385, 427, 506.
 Ma....., II, 77.
 Ma, III, 198.
 Maca..., Macca..., Maccar..., Macarius,
 Maccarius, IV, 363, 364, 511.
 Maccirila?, IV, 364.
 Macedo, I, 191.
 Macer, III, 259; IV, 364, 365.
 Macrianus, III, 472.
 Macrina, III, 105, 306, 465.
 Macrinus, I, 182; III, 306, 387, 445,
 465; IV, 365.
 Maesus, IV, 296, 363.
 Mahetus, IV, 365.
 Maiana, III, 280.
 Maior, III, 280.
 Maiorix, IV, 365.
 Maiuñbilus, IV, 365.
 Mallur..., IV, 366.
 Mammillus, IV, 366.
 Man..., IV, 264, 302, 306.
 Mand..., IV, 367.
 Mandu..., IV, 367.
 Mandui..., Manduilus, IV, 367.
 Manertus, IV, 367.
 Mar...?, IV, 273.
 Marc..., III, 282.
 Marcella, I, 249; III, 18.
 Marcellianus, I, 249.
 Marcellina, I, 279; III, 294, 309, 310;
 lib., 277.
 Marcellinus, I, 249; III, 398.
 Marcellus, I, 249, 448; III, 294, 331,
 398, 443; IV, 196, 465; lib., II,
 415.
 Marcia, III, 443.
 Marcialis?, IV, 367.
 Marciana, III, 306.
 Marciane, III, 225, 398.
 Marcianus, I, 162; II, 366, 475; III,
 398, 410, 460.
 Marcinus, II, 338.
 Marcus, II, 516; III, 410, 450; V, 82.
 Marianus, III, 163.
 Marina, lib., I, 390.
 Marinius, II, 498.
 Marinus, I, 390; II, 340, 349, 362; IV,
 489, 490.
 Mario, IV, 368.
 Maritimus, serv., III, 267.
 Maritumus, IV, 368.
 Marius, III, 88; 121.
 Marsa, III, 457.
 Marsus, IV, 368.
 Marti..., IV, 368.
 Martia, III, 444, 470.
 Martialis, I, 193, 401; II, 419; IV,
 368, 369; V, 81.
 Martianus, I, 350; II, 86, 338, 340,
 367.
 Martina, III, 202, 440; lib., I, 209.
 Martinus, II, 110, 111; III, 22, 97, 310,
 449; IV, 269, 369; V, 83.
 Martiola, II, 505; III, 73; IV, 369.
 Martius, IV, 368.
 Marullianus?, III, 14.
 Marullus, I, 167; IV, 370.
 Masc....., IV, 370.
 Mascarpus, IV, 270.
 Mascell..., III, 372, 457.
 Mascellio, III, 351, 391.
 Mascl..., IV, 371.
 Masclinus, IV, 371.

- Masclus, IV, 370, 371.
 Mascuricus, IV, 274.
 Maso, IV, 371.
 Mastiche, III, 345.
 Masuetus, III, 249.
 Materna, I, 277.
 Maternus, I, 437 ; IV, 371, 372.
 Mato, IV, 372.
 Matrona, II, 475 ; III, 471.
 Matruso, III, 31.
 Mattus, IV, 372.
 Matucenus, IV, 372.
 Matug..., IV, 372.
 Maturinus, III, 87, 446.
 Maturus, III, 134 ; IV, 266 ; serv., III, 267.
 Matuso, IV, 490.
 Max..., I, 414 ; IV, 270, 372, 476, 477.
 Maxima, III, 139.
 Maximianus, I, 135 ; II, 515.
 Maximilla, II, 39.
 Maximinus, IV, 457.
 Maximus, II, 498 ; III, 157, 181, 442 ; IV, 270, 373.
 Me..., IV, 373.
 Med..., IV, 373.
 Me^oillus, IV, 373.
 Melanio, I, 176.
 Meleager, II, 429 ; III, 331, 443.
 Melior, II, 107.
 Melissa, V, 80.
 Melitine, lib., III, 444.
 Melus?, IV, 373.
 Mem..., IV, 373.
 Meme..., IV, 262.
 Memor, I, 284 ; III, 441 ; IV, 373, 374.
 Menander, III, 378.
 Menas, lib., V, 59.
 Mer..., IV, 374.
 Merc..., IV, 374.
 Mercatilla, III, 88, 345.
 Mercator, III, 345 ; IV, 374, 489.
 Mercurialis, II, 515 ; lib., III, 445.
 Mercurius, II, 396 ; III, 173.
 Messianus, II, 516.
 Messor, III, 403, 451.
 Messorianus, III, 184.
 Metilius, II, 509.
 Metrodora, II, 493.
 Mettius?, IV, 374.
 Miccio(la?), III, 359.
 Militaris, III, 449.
 Militus, IV, 375.
 Mina, III, 443.
 Minervalis, II, 345 ; III, 463.
 Minuso, II, 429 ; III, 86, 171, 242, 444.
 Mis..., IV, 375.
 Mmo, IV, 375.
 Mnemosyne, IV, 198.
 Mo..., IV, 375, 376.
 Mod..., Modes..., IV, 376.
 Modestinus, III, 400.
 Modestus, I, 296, 437 ; II, 341 ; IV, 376 ; lib., III, 237.
 Moe..., IV, 377.
 Moi..., IV, 377.
 Mol..., V, 73.
 Mom..., IV, 377, 378.
 Momilus, IV, 378.
 Momorus, II, 148.
 Mon..., IV, 378.
 Monic..., IV, 376.
 Mont..., IV, 378, 379.
 Montanus, IV, 193, 378, 379.
 Monto, IV, 379.
 Morpheos, IV, 465.
 Mossus, IV, 379.
 Motucus, III, 372.
 Moxsus, IV, 380.
 Mu..., IV, 380.
 Mucia, III, 149.

- Mucianus, I, 392.
 Munatia, III, 440.
 Mur....., IV, 380.
 Murra, III, 464.
 Murranus, III, 464; IV, 380, 381; lib.,
 II, 376.
 Mus....., IV, 465.
 Musicus, Aug. serv., I, 240.
 Muxtullus, IV, 381.
 Myrina, III, 440.
 Myrine, III, 365, 454.
 Myrismus, III, 400.
 Myro, III, 400; IV, 466.
 Myron, II, 501, 503; lib., 432, 433.
 Mysticus, II, 390.

 N....., IV, 381.
 Nalis, IV, 381, 382.
 Naman..., III, 31.
 Narcissus, III, 406.
 Nasucus, IV, 382.
 Nat....., IV, 382.
 Neg....., IV, 223.
 Nemesia, lib., IV, 199.
 Nepotilla, I, 128; V, 6 (pas Nepotitia).
 Nequires, IV, 382.
 Nereus, I, 190; lib., II, 400.
 Ners, I, 371.
 Nertus, IV, 382.
 Nestor, IV, 217.
 Niatus?, IV, 382.
 Nic....., IV, 383.
 Νικαστ, III, 441.
 Nice, I, 274; II, 372; III, 250; lib., I,
 396.
 Nicias, lib., III, 173.
 Nicio, IV, 383.
 Nicius, IV, 383.
 Nico, lib., V, 59.
 Nicopolis, III, 461.
 Nigella, lib., III, 40.
 Niger, III, 421; IV, 383, 428.

 Nigrina, III, 220.
 Nilus, IV, 384, 477.
 Nobilis, Tib. Caesaris Aug. serv., I,
 239; III, 47.
 Nobilis, IV, 384.
 Noc....., IV, 248.
 Nocturna, III, 408.
 Nom....., IV, 384.
 Non..., IV, 384.
 Norbanus, III, 21.
 Novanus, I, 193.
 Novella, III, 89, 239.
 Numianus, III, 460.
 Nymphius, III, 447; IV, 247.

 O....., IV, 238, 260.
 Oatractus?, IV, 384.
 Obvitus?, IV, 384.
 Ocel..., Ocellus, IV, 384, 385.
 Octaviola, III, 191.
 Octavius, III, 191.
 Octavus, III, 123; IV, 466.
 Olillus, II, 47.
 Olympias, III, 173.
 Olympicus, lib., II, 383.
 Olympius, III, 173.
 Onesimus, III, 325, 466; lib., 288.
 Optatus, I, 345; II, 341; III, 323.
 Ore....., IV, 265.
 Orfitus, III, 169.
 Osbim..., Osbiman..., Osbimanus, IV,
 385.
 Ospes, IV, 287.
 Otvaneunus, II, 102.
 Ovondibulus, lib., III, 445.

 P....., IV, 238, 242, 246, 255.
 Pac....., IV, 248.
 Pacata, I, 319.
 Pacatianus, II, 126.
 Paccianus, I, 139.
 Palaemon, III, 205; lib., II, 400.

- Palladius, III, 455.
 Pama, II, 62.
 Panchratus, III, 169.
 P'apianus?, III, 126.
 Par...., V, 81.
 Paramythius, III, 309.
 Paris, IV, 193.
 Parthenope, I, 33.
 Parthenopaeus, Aug. lib., I, 227.
 Pasinus, IV, 386.
 Passienus, IV, 386.
 Patus, IV, 385, 386.
 Pater...., IV, 386.
 Paterclinus, IV, 386.
 Paterclus, IV, 387.
 Paterniana, I, 407.
 Paternianus, I, 407.
 Paternus, I, 448; III, 443, 465; IV, 267, 387, 388; lib., III, 165.
 Patr...., Patric..., Patricius, IV, 388, 389.
 Paul.... IV, 223, 491.
 Paulina, III, 441.
 Paulinus, Paullinus, IV, 267, 390, 391; V, 28, 31, 33.
 Paullus, Paulus, IV, 389, 390; V, 64.
 Peculiaris, IV, 391.
 Pegasus, V, 83.
 Pere...., III, 236.
 Peregrinus, I, 270, 392, 419; II, 430, 516; III, 444; IV, 391; lib., III, 443.
 Perennis?, I, 401.
 Perpetua, III, 47, 48, 113.
 Perpetuus, I, 157; II, 515.
 Perus, Perrus, IV, 391, 392.
 Persicus, I, 80.
 Pertinax, III, 442.
 Pervinca, III, 184; lib., I, 394.
 Pervincus, I, 319.
 Pet...., IV, 392.
 Petitus, IV, 483.
 Petrecus?, IV, 393.
 Phertor?, IV, 393.
 Phi...., IV, 253.
 Philadelphus, III, 464.
 Philargurus, III, 460.
 Phileros, Aug. lib., III, 467.
 Philete, III, 387.
 Philetus, Aug., lib., III, 452.
 Philippianus, I, 128.
 Philo, IV, 248.
 Philocalus, lib., III, 472.
 Philumena, III, 375.
 Philumenus, III, 375.
 Phlegon, II, 320; III, 15.
 Phoebiana, III, 467.
 Phoetaspus, IV, 467.
 Phosphorus, III, 458.
 Pia, I, 224; III, 222, 238.
 Pius, II, 340, 353, 369; III, 443; IV, 265, 495.
 Placida, II, 413, 478.
 Placidina, I, 373.
 Placidinus, I, 365.
 Placidus, I, 373; II, 2.
 Plautianus, I, 112; V, 88.
 Plautinus, IV, 391.
 Plebeia, III, 457.
 Plev...., IV, 391.
 Pol...., IV, 253.
 Πολεμων, V, 74.
 Poli...., IV, 495.
 Polic..., IV, 253.
 Policl..., IV, 253.
 Policlitus, V, 81.
 Polla, IV, 226.
 Pollio, Polio, II, 516; III, 319, 374, 463; IV, 393.
 Polybius, III, 332.
 Polyc..., IV, 477.
 Polycarpus, III, 413.
 Polychronius, III, 157, 189.
 Polytimus, IV, 513; lib., II, 382, 383.
 Pompeia, I, 231.

- Pompeianus, I, 283 ; III, 22.
 Pontheus, IV, 393.
 Ponticus, IV, 248.
 Pontus?, IV, 393, 394, 395.
 Pop..., IV, 491.
 Poppa, I, 220 ; III, 410.
 Poppillus, II, 490.
 Potens, I, 375 ; III, 442.
 Pothinus, IV, 505.
 Potim..., IV, 256.
 Potita, III, 466 ; IV, 190.
 Potitus, II, 515 ; III, 101, 418 ; IV, 395, 478.
 Pr..., IV, 397.
 Pri..., IV, 396, 397, 478.
 Priamus, IV, 267.
 Prim..., IV, 396.
 Prima, II, 398 ; III, 338, lib., 395.
 Primanus, I, 400 ; III, 386, lib., 395.
 Primigenius, IV, 395, 489 ; lib., III, 443.
 Primilla, III, 341, 391.
 Primiscus, IV, 399.
 Primitiva, III, 198, 363.
 Primitivus, II, 352, 393 ; III, 80, 345, 472 ; lib., I, 365 ; lib., Augg., III, 471.
 Primula, III, 244, 363.
 Primulinus? III, 236.
 Primulus, IV, 395.
 Primus, I, 217, 270, 436, 445 ; III, 386 ; IV, 263, 396 à 399 ; V, 82.
 Prisca, lib., IV, 216.
 Priscianus, II, 62, 447 ; III, 261.
 Priscinus, III, 236 ; IV, 399.
 Priscus, II, 60, 87, 132 ; III, 319, 426 ; IV, 190, 271, 399, 473, 486 ; Aug., lib., I, 192.
 Pritto, III, 341.
 Privatus, IV, 399.
 Pro..., IV, 478.
 Proba, III, 406.
 Probatiolus, III, 383.
 Probatius, II, 400.
 Probus, I, 412.
 Proclianus, II, 132 ; III, 264.
 Proclio, IV, 198.
 Proculinus, V, 81.
 Proculus, I, 192.
 Profutura, III, 293.
 Profuturus, III, 118.
 Protis, IV, 400.
 Protocetus, I, 240.
 Protus, I, 217.
 Provincialis?, III, 91.
 Proximus, Aug. lib., I, 338 ; III, 440.
 Psp..., IV, 478.
 Pu..., III, 138.
 Pudens, II, 341 ; IV, 400 ; serv., I, 240 ; III, 267.
 Pugnus, IV, 400.
 Pupus, III, 445 ; IV, 271.
 Pus..., IV, 245.
 Pusinna, III, 287.
 Pusinnio, III, 151.
 Pusinnus, III, 395.
 Pute..., III, 138.
 Pyramus, lib., III, 461.
 Pyrinus, III, 232.
 Q..., IV, 269, 493, 496.
 Qua..., IV, 400.
 Quadratus, IV, 346.
 Quar... , I, 222 ; IV, 400.
 Quartia, III, 65.
 Quartillus, III, 287.
 Quartinus, I, 138, 294.
 Quartus, IV, 400 ; lib., II, 385.
 Quietilla, III, 413.
 Quietus, II, 111 ; III, 256, 326, 413 ; IV, 217, 234 ; lib., II, 382.
 Quiguro, II, 492 ; III, 445.
 Quinctio, Aug. lib., I, 238 ; III, 440 ; V, 10.

- Quintianus, III, 261.
 Quintilianus, III, 105.
 Quintina, III, 288.
 Quintinus, I, 440.
 Quintula, III, 76, 97.
 Quintus, I, 382; II, 385; IV, 401.

 R..., IV, 235, 236, 238, 244, 247,
 248, 249, 256, 351, 362, 401, 496,
 497.
 Raptor, II, 456.
 Reburus, IV, 401.
 Reditus, IV, 401.
 Regalis, IV, 401.
 Regenus, IV, 401.
 Regillus, lib., II, 376.
 Regina, II, 71.
 Reginus, II, 495; III, 204, 352; IV, 402.
 Regulianus, II, 463, 482.
 Regulus, III, 446; IV, 402.
 Reso, III, 360.
 Respectinus, III, 73.
 Respectus, III, 21, 442.
 Restiola, III, 210.
 Restituta, I, 379; III, 442.
 Restitutus, I, 27, 33, 38; III, 73, 455;
 IV, 466.
 Rhodope, III, 331, 387.
 Ri..., IV, 340.
 Rispus, IV, 402.
 Ritogenus, IV, 402.
 Rituvanus, IV, 402.
 Robustus, I, 447.
 Rogatus, II, 515; IV, 402, 403.
 Romanus, III, 446, 455; IV, 249.
 Romulio, III, 126.
 Romulus, III, 57.
 Ronicus?, IV, 403.
 Roninus, IV, 403.
 Roppus, IV, 403.
 Rottio, III, 225.
 Ruf..., IV, 405.
 Rufina, II, 345; III, 103, 349, 453;
 ΡΟΥΡΙΝΑ, 469; lib., III, 335; V, 68.
 Rufinus, I, 239; III, 413, 441; IV,
 250, 328, 403, 404; lib., III, 225.
 Ruffus, IV, 403.
 Rufus, II, 102; III, 4; IV, 247, 250,
 404, 405; Caesaris n. verna, I,
 238; III, 440.
 Rullinus, lib., III, 24.
 Rus..., IV, 236.
 Ruscatus, IV, 405.
 Rustic..., III, 442.
 Rustica, III, 453.
 Rustus?, IV, 405.
 Rutalus?, IV, 405.

 S... .., IV, 239, 245, 247, 249, 269.
 Sa..., IV, 405.
 Σααδοσ, III, 67.
 Sab..., IV, 241.
 Sabbatia, III, 186.
 Sabellus, III, 335.
 Sabi..., IV, 405.
 Sabina, II, 89; III, 187, 249, 354, 365,
 443.
 Sabinianus, II, 406, 516; III, 354, 443;
 IV, 207, 407.
 Sabinula, III, 166.
 Sabinus, I, 412; II, 91, 94; IV, 198,
 257, 263, 341, 405, 406, 407,
 494.
 Sacer, II, 345; IV, 408; lib., II, 382;
 III, 326.
 Sacra, lib., II, 383.
 Sacrillus, IV, 408.
 Sacruna, II, 478.
 Sae..., IV, 239.
 Salica, II, 122.
 Salvetus, IV, 408, 409.
 Salvianus, II, 515.
 Salvus, IV, 409.
 Salutaris, III, 467.

- Samia, IV, 409, 423, 424
 Samius, IV, 424.
 Sanctinus, III, 193.
 Sanctus, II, 89, 101; III, 193, 282.
 Sanga, I, 286; II, 341.
 Sapricia, III, 314.
 Sarin..., Sarinus, IV, 409.
 Sarrutus, IV, 409, 410.
 Sat..., IV, 234, 251.
 Sattianus?, III, 62.
 Sattiolus, III, 62.
 Satto, III, 139; IV, 265, 410, 489; V, 64.
 Saturnalis, II, 41.
 Saturnina, II, 345; IV, 200.
 Saturninus, I, 416; II, 515; III, 7, 458; IV, 251, 410, 453; lib., III, 362.
 Satus, III, 67.
 Sc....., IV, 269.
 Scholastica, III, 89.
 Scimniano(rum f(iglina), V, 80.
 Sc]orpus?, IV, 440.
 Scotius, IV, 410.
 Scotnus, IV, 410.
 Scottus, IV, 272.
 Scylla, III, 207.
 Se....., I, 317; IV, 259, 269, 341, 480.
 Sec....., IV, 341.
 Seco...., IV, 411.
 Secu...., II, 515; IV, 412, 413.
 Secun..., I, 410; IV, 266, 303, 411, 412, 413.
 Secund..., IV, 411.
 Secunda, III, 466.
 Secundanus, III, 202.
 Secundianus, II, 421, 424, 498.
 Secundilla, I, 38; IV, 491, lib., III, 471.
 Secundina, II, 498; III, 189, 206, 454, 468, 469; IV, 208.
 Secundinus, I, 191; II, 498; III, 25, 178, 202, 294, 339; IV, 411.
 Secundus, I, 17, 128, 310, 440; II, 421, 432, 516; III, 202; IV, 229, 264, 411 à 414, 422, 595; lib., II, 433; Augg. serv., IV, 215.
 Sedulus, IV, 195.
 Segs..., IV, 244.
 Senator, II, 127; lib., III, 467.
 Senecianus, II, 102.
 Senecio, IV, 490.
 Senex, III, 93.
 Senicio, IV, 414, 415.
 Senicius, IV, 414.
 Senilis, I, 398; III, 139; IV, 415.
 Sen...us, III, 214.
 Senillus, IV, 415.
 Senior, II, 400.
 Seno, IV, 415, 416.
 Senonius, IV, 416.
 Sent..., IV, 232.
 Senter, IV, 489, 490.
 Sentrus, IV, 417.
 Septimanus, III, 87.
 Sequens, III, 225.
 Ser..., IV, 253.
 Serenus, II, 430; III, 21,
 Servanda, II, 402.
 Servandus, III, 282; lib., 134.
 Servatus, II, 402.
 Sessor, IV, 191.
 Seve..., Sever..., IV, 417, 418.
 Severa, III, 200, 212; III, 301, 446, 450, 451, 472.
 Severianus, I, 289; III, 36, 377, 441, 445; IV, 491.
 Severina, III, 212, 228.
 Severinus, I, 449; II, 105; III, 445.
 Severus, III, 18; IV, 192, 417, 418, 498,
 Seyvo, IV, 272, 273.
 Sexta, IV, 207.
 Sextanus, III, 456.
 Sextianus, I, 323; III, 186.

- Sextilianus, II, 70.
 Sextina, IV, 196.
 Sextinus, IV, 207.
 Sextiola, III, 191.
 Sextulus?, IV, 418.
 Sextus, III, 195.
 Σιξτονιος?, V, 78.
 Sil..., IV, 252, 419; V, 80.
 Silanus, III, 103.
 Silnus?, IV, 418.
 Silv..., II, 98; III, 458; IV, 419.
 Silvanus, I, 27, 176, 419; IV, 419, 420.
 Silvester, Aug. lib., III, 81.
 Silvicola, III, 403.
 Silvina, III, 403, 445.
 Silvinus, III, 234; IV, 420, 421; lib.,
 II, 387.
 Siora, I, 38.
 Σωκληης, V, 73.
 Σωδχομος, V, 86.
 Σοενιλα, V, 87.
 Sol..., IV, 239.
 Solicia, III, 310.
 Solimutus, IV, 208.
 Solinus, III, 470.
 Solitus, IV, 254, 267.
 Sollemminus, V, 28.
 Sollemnis, II, 82; III, 123, 378; V, 28,
 31, 33; lib., 242.
 Soricio, IV, 467.
 Sosandris, I, 190.
 Sosos, lib., III, 126.
 Speratus, III, 165.
 Spr..., IV, 256.
 Stephanus, lib., IV, 212.
 Strobilus, IV, 468.
 Su.., IV, 243.
 Suavis, lib., III, 49.
 Suc. ..., IV, 465.
 Successa, III, 179.
 Successus, I, 448; III, 2, 443; Suce-
 sus, IV, 421.
 Sulla, IV, 246.
 Sullectinus, I, 453; III, 24.
 Suobnillus, IV, 421.
 Superinius, I, 206.
 Superior, II, 109.
 Sur..., III, 31; IV, 246.
 Sura, IV, 226.
 Surti..., III, 237.
 Surus, III, 452; IV, 254.
 Sympherusa, III, 205.
 Symphorus, IV, 255.
 Syntice, IV, 213.
 Syntrophus, IV, 216.
 T....., IV, 251, 256.
 Tabur..., IV, 422.
 Tauricianus, II, 80.
 Tauricus, II, 91, 93, 492; IV, 422.
 Taurina?, III, 445.
 Taurus, IV, 422.
 Taurus, I, 132; II, 119; III, 91, 128,
 463; IV, 422, 486.
 Telesphorus, III, 451.
 Terminalis, serv., III, 121.
 Terpnus, IV, 257.
 Tert..., IV, 209.
 Tert..., III, 270.
 Tertina, III, 441.
 Tertius, I, 220; III, 105; IV, 423, 425,
 479.
 Θαημος, Thaemus?, III, 67?.
 Theodotus, III, 284.
 Thermianus, II, 70, 71.
 Theofilus, IV, 512.
 Thermiola, II, 71.
 Theseus, III, 266.
 Threptius, I, 217.
 Threptus, IV, 213, 242.
 Timesitheus, I, 167; V, 7.
 Tiro, IV, 193.
 Titia, III, 193.
 Titianus, I, 185; II, 339; III, 453.

- Titulla, III, 465.
 Tituro, IV, 425.
 Titus, IV, 424, 425.
 Toutona, III, 105.
 Toutus, IV, 425.
 Tr...., IV, 254, 479.
 Trajanus, III, 222.
 Tributa, III, 329.
 Tritis, IV, 425.
 Tro. ..., IV, 479.
 Trofimen, III, 453 ; V, 67.
 Trophime, III, 411.
 Trophimus, III, 411 ; IV, 199, 216, 257.
 Tryphera, lib., I, 200.
 Tulo ?, IV, 425.
 Turpio, lib., II, 376.
 Tuscus, II, 339.
 Tyche, III, 447 ; lib., II, 382, 383.

 Uc...., IV, 374.
 Ulfus, I, 379.
 Ulpianus, I, 128.
 Ultor, II, 93, 94.
 Urbana, III, 453 ; V, 67.
 Urbanus, II, 513 ; III, 453 ; IV, 328, 426 ; V, 67.
 Urbi...., III, 44.
 Urbica, III, 444.
 Urbicus, II, 111 ; III, 22 ; IV, 214.
 Urs...., IV, 237.
 Ursa, I, 319, 390, 398 ; III, 442, 462.
 Ursio, I, 390 ; III, 162, 375.
 Ursus, II, 80 ; III, 389.
 Ux...., IV, 257.
 Uxopilus, Uxopillus, Uxsopillus, IV, 426.

 V...., IV, 257.
 Va...., IV, 260.
 Val..., III, 406.
 Valens, I, 429 ; III, 442.
 - Valentina, III, 458.
 Valeria, III, 160, 303, 380.
 Valeriana, I, 38 ; III, 468.
 Valerianus, III, 398.
 Valerina, III, 377.
 Valerio, I, 277.
 Valerius, I, 197 ; III, 88, 289, 447.
 Validus ?, IV, 429.
 Vallio, III, 113.
 Vallo, II, 349 ; IV, 273, 274.
 Vapus ?, Vapuso ?, IV, 427, 428.
 Vara...., IV, 428.
 Vario, IV, 258.
 Varo, IV, 268.
 Varro, II, 339.
 Varus, IV, 428.
 Vassilus, IV, 428.
 Ve...., IV, 247.
 Vegeta, III, 370.
 Vegetus, IV, 429.
 Vegiso, IV, 429.
 Venerea, III, 441.
 Veneria, I, 4- ; II, 426 ; III, 418 ; lib., 453.
 Venicus, lib., IV, 430.
 Vennonnia, III, 162.
 Venusta, I, 384 ; II, 357.
 Venustus, I, 384 ; II, 357, 426 ; V, 19.
 Ver...., IV, 507.
 Vera, I, 369, 400 ; III, 316, 457.
 Veratia, IV, 191.
 Verc...., IV, 429.
 Verecunda, lib., II, 389.
 Verecundus, III, 87, 446, 464, 480.
 Verg...., IV, 429.
 Vergilianus, III, 456.
 Verina, I, 264, 369 ; III, 225.
 Verinüs, I, 54, 369, 437, 442, 449 ; III, 466.
 Verissimus, III, 446.
 Vernacellus, IV, 258.
 Verula, I, 412.

- Verus, I, 306 ; IV, 429, 430.
 Vescendus, II, 417.
 Vesonticus, serv., III, 81.
 Vespo, IV, 430.
 Vesponus, IV, 430.
 Vestina, I, 125.
 Vestinus, I, 80 ; V, 58.
 Vi..., IV, 431.
 Vicatus, IV, 431.
 Victor, I, 206, 264, 290, 353, 390 ; II, 102, 341 ; III, 301, 349, 359, 380, 441, 448, 451, 468 ; IV, 223, 431 ; V, 35 ; Aug. lib., III, 81.
 Victoria, III, 228, 406.
 Victorina, I, 407 ; III, 441, 468 ; lib., 327.
 Victorinus, I, 128, 302 ; III, 359 ; lib., 327.
 Vindicia, I, 206.
 Vinicus, IV, 430.
 Viperius, I, 217.
 Vir..., IV, 432.
 Viria..., Virian(a), IV, 222, 227.
 Virilis, I, 442 ; IV, 329, 431.
 Virtus, IV, 422, 432, 433.
 Vitalis, II, 352, 452, 498 ; III, 331, 419, 447 ; IV, 433 à 437, 498, 481 ; serv., I, 229 ; lib., III, 395.
 Vithannus, I, 396.
 Vitulus, lib., III, 459.
 Viventia, III, 440.

 Xa..., IV, 313.
 Xant..., Xanthus, IV, 296, 437.

 Ὑπεύσασα?, V, 78.

 Ζήνοβεις, V, 77.
 Zephyrus, III, 314.
 Zoilus, IV, 437.
- Zos..., III, 426.
 Zosimus, III, 269, 291, 335 ; IV, 243.
 Zotica, III, 25, 160.
 Zotice, III, 160.
 Zoticus, III, 160 ; lib., I, 197.

 ...axos, V, 87.
 .. alus, IV, 482.
 ...amilla, III, 214.
 ...ana, II, 410.
 ...aris, lib., II, 382.
 ...astor, IV, 386.
 ...astorce, IV, 386.
 ...batis, IV, 483.
 ...cella, IV, 323.
 ...cenus, ...cennatus, IV, 323, 324.
 ...chus, I, 200.
 ...comus, III, 422.
 ...enila, IV, 415.
 ...gomarus, IV, 332.
 ...γως, V, 87.
 ...ho, lib., II, 458.
 ...icanus, IV, 222.
 ...ina, III, 236.
 ...linaris, IV, 449.
 ...misc..., IV, 477.
 ...mus, II, 515.
 ...nianus, II, 370, 515.
 ...olus, II, 515.
 ...piola, II, 447.
 ...ratus, lib., II, 355 ; III, 256.
 ...rian, IV, 204.
 ...ricus, lib., II, 472.
 ...rtiola, V, 66.
 ...sta, III, 217.
 ...stocla, II, 370.
 ...ternus, III, 425.
 ...tis, I, 317.
 ...tych..., III, 46.
 ...urix, III, 445.
 ...vetus, IV, 302.

REMARQUES SUR LES NOMS

Le nom le plus fréquent, et de beaucoup, est celui de *Iulius*; c'est un reflet des rôles importants remplis dans la Gaule par les deux premiers Jules : César le conquérant du pays et Auguste son organisateur. Viennent ensuite, à peu près de pair entre eux, ceux de *Valerius* et de *Claudius*, le premier remontant vraisemblablement au propréteur C. Valerius Flaccus, gouverneur de la province Narbonnaise en 83 avant notre ère, et qui apparaît dans les listes triomphales de l'an 81 comme vainqueur des Gaulois et des Celtibères, ou bien encore à la colonisation de Lyon composée de Viennois qui étaient en grande partie des *Valerii*, le second obtenu soit de Claudius Drusus pacificateur et administrateur des Gaules sous Auguste, soit de l'empereur Claude né à Lyon, soit de Néron particulièrement bienveillant pour les Lyonnais. Puis se montrent après cela en progression décroissante les noms d'*Aurelius*, de *Flavius*, d'*Aelius*, d'*Aemilius*, de *Pompeius*, d'*Antonius*, de *Septimius*, auxquels peuvent encore être ajoutés ceux de *Cornelius* et de *Marius*. A l'égard des autres, qui constituent ensemble la très grande majorité, une remarque à faire c'est que beaucoup d'entre eux sont des surnoms transformés en noms patronymiques; évidemment *Acceptius*, *Acutius*, *Albanus*, *Atticus*, *Bellius*, *Blandius*, *Constantinus*, *Donatius*, *Felicius*, *Mansuetius*, *Prinius*, *Secundius* *Verecundinus*, etc., etc., pour ne citer que quelques exemples pris au hasard, sont des cognomens transformés en gentilices.

Prénoms insolites.

Appius?, III, 445; M', c'est-à-dire Manius, IV, 239, 251; Olus, 494; Pupus, III, 54; Quartus, 471; Septumus, II, 379; Threptius, I, 217; III, c'est-à-dire Tertius?, IV, 239.

Prénom à une femme.

G(a)ia, III, 393, probablement par erreur.

Prénoms écrits en toutes lettres.

Appius?, III, 85; Lucius, 359; Olus, IV, 494; Quartus, III, 471; Quintus, 105; Sextus, 972; Tiberius, 277, 446; Titus, I, 442; II, 390; III, 372.

Gentilices écrits abrégativement.

Aur(elius), Aurel(ius), Cl(audius), Fl(avius), Flav(ius), I(ulius), Iul(ius), Pomp(eius), Val(erius), Valer(ius), passim.

Ann(ius), III, 319; April(ius), 162; Attic(ius), 178; Betton(ius), 126; Camill(ia), 204; Capiton(ius), 205; Constant(ius), I, 315; Decim(ius), III, 410; Donat(ius), II, 385; Lib(...), I, 220; Modestin(ius), 270; Petron(ius), 118; III, 331; Prim(ius), 378; Pusinnon(ius), 316; Sabin(ius), I, 264; Secund(ius), 315; III, 360; Sept(imius), I, 249; Septim(ius), 392, 419; Sever(ius), III, 198; Sextil(ius),

I, 440 ; Ter(entius), III, 341 ; Tin-
c(ius), 111 ; Verecundin(ius), I,
398 ; Vitalin(ius), 274.

Gentilices doubles.

Aurelius Secundinius Donatus, I,
416 ; Fl(avius) Marius Ka..., III,
446 ; Iulius Superinius Victor, I,
206 ; Iulia Vindicia Luperca, I,
206 ; T. Messius Cornelius Fortu-
natus, III, 463 ; Messius Cornelius
Taurus, 463.

*Gentilice des enfants ou des affranchis
différent de celui du père ou du patron.*

Aprius Illiomarus, fils d'Illiomarius
Aper, II, 487 ;
C. Catullius Deciminius, fils de Tu-
tius Catullinus, II, 75 ;
Constantius Celadus et Constantius

Celadianus, fils de Secundius
Constans, I, 315 ;

C. Marius Lucinianus, fils de T.
Veratius Taurus, III, 128 ;

Paternia Paterniana et Paternia Vic-
torina, filles d'Exomnius Pater-
nianus, I, 407 ;

M. Primitivius Mercator et Primitivia
Mercatilla, fils et fille de Maternius
Primitivus, III, 345 ;

Priscius Eustochus, co-affranchi de
L. Sabinius Cassianus, II, 440 ;

Quartia Secundilla, affranchie de
Quartus Ulpus Primitivus, III,
471 ;

Speratius Paternus, affranchi de L.
Annius Speratus, III, 165 ;

Verinia Ingenua, affranchie de C.
Verecundinius Verinus, I, 369 ;

Vithannia Nice, affranchie de T.
Flavius Vithannus, I, 396.

Dans la plupart de ces exemples le gentilice du fils ou de l'affranchi dérive manifestement du surnom du père ou du patron. Au sujet d'un cas analogue présenté par l'épithaphe d'un C. Lucius *Victor* de la cité des Vangions, dont les fils s'appelaient l'un *Victorius* Florentinus, l'autre *Victorius* Victorinus, M. Mommsen (dans la *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift*, 1892, p. 80 et suivantes), fait la remarque qu'en dehors de la Belgique et des deux Germanies, il n'a nulle part rencontré ce procédé de formation des noms, « qui heurte aussi rudement que possible les règles de la nomenclature romaine. Quand même, observe-t-il, il n'y a rien là qu'une défectueuse application du système romain, cette manière n'en est pas moins digne de remarque en ce qu'elle témoigne en quelle haute mesure les provinces de l'Empire romain avaient, à cet égard, conservé leur indépendance et développaient librement chez elles des usages qui leur étaient particuliers et restaient renfermés dans les limites du pays ».

Un des exemples fournis par les inscriptions de Lyon est, en effet, tiré de l'épithaphe d'un Trevère (III, 128) dans la Belgique ; un autre de celle d'un Véliocasse (II, 487) dans la Lyonnaise, mais à son extrémité nord joignant à la Belgique, un autre encore de celle d'un Tricassin (II, 75) dans la Lyonnaise pareillement, mais confinant à la Belgique par son côté est ; plusieurs autres d'épithaphe de vétérans des légions cantonnées sur le Rhin : la VIII^e *Augusta* (I, 315) et la XXII^e *Primi-*

genia (I, 369), toutes deux de la Germanie Supérieure, la XXX^e *Ulpia Victrix* (I, 396) de la Germanie Inférieure, et une légion non désignée (I, 407). Les autres exemples ne contiennent pas d'indication géographique.

Gentilice placé après le surnom.

L. Annianus Speratius, III, 165 ; Martenus Primitivius, 345 ; Placidus Pervincius, I, 373 ; Quintula Sertoria, III, 76.

Gentilices employés comme surnoms.

Antonius, III, 239, 454 ; Gessius, I, 321 ; Grania, III, 266 ; Iulius, 209, 380 ; IV, 509 ; Livia, II, 440 ; Marius, III, 88, 121 ; Munatia, 440 ; Octavius, 191 ; Pompeia, I, 231 ; Titia, III, 193 ; Valeria, 160, 303, 380 ; Valerius, I, 197 ; III, 88, 289, 447.

Surnoms abrégés

Licin..., III, 370 ; Marcel ..., III, 372.

Surnoms doubles.

Agathysus Eusebius, III, 218.
Amabilis sive Cyrille, I, 321.
Antiochus Libanius, II, 345.
Alexsio Vitulus sive Alexander, III, 459.
Attiola Minor, III, 62.
Felicissima Scholastica Ἰλαρα, III, 89.
Festa Monna, I, 259.
Gemellus Gaudentius, I, 209.
Martina Dulcitiu, I, 209 ; V, 10.
Maturinusrons, III, 446.
Maximus Polychronius, III, 157.
Mercatilla sive Mastiche, III, 345.
Peregrinus Adelfus, I, 419.
Primus Viperius, I, 217.
Probatu Senior, II, 400.

• Romanus Libellicus, III, 446.

Rufinus Rottio, III, 225.

Sacer Gregorius, II, 345.

Silvanus Melanio, I, 176.

Vitalis Pusinnus, III, 395.

...urix sive Quiguro, III, 445.

Θαῖμος ὁ καὶ Ἰουλιανὸς Σακδοῦ, III, 67 ; il s'appelle dans le texte latin

Thaemius? Iulianus, Sati filius.

Ficosus, II, 379, sobriquet injurieux.

Parmi ces surnoms doubles, tous pris sur des inscriptions qui ne descendent pas au-dessous de la moitié du troisième siècle, quelques-uns peuvent avoir eu une signification chrétienne, tels que, par exemple :

Adelfus, I, 419 ; Agapetus, III, 157 ;

Eusebius, III, 218 ; Gaudentius, I,

209 ; Gregorius, II, 345 ; Irene, III,

100 ; Ireneus, III, 450 ; Libanius,

II, 340, 345 ; Sabbatia, III, 186.

Noms présumés celtiques.

Abbuia, I, 373.

Adgatus, IV, 280 ; voy. ci-dessous

Cadgatus.

Adginnius, II, 110 ; III, 22.

Amuta, IV, 287.

Andegenus, IV, 288.

Aquitanus, IV, 292.

Atepomarus, II, 148 ; IV, 297 ; V, 83 ;

Ate-pomarius, III, 449.

Belatullius, III, 389.

Bilicatus?, IV, 307, 308.

Biturix, IV, 309.

Brasus, III, 120.

Cadgatus, IV, 312.

Cadurcus, IV, 312.

- Carussa, IV, 320.
 Catussa, II, 505 ; IV, 322.
 Centusmia, III, 296.
 Ciamilus, IV, 325 ; voy. ci-dessous
 Giamilus.
 Cintusminius, IV, 513.
 Clhevvia, I, 363.
 Cobnertus, IV, 326, 439.
 Cobrunus, III, 198.
 Cottius, III, 284.
 Criciro, IV, 331.
 Crucuro, IV, 332.
 [Da ?]gomarus, IV, 332.
 Danius, II, 429 ; III, 171, 242.
 Diviciacus, III, 193.
 Divixtus, III, 139 ; IV, 333, 334.
 Docnib..., IV, 334.
 Doviocus ?, III, 456, 468.
 Dous... , IV, 268.
 Driburo, II, 492 ; III, 445.
 Drutalus, IV, 335.
 Dunnus, III, 455.
 Eθus, IV, 335.
 Excingus, IV, 187.
 Gallicanus, IV, 345, 346.
 Giamilus, IV, 349.
 Gracuna ?, IV, 350.
 Ibliomarus, III, 209.
 Illiomarus, II, 487 ; IV, 352 ; Illioma-
 rius, II, 487.
 Indercillus, IV, 352.
 Lucterius, II, 102.
 Mahetus, IV, 365.
 [Ma ?]iuθilus, IV, 365.
 Manertus, IV, 367.
 Matucenus, IV, 372.
 Matucia ?, III, 462.
 Meθillus, IV, 373.
 Momorus, II, 148.
 Motucus, III, 372.
 Muccasenia, I, 323.
 Muxtullus, IV, 381.
 Nertus, IV, 382.
 Pama, II, 62.
 Pistillus, IV, 485.
 Pritto, III, 341.
 Quiguro, II, 492 ; III, 445.
 Ritogenus, IV, 402.
 Sacruna, II, 478.
 Sennius ?, II, 509.
 Seno, IV, 415, 416.
 Senonius, IV, 416.
 Sevvo, IV, 272, 273.
 Solimutus, IV, 208.
 Suobnillus, IV, 421.
 Tincius ?, III, 111.
 Toutia, III, 396 ;
 Toutius, II, 415 ; Tutius, II, 75.
 Toutona, III, 105.
 Toutonius, III, 470.
 Ulattius, II, 60, 64, 79, 429 ; III, 443.
 Ulfus, I, 379.
 Uxopillus, IV, 426.
 Abba, III, 296, peut-être syrien.
 Acco, IV, 280, ibérien.
 Belliosa, III, 54, latin à terminaison
 africaine.
 Θαῖμος, III, 67, syrien.
 Σαχδός, III, 67, syrien.
 Siora, I, 38, africain.
 Uxassonius, III, 421, dalmate.

Noms d'animaux.

- Educat..., III, 383, chien ou chienne.
 Merula, III, 383, chienne.

DIEUX, DÉESSES, PERSONNAGES MYTHOLOGIQUES

- Achilles, IV, 447.
- Amor, IV, 445 ; V, 84 ; incendiarius, IV, 443 ; V, 84.
- Apollo, II, 505 ; III, 21 ; promittit salutem, 87 ; deus Apollo augustus, 21 ; sanctus, I, 176 ; ...siannus?, III, 21 ; deus Apollo et Numina august(orum), II, 314.
- Aufaniae Matronae et Matres Pannoniorum et Delmatarum, III, 22.
- Augustus, Augusti, Augusti tres, Caesar noster, Caesares, (et Roma), I, 4 ; II, 60, 67, 75, 86, 101, 111, 112.
- Belus mentis magister, II, 241 ; V, 56 (non pas *Menis magister*).
- Bonus Eventus, II, 56.
- Bona Mens : lovi depulsori, bonae Menti et reduci Fortunae, I, 128.
- Castor, IV, 503.
- Danaus, IV, 448 ; V, 85.
- Deus invictus Mithras, II, 305 ; III, 25.
- Dii deaeque omnes, I, 450 ; dii cuncti, III, 14.
- Diana augusta, II, 47 ; dea Diana et Numina augustorum, IV, 503 ; taurinicia Dianae, V, 28.
- Divi, domus divina, voir la table des Empereurs.
- Do...., IV, 447.
- Epona et Mars Segomo, II, 111.
- Fortuna, I, 416 ; III, 21 ; redux, I, 128 ; II, 80.
- Genius (de la colonie de Lyon), II, 148 ; optime ave, 149 ; IV, 452 ; amantissimus coloniae, II, 172 ; IV, 451. — Genius loci, I, 450. — Genius corporis tignariorum et artificum tectorum, II, 501. — Genius aearii Diarensium (son image sur un piédestal contenant l'aerarium), 325. — Genius d'un particulier, 503 ; Genius et Juno, III, 21.
- Iaso, IV, 448.
- Ilia (Mars et), IV, 442.
- (Io) vacca, IV, 445 ; V, 84.
- Jupiter, II, 111 ; depulsor, I, 128, 450 ; optimus maximus, III, 2, 21, 22 ; IV, 457 ; optimus maximus et Numina augustorum, III, 3, 22 ; praestes, V, 88 ; tonans, IV, 445 ; V, 84 ; victor, II, 237.
- Juno, IV, 445 ; V, 84 ; (d'une femme), III, 21.
- Lares, II, 304 ; finis collegii Larum in domo Iuliana, 304, 435 ; III, 22.
- Maia augusta, III, 13, et Mercurius, II, 312 ; III, 11.
- Majestas sancta imperatoris, V, 31.
- Manes, dii Manes, *passim*.
- Mars, III, 7 ; deus, 8 ; augustus, 22 ; [augusto deo Marti], augustae deae Vestae, Augusto deo Vol[kano], II, 70 ; Mars Segomo (et Epona), II, 111 ; Mars et Ilia, IV, 442.
- [Marsyas], IV, 447.
- Mater deum magna Idaeae, I, 17 ; Mater deum augusta, 47.
- Matres, III, 24 ; augustae, II, 320 ; III, 15, 24 ; augustae Eburnicae, 24 ; Pannoniorum et Delmatarum (Matronae Aufaniae et), 22 ; augustae et Numina augustorum, 25.
- Matronae Aufaniae, III, 22.
- Mens (bona), I, 128.

- Mercurius?, II, 461; augustus, 312; et Maia, III, 11; promittit lucrum, 87.
- Minerva, I, 453.
- Minotaurus, IV, 449.
- Mithras deus invictus, II, 305; III, 25.
- Nica, IV, 455.
- Numen : ex hortatu Numinis, III, 26; V, 62.
- Numina augustorum, II, 56, 129; III, 4; IV, 502, 503; et deus Apollo, III, 6; et dea Diana, IV, 503; et Jupiter optimus maximus, III, 25.
- Numina omnia, III, 446.
- Nymphæ, III, 25.
- Pater poimilionum, IV, 503.
- Roma et Augustus, et Augusti, Augusti tres, Caesares, Caesar noster, I, 4; II, 60, 67, 75, 86, 101, 111, 112.
- Salus, III, 18.
- Satyre; voy. Pater poimilionum, IV, 503.
- Segomo (Mars) et Epona, II, 111.
- Silvanus augustus, I, 178; II, 203; deus, I, 235; II, 313.
- Theseus, IV, 449.
- Tonans, IV, 445; V, 84.
- Tutela, IV, 449; Veneri et Tutelæ, 507.
- Vacca (Io), IV, 445; V, 84.
- Venus : Veneri et Tutelæ, IV, 507.
- Vesta : augustæ deæ Vestæ, II, 112.
- Victoria populi Romani, IV, 457.
- Virgines sanctæ?, III, 18.
- Volkanus : augusto deo Volcano, II, 112.

CHOSSES CONCERNANT LA RELIGION

- Aedes : aedem cum ara dat, III, 24; aedem et signa duo (Mercurii aug. et Maiae aug.) cum imagine Ti. Augusti solo publico, 11.
- Aedicula : aram et signum (Silvani) inter duos arbores cum aedicula, I, 235.
- Ara : aram et signum (Silvani) inter duos arbores cum aedicula, I, 235, aram constituit et dedicavit, 128.
- Discubitio et tabula in loco exulto, III, 22.
- Hortatu Numinis, III, 26; V, 62.
- Locus exultus cum discubitione et tabula, III, 22.
- Murus et scandula : muro et scandula cinxit, III, 6.
- Scandula, III, 6.
- Sculptures : représentant les Mères augustes au nombre de trois, II, 320; Ariadne et Bacchus, 323, 324; le serpent de Mithras, 305; un Génie, I, 259; le Génie de l'aerarium des Diarènes, II, 325; le Génie de la colonie de Lyon, II, 148, 149, 172; IV, 451.
- Signum Fortunæ, III, 16; signum Hygiæ et....., 25; signa Mercurii aug. et Maiae aug. cum imagine Ti. Aug. solo publico, 11; signum Silvani inter duos arbores cum aedicula, I, 235.
- Stips annua, III, 21.
- Tabula : loco exulto cum discubitione et tabula, III, 22.
- Taurinicia Dianæ, V, 27.
- Taurobolium, I, 17, 33, 38, 42, 47, 54; Matris deum, 17; tauribolium, 27; factum, 17, 27, 33, 38; ex imperio Matris deum par un servier augustal dendrophore, 17; ex vaticinatione archigalli par les den-

drophores Luguduni consistentes, 27 ; par le pontife perpétuel, 54 ; ex voto par deux femmes, 33, 38 ; par une femme, 47.

Pour la conservation des empereurs Antonin le Pieux et de ses enfants en décembre de l'an 160, I, 17 ; — de Commode et de la maison divine en 190 le 16 juin, 27 ; du 20 au 23 avril, 54 ; — de Septime Sévère avec Albin et la maison divine en 194 du 9 au 11 mai, 33 ; — avec Caracalla et Julie en 197 du 4 au 7 mai, 38 ; — avec Caracalla et Geta, 42 ; et pour la prospérité de la colonie Copia Claudia Augusta de Lyon, 17, 27, 33, 38.

Inchoatum..... consummatum....., I, 33, 38, 53.

Archigallus : ex vaticinatione ejus, I, 17, 54.

Sacerdos, I, 27 ; vires a Vaticano transtulit, ara(m) et bucranium suo inpendio consecravit, 17 ; ab XV viris occubo et corona exornatus, 17 ; cui ordo sanctissimus perpetuitatem sacerdotii decrevit, 17 ; — sacerdos praeiens, 33, 38, 54.

Sacerdotia : sacerdos et sacerdotia, I, 38.

Tibicen, I, 27, 33, 38, 54.

Apparator, I, 38.

Ara : ara(m) et bucranium suo inpendio consecravit, I, 17 ; honori omnium perpetuus quinquennalis (dendrophorum) inpendium remisit, 27 ; l'emplacement donné par décret des décurions, 17, 27, 33, 38, 47.

Ornements de Vara.

Tête de taureau parée d'infulae à perles, sculptée au milieu de la face antérieure et coupant l'inscription, I, 17, 54 ; — sur la face latérale droite en regard d'une tête de bélier sur la face opposée, 27 ; — sur chacune des deux faces latérales en compagnie d'une tête de bélier : celle-ci au-dessous sur la face gauche, au-dessus sur la face droite, 33 ; sur chacune des deux faces latérales en compagnie et au-dessus d'une tête de bélier, 38.

Tête de bélier avec infulae à perles sur la face latérale gauche, I, 17 ; — en compagnie d'une tête de taureau sur chacune des faces latérales ; au-dessous, à gauche ; au-dessus, à droite, 33 ; — au-dessous, de chaque côté, 38.

Couteau à crochet appelé *harpe* ; placé verticalement sur la face latérale droite, I, 17, 54 ; — verticalement à côté de la tête de bélier sur la face latérale gauche, 27 ; — horizontalement ou diagonalement en haut de chacune des faces latérales, 33, 38.

Bucranium, suo inpendio consecravit, I, 17.

Mesonycium factum V idus decembris (en 160), I, 17.

Occabus et corona, I, 17.

Vaticanus, I, 17.

Vires a Vaticano translatae, I, 17.

Votum : ex voto, I, 33, 38 ; uti voverat, III, 18 ; votum solvit, I, 176 ; III, 22 ; votum solvit libens merito, III, 21, 24, 25, 26 ; votum solvit libens merito, I(aetus) d(ono) d(at) d(edicat), III, 16 ; V, 61.

PRÊTRISES, CONFRÉRIES

- Apparator, voy. ci-dessus Taurobolium.
- Archigallus, voy. ci-dessus Taurobolium.
- Cultor numinis, V, 88.
- Dianenses (confrérie non lyonnaise), IV, 503.
- Flamen, flaminica, voy. ci-après Constitution municipale.
- Haruspex primus de LX (peut-être de Rome), II, 2.
- Pontifex : maximus, voy. ci-après Empereurs ; pontifex, I, 157 ; pontifex pro magistro, 118.
- Pontifex municipal, voy. ci-après Constitution municipale.
- Praefectus feriarum Latinarum, I, 118.
- Quindecimviri, I, 17.
- Sacerdos : sacerdos ad aram, ad templum Romae et Aug..., voy. ci-après Tres Galliae ; — sacerdos, voy. ci-dessus Taurobolium ; — sacerdotia (femme), voy. ci-dessus : Taurobolium ; — sacerdotii perpetuas, I, 17
- Sacerdotiorum primus gradus, I, 80.
- Sallius collinus, I, 118.
- Septemvir epulonum, I, 139.
- Seviri augustales, voy. ci-après Constitution municipale.
- Sodales : sodales Flaviales, I, 118 ; sodales Hadrianales, 139.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

- Aeduus, II, 67, 82 ; Aedua, III, 70, 105 ; V, 23.
- Afer (civis Carthaginesis), III, 54.
- Agrippinensis (ara Claudia), I, 448 ; III, 443 ; Agrippinensis, I, 206, 270 ; III, 91.
- Albenses : civitas Albensium, II, 452.
- Alexandria, I, 135.
- Alpes Maritimae, I, 187.
- Andicavus, III, 93.
- Aquitania provincia, I, 135, 139, 157, 167, 185, 186, 191, 192, 193, 222, 227, 237, 238, 240 ; II, 367 ; III, 67 ; V, 8 ; Aquitanicae (provinciae) XI populi, I, 135.
- Ara Claudia Agrippina, I, 448 ; III, 443.
- Arabia provincia, I, 167.
- Arar, II, 366, 424, 452, 469 ; III, 22 ; Ararque dubitans quo suos cursus agat, II, 137 ; Arar amnis, III, 449 ; confluentes Araris et Rhodani, II, 60, 67, 101, 102, 111, 119, 124 ; III, 22 ; Araricus, II, 109, 415, 456, 472, 475, 478, 480, 482, 488.
- Arvernus, I, 167 ; II, 34, 86, 101.
- Asia provincia, I, 138, 167 ; Asiana natione, III, 95 ; Asiaticus fiscus, I, 238.
- Asturia, I, 187.
- Athelanus vicus ; Ἀθηλωνος, III, 67.
- Aufaniae Matronae, I, 51 ; III, 22.
- Baetica, II, 483, 493.
- Batavus, I, 224.
- Belgica provincia, I, 167, 192.

- Beneventum : agros divisit in Italia Beneventi, II, 164.
- Bithynia provincia Pontus et Paphlagonia, I, 167.
- Biturix, II, 99. — Biturix Cubus, II, 34, 98; III, 97.
- Bituriges Vivisci, II, 96.
- Britannia, I, 193; V, 31; Brittonatione, III, 100; Pritto?, III, 342; Britannica, V, 31.
- Ca... (civis Ca....), V, 66.
- Cadurcus, II, 87, 102; III, 101, 103.
- Caelius mons, I, 79.
- Callaecia, I, 187.
- Canatha : Septimianum Canatha, III, 67; Κνωθαίων ἐπὶ Συρίας, III, 67; le nom conservé dans celui de l'actuel village de Genay (Ain), 71.
- Carnutinus, II, 77, 80; III, 138.
- Carthaginesis, III, 54.
- Circina, I, 162.
- Cisalpini (et Transalpini) negotiatores, II, 509.
- Comata Gallia, I, 80.
- Condat(e) pagus, II, 47.
- Condeates?, II, 80, 109, 482, 484.
- Corinthius, I, 78.
- Confluentes Araris et Rhodani, II, 60, 67, 71, 101, 102, 111, 119, 121, 124; III, 22.
- Cottium : fines Cottii, I, 240.
- Creta et Cyrenae provincia, I, 139.
- Delmatae: Matres Pannoniorum et Delmatarum, I, 51, 52, 284; III, 22.
- Diarenses: Genio aerarii Diarensium, II, 325.
- Eburnicae Matres, III, 24.
- Etruria, I, 79.
- Flavia Augusta (colonia ?)...., II, 469.
- Galatia provincia, I, 185; III, 109.
- Gallia comata, I, 80; V, 3.
- Gallia, II, 164.
- Galliae tres, I, 49, 109, 112, 132, 162, 192, 193, 227, 238; II, 56, 60, 62, 75, 77, 79, 80, 82, 86, 87, 91, 94, 96, 98, 101, 105, 107, 109, 111, 112, 122, 124, 126, 131, 132; fidelissimae, V, 25; splendidissimae, 27. — Peuples de l'Aquitaine, II, 7; V, 20; de la Lyonnaise, II, 10; V, 21; de la Belgique, II, 14; V, 22. — Concilium Galliarum, 33. — Civitates Galliarum, 25.
- Galli, I, 80.
- Gallicana (factio), V, 88.
- Gallicus (fiscus), I, 240.
- Germania, I, 80. — Germaniae duae, I, 167, 192, 193. — G. Inferior, I, 167, 419. — G. Superior, I, 220, 323.
- Germanicianus (de Germanicia en Syrie), II, 402.
- Graeca (natio), III, 107, 109, 138; — natio Graeca Nicomedeia, I, 321.
- Hadrymetina provincia, II, 115; V, 35, 36.
- Hispania, 167; Hispaniae, I, 193; Hispania citerior, I, 187; citerior Tarraconensis, I, 139.
- Italicus, I, 79.
- Lactora, I, 191.
- Lemovices, I, 139; II, 94.
- Ligerici nautae, II, 80, 482.
- Lingon(es), III, 111.
- Lugudunum, Lugdunum (colonia Copia Claudia Augusta); Lugudunensis, Lugdunensis; Lugudunenses, Lugdunenses, I, 17, 27, 33, 38, 54, 80, 118, 187, 200, 235, 274, 279, 286, 290, 294, 296, 308, 345, 357, 426, 433; II, 148, 164, 237, 266, 345, 348, 349, 352, 353, 357, 370, 387, 390, 392, 393,

- 396, 400, 402, 413, 417, 419, 421, 424, 426, 428, 429, 431, 433, 442, 449, 451, 456, 459, 463, 475, 481, 482, 487, 490, 492, 493, 494, 495, 509; III, 65, 67, 76; V, 57. — In Gallia colonias deduxit. Lugudunum et Rauricam, II, 164.
- Lugudunensis, Lugdunensis provincia, I, 109, 128, 135, 140, 141, 157, 167, 185, 186, 191, 192, 193, 204, 227, 237, 238, 240; II, 362; V, 28, 33.
- Lugudunum et Raurica coloniae, II, 164. — Topographie de Lyon, II, 135 et suiv.
- Luna Pisa in Tuscia, II, 393.
- Macedonia provincia, I, 139.
- Macra flumen, II, 393.
- Masiaeus, III, 421.
- Mediomatricus, I, 167; II, 112.
- Narbonensis, I, 193; (Gallia), I, 80; (provincia), 135; solum ultra fines, provinciae Narbonensis, I, 80.
- Neapolis, I, 135.
- Nemausensis, II, 483.
- Nervius, II, 111.
- Nicomedeia, I, 321.
- Oceanus, I, 79.
- Pagus Condat..., II, 47.
- Palaestina, I, 167.
- Pannonius, I, 249, 284; Pannoniorum Matres, I, 51; III, 22.
- Paphlagonia: provincia Bithynia Pontus Paphlagonia, I, 167.
- Pelagonia, I, 429; III, 442.
- Petavio: Ulpia Petavio, I, 249.
- Petrucorii, II, 89, 101.
- Philippopolis, I, 217, 392.
- Pictavus, II, 96.
- Pisa (Luna) ad flumen Macra in Tuscia, II, 393.
- Pontus: provincia Bithynia Pontus Paphlagonia, I, 167.
- Provincialis, I, 70; (natione), 209; III, 91.
- Puteoli, II, 400; III, 138.
- Raetia, I, 193; Raeti, II, 164.
- Raurica (colonia in Gallia), II, 164.
- Ravennates, I, 453; III, 24.
- Remus, I, 270; II, 495.
- Rhodanus, II, 60, 67, 101, 102, 111, 119, 121; ubi Rhodanus ingens amne praerapido fluit, II, 137.
- Rhodanicus nauta, I, 53; II, 105, 109, 421, 424, 466, 469, 480-484; III, 22.
- Riparii annonarii, II, 517.
- Roma, I, 4, 78, 135, 182, 259; II, 353, 367, 400; III, 88, 439, 447. — Romana, I, 259.
- Sabini, I, 78.
- Santonus, II, 102.
- Scythes, IV, 447.
- Segusiavus, II, 60, 62, 79, 81, 513.
- Senonius, II, 70, 71.
- Septimianum Canatha, III, 67.
- Sequanus, II, 105, 111, 490, 505; III, 22, 139; n(atione) S(equana ?), III, 463; civitas Sequanorum, III, 22; Sequani, V, 23.
- Serdicena dalmatica, V, 30.
- Sidicinum (Tianum), I, 428.
- Sinucus, I, 363.
- Suessio, II, 107, 112.
- Syria Palaestina, I, 167; Syrus (de vico Athelani), III, 67; Συρια, III, 67; — n(atione) S(yra ?), IV, 463.
- Tarquiniensis, I, 78.
- Tianum Sidicinum, I, 428.
- Thermulae (in his praediis), II, 64.
- Thracia provincia, I, 217, 414.
- Tiburtina(via), I, 139.

- Trajanensis, I, 419 ; II, 116 ; III, 113 ;
Trojanensis (Trajanensis), III, 116.
Transalpini (negotiatores), II, 509.
Trever, I, 400 ; II, 241, 456, 459, 509 ;
III, 118, 120, 121, 123, 128, 139 ;
V, 45.
Tribocus, III, 73.
Tricassinus, II, 35, 75.
Tricastinus, III, 126.
Turonus, II, 80.
Tuscia, II, 393 ; Tuscus, I, 79.
Urbicus (natione), III, 139.
Urbs (Roma), I, 78, 167 ; II, 372.
Valeria (via), I, 139.
Vangio, II, 472.
Vaticanus, I, 17.
Veliocassis, II, 80, 366, 487.
Vellavus, II, 102.
Venetus, II, 80.
Vesonticus, III, 81.
Viae : lignaria triumphalis, I, 135 ; Tiburtina, I, 139 ; Valeria, I, 139.
Viducassis, II, 82 ; civitas Viducassium, V, 28, 30, 33.
Vicus Athelanus, III, 67.
Vienna, II, 390 ; Vienna felix, IV, 452 ;
Viennensis, I, 80 ; II, 475, 480 ;
III, 62, 128.
Viberus ? (Viperius), I, 217.
Vironandus, II, 109, 112.
Vivisci Bituriges, II, 96.
Vocontius, I, 412 ; III, 134.

TRIBUS

- Aniensis, I, 447 ; III, 165. — Fabia
Romae, I, 259. — Galeria, I, 182,
286, 290, 294, 296, 308, 354, 357,
426 ; II, 355, 362, 367 ; III, 89,
445. — Palatina, I, 138 ; II, 376.
— Papiria, I, 249. — Pomptina,
III, 24 ; V, 23. — Quirina, I, 109,
135, 149, 157, 162, 185, 186, 436,
444. — Sergia ?, III, 40. — Stellatina,
I, 429 ; III, 442.

ROME ANCIENNE

- Reges : quondam reges hanc tenuere urbem, I, 78.
Romulus, I, 78.
Numa ex Sabinis, I, 78.
Ancus Marcius, I, 78.
Priscus Tarquinius, patre Demaratho Corinthio natus et Tarquiniensi matre, I, 78.
Servius Tullius, captiva natus Ocesia ; Caeli (tusce Mastarna) quondam Vivennae sodalis, regnum summa cum republicae utilitate optinuit, I, 79. — Caelianus exercitus, I, 79 ; — Caelius mons, I, 79.
Tarquinius : postquam Tarquinii superbi mores invisi esse coeperunt qua ipsius qua filiorum, pertaesum est mentes regni, I, 79.
Consules annui magistratus, I, 79.
Dictatura, consulari imperium valentius, I, 79.
Tribuni plebei in auxilium plebis creati, I, 79.
Ad decemviro a consulibus translatum imperium, I, 79.
Ad consules rursus reditum, soluto decemvirali regno, I, 79.
Tribuni militum consulari imperio appellati, seni et octoni saepe creati, I, 79.
Postremo, honores imperii et sacerdotiorum communicati cum plebe, I, 79.

EMPEREURS

CÉSAR

Divus Iulius, I, 80.

AUGUSTE

Caesarem propitium habeas, II, 172.

Augustus, I, 8, 12; Romae et Augusto, 4, et passim.

Divus Augustus, I, 79.

DRUSUS

Pater meus (le père de Claude), I, 80.

TIBÈRE

Ti. Caesar, I, 79; Ti. Caesar, Augusti filius, 49, pontifex maximus, consul II, tribunicia potestate XV (ou XVI), imperator IV (ou IX), I, 49.

Ti. Augusti imago inter signa Mercurii et Maiae, III, 11.

CLAUDE

Ti. Claudius Caesar Augustus, I, 48; IV, 501.

Ti. Caesar Germanicus, I, 80.

Ti. Claudius, Drusi filius, Caesar Augustus, IV, 188.

Pontifex maximus, tribunicia potestate III, imperator, pater patriae, IV, 188.

Censura mea, I, 79.

Discours, I, 58, 70, 78; V, 2, 3, 4.

VESPASIEN

Imp. Caes. Vespasianus Aug., I, 49

Sodales Flaviales, I, 118.

TRAJAN

Imp. [Caes. Nerva] Tra[janus Aug.], I, 13.

[Germanicus], D[acicus, pontifex maximus, trib. pot..., imp..., cos., pater patriæ], I, 13.

Divus Trajanus Parthicus, I, 53, 138.

HADRIEN

Imp. Caes. Trajanus Hadrianus Aug., I, 50, 139; II, 131.

Imp. Caes., divi Trajani Parthici filius, divi Nervae nepos, Traianus. Hadrianus Aug., I, 53.

Pontif. max., trib. potest. III, cos. III, I, 53.

Indulgentissimus princeps, I, 53.

Ex auctoritate (ordonnance pour la conservation d'un aqueduc), I, 50.

Sodales Hadrianales, I, 139.

ANTONIN LE PIEUX

Imperator Caes. Ti. Aelius Hadrianus Antoninus, Aug. Pius, I, 17, 135.

Pater patriae, I, 17, 135.

Liberi ejus, I, 17.

Taurobole en 160 pro salute ejus et liberorum, I, 17.

COMMUNE

Imp. Caes. M. Aurelius Commodus Antoninus Aug. (ses noms effacés), I, 27, 54; pius, 54.

Domus divina, I, 27, 54.

Tauroboles en 184 et en 190 pour sa conservation (ses noms effacés), I, 27, 54.

SEPTIME SÈVÈRE

- Imp. L. Septimius Severus Aug., I, 51, 284; III, 22; Pertinax, I, 33; pius Pertinax Aug., I, 38.
Tota domus ejus, I, 284; III, 22.
Autel pro salute ejus, III, 22.

SEPTIME SÈVÈRE ET ALBIN

- Imp. L. Septimius Severus Pertinax Augustus, I, 33, et D. Clodius Septimius Albinus Caesar (ses noms effacés), I, 33.
Domus divina, I, 33.
Taurobole en 194 pour leur conservation, I, 33.

SEPTIME SÈVÈRE, CARACALLA
ET JULIE

- Imp. Caes. L. Septimius Severus Pius Pertinax Aug., I, 38.
M. Aurelius Antoninus Caesar, imperator destinatus, I, 38.
Iulia Domna, mater castrorum, I, 38.
Tota domus divina, I, 38.
Taurobole en 197 pour leur conservation, I, 38.
Mandata imp. dominorum n. n. Augg. (Severe et Caracalla), I, 162.

SEPTIME SÈVÈRE, CARACALLA
ET GÈTA

- P. Septimius Geta nobilissimus Caesar (noms effacés), imp. Caes. L. Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti filius, Imp. M. Aurelii Antonini Pii Felicis Augusti frater, I, 42.
Taurobole pour leur conservation, I, 42.

Domini n. n. [fortissimi] principes Severus et Antoninus Augg. et Geta nobilissimus Caesar, I, 112.
Plautianus [adfinis?] dominorum nn., I, 112.

CARACALLA

- Imp. M. Aurelius Antoninus Pius Felix Aug., I, 42; Parthicus, Arabicus, Adiabenicus, I, 42.
Sacra expeditio, I, 167.

SÈVÈRE ALEXANDRE

- Severus Alexander Pius Felix Aug., I, 190; majestas sancta Imperatoris, V, 31.

MAXIMIN ET MAXIME

- Imp. Caes. C. Iulius Verus Maximinus, Pius Felix Aug., IV, 201; Germanicus max., Sarmaticus max., Dacicus max., pontifex maximus, tr. p..., imp. V, consul, proconsul, pater patriae, IV, 201;
Et Imp. Caes., C. Iulii Veri Maximini Pii Felicis Augusti... filius, Caius Iulius Verus Maximus, IV, 202; Germanicus max., Sarmaticus max., Dacicus max., nobilissimus Caesar, IV, 202.

GORDIEN LE PIEUX

- Imp. Caes. M. Antonius Gordianus Pius Felix Aug., I, 428, pontifex maximus, tribunicia potestate VI, consul II, pater patriae, proconsul, I, 428.

PHILIPPE

- Imp. d. n. Philippus Aug., I, 52.

CONSTANTIN

Imp. Caes. Fl. Val. Constant(inus) Pius
Felix Aug., divi Constantii Pii fi-
lius...., I, 52.

Noms effacés : Commode, I, 27, 54 ;

Albin, 33 ; Geta, 42, 128 ; Sévère
Alexandre, 188.

STATUES D'EMPEREURS

Statue de Trajan, I, 13.

Statue d'Hadrien, élevée par les bateliers
du Rhône en 119, I, 153.

SÉNAT ET FONCTIONS SÉNATORIALES

Amplissimus ordo : adlectus in amplis-
simum ordinem (par Trajan), 138 ;
annorum quattuor in amplissimum
ordinem (par Antonin le Pieux),
135.

Curia : flos coloniarum ac municipiorum,
bonorum scilicet virorum et locu-
pletium, in hac curia..., I, 79.

Patres conscripti, I, 80.

Patriciae familiae : lectus inter familias
patricias, I, 128.

Senator, I, 80 ; Italicus, 79 ; provin-
cialis, 79 ; senatores ex colonia
Viennensium, 80 ; ex Luguduno,
80 ; senatores juvenes, 80 ; — cla-
rissimus vir, 118, 123, 128 ; cla-
rissima femina, 125, 128, 190 ;
clarissimus juvenis, 128 ; claris-
simus puer, 128.

Sevir turmae primae equitum Romano-
rum, I, 118.

Vigintiviri : triumvir monetalis, a. a.
a. f. f., I, 118 ; decemvir stlitibus
judicandis, 132.

Quaestor, I, 139 ; candidatus Augusto-
rum (Sévère et Caracalla), 118 ;
allectus inter quaestorios ?, 128 ;
(par Trajan), 138.

Tribunus, allectus inter tribunicios, I,
128.

Aedilis plebei, I, 138, 139.

Praetor, I, 138, 139 ; tutelarius candi-
datus Augg. (Septime Sévère et
Caracalla), 118 ; allectus inter
praetorios, 128 ; V, 17.

Praefectus praetorio vir clarissimus, I,
112, 175 ; V, 28, 33 ; praefecti
praetorio eminentissimae memoriae
viri duo, V, 7.

CONSULS

<i>En 76 de J.-C.</i>	Imp. Caes. Vespasiano Aug. VII. T. Vespasiano, Augusti f., V. I, 49
<i>En 160 9 décembre.</i>	App. Annio Atilio Bradua. T. Clodio Vibio Varo I, 17
<i>En 172 16 août.</i>	Orfito. Maximo. I, 138

<i>En 184</i> <i>du 20 au 23 avril</i>	L. Eggio Marullo. Cn. Papirio Aeliano.	I, 54
<i>En 190</i> <i>16 juin.</i>	[Imp. Caes. M. Aurelio Commodo Antonino Aug.] Marco Sura Septimiano.	I, 27
<i>En 194</i> <i>du 9 au 11 mai.</i>	Imp. L. Septimio Severo Pertinace Aug. II. [D. Clodio Septimio Albino Caes. II].	I, 33
<i>En 197</i> <i>du 4 au 7 mai.</i>	T. Sextio Laterano. L. Cuspio Rufino.	I, 38
<i>En 216</i> <i>août ou septembre.</i>	Sabino. Anullino II.	II, 472
<i>En 221</i> <i>13 février.</i>	Sabiniano. Seleuco	I, 416; IV, 21
<i>En 226.</i>	Severo-Alexandro pio felice Aug. II. Aufidio Marcello II.. . . .	I, 190
<i>En 238.</i>	Pio. Procuro.	II, 82; V, 27
<i>En 243</i> <i>7 janvier.</i>	L. Annio Arriano. C. Cervonio Papo.	I, 428
<i>En 245</i> <i>14 ou 24 février</i> <i>ou 16 ou 26 avril.</i>	Imp. d. n. Philippo Aug. Titiano	I, 52
<i>Sous Caligula</i> <i>ou sous Claude</i>	Valerius Asiaticus; qui ante domum intulit consulatum quam colonia sua (Viennensium) solidum civitatis Romanae beneficium consecuta est.	I, 80
?	L. Aemilius Front....., cos.	I, 109
?	M. Neratio Pansa, cos.	II, 111

GOUVERNEURS DE PROVINCES

PROCONSULES, LEGATI AUGUSTI PRO PRAETORE, PRAESIDES

Proconsul d'Asie, province sénatoriale consulaire.	Vice proconsulis prov. Asiae (procurateur chevalier romain), I, 167.
Proconsul provinciae Asiae, I, 134, 167;	Proconsul de Crète et de Cyrénaïque, province sénatoriale prœtoriale.

Proconsul provinciae Cretae et Cyrenarum, I, 139.

Légit impérial propréteur de la Bretagne, province impériale consulaire.

Legatus Aug., pr. pr. prov. Britanniae, V, 31.

Légit impérial propréteur de la Germanie Inférieure, province impériale consulaire.

Vice praesidis Germaniae Inferioris (procurateur chevalier romain), I, 167.

Légit impérial propréteur de l'Espagne Citérieure Tarraconnaise, province impériale consulaire d'abord, ensuite prétoriale.

Legatus Hispaniae Citerioris Tarracoenensis (personnage prétorial), I, 139.

Légit impérial propréteur de l'Aquitaine, province impériale prétoriale.

Legatus Aug. pro praetore prov. Aquitaniae, I, 139.

Légit impérial propréteur de l'Arabie, province impériale prétoriale.

Vice praesidis bis (procurateur chevalier romain), I, 167.

Légit impérial propréteur de la Lyonnaise, province impériale prétoriale.

Legatus Aug. pro praetore provinciae Lugudunensis, I, 109, 140; V, 28, 33.

Legatus Auggg. (Septime Sévère, Caracalla et Geta), prov. Lugudunensis, I, 128; provincia redhibita et suscepta, 128.

Praeses provinciae Lugudunensis, I, 192, 204.

Vices praesidis agens, I, 192; V, 33.

Quinquefascalis in provincia Lugudunensi, I, 140, 142; V, 33.

Liste des gouverneurs de la Lyonnaise, I, 141, 142, et V, p. 7.

CENSITEURS

LEGATI AUGUSTI PRO PRAETORE AD CENSUS, AD CENSUS ACCIPIENDOS, CENSITORES

Legatus Aug. ad census accipiendos (sous Trajan), I, 141.

Legatus Aug. pro praetore ad census provinciae Lugudunensis (sous Trajan), I, 141.

Legatus Aug. pro praetore censor

provinciae Lugudunensis (sous Hadrien ou sous Antonin le Pieux), I, 141.

Censor provinciae Lugudunensis, item Lugudunensium (sous Septime-Sévère), I, 141.

CURATEURS

Curator reipublicae c(oloniae) Lugud., vir clarissimus, I, 118; curante, 123.

Curator viarum Tiburtinae et Valeriae, I, 139.

STATUES DE PERSONNAGES DE L'ORDRE
SÉNATORIAL

- Statue de Plautien, élevée par les trois Gaules, I, 112.
Statues de gouverneurs de la Lyonnaise, I, 109, 138.
Statue d'un gouverneur de l'Aquitaine, élevée par la cité de Lemovices, I, 139.

- Statue d'un personnage sénatorial, curateur et patron de la colonie de Lyon, élevée par les Lyonnais, I, 118; II, 139, et de sa femme, clarissima femina, I, 125.
Statue d'un enfant, *allectus annorum quattuor in amplissimum ordinem* par Antonin le Pieux, I, 135.
Statue d'un vigintivir, élevée par les trois Gaules, I, 132.

FONCTIONS ÉQUESTRES

- Actor publicus, II, 115.
Adlectus Romae in quinque decurias, I, 182.
Census : census Comatae Galliae, I, 80; totius Galliae?, II, 77; primus umquam eques Romanus a censibus accipiendis, I, 162; adiutor ad census provinciae Lugudunensis, I, 193;
A censibus et libellis, I, 135.
Curator Biturigum Vivisorum, II, 196.
Curator viae lignariae triumphalis, I, 135.
Curator summus civium Romanorum prov. Lug., II, 362; prov. Aquitaniae, 367.
Decuriae (judicum); adlectus Romae in quinque decurias, I, 182.
Dilector per Aquitaniae XI populos, I, 135.
Exactor reliquorum sacrae expeditionis, I, 167.
Judex arcae ferrariarum (in provincia Lugd.), V, 27.
A libellis et censibus, I, 135.
Logista thymelae in Urbe, I, 167.
Magister XX hereditatum, I, 167.
Mancipes XL Galliarum (?), I, 193.

- Ordo equester; equestris ordinis ornamentum, I, 80, 84.
Praefectus Aegypti, I, 185.
Praefectus praetorio, eminentissimus vir, parens principum et totius orbis, tutor reipublicae, I, 175 (voir aux fonctions sénatoriales).
Praefectus vehiculorum per Gallias (rétribué à 60.000 sesterces), I, 193; trium provinciarum Lugud., Narbonensis et Aquitanicae, 193.
Praepositus vectigalium (?), I, 180.
Procuratores provinciarum :
Procurator provinciae Asiae, I, 167; ibi vice proconsulis, 167.
Procurator prov. Arabiae, vice praesidis, I, 167.
Procurator prov. Bithyniae Ponti Paphlagoniae, I, 167.
Procurator prov. Galatiae, I, 185.
Procurator prov. Hadrymetinae : cui divus Aurel. Antoninus procuratorem centenariam prov. Hadrymetinae dedit, II, 115.
Procurator prov. Lugdunensis, I, 224.
Procurator provinciarum Lugdunensis et Aquitanicae, I, 135, 157,

- 222, 224, 237, 238; V, 8; item Lactorae, 191.
- Procurator prov. Syriae Palaestinae, I, 167; ibi exactor reliquorum sacrae expeditionis, 167.
- Procurator provinciae... . (?), I, 185, 206, 209, 217, 220.
- Procurator familiae gladiatoriae per Gallias, Britannias, Hispanias, Germanias et Raetiam, I, 193.
- Procurator ferrariarum, I, 188.
- Procurator fisci Asiatici, I, 238.
- Procurator monetae, I, 157.
- Procurator Neaspoleos et mausolei Alexandriae, I, 135.
- Procurator patrimonii, I, 135, 157, 167, 185; prov. Bithyniae Ponti Paphlagoniae tam patrimonii quam rationis privatae, 167.
- Procurator quattuor publicorum Africae, I, 192.
- Procurator XXXX Asiae, I, 167; vice procuratoris, 167.
- Procurator XXXX prov. Bithyniae Ponti Paphlagoniae, I, 167; vice procuratoris, 167.
- Procurator XL Galliarum, I, 193; vice procuratoris, 193.
- Procurator inter mancipis XL Galliarum et negotiatores, I, 193.
- Procurator rationis privatae per Bellicam et duas Germanias, I, 167; prov. Bithyniae Ponti Paphlagoniae, 167; vice procuratoris, 167.
- Procurator vicesimae hereditatium per provincias Narbonensem et Aquitanicam, I, 135; per Gallias Narbonensem Bellicam et utramque Germaniam, 192; vice procura-
- toris XX prov. Asiae, 167; procurator XX hereditatium Romae, 135; procurator in Urbe magister vicesimae, 167; procurator stationis hereditatium, 157; procurator XX hereditatium, 157; pro magistro hereditatium, 157.
- Pro magister hereditatium, I, 157.
- Socii XL Galliarum, I, 229; servus eorum, 229; libertus eorum, 229; splendidissimi vectigalis massae ferrariarum Memmiae Sosandridis, c. f., quod agitur sub cura..... soc(ii ?) vectigalis, 190; matrix exacta, 190.
- A studiis Augusti (peut-être magister), V, 8.

STATUES DE PERSONNAGES DE L'ORDRE ÉQUESTRE

- Statues de procureurs de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, I, 138, 157, 167, 185; V, 8; statue élevée par les Lyonnais, 186.
- Statue d'un procureur de la Lyonnaise, censiteur, élevée par les trois Gaules integerrimo abstinentissimoque statuam equestrem, I, 162.
- Statue d'un procureur des mines de fer, I, 188.
- Statue d'un summus curator civium Romanorum de la provinced'Aquitaine, élevée par le sanctissime ordre de Lyon ex aerario publico ob erga rem publicam suam eximiam operam et insignem abstinentiam, II, 367; le personnage honoré fait remise de la dépense, 367.

FONCTIONS INFÉRIEURES

- Adsector : ad legionem sextam adsedit, V, 27 ; adsedit etiam in provincia Lugd., 27.
- Aequator monetae (escl. imp.), I, 239 ; II, 47 ; sodales, II, 48.
- Arcarius XL Galliarum (esclave), précédemment contrascriptor, I, 240.
- Beneficiarius (soldat ou ancien soldat) du procureur provincial, I, 206, 209, 217, 220.
- Clavicularius carceris publici Luguduni (affranchi), I, 235.
- A commentarius procuratoris fisci Asiatici, procuratoris provinciarum Lugud. et Aquitanicae (affr. impérial), I, 238.
- Contrascriptor XL Galliarum (esclave), ensuite arcarius, I, 240.
- Cornicularius (soldat) procuratoris Lug. et Aquit., I, 237.
- Dispensator ad fiscum Gallicum prov. Lugud. (escl. imp.), I, 240 ; ex dispensatoribus (escl. imp.), 202, 239 ; vicarius (escl. imp.), 202.
- Exacta, exactis, exactus (soldat ou ancien soldat) procuratoris Lug., I, 224 ; procuratoris Lug. et Aquit., 222, 237, 238.
- Judex arcae ferrariarum, V, 27 ; était tribun légionnaire et avait un assesseur, 27.
- Librarius in tabulario maiore (escl. imp.), I, 238 ; scriba librarius III decuriarum quaestorius (ingénu), 197.
- Librator aquarum, I, 239.
- Lictor ex III decuriis (affr.), I, 200.
- A memoria ; proximus a memoria (escl. imp.), I, 238.
- Scriba librarius III decuriarum quaestorius (ingénu), I, 197.
- Servus sociorum XL Galliarum, I, 229.
- Stationarius, I, 234.
- Tabellarius civitatis Lug. (ingénu), I, 239.
- Tabularius (affr. imp.), I, 233, 238 ; rationis ferrariarum, 135, 231, 237 ; XL Galliarum (affr. imp.), 227.
- Vicarius dispensatoris (escl. imp.), I, 202.

SERVICES DE L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

- Carcer publicus Lugduni, I, 235.
- Decuriae quinque (judicum), I, 182 ; tres (apparitorum), I, 197, 200.
- Ferrariae, I, 188 ; ratio ferrariarum, 135, 231, 237 ; splendidissimum vectigal, 190 ; massa ferrariarum, 190 ; matrix exacta, 190.
- Fiscus Gallicus, I, 240 ; Asiaticus, 238.
- Massa ferrariarum, I, I, 190.
- Matrix exacta, I, 190.
- Mausoleum Alexandriae, I, 135.
- Moneta, I, 157, 239, 433.
- Patrimonium, I, 135, 157, 167, 185.
- Publica quattuor Africae, I, 192 ; publicum XL Galliarum, I, 229, 240.
- Quadragesima Asiae, I, 167 ; Bythyniae Ponti Paphlagoniae, 167 ; Galliarum, 192, 193, 227, 229, 238, 240.

- Ratio ferrariarum, I, 135, 233, 237; Thymela, I, 167.
 Ratio hereditatum, I, 157. Vicesima hereditatum, I, 135, 157
 167, 192.
 Ratio privata, I, 167. Vectigalia, I, 180, 190; splendidissimum vectigal, 190.
 Reliqua annonae sacrae expeditionis, I, 107. Vehicula, I, 193.
 Tabularium majus, I, 238.

ARMÉE

LÉGIONS

- I ADJUTRIX, I, 247. Centurio (domo Philippopoli), I, 240.
 I ITALICA, I, 402.
 I MINERVIA, I, 252; V, 12. Legatus, I, 128, 283.
 I Pia Fidelis, I, 209, 217, 279, 281. Tribunus, I, 284; III, 22.
 Antoniniana, 259. Centurio hastatus factus ex actis procuratoris provinciar. Lugud. et Aquitanicae, I, 222.
 Severiana Alexandriana, 280. Centurio, I, 259; — ex corniculario, 255.
 Beneficiarius, I, 209.
 Contubernales, I, 270.
 Cornicularius, I, 255.
 Imaginifer, I, 284.
 Miles, I, 279.
 Missus honesta missione, I, 209, 270, 274.
 Optio, I, 284.
 Probatus, I, 222, 274.
 Veteranus, I, 255, 264, 267, 270, 274, 277, 281; V, 12, 217; veteranus ex beneficiario procuratoris, I, 209; veteranus ex optione, 284.
 Militavit annos VII, I, 255; stipendiorum VII, vixit XXV, 279; probatus annorum XX, militavit XVIII, 222.
 Natus, probatus, missus, defunctus die Martis, I, 274.
 II ADJUTRIX, I, 285; Pia Fidelis, 286. Miles, I, 286; (Lug.), II, 341.

- II AUGUSTA, I, 287.
- II TRAJANA FORTIS, I, 290.
- III CYRENAICA, I, 292.
Antoniniana, 139.
- III MACEDONICA, I, 295.
- III SCYTHICA, I, 296.
- V MACEDONICA, I, 299.
- VI VICTRIX, I, 302; sexta, V, 27.
Pia Fidelis, 308; II, 341.
- VII GEMINA, I, 308.
- VIII AUGUSTA, I, 310.
- X FRETENSIS, I, 326.
- Centuria, IV, 505.
Centurio, I, 290.
Signifer, I, 290; (Lugud.), III, 341.
Speculator (tribu Galeria), II, 341.
Miles, IV, 505.
- Praepositus vexillationum??; I, 139.
- Praepositus vexillationum??; I, 139.
Centurio, I, 259.
Miles (Lugud.), I, 294.
- Miles (domo Luguduni), I, 296; II, 341.
- Tribunus?, I, 298.
- Tribunus, I, 128, 302; II, 87.
- Centurio, I, 305.
Veteranus, I, 307; (Lugud.), 308; II, 341.
Adessor : cui postea legato Aug. (prov. Britanniae) penes eum ad legionem sextam adsedit, V, 28.
- Tribunus, I, 128, 187, 310.
Eques duplicarius domo Lugud., II, 341.
- Praefectus, II, 112.
Tribunus, V, 28; avait un assesseur, V, 28.
Tribunus sexmestris, I, 315.
Beneficiarius, I, 315.
Cornicularius, I, 204, 325.
Immunis, I, 325.
Miles beneficiarius tribuni sexmestris, I, 315; miles, I, 325.
Missus honesta missione, I, 204, 317, 319, 325.
Veteranus, I, 321; ex corniculario praesidis prov. Lugud., I, 204, 325; immunis consularis, I, 325.
Tuiles à la marque LEG. VIII. AVG., IV, 224.
- Tribunus laticlavus, I, 329.

- XI CLAUDIA, I, 329.
- XIII GEMINA, I, 334.
- XIII GEMINA, I, 337.
- XV APOLLINARIS, I, 341. Pia fidelis, 162.
- XVI GALLICA, I, 344.
- XX VALERIA VICTRIX, I, 346.
- XXI RAPAX, I, 350.
- XXII DEJOTARIANA, I, 354.
- XXII PRIMIGENIA, I, 357.
Pia fidelis, 220, 363, 365, 367,
369, 371, 375.
- XXX ULPIA VICTRIX, I, 376; V, 15.
Pia fidelis, I, 384, 392.
- SEVERIANA ALEXANDRIANA, I, 249,
379; V, 12.
- ALEXANDRIANA, I, 400.
- LÉGIONS INDÉTERMINÉES.
- Tribunus?, I, 298, 333.
- Tribunus?, I, 298, 337.
- Legatus, I, 128.
- Centurio (domo Petavione), I, 249, 341.
- Tribunus, I, 162, 343.
- Miles (Lugud.), I, 345; II, 341.
- Tribunus. I, 350; II, 367.
- Veteranus, I, 353.
- Miles (Lugud.), I, 357.
- Beneficiarius procuratoris, I, 220.
- Miles, I, 376.
- Missus honesta missione, I, 220, 365,
367, 376.
- Optio, I, 363.
- Veteranus, I, 220, 365, 367, 376; cas-
tris inter ceteros conveteranos revo-
citus, bello interfectus, I, 375.
- Tribunus, I, 382, 401.
- Centurio (domo Petavione), I, 249.
- Emeritus, I, 388.
- Librarius, I, 384, 387.
- Miles?, I, 387; — exactus procuratoris
prov. Lugd., 224, 401; — inter-
fectus, 384.
- Missus honesta missione, I, 390, 392;
(domo Philippopoli), I, 392.
- Signifer, I, 379.
- Veteranus, I, 394, 396, 398, 400, 401,
402; (civis Trever), 400.
- Stipendiorum XXV, vixit ann. XLIII,
I, 387.
- Tribunus, I, 416.
- Centurio legionarius, I, 407.
- Beneficiarius? du consularis, I, 414. In-
signe des bénéficiaires, 214.

Commentariensis, I, 416.
 Cornicularius, I, 410.
 Eques cornicularius, I, 157.
 Evocatus, I, 413.
 Frumentarius, I, 416.
 Immunis? du consularis, I, 414.
 Miles?, I, 414.
 Speculator, I, 416.
 Veteranus?, I, 414.

Militiae consummata peritia, V, 27. — Militiae salarium, XXV N., V, 30. —
 Militiae equestres, I, 165. — Insigne des bénéficiaires, I, 214. — *Ex b. f.*, à lire
 peut-être *ex beneficiariis* plutôt que *ex beneficiario*, I, 209, 217, 220.

COHORTES PRÉTORIENNES

COHORS II PRAETORIA GORDIANA Pia Miles, qui pie et fortiter militia functus
 VINDEX, I, 428. est, I, 428; libéré avec le jus con-
 nubii, 428.
 Tabula aenea quae fixa est (Romae) in
 muro post templum divi Augusti
 ad Minervam, I, 428.

COHORTES URBAINES

COHORS XVII LUGUDUNIENSIS AD MONE- Centuria, I, 433.
 TAM, I, 433. Miles, I, 433.
 COHORS XIII URBANA (en garnison à Medicus castrensis, I, 437.
 Lyon), I, 436, 446. Emeritus, I, 436, 440; V, 10.
 Miles, I, 437, 440, 444, 445; qui mili-
 tavit ann. XXI, 449.
 Missus honesta missione, I, 442.
 Optio carceris, I, 437.
 Signifer, I, 436, 448.
 Veteranus, I, 442.
 COHORS I FLAVIA URBANA (en garnison à Centurio, I, 447.
 Lyon), I, 447. Miles, I, 447.

COHORTES DES VIGILES

COHORS VIGILUM, I, 449. Praefectus, I, 450; V, 19.

COHORTES AUXILIAIRES

COHORS I GERMANICA, I, 419.	Centurio (ex Germania Inferiore), I, 419.
COHORS I GALlica IN HISPANIA, I, 167.	Praefectus, I, 167, 425.
COHORS THRACUM, I, 426.	Miles (Lugud.), I, 426.
COHORS II HISPANA, I, 162, 425.	Praefectus, I, 162, 425.
COHORS XXXII VOLUNTARIORUM, I, 426.	Miles (Lugud.), I, 426.

ALAE

ALA SULPICIA CIVIUM ROMANORUM, I, 162, 426.	Praefectus, I, 162, 426.
---	--------------------------

NUMERI

NUMERUS EQUITUM CATAFRACIARIORUM, I, 422.	Centenarius (bas relief le représentant), I, 423.
---	---

FLOTTE

CLASSIS RAVENNATIUM, I, 453.	Praefectus, I, 453.
------------------------------	---------------------

LES TROIS GAULES

Assemblée provinciale des trois Gaules au confluent de la Saône et du Rhône.

Dix-sept peuples constitués en cités en Aquitaine : six entre Pyrénées et Garonne, II, 7, onze entre Garonne et Loire, 8. 83 et suiv., V, 20. . . 17

Vingt-deux peuples constitués en cités en Belgique, II, 14, 103 et suiv.; V, 22 22

Vingt-cinq peuples constitués en cités dans la Lyonnaise; II, 10, 57, 103 et suiv.; V, 21 25

En total soixante-quatre peuples constitués en cités 64

Galliae, tres Galliae, tres provinciae Galliae, I, 109, 112, 162; II, 56, 60, 62, 75, 77, 79, 80, 86, 87, 91, 94, 96, 98, 101, 105, 107, 110, 111, 112, 122, 124, 126, 131, 132; V, 27; créent un prêtre, II, 91, 94; décernent des statues : à un gouverneur de la Lyonnaise, I, 103; au préfet du prétoire Plautien, 112; à un procureur censiteur, 162; à un prêtre, II, 60, 75, 77, 86, 101, 111, 132; à un allector arcae, 80; ob allecturam fideliter administratam, 103; à un judex arcae, 86, 98, 126; à un inquisitor,

- 80, 96, 105, 107; à un ami d'un gouverneur de la Lyonnaise, V, 27; discutent en concilium la mise en accusation d'un gouverneur de la Lyonnaise, II, 82; V, 32. — Galliae fidelissimae, V, 25; splendidissimae, 27.
- Concilium Galliarum, II, 82; V, 32.
- Conventus arenensis, II, 56.
- Ara, II, 80, 93, 131, Romae et Augustorum, 131; Augustorum, 102; Caesarum, I, 162; Caesaris n., II, 111, 112, 115; Caesarum nn., 60; inter confluentes Araris et Rhodani, 102, 121; ad confluentem, 102.
- Templum Romae et Augustorum, II, 60, 77, 86, 91, 101, 119; Romae et Auggg., 75; inter confluentes Araris et Rhodani, 60, 111, 119.
- Templum ou ara ad confluentem ou inter confluentes Araris et Rhodani, II, 67, 71, 101, 102, 111, 119, 121.
- Legatus, II, 82: sacerdos, oriundus ex civitate Viducassium, provocatione scilicet interjecta quod patria ejus cum inter ceteros legatum creasset nihil de accusatione mandasset, imo contra laudasset; qua ratione effectum est ut omnes ab accusatione desisterent, 82; V, 33, honoré d'une statue dans sa cité par les trois Gaules, II, 82, V, 27.
- Sacerdos, II, 60, 64, 67, 70, 71, 77, 80, 81, 82, 86, 87, 91, 94, 101, 102, 111, 115, 119, 121, 124, 131; V, 24 et suiv.; sacerdos legatus, 33; — Aedui, II, 67, 82; honoré d'une statue par la cité des Sequanes, 82; V, 23; — Arvernus, II, 86, 101; statue au Confluent par les trois Gaules, 86; dans sa cité par les trois Gaules, 101; — Cadurcus, II, 102; statue dans sa cité, ob merita, 102; — Carnutinus, II, 77, 80; statue au Confluent par les trois Gaules, 77; — Lemovicus, II, 94; statue au Confluent par sa cité, 94; — Nervius, II, 111; statue au Confluent par les trois Gaules, 111; — Petrucorius, II, 89, 102; statue au Confluent par sa cité, 89; — Santonus, II, 102; — Segusiavus, II, 60, 81; statue au Confluent par les trois Gaules, 60; — Senonius, II, 70; — Sequanus, II, 111; statue au Confluent par les trois Gaules, 111; — Tricassinus, II, 75; statue au Confluent par les trois Gaules, 75; — Vellavus?, II, 102; — Viducassis, honoré d'une statue dans sa cité par les trois Gaules, V, 27; — sans indication de cité, II, 122, 124.
- Sacerdos arenensis, II, 101; sacerdos trium Galliarum, II, 82.
- Sacerdos Romae et Augusti (des trois Gaules?), 81, 112.
- Sacerdotalis (des trois Gaules?), 81.
- Sacerdotes fidelissimarum Galliarum, V, 25.
- Allector arcae Galliarum, II, 80, 109; Venetus, statue au Confluent par les trois Gaules), 80; — Viromandui, statue au Confluent par les trois Gaules, ob allecturam fideliter administratam, 109.
- Judex arcae Galliarum, II, 87, 98, 126; — Biturix Cubus, statue au Confluent par les trois Gaules; — Cadurcus, statue au Confluent par les

trois Gaules, 87; — sans indication de cité, statue au Confluent par les trois Gaules, 126.

Inquisitor Galliarum, II, 80, 96, 105, 107, 109, 112; — Pictavus, statue au Confluent par les trois Gaules, 96; — Sequanus, statue au Confluent par les trois Gaules, 105; — Suessio, statue au Confluent par les trois Gaules, 107; — Turonus, statue au Confluent par les trois Gaules, 80; — Viromanduis, statue au Confluent par les trois Gaules, 109.

Haruspex primus de LX (peut-être pas des trois Gaules), II, 2.

Libertus trium Galliarum, II, 132.

Amphithéâtre des trois Gaules, II, 33-43. — Places réservées aux Arvernes et aux Bituriges Cubes, 34;

aux Tricassins, 35; à d'autres, 36; aux sevirs augustaux, 37. — Liberalités à l'amphithéâtre, 38, 39: 240.000 sesterces, 39. — Substructions encore existantes au penchant de la colline qui termine la presqu'île du Confluent, 297; l'amphithéâtre des trois Gaules différent de l'amphithéâtre municipal, dont les substructions existent encore sur la colline de Fourvière, 297.

STATUES

Statues de prêtres et de fonctionnaires des trois Gaules, voir le détail ci-dessus.

Statues de parents de prêtres: père, II, 62, 127; mère, 115; frère, 71, 127; femme, 71, 122; fils, 89, 124, 127; fille, 71, 89, 99, 115; petit-fils, 71, 89; petite-fille, 71, 89, 122.

CONSTITUTION MUNICIPALE

Lyon: histoire et monuments, II, 135 à 334.

Lugdunenses, Lugdunenses, I, 118, 141, 187; II, 338, 352; patronus, I, 118; II, 337, 339; curator, I, 118, 123; II, 337, 339.

Civitas, II, 349; civis, I, 230; II, 338, 490 et passim.

Populus: ex postulatione populi, II, 362.

Publice, II, 367.

Res publica, I, 118, 123; II, 367; erga rem publicam eximia opera et insignis abstinentia, 367.

Colonia, I, 182; II, 173; in Gallia colonias deduxit Lugdunum et...,

II, 164; colonia Copia Claudia Augusta, passim, I, 27, 33, 38; II, 345, 348, 352, 357, 370, 402, 417, 419, 421, 425, 429, 430, 433; pro situ, I, 27; pro statu 33, 38; Genius de la colonie, II, 148, 149, 172; coloni: colonorum liberta, III, 49; sublectus in numero colonorum, II, 487.

Ordo sanctissimus, I, 17; II, 2, 362, 367; suffragio sanctissimi ordinis, II, 362; splendidissimus, 352.

Curia, II, 342, 352; adlectus in curiam Lugdunensium nomine incolatus, 352.

- Decuriones, II, 344, 345, 348, 349, 352, 353, 362, 366, 370; V, 19; decurio âgé de onze ans, II, 357; decurio duumviralibus ornamentis exornatus, 353, 369; Romae legatus, 369; decreto decurionum, I, 17, 27, 33, 38, 47, 125; II, 362, 367; érections de statues, I, 125; ex aerario publico, II, 367; locus datus d. d. : emplacements d'autels, I, 17, 27, 33, 38, 47; de monuments, II, 362; de sépultures, 2; distribution : decurionibus denarios V, II, 365.
- Quaestor, II, 362; quaestura functus, 366; duumviralibus ornamentis honoratus, 362.
- Aedilis, II, 353, 367; aedilitate functus, 366; loca 500 in circo aedilis dat, 353, 366.
- Duumvir, II, 357, 367; designatus ex postulatione populi, 362; duumviralia ornamenta, 353, 362, 369.
- Ordo equester, II, 362, 452; patronus, 452; distribution : ordini equestri denarios tres, 362.
- Aerarium publicum : statuum ex aerario publico decretam, impendio remisso, sua pecunia constituit, II, 367; impendium hujus arae remisit, I, 27.
- Pontifex perpetuus, I, 54; ob honorem perpetui pontificatus, II, 362; item ludos circenses dedit, 362.
- Flamen Romae et Augusti, II, 370.
- Flaminica?, II, 372.
- Pagus Condate, II, 47; magister bis, 47; patronus, 115; honorati, 47; honoratis presentibus epuli denarios duos dat, 47; locus datus decreto paganorum Condatisium, 47. — Un temple de Diane, II, 47.
- Civitas Aeduorum : officiis et honoribus omnibus domesticis functus, II, 82, et V, 23.
- Civitas Albensium, II, 452; ordo splendidissimus, 452; consessum dat, 452.
- Civitas Arvernorum : omnibus honoribus functus, II, 101; patronus, I, 167.
- Civitas Biturigum Cuborum : omnibus honoribus functus, II, 98.
- Civitas Cadurcorum : omnibus honoribus functus, II, 87, 102.
- Civitas Carnutinorum : omnibus honoribus functus, II, 77.
- Civitas Lemovicum : omnibus honoribus functus, II, 91.
- Civitas Lingonum : decurio, duumvir, III, 111.
- Civitas Mediomatricorum : patronus, I, 167.
- Civitas Nerviorum : omnibus honoribus functus, II, 111.
- Civitas Pictavorum : omnibus honoribus functus, II, 96.
- Civitas Segusiavorum, II, 60; omnibus honoribus functus, 79; duumvir, sacerdos Augusti, reconstruit en pierres un théâtre précédemment en bois, 81.
- Civitas Sequanorum : publice, II, 82; ordo, 105; bis statuas decrevit ob innocentiam morum, 105; decurio, 456; duumvir, flamen, 111; omnibus honoribus functus, 105.
- Civitas Suessionum . curator, II, 112; omnibus honoribus functus, 107.
- Civitas Treverorum : decurio, II, 456.
- Civitas Tricassinorum : omnibus honoribus functus, II, 75.

- Civitas Tricastinorum : decurio, III, 126.
- Civitas Turonorum : omnibus honoribus functus, II, 80.
- Civitas Viducassium : primus sacerdos Mercurii, Martis et Dianae, II, 82 ; V, 28 ; cum patria sua inter ceteros legatum (ad aram Romae et Augusti) creasset, nihil de accusatione mandasset, II, 82 ; V, 33.
- Colonia Viennensium : ex qua colonia, I, 80 ; ornatissima valentissimaque, 80 ; antequam colonia solidum civitatis Romanae beneficium consecuta est, 80.
- Civitas Viromanduorum : omnibus honoribus functus, II, 109.
- Civitas Vocontiorum : decurio, I, 412.
- Cité non désignée ; praefectus coloniae, II, 115.
- Topographie lyonnaise*, II, 136 à 163 ; *monuments*, 273 à 334.
- Aedes (Fortunae), dedicata idibus februariis Sabiniano et Seleuco cos (en 221), III, 21 ; — aedes et signa duo (Mercurii et Maiae) cum imagine Ti. Augusti, III, 11.
- Aedicula : aram et signum (Silvani) inter duos arbores cum aedicula, I, 235.
- Agri spatium tutelae ductus (aquae) destinatum, I, 50.
- Ara Romae et Aug. inter confluentes Araris et Rhodani, voir ci-dessus le paragraphe intitulé : Les trois Gaules.
- Attianacus? (vicus), II, 461.
- Canabae, Kanabae, le quartier des negotiatores vinarii, II, 452, 461, 463, 483, 493 ; III, 403.
- Canatha (Genay, près Lyon), III, 67, 71.
- Circus : cinq cents places données par un édile, II, 366 ; rétablies par la corporation des centonaires, I, 123 ; jeux donnés dans le cirque par un particulier, II, 362 ; mosaïque représentant le cirque, 302.
- Condatensis pagus : pagani Condatenses, II, 47.
- Confluentes Araris et Rhodani, voir ci-dessus le paragraphe intitulé : Les trois Gaules.
- Domus Iuliana : finis collegii Larum in domo Iuliana, II, 435.
- Ductus (aquae) : ex auctoritate Imp. Caes. Traiani Hadriani Aug. nemini arandi, serendi, pangendive jus est intra id spatium agri quod tutelae ductus destinatum est, I, 50.
- Fons : in his praediis thermulae s'alutares ex aqua] fon[tis....], II, 64.
- Habitatio, II, 501.
- Hospitium : Septumanus hospitium promittit, III, 87.
- (Lavacrum?) Apollinis : vade in Apollinis lavari, II, 505 ; Apollo salutem promittit, III, 87.
- Locus datus, passim ; decreto nautarum Rhodanicorum, II, 406 ; nautarum Araricorum, II, 472 ; paganorum Condatensium, 47.
- Locus excultus cum discubitione et tabula, III, 22.
- Locus sepulturae, II, 2 ; du collège des fabri et des artifices tectores, 501.
- Murus et scandula : muro et scandula cinxit, III, 6.
- Pagus Condatensis : pagani Condatenses, II, 47.
- Praedia haec, II, 64 ; III, 80.
- Signa : voir à la table des dieux, déesses et personnages mythologiques.
- Solum publicum, III, 2.
- Spatium agri tutelae ductus destinatum, I, 50.

Statues, I, 13, 109, 112, 118, 125, 132, 135, 138, 139, 153, 157, 162, 167, 185, 186, 188; II, 60, 70, 75, 77, 80, 82, 86, 87, 89, 94, 96, 98, 101, 102, 105, 107, 109, 111, 122, 124, 126, 367, 452, 456, 472, 480; V, 8.

Templum Romae et Aug...., inter confluentes Araris et Rhodani; voir ci-dessus le paragraphe intitulé : Les trois Gaules.

Thermulae s[alutares] in his praediis, II, 64.

SÉVIRS AUGUSTAUX

Sevir, I, 200; II, 38, 376, 429.

Sevir augustalis, I, 17, 279; II, 37, 39, 381, 382, 383, 386, 387, 389, 390, 392, 393, 396, 398, 402, 413, 415, 417, 419, 421, 424, 426, 429, 430, 431, 433, 434, 435; Luguduni consistentes, 493.

Corpus, II, 220, 417, 421, 424, 429.

Honoratus, II, 433; gratuitis honoribus, 435.

Curator, II, 421, 424, 426, 431.

Patronus, II, 417, 429, 435, 452, 493.

Sévir de Lyon et de Vienne, II, 390; de Lyon et de Pouzzoles, 400.

Sevir et argentarius, II, 413; et barbaricarius, 402; et centonarius, 415, 426, 433; et dendrophorus augustalis, 433; et faber tignuarius, 421; et frumentarius, 415; et nauta Araricus, 415; et nauta Rhodanicus, 421; et nauta Rhodanicus Arare navigans, 424; et sagarius, 433; et unguentarius, 434.

Distributions : seviris augustalibus denarios tres, II, 362.

COLLÈGE DES LARES

Finis collegii Larum in domo Iuliana, II, 435; III, 22.

CORPORATIONS

PROFESSIONNELLES

Annonarii riparii (peut-être pas une corporation municipale), II, 517.

Centonarii, I, 123; II, 218; Luguduni consistentes, 415, 426; omnibus honoribus functus, 426; honoratus, 433; patronus, 426; loca 500 in circo de suo impendio restituit, I, 123.

Cisalpini et Transalpini negotiatores : corpus splendidissimum, II, 217, 509; praefectus, 509.

Dendrophori, I, 17, 27; II, 39, 217; Luguduni consistentes, I, 27; quinquennalis perpetuus, I, 27; fait remise de la dépense de la consécration d'un autel, I, 27; dendrophori augustales, II, 426, 440; corpus, 426, 440; quaestor duplicarius ex consensu universorum, 440; curator, 426.

Diarenses?, II, 325.

Diffusores olearii ex Baetica (corporation peut-être pas Lyonnaise), II, 483, 493; corpus, 483, 493; curator, 483, 493.

Fabri, II, 218, 447, 452; Luguduni consistentes, 447, 452; collegium, 447; honores quaestorii redempti, 447; patronus, 452; voy. Tignuarii.

Nautae arearii? (peut-être arcarii) et Condeates?, II, 80; Luguduni consistentes, 109; patronus, 80, 109, 484.

Nautae Ararici, II, 216, 415, 456, 469, 472, 475, 480, 482, 483; corpus, 456, 472, 483, 484; decreto nau-

- tarum Araricorum, 472, 480 ; honoratus, 475 ; curator et patronus, 472, 482, 484 ; statue à un patron dedicata Seleuco II et Anullino cos., en 216 ; cujus dedicatione dedit universis nautis praesentibus denarios tres, 472.
- Nautae Arare navigantes : corpus, II, 452 ; patronus, 452.
- Nautae Ararici et Ligerici : patronus, II, 80, 482, 484.
- Nautae Ararici et Rhodanici, II, 105, 109, 216, 480, 481, 483 ; splendidissimum corpus, 105, 481 ; curator, 480 ; patronus, 105, 109, 480 ; loca XL data dans l'amphithéâtre de Nîmes decreto decurionum Nemausensium, 483 ; décernent une statue à un patron, l'emplacement donné decreto nautarum Rhodanicorum [et Araricorum], 480.
- Nautae Rhodanici, I, 54 ; II, 109, 421, 466, 483 ; élèvent une statue à Hadrien, I, 54 ; un nâute donne un monument in honorem nautarum Rhodanicorum et fait une distribution de trois deniers omnibus navigantibus, l'emplacement donné ex decreto nautarum Rhodanicorum, II, 466 ; corpus, 421 ; curator, 483 ; praefectus, 421 ; patronus, 109.
- Nautae Rhodanici Arare navigantes, II, 424, 469 ; patronus, 469.
- Sagarii, 219, 433, 495 ; Lugud(unenses), 495 ; corporatus, 433.
- Tectores artifices, II, 501, 505 ; splendidissimum corpus, 501 ; champ de sépulture en communauté avec la corporation des fabri tignuarii, 501.
- Tignuarii fabri, II, 218, 421, 424, 408, 501, 509, 513 ; V, 40 ; Luguduni consistentes, II, 421, 424 ; splendidissimum corpus, 501 ; corporatus, 424, 408 ; V, 40 ; omnibus honoribus functus, II, 421 ; curator, 513 ; patronus, 421 ; champ de sépulture en communauté avec la corporation des artifices tectores, 501.
- Utricularii, II, 217, 452, 469, 475, 487, 490, 492, 493 ; Luguduni consistentes, 452, 475, 487, 492 ; corpus, 490, 492 ; corporatus, 487, 493 ; honoratus, 490 ; patronus, 452, 469, 492.
- Vinariii negotiatores, II, 216, 362, 452, 456, 459, 461, 463, 469, 493 ; Luguduni in Kanabis consistentes, 452, 456, 461, 463, 493 ; corpus, 452, 493, 493 ; curator, 452, 493 ; curatura bis functus, 452 ; quinquennalis, 452 ; patronus, 452, 456, 493, 493 ; statues de patrons, 452, 450 ; distributions : denarios tres, 362 ; denarios..., 452 ; denarios quinque, 456 ; un d'eux reçoit du splendidissimus ordo Albensium le droit d'assister, à une place d'honneur, aux spectacles : cui concessum dedit, 452. — Qui gessit in Canabis sine macula, probablement un negotiator vinarius, III, 403.
- Omnia corpora Luguduni licite coeuntia II, 362, 369, 429 ; distribution à chaque membre des corporations autres que celles des sevirs et des vinarii, de deux deniers, 362.
- Canabae, Kanabae, quartier des négociants en vins, II, 452, 450, 493, 493 ; III, 493.
- Consessus honorifique à Alba Helviorum accordé à un négociant en vins, II, 452.

DISTRIBUTIONS :

Negotiatoribus viniis denarios quinque, II, 452; — negotiatoribus viniis denarios tres, II, 456; — omnibus navigantibus denarios tres, II, 460; — universis nautis praesentibus denarios tres, II, 472; — omnibus corporibus Lugdunilicite coeuntibus denarios duos, II, 502; — omnibus honoratis praesentibus epuli denarios duos, II, 47.

STATUTS DE PATRONS ET DE CURATEURS
DE CORPORATIONS

Statue d'un négociant en vins curateur et patron de la corporation, patron des bateliers du Rhône, patron des

chevaliers romains, des sévirs, des utriculaires et des fabri, élevée par les négociants en vins de Lyon in Canabis consistentes, II, 452.

Statue d'un Trévère, batelier de la Saône, patron de la corporation, patron des négociants en vins, élevée par eux, II, 456.

Statue d'un Vangion, batelier de la Saône, curateur et patron de la corporation, sur un emplacement donné par décret des bateliers de la Saône en 216, II, 472.

Statue d'un curateur et patron des bateliers du Rhône et de la Saône, élevée par eux sur un emplacement donné par décret de la corporation, II, 480.

INSCRIPTIONS PRIVÉES

MÉTIERS NON ORGANISÉS EN CORPORATIONS

Actor praediorum horum, III, 80.

Alicaria ars, II, 419; sevir augustal?, 419.

Argentarius, III, 413; excludor, 57; vasularius, 86.

Ars: alicaria, II, 419; barbaricaria, 402; characteraria, III, 59; cretaria, I, 274; II, 447, 459; ferraria, 408; lintiaria, III, 88; macellaria, 78; prossaria, 62; saponaria, 76; vitria, 52.

Artifex, III, 57.

Barbaricaria ars, II, 402, en même temps sevir augustal; navette à brocher, 407.

Characteraria ars, III, 59.

Cretaria ars, I, 274; II, 447, 459;

exercens artem cretariam, 447; consistens Luguduni et pertinens ad collegium fabrorum, 447; negotiator viniarius, 450.

Dymacherus sive assidarius, III, 88; p(ugnarum) VII, rud(e) I, III, 88.

Excludor (artifex argentarius), III, 57.

Fabrica ferraria ars, II, 408; quem arte sua educaverat, 408; juvenis incomparabilis ingenii artis fabricae ferrariae, corporatus inter fabros tignuarios Luguduni, 408.

Fruentarius negotiator, II, 415; sevir Aug. Lug. et nauta Araricus, item centonarius Lug. consistens honoratus, 415.

- Hospitium, III, 87; Septimanus pro-
mittit cum prandio, hospes ubi
maneat prospice, 87.
- Laudecenarius, III, 87.
- Lintiaria ars, III, 88; lintiarius, II,
487.
- Litterae liberales; studium liberalium
litterarum, II, 357.
- Macellaria ars, III, 78.
- Muriarius, II, 424; sevir aug., nauta
Rhodanicus corporatus inter fabros
tignuarios Lug. consistentes.
- Medicus, III, 15; castrensis, I, 437;
ocularius, IV, 509, 511, 512, 513;
anicetum ad aspritudines, IV, 513;
chelidonium, 509; diasmyrnes ad
omnia vitia ex ovo, 512; diapsori-
cum, 509; galbanum, 511; lysi-
ponium ad aspritudines, 512.
- Medica, III, 78.
- Navicularius marinus, II, 400. sevir aug.
Lugduni et Puteolis.
- Negotiator, negotiatores, II, 415, 419,
424, 490; III, 62, 65, 67, 76, 86,
87.
- Nummularius, III, 86.
- Ocularius, voy. ci-dessus medicus.
- Prossaria ars, III, 62.
- Rudis : rude prima, III, 88; secunda
rudis, 8.
- Saponaria ars, III, 76.
- Studia : in studiis Romae, III, 88; stu-
dentes, 81; floruit at studium libe-
ralium litterarum, II, 357; scho-
lastica, III, 89.
- Spectacula : VII pugnarum, III, 83;
XV pugnarum, IV, 454; stantes
missi, 454.
- Vascularius (argentarius), III, 86.
- Vitria ars, III, 52.

PARENTÉS, AFFINITÉS, QUALIFICATIONS

- Adelfus, I, 419.
- Adfinis, I, 112; adfinibus, III, 450.
- Alumnus, III, 425; (esclave), I, 180;
II, 393; III, 121, 444, 462; (af-
franchi), III, 81, 284, 280, 459,
461; alumno carissimo, karissimo,
II, 393; III, 81, 461; dulcissimo,
181, 289, 459.
- Alumna : alumnae dulcissimae, III, 451,
453.
- Amicus, I, 80; III, 184, 217, 368, 445;
ab ineunte aetate et condiscipulatu
copulatissimus, III, 123; amico, I,
436; III, 432; incomparabili, II,
349; optimo, III, 443; amice lude,
jocare, veni, 368; amicus beneme-
ritus, V, 28; licet plura merenti
tibi ex me plura velim accipias
libenter, chlamidem carbasinam,
dalmaticam Serdicensam, lucernas
duas : tossiam Britannicam, pellem
vituli marini semestris..., deinceps
pro meritis adfectionis magis digna
consecuturus... concordiae..., V,
31; benemerenti, 250.
- Amica : amicae carissimae, III, 445;
incomparabili, 184.
- Amici, I, 281; III, 421; amicis optimis
III, 21.
- Anima : animae (jeune garçon) incom-
parabili, III, 461; innocentissimae,
287; optimae, II, 393; (jeune fille)
dulcissimae, III, 222, 393, 468; in-
nocentissimae, 186, 451; piens-
sissimae, 454; sanctissimae, 417;
(épouse) carissimae, II, 382; dul-

- cissimae, III, 171, 234, 411, 468; incomparabili, 410; optimae, II, 382; rarissimi exempli, III, 310; sanctissimae, 310, 472; (patronne) dulcius melle, 284.
- Avunculus, I, 79; III, 139, 465; avunculo karissimo, 410; pientissimo, 319.
- Avus, II, 345.
- Avia, II, 345.
- Coeredes, III, 408.
- Colliberti, II, 433, 440; III, 123, 395; — colliberto carissimo, III, 395; bene merenti, 467; merita ejus erga se omnibus exemplis nobilissima titulo sepulchri sacraverunt, 123; optimo, II, 387; pientissimo, 389; sanctissimo, 440.
- Condiscipulus: in modum fraternae affectionis ab ineunte aetate condiscipulatu et omnibus bonis artibus copulatissimus amicus, III, 123.
- Conjux (épouse), passim; et liberta, I, 200, 369, 384, 396; II, 382; III, 312, 471; conjugii amantissimae, III, 368; benignissimae, II, 505; carae, I, 281; carissimae, karissimae, I, 200, 321, 369, 379; II, 383; III, 113, 128, 130, 151, 168, 169, 180, 205, 216, 266, 293, 310, 314, 338, 352, 356, 368, 447, 450, 461, 478; castissimae, I, 321; III, 95; desiderantissimae, 128; et domnae, 298; dulcissimae, II, 509; III, 118, 171, 378, 461; incomparabili, I, 206, 281, 315; II, 505; III, 65, 95, 126, 189, 316, 357, 363, 444; benemeritae, 301, 374, 472; matrimonii annis.... meritae, 312; merentissimae, I, 323; III, 461; optimae, II, 382, 410, 421; pia, III, 427; pientissimae, I, 321, 363; II, 398; III, 95, 459; piissimae, 40, 100; quae dum nimia pia fuit facta est in pia, 383; rarissimae, I, 323; III, 105, 171; reverentissimae, 171; sanctissimae, I, 137, 259, 281, 412; III, 179, 212, 465; ...atissimae(?), 214, 234; virginia, 54; — de qua nihil dolui nisi mortem, III, 316, 352; manu mariti crudelissimi interfecta, 280; conservatrici mihi pientissimae, fortunae praesenti, I, 321; cui fides castitate probitatis in diem obitum constitit, III, 339; cujus fides, castitas, probitas, obsequi inmensa fuit numeratione, 343; ob cujus merita et pietatem, 447.
- Conjux (époux), III, 150, 193, 383, 415; et patronus, I, 267, 369; et libertus, III, 466; conjugii caro, 325; carissimo, karissimo, I, 197, 224, 325, 367, 371, 382, 390, 400, 422; II, 402, 475, 478; III, 57, 70, 100, 187, 220, 249, 276, 277, 287, 440-442, 446, 447, 453; digno, 319; dulcissimo, 162, 187; incomparabili, I, 204, 222, 367; II, 402; III, 65, 187, 403, 440, 441, 445; bene merenti, 440; optimo, 441; pientissimo, II, 398; III, 187, 428, 445; piissimo, I, 305, 359; rarissimi exempli, II, 440.
- Conjuges: eum cognovit cum esset annorum...., II, 62; cum eo vixit in matrimonio annos..., 368; cum conjuge suo egit annis...., 212; ex quo genuit, 62; ex quo creavit, 54; ex quo procreavit, 280; plus merebatur quam facio, 403; — cum qua vixit ex virginio, III, 298; conjugii per continuos annos XXV

individuo amore junctus, 343; longus amor perit dirempta morte recepta : [par] utinam [una nos] fatus texisset utrosque, 316.

Quae vixit cum eo

a. 3,	m 6,	d 7,	III, 378.
5	6	18	II, 505.
6	5	15,	I, 281.
7	»	»,	I, 315.
8	4	»,	I, 206.
10	»	»,	III, 440.
15	»	»,	III, 212.
15	4	11,	II, 478.
16	»	»,	III, 363.
16	4	11,	III, 128.
18	1	20,	I, 321.
22	2	5,	I, 209.
22	5	3,	I, 369.
23	»	»,	III, 298.
23	»	25,	I, 325; III, 441.
23	8	25,	III, 471.
24	»	»,	III, 403.
28	»	»,	III, 280.
30	»	»,	III, 368.
31	»	»,	III, 179.
32	»	»,	III, 442.
34	3	1,	III, 410.
36	»	»,	III, 440.
36	3	10,	III, 316.
41	8	»,	III, 105.
46	»	»,	III, 472.

Qui vixit cum ea

a. 13	m. 5	d. »	III, 214.
16	3	15,	II, 475.
20	»	»,	I, 267; III, 100.
20	2	»,	III, 187.
23	»	»,	III, 139, 298, 467.
25	»	»,	III, 343.
25	5	3,	I, 367.
38	»	»,	III, 54.
40	»	»,	III, 441.

Conlacticia, III, 225.

Conservi, III, 267.

Consobrinus, I, 410.

Contubernalis: contubernali carissimo, I, 270.

Dominus, III, 121; domino karissimo, I, 390.

Femina, III, 312; adfectionis plena erga omnes homines, III, 443; summa castitate praedita, I, 206; castitatis exemplum, 443; sine crimine, 454; feminae dulcissimae, I, 398; III, 113; fidelissimae, 462; incomparabili, I, 209; III, 97, 128, 234, 293; probissimae, 447; rarissimae, 443; sanctissimae, I, 206, 209, 379; II, 478; III, 105, 109, 128, 139, 160, 176, 193, 200, 280, 293, 298, 343, 368, 375, 410; stolatae, 441; sanctissimae et incomparabili moribus et pietate, III, 193; spirito incomparabili, 441; unius maritae, 368.

Filius, passim, I, 392; II, 424, 498; III, 4, 127, 307; filio, carissimo, karissimo, III, 59, 169, 196, 246, 395, 440, 446, 447, 458, 468, 471; dulcissimo, I, 315, 419; III, 81, 157, 247, 380, 402, 430, 455, 457; pientissimo, II, 345; III, 59, 116, 232, 380, 455; piissimo, 445, 455; reverentissimo, 455; unico, II, 421; III, 181, 447.

Filia, passim, III, 47, 301, 403, 444; filiae carissimae, karissimae, IV, 264, 393, 454; dulcissimae, I, 231, 310, 407; III, 85, 153, 156, 186, 222, 228, 261, 272; pientissimae, III, 266, 441, 471; piissimae, 222; integro corde felix etiam in eo quod prior (ante parentes) occupavit, 310; masque en plâtre

- de la défunte déposé dans le tombeau, 228.
- Filii, I, 249; II, 509; III, 73, 241, 259, 306, 331, 370, 398, 444, 456; duo, 451.
- Filiae, I, 309; III, 341; superstites, III, 65; filiabus dulcissimis, I, 231.
- Filiastra, I, 440.
- Filiaster, III, 181.
- Fratres, I, 80, 440; II, 127, 307, 498; III, 91, 139, 178, 204, 206, 280, 380, 400, 452, 460, 468, 498; fratri carissimo, karissimo, I, 388; III, 259, 413, 443; pientissimo, 67, 323, 465; piissimo, I, 224; III, 391, 457; ante tempus erepto, 323; fraterna adfectio, III, 123.
- Gener, III, 441; V, 10; genero pientissimo, III, 380; reverentissimo, II, 390.
- Heres, III, 200, 354, 372, 470; bonorum exemplorum, II, 433; (conjug), I, 264; (filius), I, 264, 302; III, 127; (filia), 444; (frater); 259, 455; (liberta), I, 394; (libertus), III, 134; (uxor), I, 382, 392, 396.
- Heredes, I, 197, 217, 367, 396, 437, 445, 447; II, 495; III, 101, 259, 309, 335, 354, 375, 413, 419, 443, 445, 456; ex testamento, I, 307; (filii), I, 249; II, 509; III, 73, 259, 456; (liberti), I, 365; III, 327, 408, 443.
- Homo * homini dulcissimo, III, 440; fidelissimo, I, 274; incomparabili, II, 440; innocentissimo, III, 249; optimi, I, 367; II, 402; III, 54, 195, 202, 441; pientissimi, I, 274; probissimi, 73, 287, 441; sanctissimi, 218; verecundissimi, III, 441.
- Homines: homines mali, I, 267; adfect'o erga omnes homines, III, 443.
- Infans, I, 267; III, 458, 463; dulcissimus, 181, 294, 457; incomparabilis, 181; infas laboriosissima cui non licuit manibus suis patris oculos tegere, I, 267; infanti dulcissimae, II, 498; III, 387.
- Iuvenis, III, 465; juveni dulcissimae, III, 378; juveni innocentissimo, II, 426; III, 291, 462; modestissimo, 440; optimo, I, 279; III, 116, 274, 360, 440; piissimo, 440; verecundissimo, 91; incomparabilis ingenii, II, 498; cujus aetas talis fuit ut virgo defunctus sit, cujusque sapientia omnibus admirabilis fuit, 498.
- Liberi, III, 160, 280; liberi superstites, I, 224; II, 396; III, 160.
- Libertus, passim; libertus Augusti, Augustorum, I, 135, 227, 231, 232; III, 81, 179, 298, 440, 452, 467, 471; libertus et conjug, I, 384; III, 466; libertus et tutor 127; bene cognitus, 173; liberto carissimo, II, 426; incomparabili, III, 274, bene merito, 326; piissimo, 242; probissimo, 360; liberto et nepoti, 362.
- Liberta, passim, III, 43, 49, 452; et conjug, I, 209, 369, 384, 396; III, 312, 471; idenque neptia, 339; et uxor, 335; libertae karissimae, I, 209; obsequentissimae, III, 336.
- Liberti passim; libertei, II, 376; liberti, III, 263, 295, 408; six *pilei* gravés au bas de l'épitaque de la patronne, 179.
- Martus, III, 139, 187, 314, 472; cru-

- delissimus, 280; deceptus, 273; desolatus, 411; marito carissimo, karissimo, 272, 406; incomparabili, 272, bene merenti, 418; pientissimo, 406; adfectionis mariti aeterna beneficia, 187.
- Marita : unius marita, III, 368.
- Mater, passim; III, 191, 108, 212, 228, 246, 272, 380; filio unico desolata, 181; dolens obitu filii, 380; doloris plena, 451; generosa, I, 78; infelicissima, I, 384, 407; II, 498; III, 59, 430; laboriosissima, I, 279; misera, I, 419; III, 307; miserrima, I, 255; II, 413; morte filii orbata, 116; orfana, 451; filios duos caruit, 451; matri carissimae, karissimae, II, 398; III, 212, 239; dulcissimae, 128, 306, 377, 449; optimae 365; pientissimae, 160, 210, 257; piissimae, I, 237, 369; III, 166, 453.
- Matrimonium, I, 321; III, 312, 368.
- Matrona incomparabilis, III, 157.
- Mihi : annum novum faustum felicem mihi, IV, 456.
- Monna (conjux), I, 259.
- Mores honesti, V, 27.
- Nati, III, 447.
- Nepos, I, 78; II, 71, 89; III, 62, 319, et libertus, 362.
- Nepotes, III, 319; superstites, 160.
- Neptia : neptiae benemerenti, III, 296; obsequentissimae, 336. — Neptis, II, 71, 89, 345.
- Nurus, III, 445.
- Nutricius : quantum ad laborem nutricio, I, 267.
- Nutrix, III, 225; nutrici pientissimae, 450.
- Nutriti : ad solacium praecedentis orbitatis nu, 357. tirtil
- Orbati : morte filii orbata, III, 116; amissione filii orbati, 294; amissione unici filii sine subole ejus orbati, 446; ad solacium praecedentis orbitatis, II, 357.
- Orfana (mater), III, 451; orfanitatem qua perdiderunt patrem, 403.
- Parvulus, parvulus, III, 100.
- Parens, I, 419.
- Parentes, I, 419; III, 89, 157, 169, 181, 261, 266, 366, 402, 419, 440, 463; desolati, 387; infelicissimi, II, 357; miserrimi, III, 446; pientissimi, 470; qui fibi ab eis (filiis) id fieri speraverant, II, 498. — Parentibus, II, 357; III, 105, 181, 222; carissimis, karissimis, I, 373; III, 193, 259; merentissimis, II, 509; pientissimis, III, 331; de se fructus gloriosi brevi cursu aetatis ostendit, longi temporis dolorem parentibus reliquit, II, 357.
- Pateratus, I, 440.
- Pater, passim, I, 78, 80, 189, 267; III, 189, 212, 233, 345, 380, 383, 400, 468; deceptus, 291; infelicissimus, 393; laboriosus, 454; patri carissimo, karissimo, I, 442; II, 424, 487; III, 62, 195, 259; dulcissimo, I, 367; III, 218; incomparabili, II, 421; III, 403; pientissimo, I, 390, 442; III, 386, 442; piissimo, I, 367; II, 402; III, 486; quantum ad pietatem patri, I, 267; orfanitatem qua perdiderunt patrem incomparabilem, III, 403; relictus a patre, 73.
- Patres : orbati, III, 294.
- Patronus, passim; I, 118, 369, 394; II, 400, 513; III, 223, 326, 459; deceptus, 242; quantum ad benevolentiam patrono, I, 267; carissi-

- mo, karissimo, I, 390; III, 471; indulgentissimo, I, 197; II, 390, 472; bene merenti, 456; III, 471, 472; optimo, I, 167, 365; II, 390; III, 256, 444; pientissimo, I, 365; III, 165, 200, 335; piissimo, II, 415; III, 134; sanctissimo, 443.
- Patrona: cujus anima et speciens simul et aetas dulcius melle fuit, III, 284; patronae dulcissimae, 284; incomparabili, 408; pientissimae, 284, 288.
- Patroni, III, 461.
- Patruus, I, 79.
- Posteri, passim; posteris, I, 321; II, 370, 400, 447; III, 80, 105, 109, 116, 175, 191, 239, 259, 272, 351, 406, 440, 441, 442, 444, 449, 450.
- Puella, III, 280; puellae innocentissimae, II, 505.
- Puer, III, 280; omnibus karus, II, 357; dulcissimus quem ostensum, non datum, iniquitas fati praematura morte parentibus rapuit, 357; in quo blanda adfectio puerili ingenio cum pietate contendit, 357.
- Pupus, III, 54.
- Relictus a patre, III, 73.
- Servus, I, 229; III, 47, 451; servus verna, 440.
- Sodales, III, 48; sodalis fidelissimus, I, 79.
- Socer, II, 390; socio dulcissimo, III, 445.
- Soror, I, 220, 407; II, 345; III, 191, 287, 323, 452, 456; sorori amantissimae, III, 329; anima sua sibi cariori, II, 372; carissimae, karissimae, I, 440; III, 204, 329; dulcissimae, 107, 280, 410; incomparabili, 410; pientissimae, I, 440; III, 410.
- Sororius, III, 449.
- Suboles, III, 446.
- Superstites, II, 469; III, 54; (filiae), 65; (liberi), II, 396, 469; (liberi et nepotes), III, 160; (parbulus), 100.
- Threptius, I, 217.
- Tibi: [offe]ro tibi grat(ias), IV, 484.
- Tutor, III, 455; libertus et tutor, 127; tutores, III, 456.
- Uxor, I, 382, 410; II, 386; III, 103, 427; (liberta), 325; uxori carissimae, III, 411; inter ceteras castas feminas castissimae, 457; fidelissimae, 457.
- Verna: (augusti), III, 440; (Caesaris), I, 238.
- Vidua: cum quibus (liberis et nepotibus) erga eos pietatem sine conjugate vita dulcissima vixit annos. ., III, 160.
- Vir: viro carissimo, III, 144.
- Viri boni, V, 33; Inter quos ob sectam gravitatem et honestos mores, 33.
- Virgo: virgo defunctus, II, 408.
- Virginus, III, 298; reverentissimus, 455. — Virginia, III, 54.
- Vitricus, II, 498; cui eum sibi filium adoptaverat, in quo spem aetatis suae conlocaverat, II, 498.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES

- Manibus (diis), passim ; III, 144 ; opto felix et hilaris vivas qui legeris et Manibus meis bene optaveris, II, 415.
- Memoriae aeternae, passim ; bonae, III, 443 ; dulcissimae, I, 407 ; III, 282 ; perenni, 441 ; perpetuae, 440 ; sanctissimae, 444.
- Quietem, III, 171, 225, 242 ; aeternae, I, 321 ; III, 105, 145, 160, 280, 387, 442, 455, 467 ; quietem dedit, 171 ; post animae requiem, 225.
- Securitati aeternae, III, 171, 212, 443, 460 ; perpetuae, 175, 222, 340, 415.
- Spei aeternae, III, 443.
- Ara, III, 157, 403, 444 ; ara dedicata avec date, II, 472 ; aram inscripsit, III, 444 ; locum arae concessit, 157.
- Domus aeterna, III, 348 ; saxea corpus habens, 225.
- Lapis : lapidem ponendum curavit et sibi viva comparavit, III, 100.
- Locus, I, 410 ; locus sepulturae, II, 2 ; locum concessit, III, 157 ; In fronte pedes IIII, retro pedes IIII, 433.
- Maesoleum : ...corpus ab urbe ad ferri curaverunt et sarcophago intra maesoleum condiderunt, II, 372.
- Memoria : memoriam posuit ex mediocritate sua, I, 277 ; memoriam quam conjugi fecerat, filius eundem cum conjuge collocavit, III, 444 ; conjugi memoria substituit, I, 305 ; memoria laudis et gloriae, III, 187 ; memoriam poni, 403.
- Monimentum, monumentum, II, 382 ; III, 225, 447 ; hoc monumentum heredem non sequitur, III, 470.
- Sarcophagus, sarcophagus, II, 372 ; III, 127, 443, 444 ; ossa condita in sarcophago, 120.
- Saxum, III, 225.
- Sepulchrum : titulus sepulchri, III, 123.
- Sepultura, II, 2, 501.
- Tumulus, III, 54, 410, 440 ; duplex, 109 ; tumulum instituit, 225.
- Urna, III, 464.
- Aditus liber exceptus est, I, 384 ; qui exceperunt aditum, II, 501.
- Collocavit, III, 444.
- Comparavit, III, 60.
- Dedicavit, dedicaverunt, passim ; sub ascia, passim.
- Dicavit, III, 410.
- Faciendum curavit, curaverunt, passim, I, 307.
- Fecit : sibi vivus fecit, III, 214, 222, 228, 368, 378, 437.
- Inscripsit, scripsit, inscribendum, scribendum curavit, curaverunt, II, 382, 383, 421, 440, 444 ; III, 169, 403, 444 ; script... concessit, 175.
- Instituit, II, 400.
- Littera data saxo retinens vocem, III, 225.

- Posuit, posuerunt. ponendum curavit, curaverunt, passim : de mediocritate sua posuit, I, 277 ; ut haberet vivus sibi posuit, III, 348 ; ex jussu ejus solus posui, II, 433 ; in suo positus, II, 396 ; III, 444, 467, 468 ; vivus, viva sibi posuit, vivi sibi posuerunt, passim ; viva vivo, 150, 277 ; viventis, 345.
- Praecipit, ponendum praecepit ; III, 105, 200.
- Scripsit, scribendum curavit ; voyez Inscrispit.
- Substituit : conjugii memoria substituit, I, 305.
- Testamento, I, 307, 447 ; II, 376 ; III, 40, 50, 278.
- Titulus, III, 123, 187, 225 ; hunc titulum quem feci conjugii carae et mihi vivus, oro flor(i)bus Florum condecoratis, amici, I, 281 ; titulum posui, 321 ; merita ejus nobilissima titulo sepulchri sacraverunt, III, 123 ; memoria laudis ejus et gloriae, manente titulo hoc, durabit aeterna, 187 ; titulus testis vitae fati, 225.
- Arbitratu, III, 40, 50.
- Connivente, III, 455.
- Curante, passim ; III, 81, 372 ; (patrono), 225 ; (tutoribus), 456 ;
- Procurante ; I, 279 ; III, 62, 149, 173, 445 ; procurantibus, 162, 256 ; (parentibus), II, 493 ; procuravit, III, 296.
- Praestiterunt obsequium, III, 112.
- Abreptus : cujus suprema talia fuerunt, iens in curam per amnem Arar, subito casu abreptus est, III, 449.
- Decessus : peregre decessit, III, 236.
- Defunctus, I, 274 ; II, 357, 498 ; III, 73, 196, 322, 366, 400, 447 ; acerbissima morte, 123 ; die Martis, I, 274.
- Ereptus : ante tempus, III, 323 ; quae dum ego in peregre eram, subita morte die tertio erepta est, I, 321.
- Excessus, III, 123 ; qui prope impletum vicensimum annum excessit, omnium numinum frustra cultor, 446.
- Interceptus, III, 307.
- Interemptus : cujus spiritus ab hominibus mali interemptus est, I, 167.
- Interfectus, I, 384 ; bello, 375 ; a latronibus, III, 391 ; manu mariti crudelissimi interfecta, 280.
- Obitus, III, 380 ; qui hac aetate obiit, 446.
- Oppressus : qui cum ex incendio seminudus effugisset posthabita cura salutis, dum aliqui e flammis eripere conatur, ruina parietis oppressus naturae socialem spiritum et corpus origini reddidit, III, 123.
- Quondam, I, 202, 369, 407 ; II, 349, 355 ; III, 225.
- Fata, fatum, fatus, III, 187, 225, 403, 444, 451, 464 ; iniquitas fati, II, 357 ; sors iniqua fatorum, III, 187 ; quem abstulerunt fata iniqua a natis et conjugio minorem annorum..., 447 ; qui ei reliquit filium..., set, fatum malum, ut interciperetur, 307 ; quae ante obiit quam fatum dedit, 281 ; si fati condicionem reddidero, 403.
- Suprema : cujus suprema talia fuerunt, III, 449.
- Vita : ablata, III, 187 ; consumpta, 468.
- Vixit, passim ; qui vixit cum ea, quae vixit cum eo, sine nulla contumelia,

l. 321; crimine, I, 217, 392; uolo . . . 310, 316, 363, 410, 440, 441, crimine, III, 467; criminis sorde, . . . 446, 467, 472; ula, ulla macula, II, 505; discordia, III, 130; ullo . . . 218, 296, 403, 442; ullius offensa, jurgio, 450; ulla laesura, I, 321, 445; animi mei offensione, I, 321; 369; ula, ulia, ulla, ullius, ullius ulla querella, querela, III, 443, laesione, lesione, animi laesione, 451 — qui sexsies, septies, denos I, 206, 209, 367; II, 421, 475, animam sine crimine pertulit annos, 478, 487; III, 54, 73, 109, 128, I, 217, 392. 160, 187, 204, 284, 291, 298,

Qui vixit	a. »	m. I	d. 25,	III, 468.
quae	»	9	10,	261.
—	»	11	»,	463.
—	I	»	47,	294.
quae	I	2	26.	II, 357.
qui	I	3	3,	357.
—	I	11	4,	III, 442.
quae	2	»	»,	469.
—	2	I	2,	468.
qui	2	3	4,	157.
—	3	»	»,	465.
—	3	»	40,	366.
—	3	10	»,	464.
—	3	11	10,	345.
—	4	8	23,	289.
quae	4	9	12,	186.
qui	5	6	»,	I, 315.
quae	6	»	»,	III, 466.
—	6	»	30,	II, 498.
qui	6	I	11,	III, 459.
quae	6	3	21,	453.
qui	6	6	14,	351.
quae	6	9	13,	133 (et horis 3).
—	6	11	»,	395.
—	7	»	30,	470.
—	7	4	3,	191.
—	7	5	»,	89.
qui	7	7	12,	457.
—	8	»	25,	426.
quae	9	»	»,	I, 231.
qui	9	2	13,	III, 181.
—	10	»	»,	88.
quae	10	»	13,	466.
—	10	I	11,	228.

qui vixit	a 10	m. 6	d. 6,	III, 81.
quae	10	11	»,	271.
qui	11	»	»,	322.
—	11	5	9,	169.
—	11	6	26,	II, 357.
—	12	»	»,	III, 131.
—	12	9	18,	461.
quae	12	10	16,	156.
qui	13	»	»,	470.
—	13	»	47,	440.
—	(?)	14	5	27,	463.
quae	15	»	»,	I, 231.
—	15	»	11,	III, 393.
qui	15	2	13,	440.
—	15	4	5,	445.
quae	16	»	»,	417.
—	(?)	16	»	»,	118.
—	16	»	20,	471.
—	16	»	30,	II, 498.
qui	16	4	5,	III, 413.
quae	17	»	22,	I, 259.
—	17	10	10,	III, 222.
—	18	»	»,	250.
qui	18	»	5,	441.
—	18	1	4,	455.
quae	18	1	23,	451.
—	18	2	20,	378.
qui	18	7	5,	59.
quae	18	9	5,	II, 505.
qui	19	»	»,	III, 280, 323.
—	19	3	13,	380.
—	19	4	»,	389.
—	19	3	13,	380.
—	19	10	9,	II, 498.
—	20	»	»,	III, 400, 446.
—	20	5	»,	58.
—	20	7	»,	446.
—	20	7	15,	91.
—	22	4	»,	507.
—	22	1	22,	360.
quae	22	2	15,	234.
qui	23	»	»,	196.
—	23	1	16,	116.
quae	23	7	4,	310.
qui	23	7	14,	139.
quae	23	9	22,	296.

quae vixit	a. 24	m. »	d. »	III, 95.
—	24	1	»,	I, 315.
—	24	2	10,	319.
—	24	5	9,	III, 440.
—	24	8	5,	450.
—	24	10	17,	I, 206.
—	25	»	»,	379.
qui	25	»	9,	III, 162.
—	25	»	14,	I, 279.
quae	25	2	»,	II, 372.
qui	25	8	»,	393; III, 242, 462.
quae	25	9	»,	III, 383.
—	25	11	8,	189.
qui	26	2	»,	442.
—	27	»	»,	139.
—	27	5	26,	380.
—	28	»	»,	87.
quae	28	»	8,	4), 356.
—	28	3	14,	454.
—	28	8	18,	454.
—	30	»	»,	109, 411, 447.
—	30	»	5,	204.
qui	30	»	5,	339.
—	30	»	35,	246.
—	30	1	3,	291.
quae	30	5	7,	293.
—	30	6	11,	314.
—	31	»	»,	212.
—	33	»	»,	236.
qui	33	»	»,	301.
—	33	5	4,	443.
—	33	6	27,	173.
—	35	»	»,	I, 422.
—	37	»	12,	III, 441.
—	38	»	»,	I, 222.
quae	40	»	»,	III, 298.
qui	40	»	»,	I, 224.
quae	40	2	5,	209.
qui	40	3	8,	III, 73.
—	42	»	»,	I, 446.
quae	43	»	»,	III, 179.
qui	43	»	9,	I, 387.
—	43	7	5,	III, 249.
—	45	»	»,	I, 255.
quae	45	»	»,	III, 343, 363.
—	45	5	15,	166.

qui vixit	a.46	m. 3	d. 12,	II, 402.
quae	47	»	»,	III, 113, 471.
—	48	»	»,	I, 224.
—	50	1	10,	III, 284.
qui	52	5	»,	467.
quae	54	1	24,	160.
qui	60	»	»,	I, 392; III 139, 440.
—	61	»	»,	I, 267.
—	62	2	10,	367.
—	66	»	»,	III, 19.
—	70	»	»,	I, 217.
—	70	5	10,	III, 218.
—	75	5	13,	54.
—	85	»	»,	II, 487.
—	90	»	»,	III, 442.
quae	90	»	»,	257.

quae longum vitae cursum centeno console duxit, IV, 125.

Adquiescit, III, 43, 44, 45, 47, 48, 49;
secundum suos, 460.

Condita, III, 411.

Requiescit, III, 465.

Sita est ?, III, 462.

Anima : ut corpore condito, animae
ablatae multis annis celebraretur,
III, 444.

Corpus, III, 225; corpus sororis, ani-
mae suae sibi carioris, ab Urbe ad
ferri curaverunt et in sarcofago
condiderunt, II, 372; corpore
condito, III, 444; corpus origini
(flammis) reddidit, 123.

Funera : nam temere missus, non ad
mea funera, clavus haesit et in
tenero vertice delituit, III, 464.

Mors, I, 321; II, 498; III, 272, 352;
acerbissima, 123; subita, 236;
de aetate mors inique judicavit,
II, 492; de qua nemo um-
quam doluit nisi mortem, III, 204,
316, 352; qui sibi ante mortem
rogavit quam parentibus, 181;

quorum mortem soli XXX dies
inter. fuerunt, II, 498.

Ossa : condita, III, 126, 411, 464.

Reliquiae : memor pietatis, reliquias
ejus hoc tumulo dicavit, III, 410;
petenti ut reliquiae suae cum ma-
tris et patris conderentur, 312.

Spiritus, I, 167; III, 443; socialis na-
turae, III, 123.

Stygiae umbrae, III, 225.

Tartarus : plures insontis in Tartaro
misit, III, 439.

Terra levis : multis annis vivat qui
dixerit : Arpagi, tibi terram levem.
III, 181.

Umbrae Stygiae, III, 225.

Amice lude jocare veni, III, 368.

Arpagi, III, 448; multis annis vivat
qui dixerit : Arpagi, tibi terram
levem, 181.

Ave, have : ave Amabilis Gessio tuo
karissima, I, 321; have in aeter-
num, aeternumque vale, III, 163;
have Dulciti, Gaudentius te salu-

- tat, I, 209; have Modii, have Gemina, III, 368; ave optime, II, 149.
- Bonis bene, I, 209, 259.
- Chere, hygiene, III, 95; χερει, ὕψιαινε, I, 408, 409; III, 441, 461.
- Feliciter, II, 449.
- Hunc tumulum... flor(i)bus Florum hilares condecoretis amici, I, 281.
- O fides, o pietas, III, 280.
- Salvi eatis, salvi redeatis, I, 259.
- Tu qui legis, III, 505.
- Vale aeternumque vale, III, 163; Eusebi vale, 218; vale anima dulcissima, 284.
- Acclamations en grec, I, 407, 409; III, 303, 441, 450, 461.
- Épithaphes doubles, III, 254; métriques, I, 217; III, 67, 225, 303, 316, 464; latines grecques, I, 407; III, 67, 303, 441, 450, 461; grecques, III, 469 et add.
- Tombeaux ornés*
- Tombeaux à étages, II, 33 à 39; en forme de temple ouvert, 322.
- Cippe avec buste en ronde-bosse dans une niche, III, 341; avec deux bustes en ronde-bosse dans une niche, III, 477; avec bas-relief sur l'attique du couronnement, représentant un coffret gardé par deux chiennes: Merula et Educata, III, 383; avec ornements faitiers: cônes en forme de flamme, urne à anses, pyramidion; passim.
- Sarcophage avec la figure minuscule d'une femme désignée par le mot Monna, en bas relief sur l'antéfixe médial du couvercle; un Génie accroupi dans chacun des antéfixes d'angle, I, 259.
- Sarcophage de marbre avec sculpture de haut relief représentant le triomphe de Bacchus, II, 310.
- Sarcophage de marbre avec sculpture de haut relief représentant la résurrection d'Ariadne par Bacchus, II, 323, 324.
- Sarcophage avec Génies agenouillés supportant le cadre inscrit, III, 352.
- Stèle avec relief en champ-levé dans un fond de mosaïque ou de ciment, représentant un cataphractaire à cheval, I, 422.
- Bloc anépigraphique avec bas-relief représentant un repas funèbre, III, 477.
- Ascia, passim; figurée en tête, sur les côtés cu à la suite du texte, passim; dans le texte, I, 407; II, 357; III, 296; non antérieure à la moitié du premier siècle.
- Croissant, gravé au-dessus des épithaphes, I, 419, 444; III, 322, 355.
- Palmes, dans le texte ou à la fin des lignes, I, 209, 281; II, 349; III, 189, 200, 210, 218, 287, 380, 398.
- Rosaces ou disques, passim.

REMARQUES GRAMMATICALES

- A pour *an*: Alexsader, III, 54; Masuetus, 249.
- pour *e*: consacravit, I, 17.

- A en trop : diaebus, III, 396 ; missionae, I, 319 ; quae (que), III, 336, 406 ;
sinae, III, 284, 393, 447.
manque : dedik. verunt, III, 406 ; lesione, II, 475 ; III, 54, 310 ; precepit,
105, 200 ; questor, II, 349.
- B pour *p* : obtimo, I, 365 ; scribti, III, 126.
pour *v* : albeus, III, 439 ; parbulum, 100.
- C pour *q* : relicuit, III, 100.
manque : ocupavit, III, 310 ; santissimae, 298.
- D pour *t* : e deos (et eos), III, 54 ; quod (quot), I, 70.
- E pour *ae* : passim ; lesione, II, 475 ; III, 54, 310 ; Me, III, 198 ; precepit,
105, 200.
pour *en* : carthaginesi, III, 54 ; Lugdunensis, I, 204 ; ponedun, III, 173 ;
Trajanesi, III, 113, 284.
pour *f* : eiliam (filiani), par faute de gravure, III, 54.
pour *i* : cives (civis), II, 505 ; III, 118 ; Equestre (Equestri), I, 433 ;
ille (illi), I, 321 ; memorea, III, 202 ; sene (sine), III, 54.
pour *u* : maesolaeum, II, 372.
- El pour *i* : heic, III, 45 ; libertei, II, 376.
- F pour *e* : Epicifsi, III, 251.
pour *pb* : Adelfus, I, 419 ; Afrodisia, 384 ; catafractariorum, 422 ; Cefalio,
III, 312 ; Dafne, 276, 312 ; Elafia, 287 ; Fileta, 151 ; Frigia,
I, 267 ; orfana, III, 451 ; orfanitatem, 403 ; sarcofago, 443 ;
Trofimen, 453.
en trop : Affrae, III, 336.
- H en trop : Helpis, II, 387, III, 411, 472 ; Heutchia, Heutchianus, 456.
manque : aduc, II, 505 ; coeredes, III, 408 ; eredi, 200 ; omini, 54, 249 ;
Reso, 360 ; Ylas, 249.
- I pour *e* : beneficium, I, 70 ; didicavit, III, 95, 314 ; diducta, I, 78 ; inson-
tis (insontes), III, 439 ; pluris, I, 78.
pour *o* : tauribolium, I, 27.
pour *u* : monimentum, II, 382 ; III, 235, 247.
en trop : cuius, II, 498 ; Luguduniensis, I, 433 ; ulia (ulla), III, 54.
manque : conugi, I, 379 ; florbus, 281 ; laesone, III, 298 ; Minervae
(Minerviae), I, 264 ; vxit, III, 157.
- Il pour *e* : saponariaii, III, 76 ; Siicundina, 206 ; Siiptumus, II, 379.
- K pour *c* : passim ; arkae, II, 109 ; Kl (Klaudius), I, 422 ; dedikavit, dedi-
kaverunt, I, 379 ; II, 349 ; III, 244, 351, 375, 406 ; vika-
rius, I, 202.
- L double : querella, III, 443 ; sepellitus, II, 393.
manque : Apolinis, II, 505 ; puela, 505 ; ula, 478, 505 ; III, 54, 298, 440,
442 ; ulius, 284, 291, 393 ; ulo, 449.
- M pour *n* : umquam, I, 162 ; numquam, III, 204.

- M manque : ara(m), I, 17 ; direpta, III, 316 ; taurobolio(m), I, 17.
- N pour m : incomparabili, I, 204 ; III, 189 ; iden, 336 ; inmensa, 343 ;
inpendium, I, 17, 27, 123 ; inpia, III, 383.
- pour s : mensen (menses), III, 54.
- en trop : conjunx, passim, I, 264, 274, 390 ; III, 47, 62, 73, 97, 220,
239, 319, 442, 443, 471 ; speciens, 284 ; vicensimum,
446.
- manque : anis, anos, passim, I, 167 ; III, 54 ; Alexsabri, 54 ; coiugi, 54,
325 ; coiux, 415 ; cos, passim ; infas, I, 267 ; Lugdunesis,
204 ; Masuetus, III, 249 ; ponedum, 173 ; Traiaesi, 113.
- O pour a : Trojanensis, par faute de gravure, III, 116.
- pour u : avonculus, III, 419, 465 ; divom, I, 80 ; spirito, III, 441 ; vivos
(vivos), passim ; I, 182 ; II, 447 ; III, 151, 370, 383.
- manque : natine (natione), III, 100.
- OU pour u : Pousonia, III, 389.
- P pour b : Pritto, III, 341 ; optinuit, I, 79 ; Viperius (Viberus ?), I, 217.
- manque : Agripinensis, III, 91 ; interemtus, I, 267.
- Q pour c : qui (cui), I, 267.
- R manque : supestites, III, 54, 100.
- S en trop : asscia, III, 77, 325.
- manque : misi (missi), I, 442 ; filio(s) tres, III, 54.
- T pour d : aliquit, III, 123 ; at, II, 357 ; Demetriati, III, 107 ; set, 307.
- U pour e : faciundum, I, 209 ; III, 278.
- pour i : cornuclarius, I, 204, 255, 410 ; lubens, 348 ; piissumae, III,
49 ; Siiptumus, II, 379.
- pour o : subole, III, 446.
- manque : avnculo, III, 319 ; avs, II, 345 ; cornuclarius, I, 204, 255, 410 ;
naviclaricus, II, 400 ; Primitius, I, 365 ; III, 345, 472 ; qae,
III, 406 ; qantum, I, 267 ; utriclaricus, II, 469, 475, 487,
490 ; vivs, passim, I, 206, 209, 270, 321 ; III, 97, 116,
291, 310.
- XS pour x : Alexsader, Alexsius, III, 54 ; conjuxs, I, 369 ; exs, II, 99 ; exem-
pli, III, 310 ; exsercens, 447 ; sexsies, I, 392 ; uxsor, I, 382 ;
419 ; III, 54 ; vixsit, passim, I, 267, 369 ; II, 475 ; III, 54.
- Y pour i : Hylarus, III, 413.
- Chiffres : XXIX, III, 323 ; XXIIIX, III, 49 ; XXXXVII..... I, 294, 471.

Ad = ab, I, 75.

Adelfus, I, 419.

Ad. ferri, II, 372.

Adpertinens, II, 490.

Affra, III, 336.

Afrodisia, II, 384.

Agripinensis, III, 91.

Albeus, III, 439.

Aliquit, III, 123.

Alexsader, Alexsius, III, 54.

- Animi sui comparabili = animae incomparabili, III, 352.
- Anis, anos, passim.
- Anthiocus, III, 241.
- Apolinis, II, 505.
- Aquitanacica, III, 67.
- Assidarius = essedarius, III, 88.
- Asscia, III, 325 ; asscid dedivit, 77.
- Astat = instat, III, 409.
- Ate. pomarius, III, 449.
- Avonculus, III, 419, 469 ; avnculus, 319.
- Avs, II, 345.
- Beneficium, I, 70.
- Catafractariorum, I, 422.
- Cefalio, III, 312.
- Cives = civis, II, 505 ; III, 118.
- Coeredes, III, 408.
- Conjux, passim ; coiux, III, 415 ; conjux, I, 369.
- Cornuclarius, I, 204, 255, 410.
- Consacravit, I, 17.
- Cos, passim.
- Cuius = cuius, II, 498.
- Cum quem, III, 403.
- Dafne III, 276, 312.
- DC = December, III, 97.
- Deceptus, III, 242, 272, 291.
- DDC = dedicavit, III, 294.
- Dedik. verunt, III, 406.
- Diaebus, III, 396.
- Dicavit, III, 410.
- Didicavit, III, 95, 314.
- Didicta, I, 78.
- Direpta = dirempta, III, 316.
- Divom, I, 80.
- Doluit mortem, III, 204, 316 ; mortis, 352.
- Domna, III, 298.
- Domo Ulpia Papiria Petavio, I, 249.
- Duos arbores, I, 235.
- Duum, III, 400.
- Ed eos = et eos, III, 54.
- Eiliam = filiam, III, 54.
- Elafia, III, 287.
- Epicifsis, III, 251.
- Erectheus, II, 247.
- Eredi, III, 200.
- Exs, II, 99 ; exempli, III, 310 ; exercens, 447.
- Faciundum, I, 209 ; III, 278.
- Fatus, III, 316.
- Filematium, III, 284 ; Fileta, 151.
- Filiaster, III, 181.
- Filio(s), III, 54.
- Florbus = floribus, I, 281.
- Frigia, I, 267.
- Fluentis = fluentibus, III, 403.
- Heic, III, 45.
- Helpis, II, 387 ; III, 411, 472.
- Heutchia, Heutchianus, III, 456.
- Hylarus, III, 413.
- Idenquae, III, 336.
- Ille = illi, I, 321.
- Incompabilis, III, 293 ; incomparabilis, I, 204 ; III, 189.
- Infas, I, 267.
- Inmensa, III, 343.
- Inpendium, I, 17, 27, 123.
- Inpia, III, 383.
- Insontis = insontes, III, 439.
- Inter. fuerunt, II, 498.
- Iuius = ejus?, III, 173.
- Juventa, III, 91.
- Laesone = laesione, III, 298.
- Libertei, II, 376.
- Loca, I, 121 ; II, 57.
- Lubens, I, 348.
- Lugdunensis, I, 204.
- Luguduniensis, I, 433.
- Maesolaeum, II, 372.
- Marius avec accent sur u, II, 469.
- Masuetus, III, 249.
- Men = mens, III, 73 ; mensen, 54.
- Memorea = memoria, III, 202.

- Minervae = Minerviae, I, 267.
 Misi = missi, I, 442 ; misionae, 319.
 Monumentum, II, 382 ; III, 235, 247.
 Natine = natione, III, 100.
 Navicularius, II, 400.
 Neptia, III, 296, 356.
 Nimia pia, III, 383.
 Numquam, III, 204.
 Ob meritis, III, 95.
 Optimus, I, 365.
 Ocupavit, III, 311.
 Omini = homini, III, 249.
 Optatatus, III, 103.
 Optinuit, I, 79.
 Orfana, III, 451 ; orfanitas, 403.
 Parbulum, III, 100.
 Pateratus, I, 440.
 Piissima, III, 49.
 Pluris, I, 78.
 Posuit, I, 325.
 Ponedum, III, 173.
 Pritto, III, 341.
 Puella, II, 505.
 Qae = quae, III, 405 ; quantum, I, 267.
 Querella, III, 443.
 Questor, II, 349.
 Qui = cui, I, 267.
 Quisque = quisquis, III, 225.
 Relicuit, III, 100.
 Reso = Rheso, III, 360.
 Rusus = rursus, I, 73.
 Saceris, III, 326.
 Santissima, III, 298.
 Saponariaii, III, 76.
 Sarcofago, III, 443.
 Scribti, III, 126.
 S. dd = s. a. dd, III, 398.
 Siicundina, III, 206.
 Sene = sine, III, 54.
 Sepellitus, II, 393.
 Set = sed, III, 307.
 Sexmestris, I, 315.
 Sexsies, I, 392.
 Sinae = sine, III, 284.
 Sororius, III, 449.
 Speciens, III, 284.
 Spirito, III, 441.
 Subole, III, 446.
 Sub asscit dedivit, III, 76.
 Super. vixit, III, 380.
 Supestites, III, 54, 100.
 Tauribolium, I, 27.
 Trojanensis = Trajanensis, III, 116.
 Umquam, I, 162.
 Ula, ulius, passim.
 Utricularius, II, 487 ; III, 469, 475, 487, 490.
 Uxsor, I, 382, 410 ; III, 54.
 Vicensimum, III, 446.
 Vitria, III, 54.
 Vivs, vivos, passim.
 Vixit, II, 475 ; III, 54 et passim.
 Vxit, III, 157.
 Ylas, III, 249.
 Accents sur A, I, 70, 128, 135, 157, 182, 209, 220, 281, 307, 315, 433 ; II, 56, 60, 87, 105, 115, 127, 129, 402, 440, 452, 461, 466, 469, 498, 513 ; III, 4, 97, 121, 145, 186, 193, 200, 217, 220, 228, 250, 254, 280, 303, 316, 345, 357, 363, 378, 432.
 Sur E, I, 70, 182, 307 ; II, 56, 115, 372, 382, 402, 452, 466, 480 ; III, 78, 97, 303, 345, 357.
 Sur I, II, 87, 105, 127, 402, 452, 498 ; III, 366, 389.
 Sur O, I, 27, 38, 70, 128, 157, 167, 182, 229, 259, 281, 433 ; II, 60, 87, 96, 105, 126, 127, 382, 402, 440, 452, 466, 469, 480 ; III, 121, 205, 220, 241, 280, 303, 316, 345, 363, 366.
 Sur U, I, 38, 70, 182, 200, 209,

259, 433; II, 56, 87, 96, 115, 372, 402, 452, 466, 469, 480, 513; III, 78, 108, 220, 280, 363, 366, 375, 378.

Sur R (par erreur), I, 70.

Abréviations : a mill., = a militiis ?, I, 224; D C = December, III, 470; v. s. l. m. l. d. d. d. = votum solvit libens merito, laetus dono dat, dedicat, III, 16.

Barre sur des chiffres, passim, sur *Auggg.*, I, 128; sur *cos.*, I, 27, 109, 167, 414; II, 472; sur *leg.*, I, 128; sur M : *m(eusibus)*, III, 296, 380; sur N : *n(atione)*, III, 95; *n(autae)*, II, 472; *n(uminiibus)*, III, 3; *n(ostri)*, passim; sur NN : *n(ostorum)*, I, 112, 162; sur Q : *q(uaestor)*, II, 367, 440; *q(uinquennalis)*, 452; *Q(uintus)*, III, 105.

Graffites, II, 379; IV, 262, 469 à 486.

Inscriptions peintes, III, 31, 34, 36

Intercalations, II, 446; III, 57, 97, 181, 200, 336.

Interruptions à cause d'accidents de la pierre: dul-cissimae, III, 153; dul-

cissim-ae, 284; Ga-lerianorum, 62; Miner-vae, I, 267; ra-rissimae, III, 105; sa-cerdote, I, 17.

Lettres incrustées de o m. 38, I, 4.

Omissions : conugi, I, 379; Minervae = Minerviae, I, 267; s. ded = sub ascia dedicavit, III, 249, 312.

Ponctuation; points entre les syllabes, II, 372 : ad. ferri; III, 449; Ate. pomarius, 380; super. vixit; en remplacement d'une lettre, dedik. verunt, III, 406; fautivement placés, posui.t, I, 235; remplacés par des *bederae*, passim; par des palmes, I, 209, 281; II, 349; III, 189, 200, 210, 218, 287, 380, 398; par un oiselet, II, 396.

Redoublement de lettres : nn = *uostri*, passim; ppp. ccc. sss. aaa. ddd = *ponendum tres curaverunt sub ascia dedicaverunt*, III, 403.

Surcharges; III, 398.

Transition de la 1^{re} personne grammaticale à la 3^e, I, 206, 281 et passim.

Transpositions : domo Ulpia Papiria Petavione, I, 249; du prénom du mari à la femme, III, 393.

TABLES DES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DATES

<i>De J.-C.</i>	334; Optato et Paulino consulibus, kal. febraris, . . .	IV, 9
	422; IIII kal. Aug., Honorio XIII et Theodosio X cons., . . .	11
	431; pts. consu Theodosi XIII,	14
	447; XIII kal. maias, vigelia Pasce, Calipio vc. cons., . . .	16
	448; die Veneris, septemo decemo kal. februarias, Poste- miano et Zenone vv. cc.,	20
	440; die Mercuri, Astorio v. c. cons.,	22
	454; XGI ka. septemb., p. c. Opilonis v. cc.,	23
	GIII k. febr., p. c. [...]ionis,	25
	458; VII kl. Iulias, dom. nos(tro) Leone vv. c. cons., . . .	27
	466; die nonas Martias, dom. n. Leone III,	30
	469; XV kl. febrarias, Marciano vv. cc.,	33
	470; kal. octob. dn. n. Severo et Jordane vv. cc., . . .	39
	492; sub die X kal. decembris, Anastasio et Rufo vv. cc., . . .	45
	493; II nonas Marcias p. c. Anastasi et Rufi vv. cc., . . .	48
	P. c. Anastasi et Rufi vv. cc.,	51
	501; XG kal. Iunias, Abieno v. cons., 52; VII kal. Maias, Abieno consule, 57; GIII kl. septembris, Avieno, . . .	61
	502; diae idu. Ianuarias,, juniore vv. con.,	63
	503; k. Ian. p. c. Abieni jun. v. con.,	66
	504; Cytheo v. c. cons.,	68
	506; bis octona septembrem luce movebat nomen Messalae consulis annus agens,	69
	508; sub diae kl. octobris p. c. cons. iterum Mesale v. c. cons.,	75
	510; IIII nonas decembris post consolato Inportuno vv. c. cle,	78
	517; diae quinto kl. Agustas, Agapeto viro c. console, . . .	82
	518; II nonon. decembris p. c. Agapeto,	89
518 à	520; IV idus Iulii,	94
	520; diae XIII kalen. octubris, Rustiano et Vitaliano v. c. l., . . .	92
	523; XVI kal. Maias, Maximo, v. c.,	97

527;	Mavortio v. clar. cons. , 100; sub unc cons. Brandobrici redimtionem a dumno Gudomoro rege acceperunt	100
536 ou 537;	i]te[rum) ou ter p. c. Paulini junioris, II, 266 . . .	IV, 98
<i>Avant</i> 540;	VIII k. Septembris, [.....]o vv. cons.	102
<i>Après</i> 540; io kl. agustas [. . . p. c.] lustini vir. ces. . . .	105
541;	pridie kal. maias, p. c. lustini	IV, 107
545;	V p. c. lu(stini), 109; — septimo kal. januiarias, V (p. c.) con. lustini, indictione octava	110
546;	septemok. septembris, VI p. c. lustini v. c., ind. nona.	113
551;	XVI kal. Iuliarium undecies pt. c. lustini, indictione XIII	115
552;	III kls. Ianuiarias, XII p. c. lustini, ind. prima, 124; VIII kal. decebris, duodecies p. c. lustini, indictione XV, 119; quintu decmeu [p. c.], lustini vc. indic. XV, 122; III idus septembris, post consulatum lustini viri clarissimi consolis, indictione I	127
562; XXII [p. c. lustini] viri clarissimi, indictione decima	130
564;	VI idus septembris, vicies et quater post. cons. lustini, indictione tertia decima	132
567;	... februaryas, XXVIII p. c. lustini v.] c., indictione quinta decima	134
573;	III nonas aprilis, XXXIII post Justinum, et indict. sexta	136
586, 588;	Iunius et mensis cultus honoris habet	140
601;	XIII kal aprilis, LXI p. c. lustini, indict. quarta.	143
622;	LXXXII p. c. [lustini, ind....], 146; V, 53	53
2 ^e moitié du vi ^e siècle,	quinto decemo klendas Martias, indic. decemb., IV.	148
2 ^e moitié du vi ^e siècle,, indictione...., 147.	
	Indictions, 113, 115, 119, 122, 124, 127, 130, 132, 134, 137, 147, 148.	
	Dies Mercurii, IV, 22; Veneris, 20.	
	In albis, 155.	
	Vigelia Pasce, 16.	

NOMS DE PERSONNES

Adelfius, IV, 173.

Aelianus, 171.

A[e]lisianus, 30.

Agapus, IV, 143.

ALETHIUS, II, 266; IV, 98, en acrostiche.

APOLLINARIS, IV, 41.

- Aventina, 174.
 Audolena, 182.
 AURELIANUS, 115.

 Basilia, IV, 175.
 Bellausus, 156.
 Benigna?, 147.
 Brovaccus ou Ebrovaccus, 100.

 CARETENE, IV, 69.
 Carusa, 92.
 Cesarius, 45.
 Clariⁿus?, 150.
 Constantius, 176.
 Contumeliosus, 33.

 Diones, IV, 102.
 Disderius, 82.
 Domenecus, 148.
 Droc[....], 132.

 Ebrovaccus?, IV, 100
 Elarina, 151.
 Euchirius, 134.
 Eugenia, 124.
 Eugenis, 110.

 Felocalus, IV, 89.
 Firmus, 113.
 Flavius Flori [....], 171.
 Flavius Ursicinus, 172.
 Flori [....], 171.

 GUNDOBADUS (rex), IV, 66.
 GUDOMARUS (rex), 100.

 Leopocenos, IV, 97.
 Leucadia, 14.

 Marath[...], ou [...]ⁿmara, IV, 153.
 Maria, 124.
 Maximius, 178.
 Mercurina, 16.

 MEROLA, 169.
 Memoriolus, 177.
 Murus, 151.

 Necteria, IV, 107.
 NICETIUS, 136.
 Nonnusus, IV, 179.

 Pascasia, IV, 11.
 PATIENS, 35.
 Paulus, 171.
 Porcaria, 25, 178.
 Prejecta, 158.
 Primulus, 23.
 PRISCUS, 140.
 PROCULA, 170.

 Rapso, IV, 180.
 Romanus, 159
 RUSTICUS, 57.

 SACERDOS, IV, 127.
 Sagile, 183.
 Sanctulus, 22.
 Saraga[....], 78.
 Selentiosa, 9.
 Siquana, 52.
 Sofronia, 172.
 Stefanus, 119.
 Susane, 75.

 Taurinus, IV, 161.
 Thalsasia, 61.

 Ursicinus, IV, 172.
 Ursus, 20, 48, 66.

 Valentina, IV, 162,
 Vassio, 27.
 Vincentius, 163.
 VIVENTIOLUS, 94.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

- Aquitania, IV, 35.
 Arar, 35.
 Arelas, 115.
 Barbarico germine natus, IV, 183.
 Brandobrici; sub unc cons. (527)
 redimtionem a doin(no) n(ostro)
 Gudomaro rege acceperunt, 100.
 Galliae; praetoria recta Galliarum, IV,
 41.
 Genève; Gondobadus rex clementissi-
 mus [muros] emolumento proprio
 spatio multiplicato [restituit], 66.
 Jerusalem; Salomonis opus, IV, 69.
 Lugdunum, IV, 94, 136, 140; Lugduni
 procerum nobile consilium, II, 266.
 Remus cives, IV, 171.
 Sabaei odoriferi, IV, 69.
 Viennensis?, IV, 175.

REMARQUES DIVERSES

- Acolitus, IV, 82.
 Aedes, 35.
 Aequinoctialis ortus, 35.
 Agger, 35.
 Albae: in albis, 155.
 Anathema: qui a hoc ossa removit ana-
 tema sit, 182.
 Angelici chori, 69.
 Anima, II, 266; 57, 115, 175.
 Antistes, 94.
 Aptus, 134, 136, 143.
 Barbarico germine nati, IV, 183.
 Bonae memoriae, passim; bonememo-
 rius, 66; bonom memoriom, 180;
 .bonae recordacionis, 143.
 Bracteatum lacunar, 35.
 Camera, IV, 35.
 Celeusma, 35.
 Commemoratur in sancta ecclesia Lug-
 dunensi (peut-être une addition
 postérieure), 171.
 Christus, 69, 115, 183; coheredes Christi,
 94; in Christo quiescens, 172.
 Civis, II, 266; 171.
 Clerus, 136.
 Coelum, passim, 115, 140, 183.
 Conjux, 166, 172, 183; dilectissima,
 172.
 Consulat de Justinus en 540, point de
 départ d'une ère post-consulaire
 spéciale à Lyon et qui se poursuit
 jusque dans les premières années
 du septième siècle, 106.
 Depositio, IV, 9.
 Deus, passim, 115, 127, 136, 140, 178.
 Diaconus, 105.
 Domesticus regis, 140.
 Dominus, 14, 136.
 Dogmata sancta, 115.

- Ecclesia Lugdunensis, IV, 94, 119 ;
sancta, 171.
- Electi : inter electos, 165.
- Elemosina, 143.
- Episème βῆσι, 23, 25, 48, 52, 61, 155.
176, 178.
- Episcopus : episcoporum omnium dia-
dema, 94.
- Epytafium, 143.
- Eques, 35.
- Essedorum moderator, 35.
- Famulus, IV, Dei, 22, 23, 69, 119; famula
Dei, 132, 170; Θεῶν δούλη, 153.
- Fasces, 57, 127.
- Femina clarissima, 169, 170.
- Fenestras, 35.
- Fides vera, 69.
- Filius, 171; filia, 151.
- Florem juventatis, 124.
- Formules.*
- A terra ad martyres, 170.
- Condidit mentem in Domino, 14.
- Conduntur membra sepulchro, 78,
102.
- Defunctus, 51.
- Εὐθα καίττι, 153.
- Facit : hic facit, 178.
- Jacet ; hic jacet, 16, 22, 94, 154,
179; bonom memoriom, 180; in
mortis durae violentia, 124; Christi
nomine, 174.
- Notavi, 82.
- Obiit, passim; in pace, 107, 113,
158.
- Pax : cum pace, 25; in pace, 45, 48,
52, 66, 75, 82, 92, 97, 102, 107,
113, 148, 150, 158, 159, 172.
- Pausat, 22; depositio, 9.
- Quiescit, hic quiescit, 175; in Christo
quiescens, 172; membra quies-
cunt, 143.
- Recessit, 59, 174; in albis, 155.
- Requiescit, 45; hic requiescit, II, 20,
23, 151; bonae memoriae, 25, 27,
51, 173; in pace, 33, 150, 158;
in hoc loco, 14, 119, 158; in hoc
tumulo bonae memoriae, 45, 48,
52, 61, 63, 66, 75, 82, 89, 92, 97,
102, 105, 107, 109, 110, 113, 132,
134, 148, 150, 162, 170, 182; in
hoc tumulo in Christo, 156.
- Sepulchrum, 115, 124, 140, 165,
183; conduntur membra sepul-
chro, 78, 102.
- Tradidit animam Domino, 25.
- Transiit, 30, 136, 154.
- Vixit in amore et timore Dei, 127.
- Usurae lucis, II, 266.
- Fratres, 183; gemini fratres, 183; ger-
manitas fratris et sororis, 178.
- Germine barbarico nati, IV, 183.
- Helciarrii, IV, 35.
- Hymni : pernoctans hymnis, 179.
- Infans, IV, 11, 20; infantula, 102, 151.
- Innocens, 113, 148; innox, 20, 110,
151; innocentes : optam vobis
felicissimi valeatis qui innocen-
tium nomina memoriam recensites,
178.
- Inscriptions grecques, 153.
- Inscriptions métriques, II, 266; IV,
35, 41, 57, 69, 94, 115, 127, 136,
140, 183.
- Inscriptions contenant des essais de vé-
rification, 79, 102, 122, 124, 161,
165.
- Inscriptions acrostiches ; versibus in
primis ordine prodit apex, II, 266.
- Inscriptions ornées :
Chrisme, IV, 119, 178.

- Chrisme avec α et ω , 25, 51, 153, 164, 169, 173, 177.
 Chrisme entre deux colombes, 14, 25, 61, 157, 169.
 Colombes, 27, 79, 89, 174, 176, 181.
 Colombes accompagnant le Chrisme, 14, 25, 61, 157, 169.
 Colombe et palme, 20, 49, 158, 183.
 Colombe et vase, 23, 49, 102, 160, 172.
 Colombe et brebis, 172.
 Croix en tête du texte, 66, 109, 132, 143, 148, 165, 180.
 Croix en bas du texte, 100, 162, 176.
 Palme, 27 ; entre deux aigles, 30.
 Rinceau en bordure, 14, 53, 109, 166.
 Vase, 78.

 Lectores : scola lectorum, IV, 119.
 Lustrum, II, 266 ; IV, 69.

 Maritus, IV, 172.
 Martirium : vixit in martirio annus septem, 148.
 Mater bonorum [consiliorum ?], 169.
 Ministerium sacrum, 57.
 Monecus, 163.
 Mundus, passim, 94, 115, 127, 136 ; munduna reliquit, 25.

 Nauta, IV, 35.
 Neguciator, 143.
 Nepos, 41 ; nepotes.
 Neptis, 124
 Notavi, 82.

 Opus Salomonis, IV, 69.
 Ossa, 182.

 Paradisus : paradisiacae opes, IV, 139.
 Pasca : vigelia Pasce, 16.
 Pastor, 94.
 Pater, 183.
 Pedes, 35.
 Penitentiam consecuta est anno, I, 75 ; egit annos viginti et duos, 92.
 Pernoctans hymnis, 179.
 Pignus, 127.
 Pontifex, 35, 115.
 Praefectus praetorio Galliarum, 41.
 Praesidialis vir, 171.
 Praes, 69.
 Presbiter, 159.
 Primicierius scholae lectorum, 119.
 Princeps, II, 266 ; 98.
 Probatus annorum X et octo, 171.
 Proceres : Lugduni procerum nobile consilium, II, 266.
 Psallere praecepit normannique tenere canendi, IV, 136.
 Puella Deo sacrata, 14.

 Religiosa, IV, 92 ; in religione deditus, 23 ; venerabilis religione, 124.
 Rex Gudomarus, rachète les Brandorici en 527, 100.
 Rex Gundobadus clementissimus, relève les murailles de Genève, emolumento proprio spatio multiplicato, 66.
 Regina : sceptrorum columen (Caretene) principis excelsi curas partita mariti, 69.
 Renati fonte : frontem cruce, membra fonte purgans, 41.

 Sacerdos, IV, 94, 127, 136.
 Sacrum jugum, 69.
 Salus, 35.
 Sanctimonialis, 132 ; sanctemuniales, 174.

- Sancti, 179; positus ad sanctos, 171; loca sanctorum adsedue studuit, 143; sanctorum festa, 94.
- Scola lectorum, 119.
- Serviens ecclesia Lugduninsi, 119.
- Soror, 178.
- Statio miseris, portus egenis, 143.
- Templum: IV, condidit hoc templum praesens, 69.
- Tribunus: ex tribunis, 171.
- Tyrannis dominantibus, 41.
- Venerabilis, IV, 33, 124.
- Versification (essais de); 79, 102, 122-124, 161, 165.
Hoc continentur tumulo Taurini membra, 161.
- Longum vitae cursum centeno con-sole duxit, 124.
- Viator, 35, 40.
- Vitam prout proposuerat gessit, 14; vita aeterna, 115; perpetua, 165, 178.
- Vixit annos LXXXIII, 176; octugenta qiqe, 162; octogenta et septem, 171; sex lustra exegit non breviterspatium, II, 266; centeno console, 124.
- Vitraux teints: sub versicoloribus figuris vernans herbida crusta saphiratos flectit per prasinum vitrum lapillos, 35.
- Vocabulum: ita ut nominis sui vocabolum vitae meritis commendaret, 78.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

Extrait de la Délibération du Conseil municipal de la ville de Lyon relativement à la publication d'un nouveau Catalogue des Inscriptions du musée des antiques.

INSCRIPTIONS PUBLIQUES

I. INSCRIPTIONS RELATIVES AUX EMPEREURS OU A DES PERSONNES DE LA FAMILLE IMPÉRIALE, I.

Auguste — Fragment de l'épigraphie en grandes lettres de bronze, probablement dorées, de l'autel de Rome et d'Auguste au penchant de la colline Saint-Sébastien, 3.

Auguste — Fragment d'une autre inscription monumentale provenant comme les précédentes du soubassement de l'autel de Rome et d'Auguste, 8.

Auguste — Autre fragment de la même inscription, 11.

Trajan — Fragment d'une inscription en son honneur, 12.

Fixation du départ des réitérations de la puissance tribunitienne de Trajan et de ses successeurs au 10 décembre, 14.

Antonin le Pieux — Taurobole offert en l'an 160, pour sa conservation, pour celle de ses enfants et pour le maintien de la colonie de Lyon, 15.

Sculptures se rapportant à la cérémonie, 16.

Description de la cérémonie, 20.

Commode — Taurobole offert en l'an 190 pour sa conservation, pour celle de toute la maison divine et pour le maintien de la colonie de Lyon, 1, 26.

Sculptures se rapportant à la cérémonie, 26.

Les noms de Commode effacés, 27.

Septime Sévère et Albin — Taurobole offert en l'an 194 pour la conservation de Septime Sévère empereur, pour celle d'Albin César et de toute la maison divine et pour le maintien de la colonie de Lyon, 32.

Sculptures se rapportant à la cérémonie, 32.

Les noms d'Albin effacés, 33.

Bataille entre Sévère et Albin, dans le voisinage de Lyon, dans la plaine dont le milieu est aujourd'hui occupé par le village de Sathonay, 35.

Septime Sévère et Caracalla — Taurobole offert en l'an 197 pour la conservation de Septime Sévère empereur, de Caracalla César et « empereur désigné », de Julie mère des camps, de toute leur maison divine et pour le maintien de la colonie de Lyon, 37.

Sculptures se rapportant à la cérémonie, 38.

Septime Sévère, Caracalla et Géta — Fragment, 41.

Les noms de Géta effacés, 42.

Empereur non déterminé — Taurobole sans date et sans mention du prince pour qui il a été offert, 46.

Sculptures se rapportant à la cérémonie, 47.

Empereur non déterminé — Fragment paraissant se rapporter à un empereur, 48.

Empereurs rappelés dans des inscriptions des paragraphes suivants, I, p. 48.

Poids en bronze au nom de Claude, 48.

Tuyaux de plomb au nom de Claude, 48.

Borne milliaire au nom de Claude, apportée du camp de la Valbonne, 49.

Borne milliaire aux noms de Maximin et son fils Maxime, apportée d'Ampuis, 49.

Empereurs rappelés dans des inscriptions perdues ou non entrées au musée, 49.

Fragment relatif à Tibère, 49.

Fragment relatif à Vespasien, 49.

Borne trouvée à Chagnon près Rive-de-Gier, avec inscription mentionnant une ordonnance de l'empereur Hadrien pour la protection de l'aqueduc qui amenait les eaux de Mont-Pilat à Lyon, 50.

Autel aux *Matronae Aufanise* et aux *Matres Pannoniorum et Delmatarum* pour la conservation de Septime Sévère, 51.

Fragment relatif à l'empereur Philippe consul avec Titianus (en l'an 245), 52.

Borne milliaire au nom de Constantin à la Guillotière, 52.

Empereurs rappelés dans des inscriptions étrangères.

Statue élevée à Hadrien en l'an 119 par les bateliers du Rhône à Saint-Jean-de-Muzols près Tournon, dans le dép. de l'Ardèche, 53.

Taurobole offert pour la conservation de Commode, de la maison divine et le maintien de la colonie de Lyon, 184, inscription trouvée à Tain, dans le dép. de la Drôme, I, 54.

II. INSCRIPTIONS RELATIVES AUX FONCTIONS REMPLIES PAR DES SÉNATEURS, 55.

La Gaule conquise par César réduite d'abord en une seule province, ensuite divisée en trois provinces en l'an 27 av. J.-C. (plus probablement dans la période des trois années 16, 15 et 14 av. J.-C.; voy. ci-après t V, p. 1 et) 55.

Formation des deux Germanies, 56.

Résidences des gouverneurs, 56.

Classement hiérarchique des fonctions sénatoriales, 56, 57.

Table de Claude — Partie d'un discours prononcé par l'empereur Claude en l'an 48 à l'effet d'obtenir pour les citoyens romains de la Gaule chevelue le droit d'accès au sénat de Rome et aux fonctions de la carrière sénatoriale, 58.

Description de la table, 58.

Découverte et acquisition, 59.

Emplacement de la vigne où a été trouvée la table, 61.

Installations successives, 63.

Constatations diverses, 69.

Fac-similé, dorure antique, lettres, accents, fautes, pièces de rapport, particularités, 70, 71 et suiv.

Bibliographie, 76.

Lecture latine et traduction, 78.

Commentaire, 84.

Résumé du discours dans les *Annales* de Tacite, XI, 23, 24, I, 85, 86.

Le discours prononcé en l'an 48, 87.

Dispositions hostiles du sénat, 88

Claude bienveillant pour les Gaulois, 89, et particulièrement pour Lyon, 90.

Changements dans le gouvernement de Rome antérieurement à l'empire, 91.

Tarquin l'Ancien, fils du Corinthien Démarathe (diverses orthographes du nom), 91.

Servius Tullius, fils de la captive Ocesia (diverses orthographes du nom), et compagnon fidèle du chef Caelius Vivenna, dont le nom étrusque était Mastarna ; peinture étrusque où ils sont représentés et désignés par leurs noms, l'un appelé *Cailë Vipinas*, l'autre *Mastarna*, 91, 92.

Rappel de la conquête de la Bretagne, 92.

Extension du droit de cité romaine aux peuples de l'Italie, puis de la Gaule cisalpine, 93.

Admission au sénat par Auguste des hommes qui par leur notabilité et leur fortune étaient la fleur des colonies et des municipes, 94.

Demande du même privilège par Claude, rappelant sa fonction de censeur, en faveur des provinciaux, 94.

Éloge de la colonie de Vienne, envoyant depuis longtemps des sénateurs à la curie de Rome, 94, 95.

Éloge du Viennois L. Vestinus, et recommandation de ses fils à la bienveillance du sénat, 95.

Ce Lucius Vestinus, probablement le même qu'un L. Iulius Vestinus, préfet d'Égypte sous Néron, et que le L. Vestinus chargé sous Vespasien de la reconstruction du Capitole, I, 95.

Son fils ou son petit-fils, personnage éminent par son savoir et ses hauts emplois sous Hadrien, I, 96, 97.

Invective contre le Viennois Valerius Asiaticus, 97.

Son consulat et la condition de la colonie de Vienne, 98 et suiv.

Vienne colonie de citoyens romains avec le droit italique obtenu sous Claude, 101; plus probablement colonie de droit latine jusque sous Caligula et, à partir du règne de cet empereur, colonie de citoyens romains, avec le droit italique plus tard, 102.

Transition bizarre par laquelle Claude s'excite, en s'interpellant lui-même, à exposer directement l'objet de sa proposition, 103.

Sénateurs appelés jeunes gens, 103.

Persicus, ami de Claude, 104.

Lyonnais sénateurs, quoique Lyon fût hors des limites de la province Narbonnaise, 104.

Plaidoirie en faveur de la *Gallia comata*, 105.

Éloge de la fidélité des Gaulois pendant la guerre de Germanie de Drusus, le père de Claude, 105.

Leur docilité à se soumettre aux opérations du recensement, 1, 106.

Recensements sous Claude et sous Auguste, 106, 107.

Claude écrivain et auteur de nombreux ouvrages, 107.

Autre spécimen du style de Claude fourni par un édit découvert à Clès, près de Trente dans le Tyrol en 1869, 107.

Lettres ajoutées par Claude à l'alphabet, 108.

Gouverneur de la Lyonnaise. — Statue décernée par l'assemblée des trois provinces de Gaule à un ancien gouverneur de la Lyonnaise probablement sous Antonin le Pieux, devenu ensuite consul, 109.

Préfet du prétoire *clarissimus vir*. — Statue décernée à Plautien, préfet du prétoire sous Septime Sévère, par les trois Gaules, 112.

Préfet du prétoire en même temps que sénateur, décoré même des ornements consulaires, puis consul, 45.

Parent par affinité, étant devenu le beau-père de Caracalla, avec Septime Sévère et Caracalla empereurs, et Géta César, 117.

Curateur de la colonie de Lyon. — Statue élevée par les Lyonnais à un personnage prétorial, curateur et patron de la cité sous Septime Sévère, 118.

Réorganisation par Auguste de la chevalerie en cinquante-quatre turmes ou escadrons de trente cavaliers; chaque turme commandée par six chefs: trois décurions et trois *optiones*. Le prince de la jeunesse, quand il y en avait un, était le premier des six chefs de la première turme et en même temps de tout le corps équestre, 120.

Curateur. — Le même personnage, 123.

Sous sa curatelle et avec son autorisation, la corporation des centonaires refait à ses frais une partie du cirque: cinq cents places autrefois données par un édile, 123.

Femme clerissime. — Statue élevée par les Lyonnais à la femme du même personnage, 125.

Gouverneur de la Lyonnaise. — Autel à Jupiter depulsor, au Bon Esprit, à la Fortune de Bon Retour, par un personnage prétorial, gouverneur de la Lyonnaise sous Septime Sévère, Caracalla et Géta régnaient ensemble, 127.

Sa femme qualifiée *clarissima femina*, son fils aîné *clarissimus juvenis*, le plus jeune *clarissimus puer*, et, de plus, admis par adlection *iuter familias balricias*, 129.

L'autel dédié à l'occasion de sa rentrée en possession du gouvernement de la province Lyonnaise, 129.

Décemvir stlitibus judicandis. — Statue élevée par les trois Gaules à un jeune personnage pourvu d'une des fonctions du vigintivirat, I, 132.

Ad lectus in amplissimum ordinem : — Statue d'un enfant admis, à l'âge de quatre ans, par Antonin le Pieux dans l'ordre sénatorial, 134 ; la statue du jeune sénateur était à côté de celle de son frère, qui n'était que chevalier ; les deux statues étaient sur un même piédestal et avaient été élevées par un affranchi impérial employé à la comptabilité des mines de fer, 136.

Rappel des fonctions sénatoriales mentionnées dans les inscriptions du paragraphe précédent, 137.

Fonctions sénatoriales mentionnées sur des inscriptions perdues ou non entrées au musée, 138.

Fragment avec date consulaire de l'an 172, 138.

Statue élevée à un personnage prétorial, peut-être gouverneur de la Lyonnaise sous Hadrien, 138.

Statue élevée par la cité des Lémovices à un personnage pourvu, entre autres fonctions prétoriales, du gouvernement de l'Aquitaine postérieurement à Hadrien, 139.

Fonctions sénatoriales mentionnées par des inscriptions étrangères, 140.

Gouverneur de la Lyonnaise, 140.

Censiteurs de la Lyonnaise, 140, 141.

Censiteur de la Lyonnaise et de Lyon, 141.

Liste des gouverneurs, I, p. 141, 142.

III. INSCRIPTIONS RELATIVES AUX FONCTIONS REMPLIES PAR DES CHEVALIERS, 143.

Rôle des chevaliers toujours grandissant au détriment de celui des sénateurs, notamment sous Claude, sous Hadrien, sous Septime Sévère et à partir de Gallien jusqu'à l'établissement de la monarchie par Constantin, 143.

Coup d'œil d'ensemble sur les fonctions équestres mentionnées par les inscriptions, 145 et suiv.

Procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : — statue élevée à un chevalier romain pourvu entre autres fonctions de celle de procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine sous Antonin le Pieux, 149.

Les onze peuples de l'Aquitaine, c'est-à-dire de l'Aquitaine entre Garonne et Loire, 151.

Le tombeau d'Alexandre le Grand, non à Nicopolis, mais à Néapolis, qui était un quartier d'Alexandrie, 152, 153.

Appointements des procureurs, 155.

Procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : — statue élevée à un procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, probablement le père de l'historien Marius Maximus, par un cavalier remplissant auprès de lui l'office de corniculaire, I, p. 156.

Pontifes *majores* et *minores*, les premiers toujours des sénateurs, les seconds toujours des chevaliers, 159.

Deux fils, l'un, L. Marius Maximus Perpetuus Aurelianus, pourvu d'un commandement à la bataille de Lyon et probablement l'historien qui avait écrit les vies des empereurs de Trajan à Sévère Alexandre, 159. 160.

Quels officiers supérieurs avaient des corniculaires, 160, 161.

Procurateur et censiteur de la Lyonnaise : — Statue équestre élevée par l'assemblée des trois Gaules à un procureur de la Lyonnaise, censiteur de la même province et le premier chevalier romain qui ait eu cette fonction, sous Septime Sévère et Caracalla régnant ensemble, 161.

Militiae equestres, c'est-à-dire les trois grades de préfet de cohorte, de tribun légionnaire et de préfet de cavalerie, et, à partir de Septime Sévère, ceux aussi de primipile et de simple centurion, 165.

Procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : — Statue à Timesithée, le futur préfet du prétoire, beau-frère de Gordien le Pieux; procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine à la suite de nombreuses autres fonctions équestres, élevée par un Arverne et un Mediomatrique au nom de leurs cités, dont ils avaient le patronage, 166.

Ratio privata, institution de Septime Sévère, 170.

Logista Thymelae, même fonction que celle de *procurator summi choragii*, 171.

Exactor reliquorum annonae sacrae expeditionis, I, p. 171.

Timesilheus, non pas *Misitheus*, 174, 175.

Procurateur sans autre désignation, 177.

Secrétaire *a studiis Augusti*, 179, voy. V, 8.

Praepositus vectigalium, 181.

Adlectus Romae in quinque decurias, 182.

Variations de l'institution des Jécuries de juges; leur nombre réduit de trois à deux par César; relevé à trois par Antoine; porté à quatre par Auguste, puis à cinq par Caligula. Cens de chacune de ces cinq classes, 183.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents, 184.

Rappel des inscriptions perdues ou non entrées au Musée, 185.

Procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : statue élevée à un Titus Flavius Titianus devenu préfet d'Égypte probablement au sortir de sa procuratelle. Recension des personnages connus des mêmes noms, 186

Procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : statue élevée par les Lyonnais à un C. Iunius Flavianus devenu après sa procuratelle *procurator a rationibus* et préfet de l'Annone ; appointements attachés à ces fonctions, 187.

Procurateur des mines de fer, I, p. 187.

Statue élevée à un *procurator ferrariarum viereggius* par un subalterne, 188, 189.

Poids faisant partie du mobilier du bureau du procurateur, 189, 190.

Inscriptions étrangères, 191.

Procurateurs :

Un procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine et en même temps du district de Lectoure, 191.

Un procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, ensuite *a rationibus*, c'est-à-dire directeur de la cour des comptes, antérieur à Hadrien, 191.

Un procurateur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, ensuite *procurator a rationibus*, non antérieur à Hadrien, 192.

Un procurateur des trois provinces de la Gaule, ensuite *procurator a rationibus* et préfet de l'Annone sous Antonin le Pieux, 192.

Un procurateur de la Lyonnaise remplissant par intérim les fonctions de gouverneur sous Sévère Alexandre, 192.

Un procurateur du XX^e des successions *per Gallias Lugdunensem, Belgicam et utramque Germaniam* sous Marc Aurèle ou Commode, ensuite sénateur, 192.

Un procurateur du XL^e des Gaules, affranchi impérial (la fonction devient équestre à partir d'Hadrien), 192.

Un vice-procurateur du XL^e des Gaules, *vir perfectissimus*, 193.

Un procurateur chargé de juger les contestations entre les fermiers du XL^e des Gaules et les commerçants, 193.

Un procurateur pour le recrutement des gladiateurs, *vir egregius*, dans les provinces de Gaule, de Bretagne, d'Espagne, de Germanie et de Rétie, 193.

Préfets. — Un préfet des charriots de la poste des trois provinces Lyonnaise, Narbonnaise et d'Aquitaine, sous les Philippe, I, p. 193.

Un préfet des charriots de la poste *per Gallias*. La *praefectura vehicularum*, institution non antérieure à Trajan, 193.

Censiteur-adjoint de la Lyonnaise, 193.

IV. FONCTIONS INFÉRIEURES.

Coup d'œil d'ensemble sur les fonctions inférieures rappelées par les inscriptions, 194 et suiv.

Scribe du questeur, membre des trois décuries, 197.

Organisation des décuries des scribes, 198.

De condition libre et presque toujours chevaliers, 199.

Licteur, membre des trois décuries, 199 ; affranchi, 200.

Organisation des décuries des licteurs, 201.

Nombre de faisceaux des gouverneurs de provinces sénatoriales et des gouverneurs de provinces césariennes, 201.

Payeur du fisc : *dispensator*, 201.

Esclave impérial, 202 ; son vicaire, esclave également, 202.

Corniculaire : — Vétéran légionnaire faisant partie de l'office des corniculaires du gouverneur de la Lyonnaise, 204.

Bénéficiaires du procureur, 205, 208, 216, 219.

Insigne des bénéficiaires, 213.

Soldats de la classe des *principales*, employés en certain nombre auprès du gouverneur, du commandant légionnaire, du tribun légionnaire, comme ordonnances, et dans l'ordre civil, auprès du procureur provincial comme policiers et agents de contrainte pour le recouvrement des impôts, 215.

Greffiers, *exactis*, *exactus exacta* :

Exactus du procureur de la Lyonnaise, soldat légionnaire, I, 223.

Teneur d'écriture de la comptabilité du quarantième des Gaules.

Tabularius XL Galliarum, affranchi impérial, probablement de Marc Aurèle et de Vêrus, 227.

Employé de la ferme du XL^e des Gaules.

Esclave de la compagnie fermière, 229.

Affranchi de la même compagnie, 229.

L'impôt s'appelait *publicum quadragesimae Galliarum*, 230.

Teneur d'écriture de la comptabilité des mines de fer.

Tabularius ferrariarum, affranchi impérial, de quelqu'un des empereurs de la période antonine, 232.

Teneur d'écriture d'une comptabilité non déterminée.

Tabularius..., esclave impérial, probablement de Trajan, 233.

Préposé d'un bureau de recette ou d'un relai de la poste ou d'un corps de garde de police : *stationarius*; 234.

Porte-clefs de la prison publique :

Clavicularius carceris publici Lugduni, affranchi, 235.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents, 237.

Rappel des inscriptions perdues ou non entrées au musée.

Greffier : *exactis* du procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine, ancien soldat légionnaire, 237.

Greffier, *exacta* d'un procureur non désigné, I, 237.

Employé aux écritures du procureur de la Lyonnaise et de l'Aquitaine : *proximus a memoria item a commentariis procuratoris*, ..., affranchi impérial probablement de Marc Aurèle, 238.

Teneur de livres de la comptabilité du XL^e des Gaules : *tabularius*, affranchi impérial, 238,

Un autre *tabularius* de la même comptabilité, esclave ou affranchi, 238.

Un *librarius in tabulario majori* d'une comptabilité non désignée, esclave impérial antérieur aux Antonins, 238.

Un *tabularius* d'une comptabilité non désignée, affranchi impérial, probablement de Septime Sévère et Caracalla, 238.

Payeur d'une administration non désignée : *ex dispensatoribus*, esclave impérial antérieur aux Antonins, 239.

Ajusteur à l'administration de la monnaie : *aequator monetae*, esclave de l'empereur Tibère, 239.

Ingénieur d'un des aqueducs de Lyon : *librator*?, affranchi impérial, 290.

Courrier : *civis Lugudunensis tabellarius ejusdem civitatis*, 239.

Inscriptions étrangères.

Payeur : *dispensator ad fiscum Gallicum provinciae Lugudunensis*, esclave de Tibère (Personnel à sa suite en voyage), 240.

Dispensator ad census provinciae Lugudunensis, esclave impérial, 1, 240.

Teneur de livres : *tabularius provinciarum Lugudunensis et Aquitanicae* affranchi impérial, probablement de Trajan, 240.

Caissier du XL des Gaules : — *arcarius Luguduni*, précédemment *contrascriptor finibus Cottii*, esclave de la Compagnie fermière, 240.

V. INSCRIPTIONS MILITAIRES, 241.

Les légions : armée légionnaire réorganisée par Auguste, 241 et suiv., voy. V, 11.

Légions dites *Geminae*; explications de M. Mommsen et de M. Ch. Robert, 243.

Tableau des légions mentionnées par les inscriptions (y ajouter la XVI^e *Gallica*), 246.

Légion I^e *Adjutrix*; — son histoire, 248.

Centurion, 249, 250

Explication des mots « fils et héritier », 251.

Légion I^e *Minervia*; — son histoire, 252.

Principales, 256.

Centurions, 255, 258 : soixante dans la légion : *les ordines* du centurionat, 256, 257.

Lyon résidence de nombreux vétérans des légions du Rhin, 257.

La tribu *Fabia Romae*, 260.

Vétérans, 264, 267, 269, 273, 276, 281, voy. V, 12.

Service et vétérançe au temps de Tibère, 265, 266.

Durée légale du service dans les légions, 272.

Honesta missio; montant de la retraite, 273.

Soldat, 279.

Surnoms *Pia* et *Fidelis*, 282.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : légat, centurion, vétérans, I, 283, voy. V, 13.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : tribun, vétérans, *imaginifer*, bénéficiaire, 283, 284.

L'imaginifer différent du *signifer*, 284.

Légion II^e *Adjutrix* — Son histoire, 285.

Inscriptions étrangères : Soldat, 286.

Légion II^e *Augusta*; — son histoire; emplacement du milliaire des légions de Varus, 287.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : centurion, 289.

Inscriptions étrangères : porte-enseigne, 290.

Légion II^e *Trajana Fortis*; — son histoire, 290, 291.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : *Praepositus*?, 292.

Légion III^e *Cyrenaica*; — son histoire, 292, 293.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents :

Praepositus? centurion, 294.

Inscriptions étrangères : soldat, 294.

Légion III^e *Macedonica* — son histoire, 295.

Inscriptions étrangères : Soldat, 296.

Légion III^e *Scythica*; — son histoire, 296, 297.

Centurion : *basilatus prior*, 298.

Légion V^e — *Macedonica*; — son histoire, 299, 300.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents :

Tribun, 302.

Légion VI^e *Victrix*; son histoire, I, 302.

Centurion, 305.

Vétéran, 306.

Inscriptions étrangères : vétérans, 308.

Légion VII^e *Gemina*; son histoire, 308, 309.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : tribuns, 310.

Légion VIII^e *Augusta*; son histoire, 310.

Bénéficiaire du tribun semestre, 314.

Tribun semestre, 316.

Vétéran, 317, 318, 320.

Soldat, 323.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents : vétérans, corniculaire du gouverneur de la Lyonnaise, 325.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : vétérans, 325.

Légion X^e *Fretensis*; son histoire, 326.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : tribun, 320.

Légion XI^e *Claudia* ; son histoire, 329.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : tribun, 333.

Légion XIII^e *Gemina* ; son histoire, 334.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents : tribun ?, 337.

Légion XIII^e *Gemina* ; son histoire, 337 ; voy. V, 13.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents : tribun, centurion, 340, 341.

Légion XV^e *Apollinaris* ; son histoire, I, 341.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : tribun, 343.

Légion XVI^e *Gallica* ; son histoire, 344.

Inscriptions étrangères : soldat, 345.

Légion XX^e *Valeria Victrix* ; son histoire, 346.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : tribun, 350.

Légion XXI^e *Rapax* ; son histoire, 350.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : vétéran, 353.

Légion XXII^e *Dejotariana* ; son histoire, 354.

Inscriptions étrangères : soldats, 357.

Légion XXII^e *Primigenia* ; son histoire (voy. V, 14), 357.

Optio, 362.

Vétéran, 364, 366, 368, 371, 373.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : vétéran, 375.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : vétéran, soldat, 375, 376.

Légion XXX *Ulpia Victrix* ; son histoire, 370.

Signifer (explication), 379, 380.

Vétéran, 382, 386, 389, 393, 395, 397, 399 ; V, 14 et 16.

Librarius, 383.

Émérite, 388.

Soldat, 391.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : soldat, 401.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : tribun, vétéran, 401, 402.

Légion I^{re} *Italica* ; son histoire, 402.

Légions non désignées :

Centurion, 407.

Speculator et corniculaire, 410.

Evocatus, 412.

Vétéran, 413.

- Inscriptions perdues ou non entrées au musée : tribun, *speculator commentariensis*, *frumentarius* et *commentariensis*, I, 416.
- Troupes auxiliaires, 417; voy. V, 16.
- Cohorte 1^{re} *Germanica*, 418 : centurion, 418.
- Numerus* des cavaliers catafractaires, 421 : centenier; sculpture en champ levé le représentant, 421, 423.
- Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes :
- Cohorte I *Gallica* : praefectus, 425.
- Cohorte II *Hispana* : praefectus, 425.
- Ala Sulpicia* : praefectus, 425, 429.
- Inscriptions étrangères.
- Cohorte I *Tbracum*; soldat, 426.
- Cohorte XXXII de volontaires citoyens romains; soldat, 426.
- La garde prétorienne, 426.
- Diplôme militaire en faveur des soldats des cohortes *praetoriae Gordianae* I à X *Piae Vindiees*, sous Gordien le Pieux, en 243 : soldat de la cohorte II^e, 428.
- Cohorte III^e, soldat, 429.
- Cohorte VIII, soldat, 429.
- La garde urbaine, 429 :
- La cohorte XVII^e en garnison à Lyon : *Lugduniensis ad Monetam*; soldat, 433.
- La cohorte XIII *Urbana* en garnison à Lyon, I, 435; voy. V, 18.
- Emerite, 435, 439; V, 19.
- Signifer*, 435.
- Optio carceris*, 437.
- Medicus castrensis* (explication), 437, 438.
- Soldat, 439, 443, 445.
- Vétéran, 442.
- La cohorte I *Flavia Urbana* en garnison à Lyon (en remplacement de la XIII^e *Urbana* envoyée à Carthage, V, 18), 447.
- Inscriptions perdues ou non entrées au musée : *signifer*, soldats, 448, 449.
- La garde dite des vigiles (de Lyon ou de Rome ?), 449; v. 19.
- Praefectus*, 450.
- Armée de mer, 452.
- Inscriptions perdues ou non entrées au musée : *praefectus classis Ravenatium*, 453.
- Additions et corrections; 455.
- Nom de l'artiste qui a sculpté l'encadrement du panneau qu'occupait la Table de Claude dans le grand vestibule de l'hôtel de ville, 455.
- Asiaticus, non commandant des armées du Rhin, 456.

Vienne devenue colonie de citoyens romains probablement sous Caligula, et peut-être appelée Florentia, 457, 458.

Recrutement de l'armée romaine : modifications apportées par Vespasien, par Hadrien, par Septime Sévère ; les barbares de plus en plus substitués aux Italiens, 460. .

TOME DEUXIÈME

INSCRIPTIONS PUBLIQUES (suite)

VI. — INSCRIPTIONS RELATIVES AUX FONCTIONS RELIGIEUSES, II, 1.

Haruspex primus de LX, 2.

Association des trois Gaules pour le culte de Rome et d'Auguste, 4.

Les trois Gaules, 5.

Les soixante peuples, 6 ; peuples de l'Aquitaine pyrénéenne, 7 ; de l'Aquitaine entre Garonne et Loire, 8 ; peuples de la Lyonnaise, 10 ; peuples de la Belgique, 14 ; voir V, 20, 21, 22.

La Germanie, 19.

Rétablissement des assemblées nationales de la Gaule et substitution du culte de l'empereur au culte des dieux, 21.

L'autel, 25.

Le temple, 30.

L'amphithéâtre, 31.

Marques de places réservées dans l'amphithéâtre, 33 : aux Arvernes, aux Bituriges Cubes, 33 ; aux Tricassins, 34 ; aux sévirs augustaux?, 36.

Libéralités à l'amphithéâtre, 37, 38.

Le domaine des trois Gaules et le pagus de Condate, 43 ; son étendue, 44, 47.

Magister du pagus, 47.

L'assemblée, 49 ; voy. V, 24 et suiv.

Sa composition, 49 ; session au mois d'août, 50 ; ses attributions, 50 ; sa caisse administrée par un *inquisitor* (contrôleur), un *judex* (juge), un *allector* (receveur), 51 ; ses prêtres, 52 ; leur droit de s'ériger au sortir de leur fonction des statues à eux-mêmes et aux membres de leur famille, 52 ; leur costume, 54 ; durée du culte impérial, desservi ensuite par des prêtres chrétiens jusque dans le cours du cinquième siècle, 55.

Statues de divinités protectrices de l'assemblée, 55.

La Lyonnaise à l'assemblée, 57 ; V, 21.

Ségusiaves, 59, 62, 63 ; prêtre, 59 ; père d'un prêtre, 62 ; établissement de bains chauds dans la propriété d'un prêtre, 65.

- Éduen, prêtre, 66.
 Senonais, prêtre; grand monument construit par lui, 69.
 Tricassin, prêtre, 75.
 Carnute, prêtre, 77.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Ségusiaves, 79; Carnute, prêtre, 80; Turon, *inquisitor*, 80; Venète, *allector*, 80; Veliocasse?, 80.
 Inscriptions étrangères : Ségusiaves, 81; reconstruction par un d'eux du théâtre de Feurs, 81; Eduen, prêtre, 82 (voir V, p. 23); Viducasse, prêtre, 82 (voir V, p. 27 à 35); fait opposition à la mise en accusation d'un gouverneur de la Lyonnaise, 82.
- L'Aquitaine à l'assemblée, 83; V, 20.
 Arverne, prêtre, 86.
 Cadurque, *judex arcae*, 87.
 Petrucores, prêtres, 89.
 Lemovices, prêtres, 91, 93, 94; un d'eux âgé seulement de vingt-deux ans, 93, 94.
 Pictave, *inquisitor*, 96.
 Biturige Cube, *judex arcae*, 97; Biturige, prêtre?, 99.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée; Arverne, prêtre, 101; Santon, prêtre, 101.
 Inscriptions étrangères : Arverne, prêtre?, 101; Petrucore, prêtre, 101; Cadurque, prêtre, 102; Santons, prêtres, 102; Vellave, prêtre?, 102.
- La Belgique à l'assemblée, 103; V, 22.
 Sequane, *inquisitor*, 105.
 Suession, *inquisitor*, 107.
 Viromanduen, *allector*, 108.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Séquane, prêtre, 110, il élève un monument relatif à la guerre civile de l'an 70; Nervien, prêtre, 111.
 Inscriptions étrangères : Médiomatrique, 112; Viromanduen, *inquisitor*, 112.
- Fragments sans indication de cités, 113.
 Prêtre, 115; préfet d'une colonie, 117; *actor publicus*, 117; *procurator centenarius* de la province d'Hadrumète, 118; voy. V, 35.
 Prêtre, 119; prêtre, 121; prêtre?, 122; prêtre, 124.
 Juge, 125.
 Prêtre ou fonctionnaire de l'association, 127.
 Prêtre, 129.
 Inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : hauts fonctionnaires publics honorés de statues par les trois Gaules, 130.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée : prêtres, 131; fonctionnaires de l'association, 131, 132.
 Inscriptions étrangères : un affranchi des trois Gaules, 132.
 Récapitulation, 133, 134.

INSCRIPTIONS MUNICIPALES

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE

Histoire de Lyon à l'époque romaine, 135.

Le monticule de Fourvière, 136 ; description du site, 137.

Temps préhistoriques, 138.

Du haut de Fourvière avant et après la fondation de la colonie romaine, 138.

Étymologie de Lyon, 147 ; Plancus et le Génie de Lyon, 149.

Le tombeau de Plancus, 154 ; représentation, 156.

Assiette de la ville, 157.

Étendue du territoire, 160.

Faits et événements relatifs à Lyon depuis la fondation de la colonie jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, 163 et suiv.

Époque de la fondation, 163 ; en l'an 43 av. J.-C., entre la fin de juin et le cours de septembre. Plancus et le Génie, 172.

. Sous Antoine de 711 à 714, av. J.-C. 43 à 40, 175.

Sous Cesar Octavien, ensuite Auguste, de 714 à 767, de 40 av. J.-C. à 14 de J.-C., 176. César Octavien en Gaule en 714, av. J.-C. 40, premier voyage, 176 ; Agrippa en Gaule en 717, avant J.-C. 37, 177. César Octavien en Gaule en 720, av. J.-C. 34, deuxième voyage, 177. Auguste en Gaule en 727, troisième voyage, 178. Agrippa en Gaule en 735, av. J.-C. 19, 179. Auguste en Gaule de 738 à 740, av. J.-C. 19 à 14, quatrième voyage, 179 ; le partage de la Gaule en trois provinces fait alors plus probablement qu'en 727 (voir V, 1 et 55). Exactions du procurateur Julius Licinus, 181. Réorganisation des cités de la Gaule, 181. Drusus à Lyon en 742, av. J.-C. 12, 182 ; dédie, au confluent de la Saône et du Rhône, un autel national consacré aux divinités associées de Rome et d'Auguste, 183. Auguste en Gaule en 744, av. J.-C. 10, cinquième voyage, 184. Auguste en Gaule en 746, av. J.-C. 8, sixième voyage, 185.

Monnayage, 187.

Sous Tibère, de 14 à 37, de J.-C. 190. Insurrection partielle de la Gaule en l'an 21, Monnayage, 192.

Sous Caligula, de 37 à 41 de J.-C., 192 ; ses cruautés et ses extravagances à Lyon, 193 et suiv.

Sous Claude, de 41 à 54 de J.-C., 196. Construction de l'aqueduc de Mont-Pilat, 197. Discours à Rome en faveur des Gaulois, 197, 198. Monnayage, 199.

Sous Néron, de 54 à 58 av. J.-C., 199. Incendie de Lyon, 200. Monnayage, 201.

De Galba à Vespasien, 202. Guerre civile à la suite de la mort de Néron ; animosité entre les Lyonnais et les Viennois, 203. Patriotisme de l'Éduen Mariccus, 204, 205. Vaine tentative de création d'un empire des Gaules, 205.

De Vespasien à Marc Aurèle, de 69 à 180 de J.-C., 206. Persécution à Lyon sous Marc Aurèle, 208 et suiv.

De Commode à Septime Sévère, de 180 à 192 de J.-C., 214.

Tableau de Lyon avant la fin du II^e siècle, 215.

Commerce : Corporation des négociants en vins, 216 ; des nautes, 216 ; des fabricants d'outres, 217 ; des négociants cisalpins et transalpins, 217 ; des dendrophores, 217 ; des charpentiers, 218 ; des *fabri*, 218 ; des centonaires, 218 ; des fabricants de sayons, 219.

Professions exercées isolément, 219 ; profession des barbaricaires, 220.

Corporation des sévirs augustaux, 220.

Éclat littéraire, 221.

Éclat artistique, 223.

Forme municipale, 225 ; rareté des inscriptions municipales ; Lyon administré directement par l'État, 225.

Garnison, 226.

Fonctionnarisme, 227.

Cosmopolitisme, 220.

Civilisation et bien-être, 229 (voir V, 55) ; abondance d'eau : quatre-vingts fois plus qu'aujourd'hui pour une population de trois quarts moindre, 223 ; vie confortable, 234 ; hôtel pour les étrangers, 235.

Sous Septime-Sévère, de 193 à 211 av. J.-C., 236. Guerre de Sévère et d'Albin ; Lyon saccagé, 237 et suiv. ; emplacement de la bataille, 239. Tradition relative à un massacre des chrétiens à Lyon, 242.

De Caracalla à Dioclétien, de 211 à 284 de J.-C., 243. Disparition des inscriptions privées, confiscations de Septime Sévère, écrasement de l'élément civil sous l'élément militaire, guerres de compétition, progrès de la misère publique, 243 et suiv. Proculus proclamé empereur, dans le nord de la Gaule plutôt qu'à Lyon, 245. Propagation de la vigne dans la Gaule, 246. Bandes de Bagaudes, 246.

De Dioclétien à la fin de l'empire, de 284 à 476 de J.-C., 246. Réorganisation provinciale et administrative de Dioclétien, 246. Mort, à Lyon, de l'empereur Magnence, 247. Lyon attaqué par les Allamans en 357 de J.-C., 248. Mort, à Lyon, de l'empereur Gratien en 383 de J.-C., 248. Invasion des barbares, 406 et 407 de J.-C., 249. L'empereur Avitus ; son panégyrique prononcé à Rome par Sidoine Apollinaire, son gendre, en 456 de J.-C., 250. Sidoine Apollinaire nommé évêque d'Arvernie en 471 ou 472 de J.-C., 251.

Développement de l'histoire des Burgondes à partir de leur arrivée dans la Gaule, 252. Les Burgondes participent à la grande invasion de 407 de J.-C., 252 ; reviennent en 413 et sont admis à se fixer sur la rive gauche du Rhin, dans la Germanie Première, 253 ; essaient de s'agrandir, en 435, et sont battus, puis

transportés, en 443, dans la Sapaudie, comme gardiens des Alpes pour les Romains, 254 ; sont appelés par les notables de Lyon et des autres cités de la Lyonnaise Première à occuper militairement, moyennant un partage des propriétés avec les habitants, le pays comme hôtes et défenseurs, 254. Lyon assiégé et pris en 458 par l'empereur Majorien, 255, puis revenu, après la mort de Majorien, en 461, sous la domination des Burgondes, dont il est la capitale, 255. Les États burgondes s'étendent au sud jusqu'à la Méditerranée, 256. Conditions du partage, 257.

Les Burgondes, d'après Sidoine Apollinaire et d'après la loi de Gondebaud, 260 ; plus pacifiques et plus civilisés que les autres barbares ; leur roi Gondebaud, prince ami de la paix et de l'agriculture, tolérant en matière religieuse et grand législateur, 263, 264.

Conquêtes des Francs sous la conduite de Clovis appelé et aidé par les évêques gallo-romains, 264.

Tombeau d'un noble, mort en 534, tout de suite après la chute de l'indépendance du royaume burgonde, 265 ; fac-similé de son épitaphe, 266.

Lyon chrétien 269. Les Lyonnais attachés au culte de Cybèle jusque dans le sixième siècle, 275.

LES MONUMENTS

Aqueduc du Mont-d'Or, 274 ; de la Brevenne, 277 ; de Craponne, 278 ; de Pilat, 279. Leur débit : 75.000 mètres cubes en 24 heures, 284.

Aqueducs du domaine des trois Gaules : de Cordieu, 285 ; de Miribel, servant à l'embellissement des dépendances de l'Autel du Confluent et puisant ses eaux directement au Rhône, 287 ; débit : 200.000 mètres cubes en 24 heures, 287. (Cet aqueduc était construit à la mesure du pied gaulois, V, 56.)

Chemins pavés, 288.

Ponts, 290.

Forum (restes subsistants), 291.

Palais impérial, 292 ; jardins du palais, 293.

Prétoire et prison, 294.

Hôtel de la Monnaie, 295.

Édifices aux clos Caille et Billon, 295.

Édifice à la Sara, 296.

Amphithéâtre de Fourvière (restes subsistants. C'est dans cet amphithéâtre qu'ont souffert les martyrs de l'an 177), 297.

Théâtre (restes subsistants), 299.

Cirque, 301 ; mosaïque, 302.

Temple des Lares, 304.

Temple de Mithra, 304 ; sculpture, 305.

Grotte Berelle, 305 ; encore subsistante, 306.

- Port des bateliers du Rhône, 307.
- Murs de soutènement au-dessous de la porte Saint-Georges, 308
- Édifice près de l'église Saint-Just, 309.
- Tombeaux sur la voie d'Arles, 309 ; sarcophage de marbre représentant le triomphe de Bacchus, 310.
- Temple de Mercure et de Maia augustes avec leurs statues et l'image de l'empereur Tibère, 312.
- Tombeaux sur la voie d'Aquitaine, 312.
- Chapelle de Silvain auguste avec la statue du dieu entre deux arbres, 313.
- Temple d'Apollon entouré d'un mur avec un auvent en bardeaux, 314.
- Thermes d'Ulattius, 315.
- Tombeau des Deux-Amants (probablement un lairare public), 316.
- Édifice à l'Observance, 317.
- Tombeaux à Vaise, 318.
- Temple des Mères augustes à Vaise, 318.
- Port et celliers (sur la Saône), 318.
- Bureaux de la douane, 319.
- Ainay, 320.
- Temple des Mères augustes à Ainay (bas-relief les représentant), 320.
- Quartier des *Kanabae* (à Ainay), 320.
- Tombeaux sur la voie abrégée de Lyon à Vienne, 321 ; restitution d'un de ces tombeaux, 322 ; sarcophage de marbre représentant la résurrection d'Ariadne par Bacchus, 323.
- Atelier de bronziers ? à Diara, 324. Image du Génie des bronziers ? *Genio aerar. Diarenses* : « A leur Génie, les bronziers de Diara », ou bien « Au Génie de leur Trésor, les *Diarenses* ». Le piédestal sur lequel est posée la statuette est une tirelire qui serait ce « trésor » des *Diarenses*, 326 ; ceux-ci plus probablement sur le territoire de Vienne que sur celui de Lyon, 326, 327.
- En dehors de Lyon, sur le domaine des trois Gaules.
- Temple, autel et amphithéâtre de Rome et d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône, au penchant de la colline Saint-Sébastien, 337 ; substructions de l'amphithéâtre, 328, 329.
- Thermes voisins de l'amphithéâtre, 332.
- Espace compris entre le pied de la colline et le Confluent, 332.
- Ancienne jonction de la Saône et du Rhône, 333.
- Épilogue, 334.

CONSTITUTION MUNICIPALE

Colonie, 335.

Respublica, Lugudunenses, civitas, civis, populus.

- Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes, 337.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée, 338.
 Inscriptions étrangères, 338.
- Patrons, curateurs, 339.
- La tribu des Lyonnais (*Galeria*), 339 et suiv.
 Tribus des autres cités de la Gaule, 341, 342.
- Décursions, 342; l'Ordre des décursions de Lyon, appelé *sanctissimus*, 342.
 Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes, 350.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée, 352.
 Inscriptions étrangères, 352.
- Questeurs, édiles, duumvirs, 353.
 Édile peut-être contemporain d'Auguste, 354.
 Décursion âgé de onze ans, fils d'un duumvir, 356.
 Questeur honoré des *ornamenta duumviralia*, curateur provincial des citoyens romains de la Lyonnaise, 361. Distribution dans laquelle les décursions reçoivent cinq deniers, 362.
 Inscriptions perdues ou non entrées au musée, 365. Questeur, édile, duumvir, curateur provincial des citoyens romains de l'Aquitaine, 367; honoré d'une statue, 367.
 Inscriptions étrangères, 369.
- Ponties, flamines et flaminiques, 369.
 Flamines de Rome et d'Auguste, 370.
 Flaminique augustale (elle rapporte de Rome le corps de sa sœur), 372.
 Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes, 374.
 Pontife perpétuel, 374.
 Prêtre perpétuel de la Mère des dieux, 374.
- Sévirs augustaux et collège des Lares, 375.
 Sévir augustal contemporain d'Auguste (tombeau monumental encore subsistant), 376, 377. Graffiti injurieux et autres tracés sur une des faces de ce tombeau, 379.
 Sévirs augustaux, 381, 382, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 395, 397.
 Sévir augustal de Lyon et de Vienne, 389; de Lyon et de Pouzzoles, 399.
 Syrien, sévir augustal de Lyon et barbaricaire, 401; explications au sujet du métier de barbaricaire, 403 et suiv.
 Sévir augustal et orfèvre argentier, 413.
 Sévir augustal, batelier de la Saône, honorat de la corporation des centonaires, négociant marchand de blé, 415.
 Sévir augustal, patron de la corporation, 417.
 Sévir augustal, parvenu à tous les honneurs de la corporation, négociant farinier, 418.
 Sévir augustal, curateur de la corporation, batelier du Rhône et préfet de la corporation, charpentier entrepreneur et patron de la corporation, 420.

Sévir augustal, curateur de la corporation, batelier du Rhône naviguant sur Saône, membre de la corporation des charpentiers entrepreneurs, marchand de saumures, 423.

Sévir augustal, curateur de la corporation, centonaire et patron de la corporation, dendrophore augustal et patron de la corporation, 425.

Rappel des inscriptions contenues dans les paragraphes précédents : sévir augustal et dendrophore reçoit le taurobole fait en 160 pour Antonin le Pieux, 428.

Sévirs augustaux : ils viennent dans une distribution après les décurions, de pair avec l'Ordre équestre et les négociants en vins et avant les autres corporations, et reçoivent chacun trois deniers, 429.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée, 429 : sévir augustal, patron de la corporation et en même temps de toutes les autres corporations autorisées à Lyon, 429 ; sévirs augustaux, 429 et suiv.

Inscriptions étrangères : sévir ; sévir augustal de Lyon, marchand de sayons, co-affranchi d'un autre sévir augustal de Lyon marchand de sayons et centonaire honorat, 432. Sévir augustal de Lyon en même temps *unguentarius*, 434. Sévir augustal de Lyon, de Narbonne, d'Orange et de Fréjus, 435. Patron des sévirs augustaux de Lyon, en même temps marchand d'huile, négociant en vins domicilié à Lyon, batelier de la Saône, curateur ou patron de ces corporations, 435.

Le collège des Lares ; il formait une paroisse qui se terminait *in domo Iuliana* probablement le palais impérial, 435, 436.

Corporations autres que celle des sévirs. Corporations des dendrophores, 438.

Dendrophore augustal, questeur et promu à tous les honneurs de la corporation, 439.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Sévir augustal et dendrophore, reçoit le taurobole de l'an 160 pour Antonin le Pieux, 442. Dendrophore quinquennal perpétuel ; les membres de la corporation font le taurobole de l'an 190 pour Commode, 442. Dendrophore augustal membre de la corporation, 442.

Corporation des *fabri* : employés avec les dendrophores et les centonaires comme sapeurs-pompier, 446.

Questeur du collège, en même temps fabricant et marchand de poterie de terre, 446.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : un patron de la corporation, 448.

Corporation des centonaires : employés avec les *fabri* et les dendrophores comme sapeurs-pompier, 448.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes ; les centonaires font à leur frais une importante réparation au cirque, 449 ; honorat de la corporation, en même temps sévir augustal, batelier de la Saône, négo-

cient marchand de blé, 449; honorat de la corporation en même temps sévir augustal et fabricant de sayons, 449; patron et pourvu de tous les honneurs de la corporation, 449.

Corporation des négociants en vins, 450.

Préambule : leurs entrepôts dans les *Canabae*, 451.

Négociant en vins, patron de la corporation, honoré d'une statue pour la dédicace de laquelle a lieu une distribution, 455. Patron de la corporation des bateliers de la Saône et des négociants en vins, honoré d'une statue pour la dédicace de laquelle a lieu une distribution de cinq deniers à chaque négociant, 456.

Négociant en vins et fabricant de poterie de terre, 458.

Fragment, 461.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : peut-être un négociant en vins, 463.

Inscriptions étrangères : négociant en vins, curateur et patron de la corporation, 463.

Corporation des bateliers du Rhône et de la Saône, 463.

Préambule, leurs ports à la rive droite de la Saône : celui des bateliers de la Saône entre les ponts du Change et Saint-Vincent ; celui des bateliers du Rhône vers l'église Saint-Georges, 465.

Base d'un monument élevé en l'honneur des bateliers du Rhône ; distribution de trois deniers *omnibus navigantibus*, 466.

Patron des bateliers du Rhône navigant sur Saône, patron de plusieurs autres corporations, 468.

Batelier de la Saône, curateur et patron de la corporation, 471 ; honoré d'une statue, pour la dédicace de laquelle a lieu, en l'an 216, une distribution de trois deniers à tous les bateliers, 472.

Batelier de la Saône, promu aux honneurs de la corporation, fabricant d'outres, 474.

Batelier de la Saône, 477.

Curateur et patron des bateliers de la Saône et du Rhône, honoré d'une statue, 479.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Patron de la « splendissime corporation » des bateliers du Rhône et de la Saône, 481. — Patron, 481. — Batelier du Rhône navigant sur Saône, 482. — Batelier de la Saône, patron de la corporation, 482.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Patron des bateliers de la Saône, 482 ; — fragment faisant mention d'un décret pris par les bateliers de la Saône, 482.

Inscriptions étrangères : Batelier de la Saône et patron de la corporation, 482. — Curateur des bateliers du Rhône, 483. — Les bateliers du Rhône élèvent une statue à l'empereur Hadrien, 483. — Les bateliers du Rhône et

de la Saône ont 40 places réservées dans l'amphithéâtre de Nîmes, 483. — Batelier de la Saône, 483.

Corporation des *Condeales* et des *arcarii*, 483.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Patron des *Condeales* et des *arcarii*, 484.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée. Patron des *arkarii* ? et des *Condeales*, 484.

Corporation des utriculaires, 485.

Préambule : c'étaient des fabricants d'outrés, 485, 486.

Marchand toilier, membre de la corporation des utriculaires de Lyon, 487.

Peigneur de laine ou fabricant d'étoffes de laine, membre de la corporation des utriculaires, 490.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Patrons, 492. — Membre de la corporation, 492.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : membres de la corporation, 492, 493.

Inscriptions étrangères : « utriculaire de Lyon », 493 ; voy. V, 42.

Corporation des marchands d'huile de la Bétique.

Curateur de la corporation, 493.

Corporation des fabricants ou marchands de sayons, 494.

Préambule, 494.

Fabricant ou marchand, 495.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Fabricant ou marchand, 496. — Membre de la corporation, 496.

Corporation des maîtres charpentiers entrepreneurs et des artistes stucateurs, 496.

Membre de la corporation, en même temps artiste en ouvrages de serrurerie, 497.

Autel au Génie de la « splendidissime corporation » et champ de sépulture des membres, 501.

Autel au Génie d'un bienfaiteur de la corporation, 503.

Artiste stucateur, 504.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Incorporé, 507. — Honorat et patron, 507.

Corporation des négociants Cisalpins et Transalpins, 508.

Membre et préfet de la « splendidissime » corporation, 509.

Corporation incertaine : curateur, 512.

Listes de noms qui peuvent être ceux de membres d'une corporation, 514, 516.

Rappel des inscriptions perdues ou non entrées au musée : *Annonarii riparii*, 517.

Additions et corrections du tome deuxième : Substitution des *Curiosolites* aux *Aulerici Brannovices* dans la liste des peuples de la Lyonnaise, 519. — Addition à

l'explication relative au *lunes* des provinces de Germanie, 520. — Correction à un nom celtique, 521 ; voy. V, 35.

Table du contenu du volume, 523.

TOME TROISIÈME

Inscriptions relatives à des dieux ou à des déesses.

Jupiter très bon, très grand, 2.

Jupiter et divinités des augustes, 3.

Divinités des augustes, 4 ; associées à Apollon, 6.

Mars, 7, 8.

Mercure et Maia augustes ; temple avec leurs statues et l'image de l'empereur Tibère, 10.

Maia auguste, 13.

Tous les dieux, 14.

Mères augustes, 15.

Isis auguste ; offrande d'une statuette de la Fortune, 16 ; voy. V, 61.

Salus, 7.

Vierges saintes, 18.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Taurobole à la Mère des dieux, 19, 20. — Autel à Jupiter *depulsor*, à la *bona Mens* et à la *Fortuna redux*, 20 ; — à Jupiter *depulsor*, à tous les dieux, à toutes les déesses et au Génie du lieu, 20 ; — à Apollon, 20 ; — à Diane en l'honneur du *pagus* de Condate, 20. — Groupe du Génie de Lyon et du fondateur de la colonie, sur une poterie, 20. — Autel au Génie de la splendide corporation des charpentiers entrepreneurs de constructions et des artistes stucateurs, 21.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Apollon, 21 ; — La Fortune, la dédicace datée de l'an 221 ; 21. — *Genius et Juno*, 21. — Jupiter très bon, très grand et les *Numina* des empereurs, 22. — Les Lares, 22. — Les Matrones aulaniennes et les Mères des Pannoniens et des Dalmates ; autel pour la conservation de Septime Sévère et de sa famille, par un tribun de la légion 1^{re} *Minervia* et probablement à la suite de la victoire de Sévère sur Albin, 23, voy. V, 61. — Les Mères, 24. — Les Mères *Eburnicae* d'Ivour, 24. — Mercure, 24. — Minerve, 24. — Les *Numina* des empereurs, 25. — Les Nymphes, 25. — Mithra, 25, 26. — Divinité incertaine, 26.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

1. Contemporaines d'Auguste ou de ses premiers successeurs, 27.

Plan par terre de l'emplacement des fouilles de Trion, 29.

Tombeau de sévir Calvius Turpio, 31 ; — de Salonius et statue, 31, 32 ; — de Satrius, et vue du tombeau, 33 ; — anonyme, 34 ; — de Julia et vue du tombeau, 34, 35 ; — de Q. Valerius, 35 ; — de Julius Severianus, 36. — Tombeaux détruits, 37. — Tous ces tombeaux sur la voie romaine d'Aquitaine, 37 ; — aspect de la voie bordée de tombeaux de construction monumentale, 38, 39. — Épitaphe se rattachant peut-être aux événements de la guerre civile qui ont motivé la fondation de Lyon, 39 et suiv. — Épitaphes et fragments, 42, 46.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes. 46.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Épitaphe d'un esclave de Tibère, *aequator monetæ*, 47 ; de sa femme, 48 ; d'une affranchie des colons de Lyon, 49 ; — d'un inconnu confondu à tort avec le célèbre et puissant affranchi Felix, gouverneur de la Judée sous Claude, 50, 51.

II. INSCRIPTIONS RELATIVES A DES GENS DE MÉTIER NON ORGANISÉS EN CORPORATIONS, 53.

Épitaphe d'un Africain de Carthage, artiste verrier, 53 ; — d'un argentier *exclussor*, 57 ; — d'un graveur de lettres, 59 ; — d'un constructeur et conducteur de radeaux, 61 ; — d'un négociant lyonnais, 65 ; — d'un Syrien négociant à Lyon d'articles d'Aquitaine ; son épitaphe en grec et en latin ; son domaine dénommé du nom de son pays, 67 ; — d'un marchand de comestibles, 72 ; — d'un fabricant de savon pour teindre les cheveux, 76 ; — d'une femme exerçant la médecine ; — d'un intendant d'une propriété rurale, 79 ; — d'un étudiant ; écoles de Lyon, 81 et suiv.

Rappel des inscriptions contenues dans les précédents paragraphes : Argentier, 85. — Forgeron, 85. — Brodeur en or, 85. — Marchand de poterie de terre, 85. — Patron de navire, 85. — Marchand de blé, 85. — Marchand de farine, 85. — Marchand de saumures, 85. — Marchand d'étoffes de laine, 86. — Marchand de toile, 86. — Établissement de bains, 86. — Médecine, 86. Gladiateur, 86.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : *Negotiator argentarius vascularius*, 86. — Banquier, changeur de monnaies, 86, 87. — Négociant, 87. — Marchand de denrées de luxe, *Laudecenarius*, 87. — Hôtelier ; son enseigne, 87. — Marchand de toile, *artis lintiariae*, 88. — Gladiateur, *dymacherus sive assedarius*, 88. — Étudiant, mort à Rome *in studiis*, 88.

Inscriptions étrangères : Écolière, *scholastica*, 89.

III. INSCRIPTIONS CONTENANT DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES, 90.

Épitaphe d'un citoyen de Cologne, *civis Agrippinensis*, 91 ; — d'un Andicave, 93 ; d'une femme née en Asie, *natione Asiana*, 95 ; — d'un Biturige Cube, 97 ; — d'un Breton, *natione Britto*, 99 ; — d'un Cadurque, 101, 103 ; — d'une Eduenne, 105 ; — d'une femme née en Grèce, *natione Graeca*, 107 ; — d'une Galate, *Galatia natione Graeca*, 109 ; — d'un Lingon, 111 ; — d'une femme

originaire de la *Colonia Traiana, civis Traianensis*, 113 ; — d'un jeune homme de la même colonie, *natione Troianensis* (pour *Traianensis*), 117 ; — d'un Trévère, 117, 120, 121 ; mort dans un incendie, 122 ; — d'un Tricastin, 125 ; — d'une Viennoise, 127 ; — dissertation sur la colonie, 129 et suiv. ; — épitaphe d'un Voconce, 134.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Épitaphe d'un Carnute, 138 ; — d'un Grec, 138 ; — d'un Séquane, 139 ; — d'un Trévère, 139 ; — d'un Romain de Rome, 139.

IV. INSCRIPTIONS SIMPLEMENT FUNÉRAIRES.

Lieux de sépulture autour de Lyon, 140 et suiv.

Dédicace aux dieux Mânes et au repos éternel, 144 ; — avec la figure de l'*ascia*, 147.

Épitaphes par ordre alphabétique, 149 et suiv. ; — avec une *ascia* dans le texte (indication fautive), 153 ; — avec l'adieu éternel, 163 ; — avec un gentilice de l'affranchi formé d'un cognomen de patron, 165 ; — avec la formule *scriptum concessit*, 175 ; — avec la figure de six bonnets d'affranchis, 179 ; — d'un enfant qui avait demandé de mourir avant ses parents, 181 ; — d'un personnage loué de s'être acquis de la célébrité et une gloire sans fin, 187 ; — d'une femme appelée *Ma* ; — d'une femme louée de n'avoir jamais fait de peine à personne, si ce n'est par sa mort, 203 ; — d'une jeune femme qui demande avant de mourir que ses restes soient joints à ceux de son père et de sa mère, 211 ; — terminée par une formule peut-être chrétienne, 218 ; — d'un homme appelé *Claudius Liberalis*, confondu à tort avec *Aebutius Liberalis*, l'ami de Pline le Jeune, 221 ; — en vers, d'un jeune homme dont le tombeau est commun entre lui, sa nourrice et sa sœur de lait ; d'un enfant dont le masque en plâtre pris sur son visage au moment de la mort a été retrouvé dans le tombeau ; d'esclaves, 267 ; — d'une femme assassinée par son mari, 280 ; — d'une femme louée d'une manière bizarre ; — terminée par un distique grec, 303 ; — d'une femme appelée *Scylla*, 307 ; — d'une jeune femme qui s'estime heureuse de mourir avant son mari, 310 ; — partiellement métrique, 316 ; — d'une femme dont le tombeau a été pris à tort pour le petit édifice appelé « le Tombeau des Deux-Amants », 354 ; — d'une rédaction barbare, 336 ; — d'une jeune fille avec son buste dans une niche, 340 ; — d'une femme douée de tant de vertus que « l'énumération en eût été infinie », 342 ; — d'une jeune fille appelée par sobriquet *Mastiche*, 345 ; — d'une femme louée de n'avoir fait de peine à personne que par sa mort, 352 ; — terminée par une exhortation au survivant à ne pas s'attrister, 368 ; — d'une femme morte du chagrin de la perte d'un enfant : une sculpture au sommet du cippe funéraire représente une cassette entr'ouverte gardée par deux chiens, 383 ; — d'un homme tué par des brigands, 391 ; — de trois frères morts tous trois à l'âge de vingt ans, 400 ; — d'une rédaction prolix et incorrecte, 403 ; — d'un homme originaire de la Dalmatie, 409 ; — épitaphe rappelant un naufrage, 439.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée : Épitaphe avec des acclamations en grec, 441 ; — d'un jeune homme mort à vingt ans d'une maladie de consomption : *omnium numinum frustra cultor*, 446 ; — d'un enfant qualifié *Arpagius*, 447 ; — d'un homme appelé du nom gaulois *Atepomarius*, 449 ; — terminée par une acclamation grecque, 450 ; voy. V, 67 ; — redressée d'une affranchie d'un affranchi impérial, 452 ; — avec un nom celtique, 455 ; — d'un jeune homme qualifié *verginius*, 455 ; — faisant mention de tuteurs, 456 ; — d'un jeune enfant qualifié *Vitulus*, 459 ; — d'apparence très ancienne, 460 ; — avec un nom celtique, 462 ; — en vers de deux enfants, 464 ; — d'une femme louée d'avoir été *inter ceteras castas feminas castissima*, 467 ; — avec un nom celtique ?, 468 ; — grecque, 469 ; voy. V, 68 ; — avec un nom celtique, 470 ; —

LES TOMBEAUX : Grands tombeaux de Trion du premier siècle, 473. — Tombeaux de Pompéi, 473. — Piles funéraires, 474. — Tombeaux peut-être pareils à ceux de Trion, 475. — Tombeaux de Lyon postérieurement au premier siècle, 476 ; buste dans une niche, 477. — Tombeaux dans les autres parties de la Gaule, 478 : à Arles, 479 ; à Nîmes, 479 ; à Narbonne, 479 ; à Bordeaux, 480 ; Saintes, Sens, 480, 481 ; Dijon, 481, 482 ; Autun, 482 ; Langres, 482 ; Chalon-sur-Saône, Le Puy, Bourges, Senlis, 483 ; dans le nord de la Gaule, 483. — Tombeau transporté de Vaison au musée d'Avignon, 486, 487. — Stèles en forme de poupée dans le sud-est de la Gaule, 487. — Tombeaux à légendes grecques dans le sud, 487. — Tombeaux de la région pyrénéenne, 487.

Épitaphe des tombeaux de Lyon, 487 et suiv.

Plan de Lyon antique, 492, 493.

Plan en élévation des tombeaux découverts à Trion.

Contenu du volume.

TOME QUATRIÈME

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

Introduction, 1 et suiv.

I. INSCRIPTIONS DATÉES ; vont de l'an 334 jusqu'à l'an 601 peut-être même jusqu'à l'an 622, p. 9.

Épitaphe de Selentiosa datée du consulat d'Optatus et de Paulinus = 334, p. 9.

De Pascasia datée du consulat d'Honorius consul pour la treizième fois et de Théodose consul pour la dixième fois = 422, p. 11. Exposé de l'état des affaires romaines en Occident ; établissement des Burgondes dans la Germanie Première, 12, 13.

De Leucadia, datée de l'année après le treizième consulat de l'empereur Théodose = 431, p. 13. — Événements en Occident sous Valentinien, III, p. 15.

De Mercurina, datée du consulat de Calpius = 447, p. 16. — Les Burgondes transportés par Aëtius depuis 443 dans la Sapaudie, 18.

D'Ursus, datée du consulat de Postumianus et de Zénon = 448, p. 19.

De Sanctulus, datée du consulat d'Asturius = 449, p. 21.

De Primulus, datée de l'année après le consulat d'Opilion = 454, p. 23. — Emploi du signe numéral appelé « épisème βxv » équivalant à six, 24.

De Porcaria, datée de l'année après le consulat d'Opilion = 454, p. 25.

De Vassio, datée du consulat de l'empereur Léon = 458, p. 27. — Les Burgondes appelés comme défenseurs dans la Lyonnaise Première par les notables des cités, moyennant un partage des biens avec les propriétaires, 28, 29. — Lyon pris par Majorien en 458, p. 29.

De ..., datée du troisième consulat de l'empereur Léon = 466, p. 30. — Extension de la domination des Burgondes sur la Viennoise, 32.

De Contumeliosa, datée du consulat de Marcianus = 469, p. 33.

Épigramme en vers composée par Apollinaire Sidoine pour une église nouvellement construite par l'évêque Patient, non postérieurement à l'année, 470, p. 34. — Détails sur l'église; vitraux teints, 38, 39.

Fragment d'une épitaphe datée du consulat de Severus et de Jordanes = 470, p. 39.

Épitaphe en vers du préfet du prétoire des Gaules, Apollinaris composée par Sidoine, son petit-fils, avant et probablement longtemps avant, 471, p. 41. — La place de la sépulture arrasée au sol et effacée; meurtre des fossoyeurs qui la croyaient vacante, 43, 44.

Épitaphe de Cesarius, datée du consulat d'Anastase et de Rufus = 492, p. 45. — Extension de la domination des Burgondes sur une partie de la Grande-Séquanaise, 47.

D'Ursus, datée de l'année après le consulat d'Anastase et de Rufus = 493, p. 46. — Mariage de Clovis avec Clotilde, nièce du roi burgonde Gondebaud, 50.

D'un anonyme, datée de la même année, 51.

De Siquana, datée du consulat d'Avienus = 501, p. 52. — Le nom du consul d'Orient systématiquement omis dans les dates à partir de l'an 496 et pendant toute la durée du règne du roi des Ostrogoths Théodoric, 54. — Guerre de Clovis contre Gondebaud à l'instigation de l'évêque Avitus de Vienne et des évêques de la Bourgondie, 54, 55. — Miracle préparé dans l'église Saint-Just de Lyon, 56.

Épitaphe en vers de Rusticus, évêque de Lyon, datée du consulat d'Avienus = 501, p. 57. — Rachat par Théodoric des prisonniers faits par Gondebaud en Ligurie en 489; mariage d'Ostrogotha fille de Théodoric avec Sigismond fils aîné de Gondebaud, 60.

Épitaphe de Thaliasa, de la même année, 61.

D'un anonyme, datée du nom d'un consul qualifié *junior* = 502. — Gondebaud législateur. Restauration de la ville et des murailles de Genève, 64, 65.

D'Ursus, datée de l'année après le consulat d'Aviénus junior = 503, p. 66.

D'un anonyme, datée du consulat de Cytheus = 504, p. 68.

Épitaphe en vers de la reine Carètène, datée du consulat de Messala = 506, p. 69. — Carètène, femme de Gondebaud, 71 et suiv.

Épitaphe de Susane, datée de la seconde année après le consulat de Messala = 508, p. 75. — Alliance de Gondebaud avec Clovis contre les Visigoths; les Visigoths vaincus et presque entièrement expulsés de la Gaule; les Burgondes abandonnés des Francs et vaincus par Théodoric, roi d'Italie, 76, 77; au début de la guerre, les Arvernes armés par leur évêque, ont fait défection en faveur de Clovis.

Épitaphe de Saraga ou Saragaenus, datée de l'année après le consulat d'Impor-tunus = 510, p. 78. — Mort de Clovis, 81.

De Disderius, datée du consulat d'Agapetus = 517, p. 82. — Mort de Gondebaud en 516; sa loi Gombette; son bon gouvernement, 83, 84; son successeur converti au catholicisme et prince incapable, 84. — Concile d'Éppao (Albon dans la Drôme); étendue de la Bourgondie, 87, 88.

De Felocalus, datée de l'année après le consulat d'Agapetus = 518, p. 88. — Conflit entre le roi et les évêques du royaume, terminée par un miracle et la sou-mission du roi, 90 et suiv.

De Carusa, datée du consulat de Rusticus et de Vitalianus. = 520, p. 92. — Explication de l'apparition du nom du consul d'Orient, 93.

Épitaphe en vers de Viventiolus, évêque de Lyon, datée du mois de juillet d'une année non exprimée = 518 à 520, p. 94.

Épitaphe de Leopocenos, datée du consulat de Maximus = 523, p. 96. — Sigismond attaqué par les fils de Clovis et vaincu, 97. — La partie méridionale de la Bourgondie passée au pouvoir de Théodoric, roi d'Italie, 98.

Épitaphe en vers d'Alethius, datée d'un post-consulat de Paulinus junior = 536 ou 537, p. 98. — Godomar, frère de Sigismond rétabli sur le trône; attaqué inutilement par le roi d'Orléans Clodomir à Vesperonce en 524, puis dix ans plus tard par les trois autres fils de Clovis et vaincu à Autun en 534; fin de l'indépendance du royaume Burgonde, 99. — Inscription relative à l'une des guerres de 523 ou 524, 50. — État de la Bourgondie sous la domination franque: elle conserve son nom et son autonomie, ses lois et ses magistrats, elle est la continuatrice de la civilisation romaine, elle remplit au milieu de la barbarie qui l'enveloppe un rôle aussi considérable que bienfaisant, 101. — Le tombeau d'Alethius, considéré au moyen âge comme celui d'un Saint, 101, 102.

Épitaphe de Diones datée d'un consulat non reconnaissable = 540 ou antérieu-ment, p. 102. — Théodoric, roi d'Italie, mort en 526. — La Provence rendue à la Bourgondie, 103, 104.

D'un anonyme datée d'une indiction = après 540, p. 104. — A partir d'après 534, année du consulat de Paulinus junior, dernier consul d'Occident, on date en

Occident par le nom du consul d'Orient jusqu'en 541. année du consulat de Basile, le dernier particulier qui ait été consul, excepté à Lyon et dans quelques localités voisines, où c'est Justinus le consul de 540 qui clot la série des consuls, et, tandis que partout ailleurs on date pendant plus de soixante ans encore par post-consulats de Basile, on n'emploie à Lyon pendant le même temps que les post-consulats de Justinus, 106.

De Necteria, datée de l'année après le consulat de Justinus = 541, p. 107. — Deux modes de supputation des post-consulats : le *modus Marcellinianus*, le seul officiel et le seul employé à Lyon, qui compte pour premier post-consulat l'année qui suit le consulat ; le *modus Victorianus*, non officiel, qui compte comme premier post-consulat l'année même du consulat. Il n'a pas commencé avant 566 et est resté inconnu à Lyon, 108.

D'un anonyme, datée de la cinquième année après le consulat de Justinus = 545, p. 109.

D'Eugenis, datée de la cinquième année après le consulat de Justinus et de l'indiction huitième = 545, p. 110. — Le plus ancien exemple de l'emploi de l'indiction dans la Gaule, de l'an 491 ; à Lyon de l'an 545. — Explication relative à l'indiction, 111. — Ordonnance de Justinien du 31 août 557 prescrivant son emploi dans les dates officielles à la suite de l'année de règne de l'empereur et du nom du consul.

De Firmus, datée de la sixième année après le consulat de Justinus, indiction neuvième = 546, p. 113.

Épitaphe en vers, d'Aurélien, évêque d'Arles, datée de la onzième année après le consulat de Justinus, indiction quatorzième, 551, p. 114.

Épitaphe de Stefanus, datée de la douzième année après le consulat de Justinus, indiction quinzième = 552, p. 118. — Une école de lecteurs dans l'église de Lyon, 120, 121.

D'un anonyme, datée d'un post-consulat de Justinus, indiction quinzième = 552 ?, p. 121.

De Maria et d'Eugenia, datée de la douzième année après le consulat de Justinus, indiction première = 552, p. 124. — Maria morte à l'âge de cent ans : *centeno console*, 125.

Épitaphe en vers, de Sacerdos, évêque de Lyon, datée de la (douzième) année après le consulat de Justinus, indiction première = 552, p. 127. — Fautes de lecture corrigées ; l'évêque Sacerdos enseveli à côté de son fils mort avant lui, 129.

Épitaphe d'un anonyme datée de la vingt-deuxième année après le consulat de Justinus, indiction dixième = 562, p. 130.

Dans le partage entre les quatre fils de Clotaire, en 561, la Bourgogne, accrue de la Provence depuis 539, fait partie des États de Gontran ; il s'intitule roi d'Orléans et de Bourgogne ; il réside à Chalon-sur-Saône, de préférence à Orléans, 131.

D'un anonyme, datée de la vingt-quatrième année après le consulat de Justinus = 564, p. 131.

D'Euchirius, datée de la vingt-septième année après le consulat de Justinus, indiction quinzième = 567, p. 133.

Építaphe en vers, de Nicetius, évêque de Lyon, datée de la trente-troisième année après le consulat de Justinus, indiction sixième = 573, p. 135. — Le chant antiphonaire, 138, 139.

Építaphe en vers, de Priscus, évêque de Lyon, datée du mois de juin d'une année non indiquée = 586 à 588, p. 140. — La partie basse de Lyon détruite par un grand débordement de la Saône et du Rhône en 580, p. 142.

Építaphe d'Agapus datée de la soixante-unième (non soixante-neuvième) année après le consulat de Justinus, indiction quatrième = 601, p. 143. — Toutes les parties de la Gaule réunies en une seule monarchie sous Clotaire II et sous Dagobert, son successeur (613 à 638); la Bourgondie non entièrement dépouillée pour cela de sa part d'indépendance, 144, 145.

Fragment daté de la quatre-vingt-deuxième année après le consulat de Justinus = 622, p. 145.

Fragment daté d'une indiction = seconde moitié du sixième siècle, 147.

Építaphe de Domenecus datée seulement de l'indiction = seconde moitié du sixième siècle, 148. — *Martyrium*, synonyme d'église, 149.

II. INSCRIPTIONS NON DATÉES.

Fragment d'une építaphe en lettres grecques, 153.

Építaphe d'un jeune homme décédé *in albis*, 154, cest-à-dire la semaine après Pâques et celle après la Pentecôte, 155.

Építaphe de Romanus, 159. — Au-dessous du texte, des ornements renversés intentionnellement, 160.

Inscriptions perdues ou non entrées au musée. — Les cinq premières d'apparence ancienne et probablement du quatrième siècle :

Építaphe d'une « femme clarissime », 169.

D'une autre « femme clarissime », 170.

Du fils d'un gouverneur de province, 171.

D'un ancien tribun, dénommé d'un gentilice et d'un cognomen, 171.

De Sofronia, dont le mari est dénommé d'un gentilice et d'un cognomen, 172.

Építaphe de Maximius et de Porcaria, d'apparence ancienne, 178.

Fragment d'une építaphe en vers, 179.

Építaphe avec un souhait d'anathème contre le violateur de la tombe, 182. — La facture remarquablement barbare, 183.

Építaphe en vers léonins, probablement du moyen âge, 183; peut-être pas de Lyon, 183.

CONCLUSION tirée des inscriptions des sept premiers siècles de l'ère chrétienne,

au point de vue de la prospérité générale et de la répartition du bien-être, 184, 185.

APPENDICE : Inscriptions de provenance non lyonnaise, 186.

De Chalon-sur-Saône, 186, 187.

De la Valbonne, 188.

De Sérézin-du-Rhône, 189 ; — de Saint-Romain-en-Galle, 190 et suiv. ; — de Sainte-Colombe-lès-Vienne, 195 et suiv. ; — de Vienne, 198 et suiv. ; d'Ampuis, 201 ; — de Limony, 202 ; — d'Andance, 203 et suiv. ; — d'Andancette, 206.

De Sahune, 207 ; — de Nyons, 208.

D'Avignon, 209.

D'Arles, 209, 210.

De Nîmes, 211.

D'Italie : d'Ostie, 212 ; — de Rome, 213, 214 ; — de localités non indiquées, 214 et suiv.

DEUXIÈME PARTIE DU TOME QUATRIÈME

Inscriptions antiques sur objets de terre, verre, métal, os, pierres fines.

Estampilles sur briques, 219 et suiv. ; — sur tuiles, 223 et suiv. ; — sur amphores, 231 et suiv. ; — sur terrines ou tèles, 262 et suiv. ; — sur poterie non vernissée, 268 et suiv. ; — sur poterie rouge, 275 et suiv. ; — sur moules en terre cuite, 439, 440.

Sceaux en terre cuite, 440.

Inscriptions sur médaillons en terre cuite, 441 : (*amor*) *incendiarius*, 443 ; voy. V, 84. — La Vache Io, 446 ; voy. V, 84. — Le jugement de Marsyas, 447. — Le vaisseau de Danaüs (non d'Ulysse), 448 ; voy. V, 85. — Thésée et le Minotaure, 449. — Tutela avec signature de l'artiste, 449, 450. — Le Génie de Lyon et le fondateur de la colonie, 451, 452.

Inscriptions sur lampes en terre cuite, 456.

Estampilles sur lampes en terre cuite, 458 et suiv.

Inscriptions à la pointe ou graffites, 469 et suiv. — au bas d'un médaillon représentant un char de triomphe traîné par des éléphants, 484.

Figurines en argile blanche, 485, 486.

Estampilles sur verre, 487.

Estampilles sur tuyaux de plomb, 488 et suiv.

Fer pour marquer à chaud, 493.

Sceaux en bronze, 494 et suiv.

Estampilles sur ustensiles en bronze, 499, 500.

Inscriptions sur objets en bronze : sur un poids, 501 ; — sur le diadème d'une

tête de déesse, plaquée d'argent, 501 ; — sur une plaque avec dédicace aux *Numina Augustorum*, 502 ; — sur un anneau dédié à Diane et aux *Numina Augustorum*, 503 ; — en lettres archaïques sur une cyste munie de chaînettes et décorée de figures gravées au trait, 503. — Marques numériques, 504.

Inscriptions sur objets en argent et en or : au revers du manche d'une casserole en argent, 505 ; — sur un gobelet en argent, 505 ; — sur le manche d'une cuillère en argent, 506 ; — sur une petite lame d'or en forme de feuille de laurier, 506 ; sur un anneau d'or massif, 506 ; — sur une bague en or, 507 ; — sur un petit anneau d'or, 507.

Marques sur objets en os, 507, 508.

Marques sur poids, 508.

Inscriptions sur cachets d'oculistes, 509 et suiv.

Inscriptions sur pierres fines, 514.

Table du contenu du volume, 515, 516.

TOME CINQUIÈME

Additions et corrections, p. 1 et suiv.

Note sur l'époque de la division de la Gaule par Auguste, 1.

Note sur le passage du Discours de Claude : *Tempus est jam, Ti. Caesar Germanice*,, p. 2. — La *Gallia comata*, 3. — Les trois lettres de l'empereur Claude, 4.

Fragment relatif à Timésithée, 7.

Inscription sur le piédestal d'une statue d'un chevalier romain qualifié *a studiis Augusti*, 8.

Substitution des chevaliers aux sénateurs comme commandants légionnaires, 11.

Épithaphe d'un vétéran de la légion I *Minervia*, 12.

Note sur la légion XIII *Gemina*, 13.

Note sur la légion XXII *Primigenia*, 14.

Épithaphe d'un vétéran de la légion XXX, 14.

Commandement des troupes auxiliaires dans les provinces procuratoriennes, 16.

Les garnisons de Lyon et de Carthage, 18.

Épithaphe d'un émérite de la cohorte XIII *Urbana*, 19.

Les trois Gaules : noms des peuples d'après les Notes tironiennes, 20 et suiv.

Inscription sur le piédestal d'une statue d'un Eduen, prêtre des trois Gaules, 123.

Titre des délégués des cités de l'Association des trois Gaules, 24.

Inscriptions sur le piédestal d'une statue du Viducasse T. Sennius Sollemnis, délégué de sa cité à l'assemblée des trois Gaules, 28, 31, 33.

Note sur la *procuratio centenaria* du district africain d'Hadrumète, 35.

- Note sur la valeur du sou d'or, 55.
- Civilisation et bien-être ; diffusion du droit de cité romaine, 55.
- L'aqueduc de Miribel construit à la mesure du pied gaulois, 56.
- Építaphe d'un Lyonnais, 57.
- Építaphe d'un émérite de la cohorte XIII *Urbana*, 58.
- Építaphe d'un sévir augustal, membre de la corporation des charpentiers, 58
- Langres colonie, 63.
- Építaphe 65, 66, 67.
- Építaphe grecque, 68.
- Építaphes de provenance non lyonnaise : apportées de Sainte-Colombe, 72 ; d'Athènes et de Saïda, 73 et suiv.
- Additions aux estampilles en terre cuite, 80.
- Médailles représentant l'Amor incendiarius au pilori, 84 ; la vache lo, 84 ; le vaisseau de Danaüs abordant en Grèce, 85.
- Estampilles diverses de provenance orientale, 86.
- Inscription relative à Plautien et à la guerre entre Sévère et Albin.
- Liste des ouvrages cités.
- Tables.
- Inscriptions trouvées pendant l'impression des tables :
- Építaphe d'une femme.
- Médaille en terre cuite représentant la Lutte du trépied.
-

SUPPLÉMENT AUX ADDITIONS

INSCRIPTIONS

TROUVÉES PENDANT L'IMPRESSION DES TABLES

III, INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES NON ENTRÉES AU MUSÉE, PAGES 440 A 472.

Épitaphe de Toutia Serotina.

Lyon. — Partie supérieure d'un cippe avec son couronnement, trouvée au commencement de 1893 au quartier de FOURVIÈRE, dans les travaux de creusement pour établir les fondations de la tour de fer en construction en haut du Passage Gay; déposée parmi les autres pierres antiques qui décorent la terrasse du Passage. — Hauteur 0 m. 74, du dé 0 m. 50; largeur 0 m. 44.

D M
ET QVIETI AETER
NAE TOVTIAE SE
ROTINAE EVTY
5 CHES Q TOVT FOR
TVNATI SER CO
.....

Copie dessinée de M. Dissard : lettres de bonne forme, probablement du second siècle.

Lecture de M. Dissard :

*Diis Manibus et quieti aeternae Toutiae Serotinae; Eutyches,
Q. Toutii Fortunati servus, co[ujugi.]*

« Aux dieux Mânes et au repos éternel de Toutia Serotina;
« Eutyches, esclave de Quintus Toutius Fortunatus, à son
« épouse. ».

Nous n'apercevons pas d'autre restitution du mot incomplet qui termine la sixième ligne que *co(ujugi)*.

Le mariage légal n'existant pas pour des esclaves, la qualification de *conjux* dans la bouche de l'esclave Eutychès ne peut être qu'une expression abusive. Il vivait sans doute maritalement avec Toutia Serotina, la sœur ou la fille de son maître, mais celle-ci n'était ni ne pouvait être son épouse.

Peut-être y aurait-il à penser à *conlactiae*; Toutia et Eutychès auraient eu, enfants, la même nourrice.

IV, INSCRIPTIONS SUR MÉDAILLONS EN TERRE CUITE

PAGES 441 A 455.

La Lutte du Trépied. — Hercule, Apollon, Latone.

Médaille circulaire incomplète en haut à gauche, provenant d'un vase à panse sphérique en terre rouge lustrée; représentant en relief le sujet mythologique bien connu: « la Lutte du Trépied ». Ce fragment, acquis de la succession d'un collectionneur lyonnais, a été probablement découvert à Lyon. — Diamètre 0 m. 077.

Au bord intérieur du médaillon sont inscrits en relief les noms des personnages de la scène :

A P O L L O	près de la tête d'Apollon
L A T O N A	derrière Latone
H E R C U L E S	sous les pieds d'Hercule

Hercule, irrité de ce que la pythie, qu'il est venu consulter, lui refuse une réponse, s'est emparé du trépied et l'emporte. Apollon et Latone se sont mis à la poursuite du ravisseur de leur bien; Latone, à sa droite, cherche à lui saisir le bras armé de la massue, mais dont il ne peut faire usage sans risquer de laisser tomber son fardeau; Apollon, à sa gauche, tire désespérément à lui le trépied qu'Hercule a jeté sur son épaule et que, sans ralentir sa marche, il retient solidement de la main. On sait que leurs efforts furent vains et que le trépied volé ne fut rendu que sur l'ordre de Jupiter.

Détail intéressant, Apollon a la tête entourée d'un nimbe; la tête de Latone manque avec la partie supérieure du trépied; Hercule est barbu, mais paraît chauve.

Un léger pallium sur l'épaule d'Apollon, la peau de lion sur celle d'Hercule, flottent derrière eux et laissent voir les formes harmonieuses du dieu et la puissante musculature du héros. Latone est entièrement vêtue. Apollon est chaussé de hauts brodequins; les pieds d'Hercule sont nus.



Nous ne voulons pas terminer sans adresser un juste remerciement aux ouvriers, nos collaborateurs, dont l'habileté merveilleuse a su vaincre les nombreuses difficultés de l'impression de ces beaux volumes et a ainsi rehaussé par le mérite incontestable de l'œuvre typographique le mérite, moins saisissable, de l'œuvre scientifique.

Entre tous autres dont nous voudrions pouvoir citer les noms, M. Auguste Pedrinic, Profe de la Composition, et M. Henri Sabatier, Typographe, ont particulièrement droit à notre reconnaissance.

P. DISSARD.

A. ALLMER.

DES PRESSES
DE
LÉON DELAROCHE ET C^{ie}
10, PLACE DE LA CHARITÉ
LYON
—
M · DCCC · XCIII

—
Impression commencée en janvier 1888, achevée le 2 mai 1893.



Université d'Ottawa
Échéance

University of Ottawa
Date due



a39003



002733359b

CE DC 0801
.L99A4 1888 VOC5
COO ALLMER, LCUI INSCRIPTIONS
ACC# 1072249

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	08	11	05	07	08	2